

ABRÉGÉ

DE

ISTOIRE DE LA SUISSE

DESTINÉ

A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PAR

J. MAGNENAT

Instituteur aux écoles normales du canton de Vaud.

Seconde édition revue.

LAUSANNE

LIBRAIRIE IMER ET PAYOT

1878

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DE LA SUISSE

LAUSANNE — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DE LA SUISSE

DESTINÉ

A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PAR

J. MAGNENAT

Instituteur aux écoles normales du canton de Vaud.

SECONDE ÉDITION REVUE

LAUSANNE

LIBRAIRIE IMER ET PAYOT

1878

AVANT-PROPOS

—

Encouragé par le bienveillant accueil fait à mon *Abrégé de l'histoire de la Suisse*, à l'usage de l'enseignement secondaire, je crois devoir en publier une deuxième édition. L'ouvrage a été entièrement revu ; bien des corrections y ont été apportées dans le fond et dans la forme ; on y trouvera diverses adjonctions ; beaucoup de détails secondaires, qui entravaient la marche de la narration, ont été rejetés dans des notes. Le chapitre relatif à l'histoire traditionnelle de la fondation de la Confédération suisse, au lieu de former un chapitre additionnel, à la fin du volume, a retrouvé sa place dans celui consacré à l'histoire des origines de la Suisse. On me permettra, à cette occasion, de rappeler que, de tous les manuels publiés dans la Suisse romande, le mien est le premier qui ait franchement rompu avec la tradition en ce qui concerne le récit des événements écoulés entre les dates de 1291 à 1315.

Sans réclame aucune, sans recommandation spéciale, car je ne considère pas comme telle le compte rendu peu bienveillant publié, par M. Daguet, dans *l'Educateur*, ce manuel fait son petit chemin dans les écoles. Aujourd'hui, il est en usage, non-seulement dans les écoles normales du canton de

Vaud, mais au collége cantonal, à l'école industrielle cantonale, dans les colléges communaux, au collége Galliard, à Lausanne, et il a été adopté à l'école normale d'Hauterive, canton de Fribourg.

Je termine en souhaitant que cet abrégé continue à rendre quelques services aux élèves de nos écoles secondaires et leur inspire un amour toujours plus vif pour la patrie.

Lausanne, le 13 mai 1878.

J. Magnenat.

PREMIER LIVRE

Histoire des temps antérieurs à la Confédération suisse.

ÉPOQUE PRIMITIVE

CHAPITRE PREMIER. — LES LACUSTRES

1. Notions géographiques des anciens sur notre pays. — 2. L'homme primitif en Europe. — 3. Antiquités lacustres. — 4. Populations lacustres.

1. Notions géographiques des anciens sur notre pays. — Trois siècles avant notre ère, les contrées situées au nord des Alpes étaient à peine connues des Grecs et des Romains. Elles ne le devinrent qu'après la soumission, par ces derniers, de la plaine du Pô et du midi de la Gaule et ensuite de l'établissement de relations de commerce entre Marseille et l'Italie et les populations des Alpes[1].

Plus tard, à l'époque de l'invasion des Cimbres et des Teutons (110 avant J.-C.), les habitants de notre pays, les Helvètes, font leur apparition dans l'histoire et l'obscurité dont ils étaient entourés se dissipe peu à peu. C'est à César et à Strabon que nous devons les notions les plus complètes et les plus exactes sur l'ancienne Helvétie à l'époque où elle fut conquise par les Romains. Mais ce qu'ils ignoraient, comme nous l'avons ignoré nous-mêmes jusqu'il y a un petit nombre d'années, c'est que notre patrie était déjà habitée au moins 2000 ans avant J.-C.

2. L'homme primitif en Europe. — L'homme, en Europe, a été contemporain de quelques espèces d'animaux qui firent successi-

[1] Ainsi tandis qu'Hérodote, au Ve siècle, cite Pyréné comme une ville du pays des Celtes près de laquelle l'Ister (Danube) prendrait naissance; Polybe, au IIe siècle, nomme les Alpes dont il indique assez bien la direction et l'élévation; il fait commencer le Rhône sur leur versant septentrional et connaît plusieurs de nos lacs.

vement leur apparition sur le globe, et qui sont éteintes depuis des milliers d'années ou reléguées depuis longtemps dans le nord : l'ours des cavernes, le mammouth, le renne et l'urus. De là les époques préhistoriques dites de l'ours des cavernes, du mammouth, du renne et de l'urus, époques réunies ordinairement sous la dénomination d'*âge de la pierre*, parce que, pendant toute sa durée, l'homme, ignorant l'usage des métaux, était réduit à l'emploi presque exclusif de la pierre pour la fabrication de ses armes et de ses instruments.

L'âge de la pierre, considéré sous le rapport des circonstances climatériques comprend les quatre époques dites anté-glaciaire, glaciaire, post-glaciaire et actuelle. L'existence de l'homme, en Suisse, n'est pas constatée dans la première; durant la seconde, la formation d'immenses glaciers s'étendant des Alpes au Jura rendit le pays inhabitable jusqu'à la fin de la troisième période; c'est dans la quatrième seulement que l'homme apparut sur notre sol. L'espace de temps considérable qui s'écoule depuis la fin de la quatrième époque de l'âge de la pierre jusqu'aux temps historiques est divisé en *âge du bronze* et en *âge du fer*. Alors les peuplades primitives, ayant fait quelques pas dans la voie de la civilisation, connaissent l'art d'exploiter et d'utiliser les métaux. Le commencement seul de l'âge du fer appartient aux temps préhistoriques. En Suisse, cet âge correspond probablement à l'établissement des Helvètes.

Un mot, maintenant, des découvertes faites dans notre pays et qui sont venues y attester le séjour de l'homme quelques milliers d'années avant notre ère.

3. Antiquités lacustres. — Dans l'hiver de 1853-1854, les eaux des rivières et des lacs d'une partie de la Suisse étant fort basses, on découvrit à Meilen, sur les bords du lac de Zurich, à une faible distance du rivage, une grande quantité de pilotis, et dans l'épaisse couche de limon qui les entourait, de nombreux objets en bois, en pierre et en os, plus tard d'autres en bronze, tous travaillés par la main de l'homme. Les fouilles donnèrent des résultats aussi importants qu'inattendus. Elles démontrèrent l'existence en ce lieu d'une bourgade construite sur pilotis.

Les archéologues, dont l'attention avait été ainsi éveillée, explorèrent les rives des lacs de la Suisse. Dans l'espace de quelques années, on découvrit plus de deux cents emplacements, dits *lacustres*, sur les

lacs de Constance, Zurich, Pfæffikon, Bienne, Neuchâtel, Genève, etc. Les uns, surtout dans la Suisse orientale, appartiennent à l'âge de la pierre; d'autres, plus particulièrement dans la Suisse occidentale, à l'âge du bronze; un petit nombre, sur les lacs de Neuchâtel et de Bienne, à l'âge du fer. Il en est qui ont subsisté pendant un âge, d'autres pendant deux, ou même durant les trois âges.

Dans les stations de l'époque de la pierre, on a recueilli des haches, ordinairement en serpentine ou en silex, avec emmanchure en bois de cerf, des pointes de lance ou de flèche en silex, une foule d'instruments en pierre, en os ou en bois, de la toile tressée ou tissée, de la poterie grossière, des fruits, graines, ossements d'animaux. Dans celles du deuxième âge, on a trouvé des épées, poignards, lances, flèches, haches, faucilles, anneaux, bracelets, épingles à cheveux, de la toile, des instruments en bois de cerf, en os, en pierre, de la poterie. Avec l'âge du fer, le nombre des localités lacustres diminue considérablement; les objets, en bronze ou en fer, sont entre autres des épées, faux, faucilles, haches, ciseaux, agrafes en fer; quelques pièces de monnaie en bronze, de la poterie, etc.

4. Populations lacustres. — Les résultats si remarquables des fouilles exécutées ont fait connaître le degré de culture des habitants de notre pays aux trois âges de la pierre, du bronze et du fer, leur manière de vivre, ainsi que la flore et la faune de ces temps primitifs.

A l'origine, l'homme habitait en plein air ou dans des cavernes; chez les lacustres se manifeste un progrès : ils se construisaient des cabanes sur le rivage des lacs. On commençait par planter des pilotis à trente ou soixante mètres du bord, puis au-dessus, sur une plate-forme, s'élevait une ou plusieurs huttes en bois. Une certaine quantité de ces huttes constituaient ce que nous appelons une station ou une bourgade lacustre[1].

Au premier âge, les ustensiles et les armes offrent peu de diversité sous le rapport des espèces et des formes; c'est la hache qu'on retrouve en plus grande abondance; cet instrument par excellence de l'antiquité était employé à la guerre, à la chasse et dans les travaux de tous les jours.

La nourriture de l'homme était animale et végétale; c'était le bœuf

[1] Les stations les plus considérables furent celles de Morges (12500 mètres carrés), de Chabrey sur le lac de Neuchâtel, etc..

domestique, le cerf, le sanglier, la chèvre, le mouton, le saumon, le brochet, les fruits, les céréales. Ainsi, dès le premier âge, les lacustres étaient chasseurs, pêcheurs, agriculteurs et pasteurs. Les arts et les métiers ne leur étaient pas inconnus, preuve en sont les débris de toile et de poterie qu'on a recueillis.

Avec l'âge du bronze, les besoins augmentent, l'industrie et le commerce prennent de l'extension; on remarque une plus grande variété de formes et d'espèces dans les objets; le goût de la parure se développe; la poterie marque un progrès dans l'industrie, les formes sont plus élégantes et plus gracieuses.

En ce temps-là, les habitants de la Suisse ne vivaient pas tous sur les lacs, car on a découvert sur divers points des vallées et du plateau des traces de localités remontant à cette époque.

L'âge du bronze paraît avoir fini dans nos contrées environ mille ans avant J.-C. Depuis lors, le fer se substitue au bronze dans bien des cas. On croit que la connaissance de ce métal vint de l'Orient, apportée par de nouveaux peuples, les Celtes, dont une tribu, les **Helvètes**, s'établit dans une partie de la Suisse actuelle et mit fin aux bourgades lacustres.

CHAPITRE II. — LES HELVÈTES.

1. Origine, mœurs, coutumes des Helvètes. — 2. Institutions politiques et religieuses. — 3. Diviko. — 4. Orgétorix; tentative d'émigration en Gaule.

(Dès les anciens temps jusqu'à l'an 58 avant J.-C.)

1. Origine, mœurs, coutumes des Helvètes. — Sortis de l'Asie à une époque très reculée, les Celtes étaient un des cinq rameaux de la famille indo-européenne. Ils s'avancèrent peu à peu vers l'ouest, suivis d'un autre rameau, les Germains, qui les refoula successivement de l'Europe orientale dans l'Europe centrale, puis dans la partie occidentale du continent[1].

Dix siècles avant notre ère, les Celtes occupaient déjà le pays qui, d'un de leurs principaux peuples, les Galls ou Gaulois, prit le nom de Gaule (France). Sans cesse en mouvement, en lutte les unes contre

[1] Aujourd'hui, les débris de l'antique race des Celtes, les Bas-Bretons, les Gallois, les Ecossais et les Irlandais, sont comme acculés aux bords de l'Atlantique.

les autres, les tribus celtiques changeaient fréquemment de patrie; plusieurs émigrèrent en Espagne, en Italie, en Germanie. Peut-être les Helvètes, peuple gaulois, avaient-ils aussi quitté la Gaule pour se fixer d'abord en Germanie, puis dans le pays qui reçut d'eux le nom d'*Helvétie* et qui comprenait la majeure partie de notre Suisse actuelle.

Ce que les écrivains de l'antiquité ont raconté des mœurs, coutumes et institutions des Gaulois s'applique aux Helvètes. Robustes et de haute taille, les Gaulois avaient le teint blanc, les yeux bleus, les cheveux blonds ou châtains. Leur habillement consistait d'ordinaire en un pantalon court et large, la braie, et en une espèce de blouse, la saie, bariolée de toutes sortes de dessins; dans les classes inférieures, on portait des peaux de bêtes sauvages ou une couverture de laine grossière. Tous avaient un goût très vif pour la parure; les riches se chargeaient d'anneaux, de bracelets, de colliers en bronze, en argent ou en or.

D'un caractère honnête et bon, les Gaulois proprement dits étaient grands causeurs, légers et turbulents. Ils aimaient la guerre avec passion. César dit des Helvètes en particulier qu'ils étaient les plus braves d'entre les Gaulois. Quoique d'humeur belliqueuse, les Helvètes se livraient aux travaux de la paix; comme les lacustres, ils vivaient de chasse, de pêche, des produits des champs et des troupeaux. Leur pays[1] était riche en pâturages et par conséquent favorable à l'élève du bétail. Chez eux, l'industrie et le commerce étaient presque nuls, les sciences et les arts peu cultivés.

2. Institutions politiques et religieuses. — La population se divisait en trois classes : les privilégiés, les simples hommes libres et les esclaves. La première comprenait les prêtres ou druides et les nobles; la seconde, les habitants des villes et le peuple libre des campagnes; le nombre des esclaves semble avoir été assez restreint.

Alors comme aujourd'hui, entre les Alpes et le Jura régnait l'amour de l'indépendance et de la liberté. L'organisation politique des Helvètes n'était pas sans quelque analogie avec la nôtre; leurs quatre tribus, subdivisées en de nombreuses communautés, constituaient une sorte de confédération dont l'autorité centrale, formée de députés de toute la nation, se réunissait dans la capitale du pays, Aventia ou Aventicum

[1] Un savant historien, Am. Thierry, en fait provenir le nom des mots celtiques Hel-ba-et, pays des troupeaux.

(Avenches). De ces quatre tribus, César en nomme deux, les Tigurins ou Tigorins, et les Verbigènes; Strabon, une troisième, les Toygènes ou Tougènes; on ignore le nom de la quatrième; on ne sait pas davantage quelle région du territoire chacune d'elles habitait. Les tribus avaient à leur tête des magistrats annuels appelés *vergobrets* ou hommes du jugement, dont l'autorité était affaiblie par l'influence des nobles et des druides.

Les prêtres ou druides adoraient un Dieu suprême, croyaient à l'immortalité de l'âme, aux peines et aux récompenses, mais la masse du peuple rendait un culte aux forces divinisées de la nature : *Tarann*, le tonnerre, *Bel* ou *Belen*, le soleil, *Kirk*, le vent; ainsi qu'à *Hésus*, dieu de la guerre, *Teutatès*, dieu du commerce et des arts, etc. Il y avait des divinités propres à des peuplades ou à des localités : les *Génies* des tribus, la déesse *Aventia*, à Aventicum, etc.

Le culte se célébrait dans les forêts, en général dans de vieilles forêts de chênes [1]. Il consistait en pratiques superstitieuses et en sacrifices; deux ou trois siècles avant J. C., les Gaulois offraient encore à leurs dieux des sacrifices humains; mais, au temps de César, cette coutume barbare avait presque entièrement disparu.

En maints endroits on a découvert des collines artificielles ou tumuli renfermant des tombeaux helvètes. Les morts étaient habituellement couchés dans une sorte de tombe formée de dalles; à côté du cadavre on déposait une épée, des ornements et une urne contenant sans doute les aliments jugés nécessaires au mort dans son existence future [2].

3. Diviko. — Le nom des Helvètes se présente pour la première fois dans l'histoire lors de la grande invasion des Cimbres ou Kymri et des Teutons. (*Deutschen,* nom national des Allemands.) Ces deux peuples, descendus du nord de la Germanie, au nombre de deux ou trois cent mille, se précipitèrent sur le Norique (Styrie, Carinthie) et l'Illyrie et les ravagèrent. (110 av. J.-C.) De là, suivant le cours du Rhin, ils entrèrent en Gaule, entraînant avec eux deux ou trois tribus helvètes, entre autres les Tigorins. La Gaule fut horriblement dévastée

[1] Celle de Sauvabelin (Silva Belini, forêt de Belen), sur Lausanne, doit avoir été un sanctuaire des druides.

[2] D'autres monuments d'un caractère religieux, les pierres dites celtiques (menhirs, dolmens, cromleghs, etc.), considérés longtemps comme l'ouvrage des Gaulois, sont aujourd'hui attribués plutôt à des populations beaucoup plus anciennes.

pendant plusieurs années. Vainement les Romains, qui possédaient la Province (Provence) entre la Méditerranée, les Alpes et le Rhône, envoyèrent armées sur armées contre les barbares; toutes furent écrasées. Les Tigorins conquirent leur part de gloire dans les combats. Conduits par un jeune et brave chef, **Diviko**, ils infligent au consul Lucius Cassius une cruelle défaite. Cassius et son lieutenant Pison sont tués; un autre lieutenant, Popilius, se réfugie avec les débris des légions dans un camp retranché; bloqué étroitement par les vainqueurs, il signe une capitulation humiliante : ses soldats livrent des otages et passent sous le joug[1]. (107.)

Cinq ans encore tous les efforts de Rome échouèrent. Enfin, l'an 102, le consul Marius, placé à la tête des légions, mit fin aux terreurs de l'Italie en exterminant les Teutons à Aix, dans la Provence, et les Cimbres dans la plaine du Pô. A Aix périrent, d'après Strabon, deux tribus helvètes. La troisième, les Tigorins, prit part à la tentative des Cimbres sur l'Italie par les Alpes Noriques. Tandis que leurs alliés cherchaient à franchir l'Adige, les Tigorins gardaient les passages des Alpes, dans le Tyrol actuel. Les barbares une fois anéantis, les Helvètes regagnèrent leurs foyers en ravageant tout sur leur chemin. (101.)

4. Orgétorix; tentative d'émigration en Gaule. — Depuis la guerre des Cimbres et des Teutons, les Helvètes rentrent dans l'obscurité jusqu'au moment où César devient gouverneur des Gaules. Nous les trouvons alors au nombre de 263 000, hommes, femmes et enfants, répartis en quatre tribus, ayant douze villes et quatre cents villages. On ne sait pas quelles étaient leurs cités. A juger d'après l'origine des noms, dans le nombre se trouvaient peut-être Noviodunum ou Noiodunum (Nyon), Lousonna (Lausanne), Eburodunum (Yverdon), Minnodunum (Moudon), Aventicum (Avenches), Salodurum (Soleure), Vindonissa (Windisch) et Vitodurum (Ober-Winterthur).

A cette époque les Helvètes n'étaient pas les seuls habitants de notre pays. Dans leur voisinage vivaient les Rauraques, dans le Jura et sur les bords du Rhin, avec Raurica (Augst) pour capitale; les Rhètes ou Rhétiens, dans toute la Suisse orientale (Grisons, Glaris, Saint-Gall); les Lépontiens près du Saint-Gotthard; quatre tribus, les Vibères, les Séduniens, avec Sedunum (Sion) pour capitale, les Vé-

[1] Cette victoire est souvent, mais complétement à tort, désignée sous le nom de bataille du Léman.

ragres, capitale Octodurum (Martigny), et les Nantuates, dans la Vallée pœnine ou Vallais.

Depuis la guerre des Cimbres, les Helvètes ne retrouvèrent pas, semble-t-il, le repos dans leur pays. Le comparant, stérile et pauvre comme il était, avec les riches et fécondes plaines de la Gaule qu'ils avaient désolées cinquante ans auparavant, ils en étaient venus à désirer une autre patrie. Ils se trouvaient d'ailleurs à l'étroit dans leurs montagnes, et le voisinage des Germains, celui surtout de cent mille Suèves établis depuis peu dans la Séquanie (Franche-Comté), par conséquent sur leurs frontières, devenait de jour en jour plus inquiétant pour eux. Ils résolurent donc d'émigrer en Gaule, dans le pays des Santons (Saintonge).

Parmi les Helvètes, vivait un personnage riche et influent, **Orgétorix** [1]. Plein d'ambition, il encouragea les dispositions aventureuses de la nation, espérant profiter du désordre inséparable de l'exécution d'un semblable projet pour s'emparer du pouvoir suprême.

Chargé par les Helvètes de s'assurer l'amitié ou du moins la neutralité des Séquanais et des Eduens, peuples gaulois du versant occidental du Jura, Orgétorix noua des intrigues avec deux de leurs chefs, le Séquanais Casticus et l'Eduen Dumnorix qui, comme lui, nourrissaient le secret désir d'usurper l'autorité. Ces trois hommes n'eurent pas de peine à s'entendre, et le mariage de Dumnorix avec la fille d'Orgétorix scella leur alliance. Ils devaient s'aider mutuellement dans leurs desseins et s'assujettir toute la Gaule.

Au moment où Orgétorix semblait près d'atteindre son but, ses menées furent découvertes. Mis en accusation, il réunit parents, amis, clients, esclaves et débiteurs, en tout plus de 10 000 individus, et parvint à se soustraire au jugement. Aussitôt le peuple prit les armes et Orgétorix fut réduit à se donner la mort.

Malgré cet incident, les Helvètes ne perdirent pas de vue leur projet d'émigration. Dans une assemblée générale, ils avaient décidé de consacrer deux ans aux préparatifs et de partir au commencement de la troisième année, après avoir mis le feu à leurs douze villes et quatre cents villages pour s'ôter toute envie de retour. Le terme fixé arriva. Les Helvètes s'ébranlèrent à la lueur de l'incendie, entraînant avec eux Rauraques, Latobriges, Tulingiens et Boïens. (Ces trois derniers

[1] Ou, comme le désignent aussi des monnaies gauloises, Orcitirix.

peuples habitaient au delà du Rhin et du lac de Constance.) En tout, ils étaient, hommes, femmes et enfants, 368 000, dont 92 000 combattants. Une quantité énorme de bagages et d'approvisionnements ralentissait leur marche. Ils se dirigèrent sur Genava (Genève), ville des Allobroges (Savoie), lieu de rendez-vous général pour le peuple helvète et ses alliés.

Les émigrants comptaient, dit César, franchir le Rhône, descendre ce fleuve durant une partie de son cours, puis prendre à travers la Gaule pour gagner le pays des Santons. C'était l'an 58 avant J.-C. ou 695 de la fondation de Rome.

Dès que la nouvelle du départ des Helvètes parvint à Rome, César, auquel le peuple et le sénat venaient de donner le gouvernement de l'Illyrie et des Gaules cisalpine et transalpine, résolut de prévenir cette invasion, qui n'était pas sans danger pour les possessions romaines du midi de la Gaule. D'ailleurs, le général romain trouvait là un excellent prétexte pour s'immiscer dans les affaires des Gaulois et préparer leur asservissement. Il réunit quelques troupes, accourut à Genève, fit rompre le pont qui unissait les deux rives du Rhône, et quand les Helvètes, apprenant son arrivée, lui demandèrent le passage, il les renvoya aux ides d'avril (13 avril) pour recevoir sa réponse. Le Romain n'avait nullement l'intention d'accorder au peuple gaulois sa demande : il se souvenait trop bien de la défaite de Cassius, de la mort de Pison, son parent, et de l'humiliation subie par les légions romaines ; il ne voulait que gagner du temps, fortifier les bords du Rhône [1] et permettre aux renforts demandés de le rejoindre.

Le 13 avril, les Helvètes s'adressent de nouveau à César ; il leur refuse le passage et repousse toutes leurs tentatives pour s'en rendre maîtres. Forcés de changer de route, les émigrants obtiennent des Séquanais, par l'entremise de Dumnorix, de pouvoir franchir librement les passages du Jura conduisant sur leur territoire. Ils longent le Rhône, s'engagent dans le défilé du Pas de l'Ecluse, traversent le Jura, non sans beaucoup de difficultés, et arrivent sur les bords de la Saône (Arar), en dévastant toute la contrée.

Pendant ce temps, César s'était rendu en Italie. Il en revint avec 5 légions d'environ 6000 hommes chacune. Quelques peuples gaulois

[1] Ses soldats construisirent en peu de jours un fossé et un mur haut de 5 mètres et long de 19 000 pas, environ 30 000 mètres.

lui fournirent de la cavalerie auxiliaire. Il se mit à la poursuite des Helvètes et les atteignit sur les bords de la Saône. Le passage de cette rivière leur avait coûté vingt jours, et encore l'arrière-garde, composée de Tigorins, se trouvait-elle sur la rive gauche. Le général romain l'attaqua à l'improviste et la détruisit presque entièrement. En un jour ses soldats passèrent la Saône.

Les Helvètes, surpris et effrayés, lui députèrent ce même Diviko qui, cinquante ans auparavant, avait vaincu Cassius. Les négociations, entamées dans le but d'obtenir du proconsul qu'il les laissât continuer paisiblement leur route, n'ayant pas abouti, les Helvètes se remirent en marche, suivis de près par les Romains.

5. Bataille de Bibracte; retour des Helvètes dans leur pays. — Après plusieurs combats partiels, dans l'un desquels la cavalerie helvète mit en fuite celle de César, une action générale et décisive s'engage près de Bibracte (Autun), une des principales cités des Eduens. Formant une immense phalange, les Helvètes s'avancent impétueusement contre les légions postées sur la pente d'une colline. Ils sont reçus par une grêle de javelots qui se plantent dans leurs boucliers; ils jettent ceux-ci et se battent à découvert. Beaucoup des leurs tombent; les autres fléchissent. Les Romains profitent de ce premier avantage pour s'élancer à leur tour, le glaive à la main, sur les Helvètes, qui reculent, cherchant à atteindre une colline voisine, luttent longtemps encore avec l'héroïsme du désespoir, puis, rompus, se réfugient les uns sur la hauteur, les autres derrière les retranchements de chariots. Là, le combat continue avec plus d'acharnement que jamais. A la fin, les Romains forcent les retranchements et en massacrent les défenseurs.

La tactique, la discipline, les armes de Rome et surtout le génie de César avaient vaincu. Les Helvètes s'étaient battus avec une extrême bravoure. Aucun d'eux, dit le général romain, ne tourna le dos durant le combat. Aussi, de 368 000 qu'ils étaient avant la bataille, 130 000 seulement survécurent [1].

Immédiatement après leur défaite, les vaincus s'éloignèrent en toute

[1] On trouva dans le camp helvète des tablettes contenant, écrit en caractères grecs, le dénombrement de tous ceux qui avaient pris part à l'expédition; les Helvètes étaient 263 000, les Tulingiens, 36 000, les Latobriges, 14 000, les Rauraques, 23 000, et les Boïens, 32 000.

hâte, se dirigeant sur le pays des Lingons (Langres). Mais, arrêtés dans leur marche par les populations gauloises, ils durent se remettre à la discrétion de César. Six mille Verbigènes tentèrent de s'échapper, en fuyant du côté du Rhin, pour rentrer sans doute dans leur patrie; le proconsul les fit saisir et traiter en ennemis, c'est-à-dire qu'il les fit mettre à mort ou vendre comme esclaves.

Après avoir livré armes et otages à l'heureux vainqueur, les Helvètes, réduits à 110 000, reçurent de lui l'ordre de rentrer dans leurs foyers et d'y relever leurs villes et leurs villages. En rendant ainsi à leur patrie les débris de la nation helvète, César n'agissait que par politique. Il craignait, si l'Helvétie fût demeurée déserte, qu'elle ne devînt la proie des Germains, barbares trop dangereux pour que Rome consentît à les laisser s'établir sur les frontières de l'Italie.

Résumé chronologique.

Av. J.-C.	*Histoire générale.*	Av. J.-C.	*Histoire suisse.*
		?	Populations primitives; les lacustres.
		?	Les Helvètes.
110	Invasion des Cimbres et des Teutons.	110	Les Helvètes se joignent aux Cimbres et aux Teutons.
		107	Victoire des Helvètes sur les Romains.
102	Le consul Marius défait les Teutons à Aix, en Provence.	102	Deux tribus helvètes sont détruites à Aix.
101	Marius extermine les Cimbres dans la plaine du Pô.	101	Les Tigorins rentrent dans leur pays après la défaite des Cimbres.
		61	Orgétorix.
60	César, Pompée et Crassus forment le premier triumvirat.		
58	César entreprend la conquête de la Gaule; il défait les Helvètes à Bibracte, puis les Suèves, et s'empare d'une grande partie de la Gaule.	58	Emigration des Helvètes; ils sont défaits à Bibracte et rentrent dans leur pays.

ÉPOQUE ROMAINE

CHAPITRE III. — L'HELVÉTIE SOUS LES ROMAINS

1. Etablissement de la domination romaine en Helvétie. — 2. Cæcina et les Helvètes. — 3. Villes de l'Helvétie romaine, colonies, municipes, etc.; routes. — 4. Organisation civile et militaire; fin de la domination romaine.

(De l'an 58 avant J.-C. à l'an 400 de notre ère.)

1. Etablissement de la domination romaine en Helvétie. — Après avoir raconté l'expédition des Helvètes en Gaule et leur défaite à Bibracte, César se tait complétement sur ce peuple. On ne sait s'il lui laissa quelque indépendance ou s'il l'assujettit à Rome[1].

De son vivant, des postes militaires, des camps retranchés furent très probablement établis sur divers points du territoire helvète, notamment dans la partie occidentale, sur les bords du Léman (lacus Lemanus), à Noviodunum et dans le Jura, commencement de cette transformation rapide que l'Helvétie subit en moins d'un siècle.

Environ quinze ans après l'assassinat du conquérant des Gaules, son neveu Auguste, devenu seul maître de l'empire, inaugura son gouvernement par la réorganisation des provinces. Il vint en Gaule vers l'an 27 avant J.-C., pour y consolider la domination romaine. Partout l'esprit de rébellion fut étouffé; de nouvelles divisions administratives firent oublier aux Gaulois leur ancienne organisation politique; Auguste distribua les priviléges de manière à faire naître des sentiments de jalousie de peuple à peuple, et chez tous le désir de devenir tout à fait romains.

C'est sans doute alors que l'Helvétie, incorporée définitivement à

[1] Sur la foi de Cicéron, des historiens croient qu'une sorte de traité d'alliance fut conclu entre le sénat romain et les vaincus. Quoi qu'il en soit, l'état de demi-indépendance dont les Helvètes auraient ainsi joui ne fut pas de longue durée.

Deux ans après Bibracte (56 avant J.-C.), César envoya son lieutenant Galba dans la Vallée Pœnine (Vallais), afin d'occuper l'important passage du Summus Pœninus (Grand Saint-Bernard). Galba prit Octodurum, principale ville des Véragres. Attaqué avec fureur par les montagnards, il fut contraint de se retirer après avoir incendié Octodurum et tué 10 000 hommes aux Véragres et aux Séduniens. Ces tribus, malgré l'avantage qu'elles avaient remporté, durent traiter avec Galba : elles conservèrent quelque liberté, mais livrèrent le Grand Saint-Bernard aux Romains.

l'empire romain, forma, avec la Séquanie et la Belgique, (nord de la France et Pays-Bas), la Province Belgique, une des trois grandes divisions de la Gaule. Le Vallais constitua un district à part.

Quelques années plus tard eut lieu la conquête de la Rhétie. Les **Rhètes**, qu'on croit avoir appartenu à la même race que les Etrusques, s'étaient établis (vers 600 avant J.-C.) dans les hautes vallées des Alpes, entre les lacs de Côme et de Constance. Redoutés pour leurs brigandages, ils étaient le fléau des peuples voisins. Auguste envoya contre eux ses beaux-fils, Drusus et Tibère. Les Rhètes ne se soumirent qu'après une résistance désespérée; leur pays devint, avec le Norique et la Vindélicie (partie du Tyrol, Vorarlberg et Bavière), la province de Rhétie.

C'est sous le règne d'Auguste et des empereurs de sa maison, Tibère, Caligula, Claude et Néron, que s'opéra ce que nous pouvons appeler du nom de *romanisation* de l'Helvétie.

Dans le but d'assurer sa domination sur les peuples vaincus, Rome leur imposait sa langue, sa religion, ses institutions. Le latin, employé d'abord dans l'administration et la législation, devint bientôt la langue des classes supérieures et descendit ensuite dans le peuple[1].

La religion des druides commença à être persécutée sous Tibère et fut proscrite sous Claude; mais, pour donner en quelque sorte le change aux Gaulois, on attribua à leurs dieux les noms des divinités romaines correspondantes[2].

Les mœurs, les coutumes, les institutions, en un mot la civilisation de Rome pénétra en Helvétie et en chassa la barbarie. Les colonies de Noviodunum, Raurica et Aventicum devinrent autant de foyers d'où

[1] Les noms, les prénoms surtout, furent empruntés aux Romains. Quelques inscriptions nous permettent de saisir comme sur le fait le moment de cet abandon du celtique pour le latin; c'est, par exemple, un père portant encore un nom gaulois, tandis que le fils a un nom romain. La langue nationale ne disparut cependant pas d'une manière complète; elle subsista comme patois dans les campagnes et a laissé des traces dans quelques noms de localité, de rivière, de montagne, etc., ainsi dans Nyon (Noiodunum), Yverdon (Eburodunum), le Buron et les divers Boiron de la Suisse romande, les Nants du district d'Aigle (ancien pays des Nantuates), les Alpes, les Pennines, l'Albis, etc.

[2] Teutatès devint Mercure; Hésus, Mars; Bel, Apollon, etc. La déesse Aventia, à Aventicum, les génies des tribus et des localités continuèrent toutefois à recevoir les hommages des Helvètes.

les idées romaines se répandirent dans le pays. Des Romains se fixèrent parmi les indigènes, se mêlèrent avec eux et leur firent connaître et adopter les coutumes, les arts et les sciences de la capitale du monde, mais en même temps sa corruption et sa dégradation. Les événements de l'an 69 après J.-C. montrent combien cette transformation des Helvètes fut entière et combien, couverts d'une teinte de civilisation romaine, ils avaient perdu des qualités de leurs ancêtres.

2. Cæcina et les Helvètes. — Après la mort de Néron, l'an 68 de notre ère, Rome reconnut pour empereur le vieux général Galba. Au bout de sept mois il fut assassiné par ses soldats, qui appelèrent au trône Othon, ami de Néron. Quelques jours avant le meurtre de Galba, les légions de la haute et de la basse Germanie, chargées de la défense des frontières du Rhin, proclamèrent empereur leur général Vitellius. Celui-ci, alors à Cologne, dépêcha aussitôt en Italie ses lieutenants Valens et Cæcina pour renverser Othon.

Tandis que Valens passait par la Gaule, **Cæcina,** chef de l'armée de la haute Germanie, devait franchir le Grand Saint-Bernard. Ses troupes, cantonnées à Vindonissa et autour de cette ville, comprenaient la 21e légion, que sa valeur avait fait surnommer *Rapax* (rapace), et des cohortes auxiliaires de Rhètes, de Thraces et de Germains : en tout peut-être vingt mille hommes.

D'un caractère ardent, prompt à la colère, passionné pour les combats, Cæcina fut retenu momentanément chez les Helvètes par des incidents dont les conséquences furent des plus malheureuses pour ce peuple.

Les Helvètes possédaient le droit de tenir à leurs frais une garnison dans un fort voisin de Vindonissa. Les soldats de la 21e légion enlevèrent la solde destinée à cette garnison; par représailles, les Helvètes, qui, d'ailleurs, n'avaient pas reconnu Vitellius, arrêtèrent un centurion et des soldats que Cæcina envoyait aux légions de la Pannonie (Hongrie) et les retinrent en prison. A cette nouvelle, la colère du général romain fut sans bornes. Traitant les Helvètes en rebelles, il réunit ses troupes, ravagea le pays et pilla une ville, déjà renommée pour ses bains, Aquæ helveticæ (Baden). A leur tour, les Helvètes prirent les armes et placèrent à leur tête Claudius Severus; mais, raconte Tacite, ne sachant plus manier les armes, ni garder les rangs et manœuvrer avec ensemble, ils se montrèrent timides dans le dan-

ger et incapables de se mesurer avec des vétérans. Des villes ouvertes et des remparts en ruines ne pouvaient leur offrir un asile assuré.

Cæcina fit avancer les cohortes de la Rhétie sur les derrières des Helvètes, tandis que lui-même attaquait de front avec sa légion. Mis facilement en déroute, les Helvètes perdirent beaucoup de monde; ils s'enfuirent sur une hauteur[1]. Là, poursuivis par les auxiliaires thraces, germains et rhètes, à travers les forêts et les gorges des montagnes, ils périrent par milliers ou furent pris et vendus. Arrivé à Aventicum, capitale du pays, Cæcina se fit livrer un des premiers magistrats, **Julius Alpinus,** qu'il accusait d'être l'instigateur de la révolte; on ne sait quel fut son châtiment. Laissant à Vitellius le soin de décider du sort des Helvètes, Cæcina passa le Grand Saint-Bernard et descendit en Italie. Vitellius se dirigeait aussi sur l'Italie, à la suite de ses lieutenants. Des députés helvètes se rendirent auprès de lui pour implorer sa grâce. A leur vue, les soldats romains, remplis de fureur, pressèrent Vitellius d'exterminer le peuple rebelle. L'empereur n'épargna aux députés ni les reproches ni les menaces. L'un d'eux, Claudius Cossus, prit la parole et, par son éloquence, sut si bien exciter la pitié, que les soldats, après avoir proféré des cris de mort, supplièrent Vitellius de pardonner aux vaincus. Le pardon leur fut accordé et ainsi la nation helvète échappa à une entière destruction.

Tous ces événements s'étaient passés dans les premiers mois de l'année 69 après J.-C.

3. Villes de l'Helvétie romaine, colonies, municipes, etc.; routes. — Depuis cette date, il n'est presque plus question de notre pays sous les Romains. Ce que nous connaissons de sa vie, de son état intérieur, nous le devons non aux historiens, mais aux monuments antiques que le temps a plus ou moins respectés : ruines de cités, de temples et d'autres édifices, inscriptions, monnaies, médailles, objets d'art, telles sont nos plus précieuses sources de renseignements sur l'Helvétie romaine.

Après avoir renversé Othon, Vitellius tomba à son tour et **Vespasien** devint empereur. Le règne de ce prince marque pour l'Helvétie le commencement d'une ère de repos, de prospérité matérielle de près de deux siècles. Fils d'un Romain, Flavius Sabinus, qui avait vécu en Helvétie et probablement à Aventicum, Vespasien montra

[1] Le Vocetius, peut-être le Bucheggberg, en tout cas pas le Bötzberg.

toujours beaucoup d'affection pour cette ville. Il lui accorda les droits et priviléges des colonies romaines. Aventicum reçut le nom de Colonia flavia (Colonie flavienne)[1]. Tacite la désigne comme capitale de la nation parce que les députés helvètes s'y réunissaient en assemblée générale (Conventus helveticus), pour y délibérer comme autrefois sur les intérêts du pays.

La Colonie flavienne devint la plus grande cité romaine de l'Helvétie. Entourée de murailles garnies de tours et dont une partie existe encore, elle devait avoir une population d'environ 30 000 âmes, composée non-seulement d'Helvètes et de Romains, mais d'individus de toutes nations, Espagnols, Lusitaniens, Thraces, Grecs, Asiatiques, etc. Les colonies romaines offraient en petit l'image de la métropole. Ainsi Aventicum possédait un capitole et un forum; son administration comprenait un sénat, choisi dans la classe des décurions, appelés plus tard curiales, sorte de bourgeoisie des cités romaines; des duumvirs, triumvirs, sévirs, édiles, curateurs. De nombreux édifices, des temples à Apollon, à Aventia, à la déesse de la Victoire, une académie, une bourse, un amphithéâtre, des bains ou thermes, ornaient la ville.

Deux autres localités avaient reçu avant Aventicum le nom et les priviléges des colonies romaines : Noviodunum et Raurica.

La première, fondée par César ou par un de ses lieutenants, avait échangé son nom gaulois contre celui de Colonia Julia Equestris (Colonie julienne équestre) ou Civitas Equestrium (cité des équestres)[2]. Nyon et son territoire, compris entre le Jura, le Rhône et le Léman, formaient une province distincte, ayant à la tête de son administration un sénat, des duumvirs, sévirs. Elle ne faisait pas partie de l'Helvétie. Devenue importante par le commerce, cette colonie occupait la colline qui longe le lac, de la ville actuelle de Nyon jusqu'à Prangins. Des restes d'édifices et diverses inscriptions ont été trouvés sur son emplacement.

[1] Les inscriptions donnent en outre à Aventicum les qualifications de Colonia Pia Constans Emerita Helvetiorum, et celle de Colonia Foederata; cette dernière indique que la colonie fut formée par la réunion de plusieurs endroits auparavant sans lien entre eux; l'expression d'*emerita* rappelle que les colons envoyés par Rome à Aventicum étaient d'anciens soldats.

[2] Les colons que Rome y établit étaient probablement des vétérans du corps de la cavalerie.

Une troisième colonie fut fondée à Raurica, par L. Munatius Plancus, sous le règne d'Auguste; elle reçut plus tard le nom d'Augusta Rauricorum.

D'autres cités, moins favorisées que les précédentes, les municipes, avaient aussi leur administration municipale. Au nombre des plus importantes figuraient Vindonissa, lieu de cantonnement d'une légion romaine et sur l'emplacement de laquelle on a recueilli beaucoup de débris antiques; Turicum, station pour les péages; Lousonna, située dans la plaine de Vidy, au bord du Léman, et Curia dans la Rhétie [1]. Ces villes prospérèrent sous les règnes de Vespasien, de Titus et des Antonins.

Toutes les localités un peu considérables communiquaient entre elles par des routes de 2 $^1/_2$ à 5 mètres de large, sur lesquelles des colonnes milliaires, placées de mille en mille pas, indiquaient les distances; de dix mille en dix mille pas se trouvaient des stations de poste avec des relais [2].

Quelques historiens pensent que la colonisation romaine eut surtout pour théâtre l'Helvétie occidentale, et que les bords de la Reuss, de la Limmat et du Rhin y restèrent plus ou moins étrangers. On a, il est vrai, trouvé dans la Suisse romande un nombre beaucoup plus grand de ruines romaines, de pierres milliaires, d'inscriptions [3] que dans la Suisse allemande. La différence provient peut-être de la manière cruelle dont cette dernière partie du pays fut traitée plus tard par les Barbares. Les contrées voisines des Alpes, les hautes vallées, le Vallais et la Rhétie exceptés, restèrent, selon toute probabilité, inhabitées du temps des Romains.

[1] Genava (Genève) était un *vicus* dépendant de la colonie de Vienne, province narbonnaise.

[2] Les principales de ces routes conduisaient : 1° De Genava à Lousonna, par Noviodunum ; 2° De Lousonna à Vindonissa et de là au Rhin et au lac de Constance, par Urba, Eburodunum, Aventicum et Salodurum ; 3° Du Summus Pœninus à Lousonna et à Aventicum par Octodurum, Tarnaïae, Penneloci, Viviscus (Vevey), et de là sur Lousonna d'un côté, et de l'autre sur Aventicum par Bromagus (Promasens) et Minnidunum ; 4° De Sedunum à Aventicum par les Alpes. Outre les routes postales du Grand Saint-Bernard et du Splügen, des chemins, dont les traces existent encore, passaient par le Simplon, le Bernardin, le Septimer et le Julier.

[3] Sur environ 300 inscriptions romaines recueillies en Suisse, le tiers l'ont été dans le canton de Vaud.

4. Organisation civile et militaire; fin de la domination romaine. — L'empereur Auguste avait formé de l'Helvétie, de la Séquanie et du nord-est de la Gaule, la province Belgique. La Rhétie était une autre province dont faisait partie la Suisse orientale actuelle. Le Tessin se rattachait au territoire de Côme (Italie), et le Vallais formait une petite province à part.

La province Belgique comprenait un gouvernement civil, la Belgique proprement dite, et deux gouvernements militaires, la basse et la haute Germanie, le long du Rhin. L'Helvétie faisait partie du commandement de la haute Germanie ou du haut Rhin, dont le quartier général était Mogontiacum (Mayence).

Au civil, l'Helvétie conserva d'abord son ancienne division en quatre tribus ou cantons (pagi) : quelques inscriptions en font foi. Ces tribus avaient leurs assemblées, comme la nation entière; on trouve en outre, mentionnés dans des inscriptions, les *conventus* des citoyens romains habitant Lousonna, etc.

Au second siècle, la division administrative de l'Helvétie fut modifiée. Ainsi, au temps de Ptolémée, le territoire helvète ne comprenait plus que le pays entre le Rhin et la Reuss ; à l'ouest de cette rivière, commençait la Séquanie [1].

Depuis ce moment le nom d'Helvétie disparaît [2].

Sous Constantin eut lieu une nouvelle division administrative des provinces de l'empire. La préfecture des Gaules forma 17 provinces; l'Helvétie à l'ouest de la Reuss fit partie de celle dite Maxima Sequanorum ou quelquefois Ve Lugdunaise, ou IIIe Germanie [3].

Sous le rapport militaire, les Helvètes conservèrent quelques priviléges ; nous avons mentionné celui de tenir garnison dans un fort, sur la frontière septentrionale du pays; de plus, ils fournissaient aux empereurs des troupes auxiliaires formant de petits corps distincts

[1] Les seules villes helvètes que cite Ptolémée sont Ganodurum (Burg? près Stein) et Forum Tiberii (Zurzach?) toutes deux sur le Rhin; Aventicum et la Colonie équestre sont attribuées aux Séquanais.

[2] L'Itinéraire d'Antonin indique Helveto ou Helvetum comme nom d'une station au sud d'Argentoratum (Strasbourg). Aventicum conserva pourtant son surnom d'Aventicum Helvetiorum longtemps après l'annexion de l'Helvétie à la Séquanie.

[3] Deux manuscrits, attribués à des auteurs du IVe siècle, donnent à cette province Vesontio (Besançon) pour capitale et citent comme villes : Equestrium

des légions; elles avaient leurs armes particulières et probablement leur chefs nationaux. Les inscriptions citent une Ire cohorte helvète stationnée dans le sud de la Germanie et jusqu'à huit cohortes rhétiennes. Le Vallais fournissait aussi de la cavalerie.

Les Romains, dès l'établissement de leur domination en Helvétie, y cantonnèrent une légion, d'abord la XIVe, puis la XXIe et, après l'an 69, la XIe. Elle stationnait à Vindonissa et dans la contrée environnante. La présence de soldats romains était nécessitée par le voisinage des peuples germains, l'Helvétie formant un des points les plus menacés de la frontière de l'empire.

Lorsque César avait forcé les Helvètes de rentrer dans leur patrie, ses regards s'étaient déjà portés sur les vastes contrées, alors presque inconnues, qui s'étendaient au nord et à l'est du Rhin, et que l'on désignait sous le nom général de Germanie. De là, 50 ans auparavant, on avait vu sortir ces terribles Cimbres et Teutons qui avaient épouvanté Rome; puis 120 000 Suèves qui, sous la conduite d'Arioviste, s'étaient fixés sur le territoire séquanais. Après la journée de Bibracte, César refoula ces Barbares au delà du Rhin, franchit ce fleuve et crut, par une attaque audacieuse, inspirer aux Germains le respect du nom et de la puissance romaine.

Restés deux siècles sur la défensive, les barbares, se sentant d'autant plus forts que la décadence de Rome devenait plus rapide, finirent par prendre l'offensive à leur tour. Leurs hordes belliqueuses franchirent à diverses reprises les limites de l'empire et portèrent la désolation dans les provinces frontières. Au nord du Rhin, entre ce fleuve et le Main, par conséquent dans le voisinage de l'Helvétie, et sur un territoire possédé quelque temps par les Romains, se constitua la confédération des Allémans, peuple farouche que sa cruauté eut bientôt rendu le fléau des populations romaines.

C'est sous l'empereur Gallien que commença le déclin de l'empire

ou Nivedunus, Aviticorum ou Aventicum, Basilia (Bâle), Vindonissa, Ebredunum, le Castrum Rauracense. Sur un autre catalogue de l'empire, Aventicum est désignée sous le nom d'Elvitiorum Aventicus. Ces notices ne donnent pas les noms des stations qui figurent dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Table de Théodose : Pennelocus (Villeneuve), Vibiscus ou Bibiscus (Vevey), Bromagus, Lousonio-Lacu, Urba, Minnodunum, Petinesca (près de Bienne), Salodurum. Il est à remarquer que vers la fin de l'empire le nom de l'Helvétie est oublié au point que le surnom d'Aventicum est toujours donné incorrectement : Elvitiorum, Elbretiorum, Aviticorum.

romain. Pour la première fois, les *Allémans* franchirent les frontières et pénétrèrent jusqu'en Italie. Un chroniqueur raconte qu'en ce temps-là, les Allémans envahirent la Gaule et détruisirent Aventicum. Ce qu'on sait positivement c'est qu'un siècle après Gallien, Ammien Marcellin, qui traversa l'Helvétie, parle d'Aventicum comme d'une ville alors déserte, mais dont l'ancienne importance était attestée par ses édifices à demi ruinés. La destruction d'Aventicum aurait eu lieu vers l'an 264. Ce fut la destinée de toutes les villes de l'Helvétie. Quelques-unes sortirent de leurs ruines; la plupart ne se relevèrent jamais.

Depuis cette époque, d'autres invasions amenèrent le dépeuplement graduel du pays. Sous Probus, vers 280, le Rhin redevint la frontière de l'empire du côté du Nord. Augusta Rauricorum (Basel-Augst) forma le principal point d'appui des forces romaines. Cette forteresse fut détruite par les Barbares, sous Dioclétien; à sa place semble s'être élevé le Castrum Rauracense (Kaiser-Augst).

Quelque temps encore, les Romains opposèrent une vive résistance aux attaques toujours renouvelées des Germains. Constance Chlore battit les Allémans et fonda le fort de Constance sur le lac Vénète ou Brigantin (lac de Constance). Valentinien Ier munit de tours et de remparts la ligne du Rhin; alors eut lieu, croit-on, la fondation de Basilia (Bâle). Mais, à la fin, les Allémans restèrent maîtres de toutes les contrées situées entre le Main et les Alpes. Ils s'y fixèrent à dater de la seconde moitié du IVe siècle et au commencement du Ve. La domination romaine cessa ainsi dans la partie orientale et septentrionale du pays. Puis vint le tour de l'Helvétie occidentale et méridionale. L'ouest échut aux *Burgondes*, le sud aux *Ostrogoths*, peuples germains qui se partagèrent avec les Allémans la possession de notre patrie.

L'empire ne s'écroula pas sans laisser de nombreux souvenirs dans tous les pays où il avait dominé. En Helvétie, surtout dans la partie occidentale, l'influence romaine se fit sentir dans la langue, les institutions et la religion.

Déjà dans le IIe siècle, au temps des Antonins, le christianisme avait été prêché au nord des Alpes. Malgré les persécutions, malgré les invasions des Barbares, les doctrines nouvelles firent dès lors de rapides progrès. Au commencement du IVe siècle, Constantin déclara le christianisme religion de l'Etat. Le paganisme, persécuté à son tour, disparut peu à peu. Des communautés chrétiennes s'étaient déjà constituées dans toutes les principales villes. Partout où il y avait eu un

flamen[1] *civitatis,* Constantin établit un évêque. Ce fut là l'origine des évêchés de la Suisse actuelle. Il en exista à Octodurum, Aventicum, Vindonissa, Augusta Rauricorum et Curia.

La société chrétienne allait servir de flambeau à l'humanité durant l'époque de ténèbres qui commence avec l'établissement des Barbares dans l'ancien empire romain. Conservant dans son sein le germe de la civilisation, mais d'une civilisation plus pure que celle de Rome, elle allait le faire croître et se développer au milieu des populations nouvelles de l'Europe.

Résumé chronologique.

Av. J.-C.	*Histoire générale.*
58	César commence la conquête des Gaules.
44	Assassinat de César.
30	Auguste, empereur.
Ap. J.-C.	
14	Mort d'Auguste.
14-68	Règnes de Tibère, Caligula, Claude et Néron.
68-69	Après la mort de Néron, Galba est élu empereur; assassiné 6 mois après, Othon puis Vitellius lui succèdent.
69	Vespasien, empereur.
260	Gallien, empereur; commencement de la décadence de l'empire romain.
476	Chute de l'empire romain d'Occident.

Av. J.-C.	*Histoire suisse.*
58	Retour des Helvètes dans leur pays, après la défaite de Bibracte.
56	Galba, lieutenant de César, s'empare du Vallais.
?	Fondation de la colonie romaine Julia Equestris à Noviodunum.
27	Auguste organise les Gaules; l'Helvétie fait partie de la province Belgique.
15	Tibère et Drusus s'emparent de la Rhétie.
Ap. J.-C.	
69	Cæcina, lieutenant de Vitellius, fait la guerre aux Helvètes; il les bat au mont Vocetius; Julius Alpinus.
vers 69	Vespasien fonde la colonie romaine d'Aventicum, Colonia flavia Helvetiorum.
?	L'Helvétie est envahie par les Barbares; destruction d'Aventicum.
vers 400	Les Allémans s'établissent dans l'Helvétie orientale.
456	Etablissement des Burgondes dans l'Helvétie occidentale.

[1] Flamine: titre donné à tout prêtre romain attaché au service d'une divinité.

ÉPOQUE GERMANIQUE OU BARBARE

CHAPITRE IV. — LES ALLÉMANS ET LES BURGONDES EN HELVÉTIE.

1. Commencement des temps modernes. — 2. Etablissement des Allémans en Helvétie. — 3. Les Burgondes en Helvétie. — 4. Rois burgondes : Gondebaud et ses fils.

(De l'an 400 à l'an 540.)

1. Commencement des temps modernes. Les temps anciens prennent fin avec l'empire des Césars. A la place de la société romaine et païenne, se constitue la société germanique et chrétienne. Les populations dégénérées de l'Italie, de la Gaule se fondent avec les hordes germaines établies au milieu d'elles. C'est l'époque où commence l'histoire des peuples actuels de l'Europe.

A l'égard de l'Helvétie, ses habitants, au moment des invasions, n'ont plus rien qui rappelle leur origine gauloise ; aussi les barbares ne les désignent-ils jamais sous le nom d'Helvètes ou de Gaulois, mais toujours sous celui de Romains. Ils sont Romains, en effet, de langue, de mœurs, de coutumes et d'institutions. Après les invasions, ils disparaissent de l'Helvétie orientale, conquise par les Allémans; à l'ouest, ils continuent d'exister à côté des Burgondes avec lesquels ils finissent par ne former qu'un seul peuple.

Ces Allémans d'au delà de l'Aar, ces Helvéto-Burgondes d'en deçà sont, avec les débris des anciens Rhètes, dans la Rhétie ostrogothe, les ancêtres des Suisses. C'est donc avec eux que commence à proprement parler notre histoire nationale.

2. Etablissement des Allémans en Helvétie. Le nom de ce peuple paraît la première fois au IIIe siècle de notre ère. Il désignait d'une manière collective un certain nombre de tribus germaines des bords du Main, du Neckar et du Rhin qui, pour combattre Rome plus avantageusement, avaient formé entre elles une confédération.

Nous avons dit dans quelles circonstances s'opéra l'occupation de l'Helvétie par les Allémans au IVe siècle. Le pays devait alors présenter le plus triste aspect. Théâtre des invasions répétées d'un peuple qui passait pour le plus barbare des Germains, ses habitants furent exterminés ou réduits en esclavage par les nouveaux venus. Les villes,

pour lesquelles ces derniers éprouvaient une profonde aversion, furent détruites de fond en comble; si Vindonissa, Augusta Rauricorum, Vitodurum, ont laissé quelques faibles traces de leur existence, les autres ont disparu sans qu'il soit possible de retrouver leur emplacement. Les campagnes, laissées en friche, se couvrirent de forêts et reprirent l'aspect sauvage que la culture romaine leur avait fait perdre.

Les Allémans se distinguaient par la grandeur de la taille, par leur forte charpente et leur puissante chevelure, qu'ils portaient très longue. Pleins de rudesse, de sauvagerie même, ils fuyaient les villes et habitaient des métairies isolées (Höfe) construites en bois. La guerre, la chasse et la pêche étaient les occupations favorites des hommes. Beaucoup se livraient à l'élève du bétail.

On connaît peu les institutions primitives des Allémans. Chaque tribu avait un chef dont la dignité était héréditaire. La nation se composait d'hommes libres et de serfs. Les premiers se subdivisaient, selon toute apparence, en plusieurs catégories, suivant les priviléges qu'ils possédaient. Il y avait aussi plusieurs degrés de servitude. Les Allémans libres se réunissaient en assemblée générale pour s'occuper de leurs intérêts communs.

Ce peuple était idolâtre; il avait pour principales divinités Wodan (Odin) et Freia, auxquels on sacrifiait des chevaux, du bétail ou de la bière. Certaines espèces d'arbres, des forêts, des collines, des cours d'eau, étaient considérés comme sacrés.

3. Les Burgondes en Helvétie. — Les Burgondes avaient habité à l'origine sur les côtes de la Baltique, à l'ouest de la Vistule. A la fin du IIIe siècle, ils fondèrent un état assez considérable sur les bords du Rhin et du Main, ayant les Franks au nord et au sud, les Allémans, avec lesquels ils furent souvent en guerre.

De mœurs plus douces que les autres barbares, les Burgondes vécurent ordinairement en bons termes avec les Romains dont ils ne tardèrent pas à subir l'influence civilisatrice. Le christianisme leur fut prêché dans le IVe siècle, et ils l'adoptèrent assez facilement. Lors des grandes invasions des Vandales, Suèves et Alains, au commencement du Ve siècle, une partie des Burgondes passa le Rhin et s'établit dans la Gaule orientale vers le Rhin moyen. Worms fut la capitale de leur royaume. Orose raconte qu'ils y vivaient en paix, considérant

les indigènes bien plus comme des frères chrétiens que comme des ennemis.

Vers 435 des hostilités éclatèrent entre les Burgondes et les Romains. **Aétius**, gouverneur de la Gaule, s'allia avec les Huns, alors maîtres d'une grande partie de la Germanie, et les poussa contre les Burgondes. Ces derniers furent défaits et leur roi **Gundicar** tué avec 20 000 des siens. Les débris de la nation se réfugièrent sur le territoire romain. Aétius, effrayé des succès des Huns, conclut la paix avec le nouveau chef des Burgondes, **Chilpéric**, et lui assigna pour cantonnement la Sabaudie, ancien pays des Allobroges.

Outre la Savoie actuelle, la Sabaudie comprenait les contrées situées entre l'Isère et la Durance, ainsi que les rives du Léman, avec la ville de Genève, où Chilpéric établit sa résidence. Son titre de patrice faisait de lui plutôt un dignitaire romain qu'un chef barbare. Il avait un frère, Gunderic ou Gundioch, qui, à la tête d'une partie de la nation burgonde, continua de mener une existence assez aventureuse jusqu'en 456, où il vint se fixer près de Chilpéric, entre le Rhône, les Alpes et la Durance. Alors eut lieu, dans tout le pays occupé par les Burgondes, un partage formel du sol avec les indigènes ou Gallo-Romains.

Longtemps déjà avant les invasions, la population agricole avait considérablement diminué dans les provinces de l'empire romain; de grandes étendues demeuraient incultes et désertes, faute de bras. Il n'y avait plus que des mendiants et des riches. La classe des petits propriétaires ayant disparu, le sol était presque exclusivement aux mains d'un nombre restreint de riches, les sénateurs, les curiales, qui menaient dans les villes une existence oisive et sans but, pendant qu'ils faisaient cultiver leurs vastes domaines par des colons attachés à la terre sur laquelle ils étaient fixés. C'est cette noblesse provinciale que la conquête atteignit. Elle dut céder aux nouveaux venus la moitié des maisons et des fermes, les deux tiers des terres cultivées et le tiers des esclaves; les forêts et les pâturages restèrent propriété commune. Les terres du domaine impérial devinrent sans doute propriété du roi burgonde, qui les employa en partie à payer les services de ses fidèles.

Les Burgondes, au contraire des Allémans, dont ils différaient d'ailleurs sous beaucoup de rapports, habitaient des lieux fermés ou

bourgs. Ils étaient très hauts de taille et l'on trouvait souvent parmi eux des hommes de six à sept pieds. Leurs relations avec les Gallo-Romains furent généralement bonnes. Ils adoptèrent même assez promptement le latin rustique (d'où devaient sortir les patois de la Suisse romane), les coutumes et la civilisation romaines; ils finirent par se fondre entièrement avec les indigènes, et de ce mélange de Gallo-Romains et de Burgondes sont nées les populations de la Suisse occidentale, de la Franche-Comté, de la Bourgogne et de la Savoie.

Des deux frères qui étaient à la tête des Burgondes à l'époque de leur établissement sur les deux versants du Jura et dans la vallée du Rhône, l'un, Chilpéric, mourut à Genève sans laisser d'enfants; l'autre, Gundioch, vécut jusque vers l'an 466.

A ce moment le royaume des Burgondes s'étendait entre le Rhône, la Saône, les Vosges, l'Aar ou la Reuss, les Alpes et la Durance[1].

A la mort de Gundioch, ses quatre fils se partagèrent le royaume, selon la coutume germanique; c'étaient Gundobald, ou Gondebaud, Godegisel, Chilpéric et Godemar. Celui-ci mourut le premier, on ne sait dans quelles circonstances. Peu de temps après, Chilpéric fut mis à mort par ses frères, avec son épouse et ses fils. De ses filles, toutes deux catholiques, l'une se retira dans un couvent, l'autre, Clotilde, dut vivre auprès de son oncle Gondebaud.

Devenus seuls rois des Burgondes, Gondebaud et Godegisel se fixèrent, le premier à Lyon, et le second à Genève. Ils étaient ariens[2], comme un grand nombre de Burgondes.

Quelques années plus tard, le roi des Franks, Clovis, demanda à Gondebaud et obtint la main de Clotilde (491 ou 493). Mais vers l'an 500, malgré ou plutôt à cause de ce mariage, une guerre éclata entre Clovis et Gondebaud. Ce dernier fut trahi par son frère, vaincu près de Dijon, assiégé dans Avignon, et n'obtint la paix qu'en s'engageant à payer un tribut annuel. Une fois débarrassé des Franks, Gondebaud

[1] En ce qui concerne l'Helvétie, un auteur anonyme du VII[e] siècle, le géographe de Ravenne, cite trois écrivains romains du V[e], qui, parlant de la Burgondie, mentionnent comme villes burgondes en deçà du Jura, Octodurus Taranas, Pennelocus, Bibiscon, Lousonna, Equestris et Genua (Genève.)

[2] L'évêque Arius, fondateur d'une hérésie qui se répandit surtout chez les peuples barbares, Visigoths, Ostrogoths, Lombards, se séparait de l'église orthodoxe ou catholique surtout en ce qu'il n'admettait pas que Jésus-Christ fût de la même nature que Dieu le Père.

jura de tirer vengeance de la trahison de Godegisel. Il vint l'assiéger dans Vienne et, la ville prise, il le fit massacrer lui et ses partisans.

Le dernier fils de Gundioch consacra son règne à réparer les maux de la guerre, à consolider son gouvernement et à assurer l'existence de son royaume en lui donnant de bonnes institutions. C'est alors qu'il promulgua le célèbre code de lois connu sous le nom de Loi Gombette, ou Loi de Gondebaud, destiné à régir ses sujets burgondes, tandis que les Gallo-Romains, placés sur le pied d'égalité avec les Barbares, conservaient les lois romaines.

La loi Gombette, comme celles des autres peuples germaniques, est essentiellement un code de droit et de procédure tant civil que criminel. Les principales peines qu'elle statue sont la mort, pour les plus grands crimes; la composition, ou wehrgeld, consistant en une certaine somme à payer à l'offensé ou à ses parents, et en une amende au fisc; les peines corporelles pour les esclaves. Elle institue les jugements de Dieu : épreuves par le feu, l'eau bouillante, le duel; et, pour les jugements, une sorte de jury. Cette législation resta en vigueur dans la Burgondie longtemps après Gondebaud.

En mourant, Gondebaud laissa le royaume à son fils aîné, Sigismond (516). Elevé dans le catholicisme, le nouveau roi marcha quelque temps sur les traces de son père et gouverna avec sagesse. Il se montra surtout favorable à l'Eglise et fonda ou releva le monastère de Saint-Maurice, en Vallais, près de l'emplacement d'Agaunum ou Tarnaïas et de l'endroit où, suivant la légende, Saint-Maurice et la légion thébéenne auraient été massacrés par ordre de l'empereur Maximin. Mais, ensuite, des fautes graves amenèrent sa chute. Attaqué par ses cousins, les fils de Clovis, qu'excitait contre lui leur mère Clotilde, Sigismond fut battu, pris, conduit à Orléans et mis à mort avec sa femme et ses enfants (522 à 524).

Godemar, frère et successeur de Sigismond, soutint encore une dizaine d'années l'indépendance des Burgondes. L'an 534, dans une nouvelle guerre contre les Franks, il fut vaincu et tué. La Burgondie passa sous la domination des rois franks, qui, les années suivantes, s'emparèrent aussi du pays des Allémans, entre le Rhin et les Alpes, et de la Rhétie, enlevée aux Ostrogoths. Ils devinrent ainsi maîtres de toute la Suisse actuelle.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
		vers 466	Mort de Gundioch, roi des Burgondes; ses quatre fils lui succèdent.
476	Chute de l'empire d'Occident.		
481	Clovis, roi des Franks.		
489	Théodoric et les Ostrogoths en Italie.	vers 493	Clovis épouse Clotilde, nièce de Gondebaud.
496	Guerre de Clovis contre les Allémans.		
		500	Guerre entre Clovis et Gondebaud; défaite de Gondebaud.
		501	Gondebaud fait périr son frère Godegisel. — Loi Gombette.
511	Mort de Clovis. Ses quatre fils se partagent le royaume des Franks.		
		516	Mort de Gondebaud; son fils Sigismond devient roi.
		522	Les fils de Clovis font la guerre à Sigismond.
		523	Défaite et captivité de Sigismond.
524	Clodomir, fils de Clovis, est tué dans la guerre contre les Burgondes.	524	Il est mis à mort par les rois franks; Godemar, son frère, lui succède.
526	Mort de Théodoric.	534	Les Franks soumettent les Burgondes.
		536-540	Les Franks s'emparent du pays des Allémans et de la Rhétie. Toute l'Helvétie leur est soumise.
558	Clotaire I, fils de Clovis, seul roi des Franks.		
561	Mort de Clotaire I; le royaume est partagé entre ses quatre fils.		

CHAPITRE V. — L'HELVÉTIE BURGONDE ET ALLÉMANNIQUE SOUS LES FRANKS.

1. La Burgondie sous les Mérovingiens ; l'évêque Marius. — 2. L'Allémanie sous les Mérovingiens ; Colomban et Gall. — 3. L'Helvétie sous les Carolingiens. — 4. Etat social et religieux du VIe au Xe siècle.

(540-887)

1. La Burgondie sous les Mérovingiens; l'évêque Marius. — La chute de l'indépendance burgonde et allémannique et l'établissement de la domination franke en Helvétie passèrent inaperçus aux yeux des populations du pays, parce que Burgondes et Allémans gardèrent leurs propres institutions : seulement, au lieu de chefs nationaux, ils subirent des chefs franks.

La Burgondie échut en 561 à Gontran, l'un des quatre fils de Clotaire I, fils lui-même de Clovis. Il prit le titre de roi d'Orléans et des Burgondes et fixa sa résidence à Châlons sur Saône.

Gontran eut un règne assez paisible. Il s'occupa surtout de réparer les désastres causés par les invasions et les guerres, en relevant ou fondant des villes et en rétablissant les voies de communication, négligées depuis les Romains. Il se montra favorable au clergé, dont l'influence s'accrut beaucoup à cette époque.

Du vivant de Gontran, les *Lombards*, qui venaient de conquérir l'Italie, envahirent à diverses reprises la Burgondie Transjurane, ou Helvétie burgonde, ainsi que les contrées du versant occidental des Alpes. Leurs irruptions ne cessèrent qu'après bien des années de lutte.

Les officiers chargés par le roi frank du gouvernement des provinces de l'ancien royaume burgonde portèrent, comme Gundioch et ses successeurs, le titre de *patrices*, souvenir frappant de la domination romaine. La Transjurane eut les siens, résidant d'ordinaire dans un château-fort, à l'entrée d'un des principaux défilés du Jura, au-dessus du bourg de Tabernæ (les Tavernes), nouvellement édifié à peu de distance des ruines d'Urba et à peu près sur l'emplacement de la ville actuelle d'Orbe.

C'est sous Gontran que vécut **Marius**, évêque d'Avenches. Auteur d'une chronique dans laquelle il raconte les événements du Ve et du

VIe siècle, Marius est aussi considéré comme le fondateur de Lausanne. Depuis longtemps l'antique Lousonna avait disparu, couvrant de ses ruines la plaine de Vidy. Près de là, quelques cabanes avaient été construites sur la colline où, quittant les ruines d'Aventicum, Marius vint, dit-on, fonder une église et se fixer. (586.) Ce fut le commencement de la Cité épiscopale de Lausanne. Marius mourut vers l'an 600 et fut, d'après la tradition, enseveli dans l'église qui de lui prit le nom de Saint-Maire. Sur une colline voisine, et peut-être à la même époque, s'éleva une seconde localité appelée le Bourg.

Après Gontran, la Burgondie passa aux rois d'Austrasie, puis à Clotaire II, roi de Neustrie. (613.) Ces temps sont remplis par des guerres cruelles, et les populations vivent plongées dans l'ignorance et la misère.

Sous les rois fainéants, la Burgondie reconquit son indépendance, mais, soumise de nouveau par Charles Martel, elle ne forma plus qu'une province du royaume des Franks.

2. L'Allémanie sous les Mérovingiens; Colomban et Gall. — Subjugués peu de temps après les Burgondes, les Allémans conservèrent aussi leurs institutions nationales. A la mort de Clotaire Ier, leur pays fut rattaché au royaume d'Austrasie et gouverné par des ducs.

C'est pendant les règnes de Clotaire II et de son fils Dagobert que fut écrite et publiée la loi des Allémans, code destiné à régir ce peuple, comme la loi Gombette régissait les Burgondes et la loi salique les Franks. A part ce fait, le seul événement important que nous présente l'histoire de l'Helvétie orientale durant toute cette époque, c'est la conversion des Allémans au christianisme et la fondation d'un certain nombre de monastères.

Quoique entourés de peuples chrétiens et soumis aux Franks catholiques, les Allémans avaient la plupart conservé leurs anciennes croyances. Au commencement du VIIe siècle s'opéra au milieu d'eux le même travail d'évangélisation que des missionnaires sortis de la Gaule, de l'Italie et surtout des iles Britanniques, avaient déjà entrepris en Germanie, chez les indomptables Saxons.

Vers l'an 609, le moine irlandais **Colomban** et son disciple **Gall** quittèrent la Gaule orientale, où ils avaient propagé le christianisme et colonisé le sol, et vinrent en Helvétie, au milieu des Allémans

païens. Ils se fixèrent d'abord dans la Marche, à l'est du lac de Zurich; mais, poussés par un zèle religieux excessif, ils brûlèrent un temple, jetèrent les sacrifices offerts aux divinités, et n'échappèrent que par la fuite à la fureur du peuple. Ils allèrent sur les bords du lac de Constance. Peu après, les persécutions qu'ils eurent à subir engagèrent Colomban à se rendre en Lombardie. Il y fonda le couvent de Bobbio, où il mourut en 616.

Après le départ de son maître, Gall se fit ermite et se construisit une cabane dans une vaste forêt des bords de la Steinach. C'est là qu'un peu plus tard s'éleva le célèbre monastère de Saint-Gall, origine de la ville du même nom. Un autre disciple de Colomban, **Siegbert**, fut le fondateur du couvent de Dissentis, dans la haute Rhétie. Bon nombre de maisons religieuses datent de cette époque: celles, par exemple, de Reichenau, de Murbach, en Alsace, qui posséda bientôt de nombreuses propriétés dans l'Helvétie centrale (Lucerne et une partie de l'Unterwald), de Sæckingen, sur le Rhin (qui reçut, entre autres donations, la vallée de Glaris), de Pfæffers, de Beromunster, de Fischingen, de Rheinau, etc.

Dans ces temps de barbarie et de profondes ténèbres, les monastères brillèrent comme des centres de lumière et de civilisation. La postérité leur est redevable de la conservation des ouvrages d'une foule d'auteurs païens et des Pères de l'église; et ils se rendirent les bienfaiteurs des populations en encourageant l'agriculture renaissante et en s'efforçant d'adoucir la rudesse des mœurs.

3. L'Helvétie sous les Carolingiens. — Grâce à la propagation du christianisme et à la fondation des monastères, les deux parties de l'Helvétie sortirent peu à peu de l'état de barbarie où les avaient jetées les invasions et où tendaient à les maintenir les guerres atroces que se faisaient entre eux les rois mérovingiens. Cette dynastie devait expier les forfaits de la plupart de ses membres par une longue et misérable agonie. Pendant plus d'un siècle les rois fainéants se succédèrent comme de vains fantômes sur le trône des Franks, laissant le pouvoir aux maires du palais, Pépin d'Héristal, Charles Martel et Pépin le Bref. En 752, ce dernier envoya le dernier mérovingien finir ses jours dans un couvent et se fit proclamer roi des Franks. Avec lui commença la deuxième dynastie, celle des Carolingiens. L'Helvétie ne sortit presque pas de l'obscurité où elle était

ensevelie depuis des siècles. Pépin le Bref passe pour avoir aboli la dignité de duc chez les Allémans et celle de patrice chez les Burgondes. Notre pays eut sans doute sa part des bienfaits de l'administration de **Charlemagne**, témoin en sont les nombreuses traditions qui se sont conservées sur lui dans diverses parties de la Suisse, ainsi à Zurich et dans le Vallais.

Avec Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, commença le déclin de sa maison. Charles le Gros, un de ses derniers successeurs, fut déposé l'an 887. Ce fut la fin de l'empire carolingien. Sur ses ruines s'élevèrent trois grands états : Allemagne, France et Italie, et le petit royaume de Bourgogne Transjurane.

4. Etat social et religieux du VIe au Xe siècle. — Nous avons passé rapidement sur l'histoire de la domination franke en Helvétie, vu le peu d'événements remarquables dont elle nous a gardé le souvenir. Toutefois, avant d'étudier celle des siècles suivants, et afin de la rendre plus compréhensible, nous dirons quelques mots sur l'état social et religieux de l'Helvétie durant cette période.

Les peuples germaniques fixés sur le sol de l'empire romain y conservèrent quelque temps leurs mœurs et leurs coutumes; mais, bientôt, sous l'influence de la civilisation romaine et du christianisme, une transformation s'opéra en eux. Les proportions diverses dans lesquelles s'est accomplie la fusion des éléments germain et romain ont donné lieu aux diverses nationalités de l'Europe occidentale. Ainsi, en Helvétie, deux nationalités se constituèrent entre le VIe et le Xe siècle : l'une, *allemande*, c'est-à-dire foncièrement germanique, dans la partie orientale du pays, entre le lac de Constance, les Alpes, l'Aar, les lacs de Morat et de Bienne, le Jura et le Rhin; l'autre, *romane*, c'est-à-dire où dominait l'élément romain, dans l'Helvétie occidentale et dans les vallées du Vallais, du Tessin et de la Rhétie.

Comme nous l'avons déjà dit, les Allémans, seuls habitants du pays qu'ils avaient conquis, subirent peu, à l'origine, l'influence des éléments romain et chrétien. Aussi gardèrent-ils longtemps leurs coutumes et leurs croyances nationales. Ce fut seulement après leur assujettissement aux Franks qu'ils adoptèrent le christianisme et que leurs mœurs farouches commencèrent à s'adoucir.

Les Burgondes avaient embrassé la religion chrétienne avant leur

établissement dans le pays; une fois fixés sur les deux versants du Jura, ils se fondirent rapidement dans la population gallo-romaine.

Allémans, Burgondes et Romains conservèrent leurs législations propres jusqu'au temps de Charlemagne, où elles furent remplacées par les *Capitulaires*. A la chute de l'empire carolingien, c'est-à-dire à la fin du IXe siècle, à la place des lois personnelles des peuples germains, naquirent une foule de lois territoriales ou de coutumes.

Voici comment la société se trouva organisée chez les Allémans et les Burgondes, après leur établissement en Helvétie.

On comptait deux classes générales de personnes, les *libres* et les *non libres*, subdivisées chacune en diverses catégories. Au bas de l'échelle étaient les esclaves, désignés plus ordinairement sous le nom de *serfs* pour les distinguer des esclaves de l'antiquité. Ces derniers, considérés comme des choses, ne pouvaient rien posséder en propre; leurs personnes et leur travail appartenaient aux maîtres. La condition des serfs, après les invasions, est moins misérable, grâce à l'influence du christianisme et des idées germaniques : le serf n'est plus une chose et n'est plus la propriété absolue de son maître; il est homme, il peut posséder.

Dans la société, telle qu'elle s'organise depuis le VIe siècle, les serfs portent différents noms, correspondant d'ordinaire à des degrés divers de servitude. Les moins bien traités sont les *serfs agricoles,* attachés à la glèbe ou à la terre de façon à ne pouvoir être vendus sans elle, ni la terre sans eux. Au dessus viennent les *serfs attachés à la personne* de leur maître, les *serfs de l'église,* puis les *serfs du roi* ou *fiscalins* (serfs du fisc).

Les *colons* constituent une classe intermédiaire entre les non libres et les libres. Sous l'empire romain, ils avaient formé déjà la grande masse des cultivateurs. Ils continuèrent d'exister après les invasions et on les retrouve sous divers noms durant tout le moyen âge. Ils étaient attachés à la terre qu'ils cultivaient, et payaient à leur maître une redevance annuelle fixe, ordinairement en nature.

Les libres comprenaient les simples libres et les nobles ou privilégiés. Ces derniers étaient ou propriétaires d'*alleux*, c'est-à-dire de terres qu'ils possédaient en toute propriété, ou de *bénéfices*, c'est-à-dire de terres accordées comme récompense et ordinairement à vie; ou ils étaient *officiers du roi,* remplissant diverses fonctions, celle de

comte, par exemple. Les hommes libres formaient le peuple proprement dit. Seuls, ils avaient le droit de port d'armes, et le droit de se réunir en assemblée générale pour discuter des intérêts communs et prononcer des jugements.

Quant au chef de la nation, ou roi, à l'origine, il n'était pas souverain dans le sens moderne du mot, son autorité était restreinte, surtout en temps de paix, par les droits des hommes libres. Sous l'influence des idées romaines, les rois burgondes réussirent à rendre leur pouvoir presque absolu; quelques chefs franks voulurent les imiter, mais les grands se révoltèrent et firent échouer ces tentatives. Plusieurs d'entre ces rois s'efforcèrent d'organiser l'état; dans ce but, le territoire frank fut divisé en comtés, et ceux-ci en centenies, formées primitivement de la réunion de cent familles; à la tête des centenies étaient des centeniers; à la tête des comtés, des comtes. Les anciennes cités romaines eurent également des comtes pour chefs de leur administration civile et judiciaire.

La société, telle qu'elle s'était constituée après l'établissement des Germains dans l'empire, ne pouvait l'être d'une manière stable. Du VIe au Xe siècle, elle passa par toute une série de transformations pour devenir la société féodale. Ainsi, en ce qui concerne la propriété, sous l'empire de diverses circonstances, les alleux se convertirent la plupart en bénéfices. De leur côté, les bénéficiers profitèrent de la faiblesse des derniers empereurs carolingiens pour obtenir d'eux le droit d'hérédité des bénéfices. Après bien des luttes, Charles le Chauve sanctionna cette usurpation. (877.) Il en fut de même de l'hérédité des charges publiques et des titres de ducs, comtes, etc., auxquels était attaché l'exercice d'une autorité assez grande, déléguée par le souverain, celle de faire la guerre, de battre monnaie, de faire des lois, de prononcer des jugements, etc.

A la fin du IXe siècle, tout l'empire carolingien était ainsi en voie de démembrement. L'autorité centrale n'avait plus aucune force; le domaine impérial n'existait plus. Dans les provinces, les gouverneurs et les possesseurs de bénéfices ou de *fiefs*, se rendent indépendants et exercent la souveraineté. C'est le système féodal qui s'établit.

Au point de vue religieux, voici le peu de renseignements que nous possédons sur l'Helvétie. Dès le IVe et le Ve siècle, s'étaient érigés les évêchés d'Aventicum, Octodurum, Vindonissa, Augusta

Rauricorum, Coire et Genève. A la suite des invasions, celui d'Aventicum fut transféré à Lausanne, probablement par l'évêque Marius (vers 590); celui d'Octodurum à Sion; celui de Vindonissa à Constance et celui d'Augusta à Bâle. Le diocèse de Genève s'étendait sur les bords du Rhône et du Léman jusqu'à l'Aubonne; le diocèse de Lausanne, sur le pays entre l'Aubonne et le Jura d'un côté, l'Aar de l'autre; le diocèse de Bâle, dans le Jura et sur les bords du Rhin; celui de Constance, entre l'Aar et le lac de Constance; celui de Coire dans la Rhétie et celui de Sion dans le Vallais et le vieux Chablais jusqu'à Villeneuve.

L'influence de l'Eglise sur la société barbare fut très grande et presque toujours bienfaisante. Elle s'exerçait de plusieurs manières : par l'autorité temporelle attribuée dans certains cas aux évêques, et qui faisait d'eux les défenseurs des habitants des cités contre l'oppression des barbares; par les décrets des conciles, soit généraux, soit provinciaux, et par les monastères.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
561	Mort de Clotaire I, roi des Franks; ses quatre fils lui succèdent.	561	L'Helvétie burgonde passe à Gontran, roi d'Orléans et des Burgondes; l'Helvétie allémanique, à Siegbert, roi d'Austrasie.
568	Etablissement des Lombards en Italie.	568	Les vallées méridionales des Alpes sont occupées par les Lombards.
		574	Irruptions des Lombards dans la Transjurane.
		586?	Marius, évêque d'Aventicum, transporte son siége à Lausanne.
593	Mort de Gontran.	593?	Mort de Marius.
		609	Colomban et Gall prêchent le christianisme aux Allémans de l'Helvétie.
613	Mort ignominieuse de Brunehaut; Clotaire II, fils de Chilpéric, seul roi des Franks.	613	L'Helvétie tout entière est réunie sous la domination de Clotaire II.

	Histoire générale.		Histoire suisse.
628	Dagobert succède à Clotaire II.		
638	Mort de Dagobert; les rois fainéants.	720	Fondation du couvent de St-Gall.
752	Pépin le Bref fonde la dynastie des Carolingiens.		Le nom du pays d'Uri est cité pour la première fois.
768	Charlemagne, successeur de Pépin.		
800	Charlemagne reconstitue l'empire d'Occident.		
814	Mort de Charlemagne; Louis le Débonnaire.		
840	Mort de Louis le Débonnaire.		
		853	Fondation du monastère de femmes de Zurich, auquel Louis le Germanique donne le pays d'Uri.
879	Fondation du royaume de Bourgogne Cisjurane.		
		887	Déposition de Charles le Gros; démembrement de l'empire de Charlemagne.

ÉPOQUE ALLEMANDE OU FÉODALE

CHAPITRE VI. — ROYAUME DE BOURGOGNE TRANSJURANE.

1. Rodolphe I. — 2. Rodolphe II. — 3. Conrad le Pacifique; la reine Berthe. — 4. Rodolphe III; réunion de la Transjurane à l'Allemagne.

(887-1038)

1. Rodolphe Ier. — La déposition de Charles le Gros, suivie du démembrement définitif de l'empire carolingien, marque le commencement d'une nouvelle période de l'histoire du moyen âge. La féodalité, victorieuse dans sa lutte contre la royauté, achève de se constituer et domine en Europe pendant quatre ou cinq siècles; en Helvétie, surtout du Xe au XIVe siècle; de là la qualification de *féodale* donnée à cette époque; celle d'époque *allemande* lui convient aussi, parce

que pendant toute sa durée notre pays fit partie du royaume d'Allemagne ou de Germanie.

Quelques mois après la déposition de Charles le Gros, le comte **Rodolphe**, parent de Charles le Chauve et gouverneur de la Bourgogne Transjurane, réunit au monastère de Saint Maurice les nobles et les prélats de la contrée et se fit proclamer par eux roi de Bourgogne. (888.) Il fut reconnu en cette qualité dans l'Helvétie romane, entre le Jura, l'Aar et les Alpes, dans la Haute Bourgogne (Franche Comté) et peut-être en Savoie.

L'année même de son élévation au trône, Rodolphe fut attaqué par le nouveau roi d'Allemagne, **Arnoulf**, neveu de Charles le Gros. Ce prince aspirait à reconstituer l'empire de Charlemagne et, à ses yeux, Rodolphe n'était qu'un rebelle. La Transjurane fut envahie et dévastée; toutefois Arnoulf se contenta d'exiger de Rodolphe qu'il reconnût le suprématie de l'Allemagne.

Pour des motifs peu connus, Arnoulf déclara une seconde fois la guerre à Rodolphe, le battit, ravagea la Bourgogne, mais se retira sans l'avoir soumise. (894.)

Nous ne savons presque rien du gouvernement de Rodolphe Ier. Par une charte de l'an 895, il confirma au peuple et au clergé de Lausanne le droit d'élire leur évêque. N'ayant pas de résidence fixe, il séjournait tantôt dans une localité, tantôt dans une autre, distribuant la justice à ses sujets ou la leur faisant rendre par ses comtes. Il mourut vers l'an 912.

2. **Rodolphe II.** — Ce fils du fondateur de la petite monarchie bourguignonne eut un règne très agité. L'an 919, il entra en lutte avec Bourckard, duc d'Allémanie ou de Souabe; la possession d'une partie du comté d'Argovie en fut, à ce qu'on croit, le prétexte. A la tête de ses Transjurains, Rodolphe s'avança jusqu'en Thurgovie, mais il fut battu près de Winterthur et contraint de faire la paix. Comme gage de réconciliation eut lieu le mariage de Rodolphe avec **Berthe**, fille de Bourckard.

Peu de temps après (vers 923), le roi de Bourgogne accepta la couronne d'Italie que lui offraient les seigneurs lombards, révoltés contre leur roi Bérenger. Ce dernier fut vaincu, puis assassiné par un des siens; Rodolphe se fit couronner roi d'Italie à Pavie. Au bout de deux ou trois ans, les Italiens, déjà fatigués de leur nouveau maître

et de la présence de ses grossiers Bourguignons, appelèrent contre lui Hugues, roi de Provence. Rodolphe fit de vains efforts pour se maintenir en Italie; dans une expédition au sud des Alpes, son beau-père Bourckard, qui l'avait accompagné, ayant été tué traîtreusement (926), le Bourguignon renonça à ses projets. Quelques années plus tard, il signa, avec Hugues, un traité par lequel il abandonnait ses prétentions sur la péninsule et recevait en échange la Provence, ou royaume d'Arles. (933.) Ses états eurent dès lors à peu près la même étendue que l'ancien royaume burgonde et furent souvent désignés sous le nom de royaume d'Arles.

Rodolphe mourut prématurément l'an 937, après avoir employé ses dernières années à combattre, avec le roi d'Allemagne, Henri l'Oiseleur, les terribles Hongrois ou Madgyares, qui commençaient à ravager l'Allemagne, l'Helvétie et l'Italie. De son mariage avec Berthe il avait eu quatre enfants, entre autres **Conrad**, son successeur, et Adélaïde.

3. Conrad le Pacifique; la reine Berthe. — A la mort de son père, Conrad, qui n'avait qu'une dizaine d'années, fut élu roi par les grands réunis à Lausanne. Hugues d'Italie chercha à profiter des circonstances pour étendre sa domination sur la Transjurane, ou, du moins, reprendre possession de la Provence. Il passa les Alpes, fiança son fils Lothaire avec la jeune Adélaïde et, dit-on, épousa lui-même la reine Berthe. Mais le roi d'Allemagne, Othon Ier, qui avait succédé l'année précédente à son père, Henri l'Oiseleur, considérant la Bourgogne comme plus ou moins dépendante de sa couronne, renversa les projets de Hugues en emmenant Conrad à sa cour et en le gardant sous sa tutelle pendant une quinzaine d'années.

On ne sait qui, durant ce temps, exerça le gouvernement dans la Transjurane. Peut-être demeura-t-il entre les mains de Berthe, qui, parait-il, n'accompagna pas son mari Hugues en Italie. Ce prince étant mort en 947, son fils Lothaire lui succéda. Il ne vécut que jusqu'en 951; sa veuve Adélaïde, exposée à toutes sortes de persécutions de la part des nobles, appela Othon Ier à son aide. Il accourut, délivra Adélaïde, l'épousa et se fit couronner roi d'Italie.

Peu de temps après ces événements, Conrad revint en Bourgogne. Il eut bientôt occasion de se mesurer avec les Hongrois et les Sarrasins qui désolaient l'Europe occidentale. Occupant dans les Alpes un

grand nombre de points fortifiés, les Sarrasins en descendaient à l'improviste dans les vallées et y commettaient les plus grands dégâts. Il n'existait plus aucune sécurité et la misère des populations devenait toujours plus profonde.

Conrad se débarrassa des Hongrois et des Sarrasins par la ruse. Il les excita les uns contre les autres, puis, quand ils se furent réciproquement affaiblis, il les attaqua et en fit un grand massacre. Battus à la même époque par Othon le Grand, les Hongrois ne reparurent plus; mais les Sarrasins ne cessèrent leurs incursions dans la Transjurane que vers la fin du X[e] siècle.

Le reste du long règne de Conrad fut assez tranquille, et ce prince mérita son surnom de Pacifique par la douceur de son gouvernement. C'est sans doute alors que la reine Berthe consacra toute son activité au bonheur des populations du royaume. Elle parcourait fréquemment le pays, laissant partout des témoignages de son inépuisable charité. On lui attribue la construction d'églises et de monastères, ainsi que celle de châteaux et tours du pays de Vaud destinés à servir de refuge contre les Hongrois et les Sarrasins. Parmi les fondations de Berthe, il faut citer celle du prieuré de Payerne qui fut, pour cette localité, une cause d'agrandissement et de prospérité. (962.) La bonne reine Berthe, comme on l'a appelée, mourut peu d'années après.

Quant à Conrad, il fit de nombreuses donations aux églises et aux couvents : l'an mil approchait, l'an du jugement dernier, suivant l'opinion générale; chacun cherchait à assurer son salut par de bonnes œuvres et par les pratiques de la dévotion.

Conrad mourut l'an 993, laissant le trône à son fils aîné **Rodolphe III.**

4. **Rodolphe III.** — Le règne de ce prince fut des plus misérables. Déjà sous Conrad, les nobles avaient profité de la faiblesse du gouvernement pour se rendre indépendants dans leurs châteaux-forts; en se dépouillant pour les églises d'une grande partie du domaine royal, il s'était enlevé tout moyen de les retenir dans l'obéissance.

Rodolphe III agit de même. Effrayé sans doute par l'approche de l'an mil, il fit don au clergé d'une foule de droits importants et de terres royales. Les nobles, mécontents, s'insurgèrent. Adélaïde, tante du roi et veuve de l'empereur Othon I, accourut d'Allemagne et

réussit à ramener la paix; mais peu de temps après sa mort (999), la lutte recommença. Rodolphe dut quitter son royaume et se retirer auprès de l'empereur Henri II, son neveu (fils de sa sœur Gisèle et du duc de Bavière), qu'il institua son héritier. Dès lors Henri II s'immisça de plus en plus dans les affaires de la Bourgogne et prépara l'annexion de ce royaume à l'Allemagne.

Rodolphe continua quelques années son déplorable système de donations au clergé et aux monastères. Ainsi l'évêque de Lausanne, *Henri de Lenzbourg*, un de ses plus chauds partisans, celui-là même qui, vers l'an mil, avait posé les fondements de la cathédrale de Lausanne, reçut le comté de Vaud; l'évêque de Sion, le comté du Vallais; l'abbé de Saint-Maurice, de nombreuses possessions dans le Vieux Chablais (de Martigny à Vevey); l'évêque de Bâle, l'Erguel (Saint-Imier) et Moûtier-Grandval; le monastère de Romainmôtier, plusieurs terres royales, etc. Les nobles se révoltèrent une troisième fois. (1016). A leur tête était un homme énergique, le comte Guillaume qui, durant quelques années, fut tout puissant dans la Transjurane. Henri II menaçant le pays d'une invasion, les villes fermèrent leurs portes et les Transjurains se préparèrent à défendre courageusement leur indépendance. Werner, évêque de Strasbourg, entra en effet dans la Bourgogne avec une armée, s'avança jusque sur les bords du Léman, battit les nobles près de Coppet et les força de se soumettre. C'est dans cette année de troubles que l'évêque Henri de Lausanne périt assassiné. (1020).

La tranquillité se rétablit pourtant. Rodolphe rentra dans ses états, qu'il gouverna avec l'appui de son neveu. A la mort de celui-ci, Conrad II, le Salique, chef de la maison de Franconie, revendiqua les droits de son prédécesseur sur la Transjurane. Après quelque résistance, Rodolphe l'accepta pour héritier et, quand il mourut, à Lausanne, en 1032, Conrad se prépara à prendre possession de la Bourgogne.

Le royaume fondé par Rodolphe Ier avait duré 144 ans (888-1032). Sous ses deux premiers rois, il ne cessa de grandir et jouit d'une certaine prospérité; sous les deux derniers, au contraire, il ne fit que décliner et finit par se fondre dans le vaste empire germanique.

Conrad II était engagé dans une guerre contre le duc de Pologne quand survint la mort de Rodolphe III. Profitant de l'éloignement de

l'empereur, le comte Eudes de Champagne, fils de Berthe, troisième sœur de Rodolphe, s'empara d'une partie de la Transjurane, où il occupa entre autres Neuchâtel et Morat. Conrad accourut et se fit reconnaître roi à Payerne. Il assiégea Morat et Neuchâtel, mais la rigueur de l'hiver de 1033-1034 le força de se retirer. L'année suivante, tandis que l'archevêque de Milan et le comte Hupert (le même, probablement, que Humbert aux Blanches Mains, comte en Maurienne) lui amenaient des renforts d'Italie, Conrad rentra dans la Transjurane et se fit couronner roi de Bourgogne à Genève, où le comte Gérold de Genève et l'archevêque Bourckard de Lyon lui rendirent hommage. Les autres seigneurs transjurains durent aussi céder; Neuchâtel et Morat furent prises et cette dernière ville presque entièrement détruite. Eudes de Champagne, partout vaincu, renonça à ses prétentions à l'héritage de Rodolphe III. De son côté, l'empereur s'efforça de gagner l'affection de ses nouveaux sujets en respectant jusqu'à un certain point leur indépendance. En 1038, il fit proclamer roi de Bourgogne son fils Henri, auquel il venait de donner le duché d'Allémanie ou de Souabe.

Dès ce moment, l'union de la Transjurane avec l'empire fut consommée, mais l'autorité impériale ne se fit jamais sentir bien fortement dans les contrées situées en deçà de l'Aar.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
887	Arnoulf est proclamé empereur après la déposition de Charles le Gros.	888	Rodolphe I fonde le royaume de Bourgogne transjurane. Arnoulf lui fait la guerre et le force à lui rendre hommage.
899	Mort d'Arnoulf; son fils, Louis l'Enfant, lui succède.	894	Seconde guerre entre Rodolphe I et Arnoulf.
911	Mort de Louis l'Enfant; Conrad I de Franconie est élu roi d'Allemagne.	911 ou 912	Rodolphe II succède à Rodolphe I.
917	Conrad rétablit le duché d'Allémanie en faveur de Bourckard I.	917	L'Helvétie allémanique fait partie du duché d'Allémanie.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
918	Mort de Conrad I.		
919	Henri I l'Oiseleur, roi d'Allemagne; il fonde la dynastie de Saxe.	919	Guerre entre Rodolphe II et Bourckard, duc d'Allémanie ou de Souabe.
		921	Mariage de Rodolphe avec Berthe, fille de Bourckard.
		923	Rodolphe II est élu roi d'Italie.
933	Hugues de Provence devient roi d'Italie.	933	Rodolphe cède l'Italie à Hugues de Provence, en échange du royaume d'Arles.
936	Mort d'Henri I; son fils Othon I lui succède.		
		937	Conrad le Pacifique succède à Rodolphe II. Othon I le prend sous sa tutelle et l'emmène à sa cour.
947	Mort de Hugues, roi d'Italie ; son fils Lothaire, époux d'Adélaïde, fille de Rodolphe II, monte sur le trône.		
951	Mort de Lothaire.		
952	Adelaïde épouse Othon I qui devient roi d'Italie.	952	Conrad le Pacifique rentre dans ses États et les délivre des invasions des Hongrois et des Sarrasins.
962	Othon I le Grand rétablit l'empire romain.	962	La reine Berthe fonde le monastère de Payerne.
973	Mort d'Othon I; Othon II empereur.		
983	Mort d'Othon II; Othon III,		
987	Hugues Capet fonde en France la dynastie des Capétiens.		
		993	Mort de Conrad le Pacifique; Rodolphe III.
		999	Révolte des seigneurs transjurains contre Rodolphe III.
1002	Mort d'Othon III; Henri II.		
		1016	Rodolphe III choisit l'empereur Henri II pour héritier.
		1020	Les Transjurains révoltés sont battus à Coppet par les troupes d'Henri II.
1024	Mort d'Henri II. Conrad II fonde la dynastie de Franconie.		
		1032	Mort de Rodolphe III.
		1033	Conrad II se fait reconnaître roi de Bourgogne Transjurane.
		1034	Conrad s'empare de Neuchâtel et de Morat et se fait couronner à Genève. Toute l'Helvétie est sous la domination allemande.

CHAPITRE VII

L'HELVÉTIE SOUS LES EMPEREURS D'ALLEMAGNE JUSQU'A LA MORT DE RODOLPHE DE HABSBOURG.

1. La féodalité en Helvétie. — 2. Henri IV et Rodolphe de Rheinfelden. — 3. Les ducs de Zäringen; Berthold IV et Berthold V. — 4. Les comtes de Savoie; Pierre de Savoie. — 5. Les comtes de Habsbourg; Rodolphe de Habsbourg, comte et empereur. — 6. Coup d'œil sur la société au X[e] et au XIV[e] siècle.

(1034-1291)

1. La féodalité en Helvétie. — Par la conquête de la Bourgogne, toute l'Helvétie se trouva placée sous la domination des empereurs d'Allemagne. A ce moment, la féodalité arrivait à son complet développement. En ce qui concerne notre pays, c'est dès la fin du dixième siècle et dans le courant des deux siècles suivants qu'apparaissent la plupart des grandes familles seigneuriales, les comtes de Montfort (Rhétie), Rapperschwyl, Toggenbourg, Kibourg (Thurgovie), Lenzbourg, Habsbourg, Rheinfelden, Neuchâtel, Nidau, Gruyère, Maurienne ou Savoie, Genève, Haute-Bourgogne, etc. En tout, l'Helvétie comptait une cinquantaine de familles comtales, relevant directement de la couronne, en Bourgogne, ou, placées dans l'Helvétie orientale, sous la suzeraineté du duc d'Allémanie.

A côté des comtes, et avec une puissance temporelle au moins égale, prenaient rang les seigneurs ecclésiastiques tels que les évêques de Genève, Lausanne, Sion, Bâle, Coire, l'abbé de Saint-Gall, etc.

A un degré inférieur venaient non moins de cent-cinquante seigneurs, la plupart vassaux des comtes et portant les titres de barons, sires, chevaliers, etc. Puis, au dernier degré de la noblesse, figuraient un millier d'arrière-vassaux, les donzels, écuyers, etc. Dans cette catégorie pouvaient être rangés les ministériaux, officiers d'origine non libre, mais que leurs fonctions avaient fini par placer au dessus des simples libres.

Après les grandes invasions du IV[e] et du V[e] siècle, la classe des hommes libres comprenait, chez les Allémans et les Burgondes, la masse de la nation. Mais, avec le temps, un grand nombre d'entre eux ou bien s'étaient élevés jusqu'à la noblesse, ou bien s'étaient vus

réduits par les circonstances à aliéner leur liberté, de manière à descendre au niveau des serfs. Au X[e] et au XI[e] siècle, il existait encore en Helvétie diverses communautés d'hommes libres, soit dans les villes, comme les citoyens et les bourgeois de Genève, Lausanne, Bâle, Zurich, etc., soit dans les campagnes: ainsi les paysans libres ou libres propriétaires de Schwytz, de la vallée de la Muotta, d'Uri, des bailliages libres d'Argovie, du Hasli, du Bregel, etc. Ces hommes libres relevaient directement de l'empereur, représenté au milieu d'eux par un avoué ou bailli impérial. Zurich, par exemple, avait depuis Othon I un avoué impérial qui était en même temps avoué du monastère de femmes fondé dans cette ville l'an 853 par une fille de Louis le Germanique.

La plupart des habitants des campagnes formaient une troisième classe, celle des serfs, dépendante des deux autres, et soumise à des charges plus ou moins onéreuses. Les serfs avaient surtout à souffrir des mille et mille petites guerres privées auxquelles se livrait la noblesse féodale et qui, tout en désolant l'Europe, contribuèrent à y maintenir l'ignorance et la misère. L'Eglise, dont les possessions temporelles étaient souvent l'objet de la convoitise et des attaques des nobles, chercha à remédier au mal en instituant, au commencement du XI[e] siècle, la Paix de Dieu, bientôt transformée en une simple Trève de Dieu : toute guerre privée était interdite pendant une partie de l'année, sous peine d'excommunication.

Les efforts du clergé ne comprimèrent pas toujours les passions violentes et brutales de l'époque, et, pendant plusieurs siècles, les guerres privées furent le fléau de l'Europe et surtout de l'Allemagne, où la féodalité finit par devenir toute puissante.

2. Henri IV et Rodolphe de Rheinfelden. — A Conrad II mort en 1039, succéda son fils Henri III, créé quelque temps auparavant duc d'Allémanie et roi de Bourgogne ou d'Arles.

Henri III séjourna fréquemment en Helvétie, en particulier à Zurich, et mourut en 1056, laissant le trône à son fils Henri IV. Celui-ci n'ayant que six ans, sa mère Agnès gouverna l'empire pendant sa minorité. L'année suivante (1057), Agnès inféoda à un seigneur des bords du Rhin, le comte Rodolphe de Rheinfelden, le duché d'Allémanie, et bientôt après elle lui donna, avec la main de sa fille Mathilde, le gouvernement de la Bourgogne Transjurane. L'Helvétie

presque entière fut ainsi de nouveau réunie sous l'autorité d'un seul maître.

Lorsque, vingt ans plus tard, entre Henri IV et le pape Grégoire VII, éclata la fameuse querelle des Investitures, le duc Rodolphe prit, avec les ducs de Bavière et de Saxe, le parti du pontife et accepta même la couronne impériale que lui offraient les princes ennemis de son beau-frère. La guerre civile déchira l'empire. En Helvétie, tandis que la plupart des nobles et des prélats des bords du Rhin, de la Thur et de la Limmat embrassaient la cause du rebelle, dans la Transjurane, les seigneurs laïques et ecclésiastiques, l'évêque Bourckard de Lausanne à leur tête, se déclaraient chaudement en faveur d'Henri IV.

L'empereur mit Rodolphe au ban de l'empire et donna le duché d'Allémanie à son partisan Frédéric de Hohenstauffen. Toutefois, en deçà du Rhin, les possessions des Rheinfelden furent quelque temps défendues par le gendre de Rodolphe, Berthold II, duc de Zæringen, puissant seigneur de la Forêt-Noire. Dans l'Helvétie occidentale, les fiefs de l'anti-césar, entre autres les quatre paroisses de Lavaux, furent donnés par Henri IV à l'évêque de Lausanne (1079). L'an 1080, Rodolphe périt dans une bataille. Son jeune fils Berthold mourut dix ans plus tard, et ce qui restait de son patrimoine passa à Berthold II de Zæringen. La paix entre Henri IV et ses principaux ennemis ne fut signée qu'en 1097; Frédéric de Hohenstauffen conserva la partie du duché d'Allémanie située au nord du Rhin, la Souabe proprement dite, tandis que Berthold garda, avec le titre de duc de Zæringen, les comtés de Thurgovie et d'Argovie, ainsi que l'avouerie impériale de Zurich.

3. Les Zæringen; Berthold IV et Berthold V. — Détrôné par son propre fils, Henri IV mourut dans une profonde misère (1106). Henri V le Parricide (1106-1125) termina la querelle des Investitures. Mort le dernier de sa famille, il eut pour successeur le duc de Saxe, Lothaire II. (1125-1137).

En Helvétie, Berthold II, mort en 1111, avait laissé trois enfants : Berthold III, assassiné en 1122, Conrad et Agnès, qui épousa Guillaume III, comte de Haute-Bourgogne et suzerain de diverses seigneuries situées en deçà du Jura.

Guillaume III et, après lui, son fils Guillaume IV, ayant péri assassinés, la Haute-Bourgogne passa à leur parent Raynaud, comte de

Mâcon. Raynaud refusa de rendre hommage à l'empereur Lothaire II, sous prétexte que celui-ci n'appartenait pas à la maison de Franconie, héritière des anciens rois de Bourgogne. L'empereur le mit au ban de l'empire et donna ses biens à Conrad de Zæringen, oncle maternel de Guillaume IV. Conrad ajouta dès lors à ses titres celui de duc de Bourgogne. Il soumit la Transjurane, mais Raynaud parvint à conserver la Haute-Bourgogne qui, reconnue fief immédiat de l'empire, prit le nom de Franche Comté de Bourgogne.

La mort de l'empereur Lothaire, en 1137, pendant la lutte de Raynaud de Bourgogne contre Conrad de Zæringen, fut suivie de l'avénement au trône d'une nouvelle dynastie, celle des Hohenstauffen ou de Souabe, dans la personne de Conrad III. Vainement quelques grands vassaux, et parmi eux le duc de Zæringen, avaient cherché à élever à la dignité impériale le duc de Bavière et de Saxe, Henri le Superbe : ils durent accepter Conrad.

C'est sous le règne de ce prince que commencèrent les longues luttes des Guelfes et des Gibelins, soit en Allemagne, soit en Italie. Les Zæringen, qui, du temps d'Henri IV, avaient déjà tenu le parti de la papauté, penchaient pour les Guelfes, soutiens de la cause des papes et de l'Italie contre les Hohenstauffen ou Gibelins; toutefois, ni Conrad de Zæringen, ni ses successeurs n'osèrent se déclarer ouvertement en faveur des Guelfes.

Le duc Conrad mourut au commencement de 1152, laissant ses biens et ses dignités à son fils Berthold IV. (1152-1186).

Conrad III le suivit de très près dans la tombe; son neveu Frédéric Ier Barberousse fut élu à sa place.

Frédéric songea bientôt à rétablir la domination de l'Allemagne sur l'Italie, pays presque abandonné à lui-même depuis la querelle des Investitures. Il y dirigea dans ce but plusieurs expéditions; mais le succès ne répondit pas à ses efforts et, à la fin, il dut renoncer à ses projets.

Au retour de sa première campagne (1156), Frédéric épousa Béatrix, fille et héritière de Raynaud le Franc Comte. Dans cette circonstance, Berthold IV de Zæringen dut lui céder ses droits sur les contrées du versant occidental du Jura. En compensation, l'empereur lui donna l'avouerie impériale sur les évêchés de Genève, Lausanne et Sion. Mais les évêques de ces villes résistèrent énergiquement à

Berthold quand il voulut se mettre en possession des droits de sa charge. L'évêque de Genève, Ardutius de Faucigny, obtint même de l'empereur une charte (bulle d'or) déclarant l'évêque et ses successeurs souverains de Genève, sous la suzeraineté immédiate de l'empire (1162). L'évêque de Lausanne se vit forcé de reconnaître le duc comme avoué impérial; celui de Sion repoussa victorieusement ses prétentions. C'est seulement depuis cette époque que Berthold prit dans les actes le titre de Recteur de Bourgogne.

Soit pour accroître ses revenus, soit pour donner un point d'appui à sa domination dans la Transjurane, Berthold IV entreprit vers la fin de sa vie la fondation de Fribourg en Uechtland, ou en Bourgogne, comme on disait alors (1177-1178). Il lui accorda des franchises très étendues; ainsi les bourgeois avaient le droit de nommer leurs magistrats, de faire la guerre ou la paix et de conclure des alliances; pour devenir bourgeois, il fallait posséder un immeuble ou une rente sur un immeuble sis dans la ville ou sa banlieue; tout serf qui cherchait refuge dans les murs de Fribourg pouvait devenir bourgeois s'il n'avait pas été réclamé au bout d'un an et un jour. La charte de Fribourg était calquée sur celle donnée par Berthold III à sa ville de Fribourg en Brisgau, et elle servit de modèle à la plupart des constitutions municipales de l'Helvétie romane.

Fribourg prit un assez rapide développement, mais, fondée sur un sol faisant partie du patrimoine de Berthold, elle demeura ville sujette jusqu'à la fin du moyen âge.

Berthold V succéda à son père en 1186. Comme il se disposait à accompagner l'empereur Frédéric Barberousse dans la troisième croisade, une insurrection des nobles de la Transjurane, suscitée par Roger, évêque de Lausanne, et par Guillaume, comte de Genève, le retint dans ses états. Il vainquit les rebelles entre Avenches et Payerne. Toutefois, ne pouvant compter sur la fidélité de ses vassaux des bords du Léman, de l'Aar et de la Reuss, le recteur de Bourgogne chercha à les tenir en bride par la fondation de quelques places fortes. En 1191, il jeta les fondements de la ville de Berne, à laquelle il donna une constitution municipale analogue à celle de Fribourg. Berne, située sur le domaine impérial, était dans une position plus privilégiée que sa voisine. En effet, peu après la mort de Berthold V, Berne fut élevée au rang des villes impériales, placées sous la protection immé-

diate des empereurs, tandis que Fribourg, ville sujette, passait aux héritiers des Zæringen.

D'autres villes, Moudon, Yverdon, Morat, Thoune, Burgdorf (ou Berthoud) furent, vers le même temps, bâties ou agrandies et fortifiées par le puissant recteur et dotées par lui d'importantes franchises. Derrière les murs de ces cités nouvelles, le serf, l'homme libre et parfois même le noble trouvèrent la sécurité qui au moyen âge faisait défaut partout ailleurs. La féodalité vit grandir à ses dépens la plupart des fondations zæringiennes, et bientôt celles-ci purent opposer avec succès aux pesantes armées féodales leurs fortes murailles et leur solide infanterie. Grâce aux franchises et aux priviléges qu'elles avaient reçues de Berthold, ces villes devinrent autant de centres d'où les idées de liberté et d'indépendance rayonnèrent dans tous les sens. Aussi devons-nous de la reconnaissance aux Zæringen : ils contribuèrent à l'affranchissement des classes inférieures de la société et préparèrent la ruine de la féodalité; dans nos contrées naquit et se propagea le système communal, base de nos institutions républicaines.

Un autre fait, également important pour l'Helvétie romane, s'accomplit au commencement du XIII[e] siècle. L'empereur Philippe de Souabe, en guerre avec Othon de Brunswick, que lui opposaient les Guelfes, donna à un de ses partisans, Thomas, comte de Savoie, un certain nombre de villes dont une, Moudon, était située dans le Pays de Vaud (1208). Berthold V, auquel Moudon devait son agrandissement, se considéra comme lésé dans ses droits par cette inféodation et chercha, mais en vain, à s'y opposer. Ainsi prit pied dans nos contrées la maison de Savoie.

Dans le même temps et peut-être pour la troisième fois, le recteur tenta une expédition dans le Vallais, dont l'évêque et les habitants refusaient de reconnaître son autorité. Là encore il échoua. Berthold V mourut l'an 1218, le dernier de sa race. Par l'extinction des Zæringen notre pays échappait au danger de voir une puissante dynastie s'implanter sur son sol et y fonder une souveraineté féodale semblable à celles qui se constituaient à cette même époque dans les autres parties de l'empire d'Allemagne.

L'empereur Frédéric II réunit à la couronne les fiefs impériaux qu'avait possédés le duc de Zæringen, entre autres les avoueries impériales de Zurich et de Soleure et il éleva ces villes, ainsi que

Berne et Morat, au rang de villes libres impériales. Il donna le titre de recteur ou de duc de Bourgogne à son fils Henri, roi des Romains, mais ce prince n'en exerça jamais l'autorité et cette dignité s'éteignit avec lui. La presque totalité des biens allodiaux des Zæringen en Helvétie passa à un beau-frère de Berthold V, Ulrich, comte de Kibourg, avec les villes de Berthoud, Thoune et Fribourg. Remontant à une origine très ancienne, les Kibourg avaient, au XIIe siècle, ajouté à leurs nombreux domaines des comtés de la Thurgovie et de Zurich, la plus grande partie des biens des comtes de Lenzbourg, le pays de Gaster, Zug, Sempach, Sursée et le comté de Baden. L'héritage de Berthold V fit d'eux la plus puissante maison seigneuriale de l'Helvétie centrale et orientale.

4. Les comtes de Savoie; Pierre de Savoie. — Dans l'Helvétie occidentale, après la mort du recteur, la noblesse laïque et ecclésiastique se trouva de fait complétement indépendante; elle ne reconnaissait que nominalement la suzeraineté de l'empire. Mais, dans ce temps-là, diverses causes contribuaient à l'appauvrissement et à la ruine de la féodalité : les croisades, un des principaux éléments d'affranchissement des campagnes; la prospérité croissante des villes, qui entraînait le dépérissement des centres seigneuriaux; les guerres privées, sans cesse renaissantes, etc. Le moment approchait où une famille, plus ambitieuse et plus habile que les autres, allait placer sous sa dépendance la plupart des petites dynasties de la Transjurane : c'était celle des comtes de Maurienne ou de Savoie.

Le premier membre connu de la maison de Savoie, Humbert aux Blanches Mains, avait vécu sous Rodolphe III. Ses successeurs acquirent de grandes possessions sur les deux versants des Alpes, savoir le Piémont, la vallée d'Aoste, le Chablais, la Savoie proprement dite. L'un d'eux, Thomas, reçut de l'empereur Philippe de Souabe le fief de Moudon. La mort de Berthold V rendit Thomas proche voisin des Kibourg; une alliance vint unir les deux familles : Hartmann, fils d'Ulrich, épousa Marguerite de Savoie, fille du comte Thomas (1218).

Pierre, l'un des sept fils du comte Thomas, fut le véritable fondateur de la puissance de la maison de Savoie dans l'Helvétie romane. Il naquit en 1203 et, comme plusieurs de ses frères, entra dans l'Eglise. En 1226, il était chanoine de l'église de Lausanne; il devint les années suivantes prévôt des chapitres d'Aoste et de Genève; en 1229, lors

d'une vacance du siége épiscopal de Lausanne, il fut nommé, par le chapitre, procurateur de l'église de Lausanne et il occupa ce poste environ deux ans. Quelques mois après la mort de son père, Pierre rentra dans le monde et épousa Agnès, fille et héritière d'Aymon, dernier baron de Faucigny (1233).

L'aîné des fils du comte Thomas, Amédée IV, avait hérité du comté de Savoie; un autre, Aymon, de la province d'Agaune ou Vieux Chablais, de la seigneurie de Chillon, de Moudon et de Romont; Pierre n'avait reçu que quelques terres sans valeur. Vers 1237, Aymon mourut; ses biens passèrent à Amédée IV. Toutefois Pierre en eut probablement une part, car, dès 1240, il était en possession de Romont, de Moudon et de l'avouerie du monastère de Payerne. Ordinairement désigné depuis lors sous le nom de comte de Romont, Pierre s'entoura de nobles vaudois qui se placèrent sous sa suzeraineté et dont il fit ses conseillers, ainsi Guillaume de Champvent et Pierre de Grandson.

Peu après avoir soutenu une lutte assez vive contre son parent Rodolphe, comte de Genève [1], le comte de Romont dut intervenir dans les troubles qui éclatèrent à Lausanne, de 1239 à 1244, à l'occasion de la double candidature de son frère Philippe et de Jean de Cossonay au siége épiscopal de cette ville. Par le traité d'Evian, Jean de Cossonay demeura évêque, mais il dut accepter la suzeraineté du comte de Savoie pour quelques-unes de ses terres.

Durant cette guerre, le comte de Romont, poussé par son besoin d'activité, avait accompagné en Angleterre sa nièce Eléonore de Provence, femme du roi Henri III. Il rendit de grands services à son royal neveu et reçut de lui plusieurs seigneuries et beaucoup d'argent. Au retour de son second voyage, c'est-à-dire peu avant le traité d'Evian, Pierre employa l'or anglais à l'achat de divers fiefs et de nombreux droits seigneuriaux dans le Pays de Vaud. Son but paraît avoir été, dès cette époque, de se constituer une sorte d'état féodal sur les bords du Léman. Il y parvint d'autant plus facilement que la noblesse vaudoise de ce temps était endettée ou ruinée. Ce fut en général à prix d'argent que Pierre agrandit ses possessions ou son influence dans notre pays. En 1244, outre Romont, Moudon et l'avouerie

[1] Fils d'un autre Rodolphe, qui s'intitulait comte des Genevois et des Vaudois.

de Payerne, il possédait la suzeraineté sur la baronnie d'Aubonne, des droits dans le Vallais, sur le comté de Genève [1], etc.

Pierre de Savoie porta bientôt ses regards plus loin. En 1250 mourut Frédéric II, et, pendant les quatre ans du règne agité de son fils Conrad IV, dernier empereur de la dynastie de Hohenstauffen, pour l'Allemagne avait commencé le grand interrègne de vingt ans qui ne finit qu'à l'avénement de Rodolphe de Habsbourg.

Durant cette époque l'Allemagne eut trois empereurs, Guillaume de Hollande, Richard de Cornouailles (frère d'Henri III d'Angleterre et mari d'une sœur d'Eléonore de Provence [2]) et Alphonse, roi de Castille; mais aucun d'eux n'exerça une autorité réelle.

Sur tous les points de l'empire éclatent des guerres de seigneurs contre seigneurs, ou de seigneurs contre des villes : le droit du plus fort est seul reconnu et respecté. Partout, aussi, les habitants des villes, quelquefois même ceux des campagnes, forment entre eux des confédérations temporaires pour la défense de leurs franchises et de leurs libertés.

En Helvétie, où les villes avaient pris en général un développement sensible, grâce à la protection de Frédéric II, se présente un spectacle analogue. Les principaux seigneurs, entre autres Hartmann le Vieux et son neveu Hartmann le Jeune, comtes de Kibourg, cherchaient à s'agrandir aux dépens de leurs voisins. Menacée par eux, la cité de Berne fit, en 1243, une alliance avec Fribourg, quoique celle-ci appartînt aux Kibourg, et une autre avec l'évêque de Sion. (1252.) Peu après, en 1255, Berne, Morat et les montagnards libres du Hasli, toujours exposés aux tentatives d'Hartmann le Jeune, se placèrent, avec l'autorisation de l'empereur Guillaume de Hollande, sous le protectorat de Pierre de Savoie, dont l'influence s'accrut ainsi considérablement

[1] Cette même année, le comte Rodolphe de Gruyère, Humbert de Cossonay, les sires de Fruence (Châtel-Saint-Denis), devinrent ses vassaux. Entre 1246 et 1250, il acquit de l'évêque de Sion, Henri de Raron, ses biens dans le Vully et la suzeraineté sur les seigneuries de Bioley et de Billens, puis de divers nobles celle sur Corbière, Rue, La Tour, Estavayer, Illens et Arconciel (cédés par Ulrich de Neuchâtel), Gex, etc.

[2] Par le mariage de ses quatre nièces, filles de sa sœur Béatrix de Provence, Pierre de Savoie devint l'oncle de Louis IX, roi de France, de Charles d'Anjou, roi de Naples, d'Henri III, roi d'Angleterre, et de l'empereur Richard de Cornouailles.

sur les bords de l'Aar. La même année, à la mort de son frère Amédée IV, auquel succéda son jeune fils Boniface, Pierre se fit céder par celui-ci le château de Chillon et diverses seigneuries dans le Chablais et le Vallais. Puis vinrent d'autres acquisitions importantes dans le Pays de Vaud, Vevey, Gumminen, donation de l'empereur Richard de Cornouailles, neveu de Pierre; Yverdon, achetée du sire de Montfaucon, seigneur d'Orbe et d'Echallens. L'évêque de Lausanne, Jean de Cossonay, dut lui abandonner une partie de la souveraineté temporelle sur sa ville épiscopale. A la suite de nouvelles hostilités entre Pierre et l'évêque de Sion, un traité fixa la Morge comme limite entre le Haut Vallais épiscopal et le Bas Vallais savoyard. (1260.)

En 1263, à la mort de son neveu Boniface, Pierre, devenu comte de Savoie, imposa sa suzeraineté au comte de Genève et acquit une sorte de protectorat sur les citoyens de la ville de ce nom. Dans le même temps Hartmann le Jeune mourut, ne laissant qu'une fille; l'empereur Richard inféoda les fiefs impériaux qu'il avait possédés à Pierre de Savoie; celui-ci reçut en outre le titre de vicaire impérial en Italie. L'année suivante, Hartmann le Vieux, époux de Marguerite de Savoie, mourut sans enfants; par son testament il avait assuré la plus grande partie de ses biens à sa veuve, mais son neveu Rodolphe de Habsbourg s'en empara. Ce fut, entre Pierre et Rodolphe, le prétexte d'une guerre de deux ans dont les incidents sont peu connus. Le comte de Habsbourg occupa Fribourg; au dire de quelques chroniqueurs, il envahit le Pays de Vaud, fut battu près de Chillon, en 1266, et obligé de se replier sur les rives de la Sarine. Un traité de paix, signé en 1267, laissa à Rodolphe l'héritage de Hartmann le Vieux; il s'engagea seulement à payer un dédommagement à Marguerite de Savoie. Le comte Pierre termina l'année suivante, 1268, son existence agitée. Ne laissant pas d'enfant mâle, il eut pour successeur son frère Philippe.

Pierre de Savoie est une des grandes figures de notre histoire. Son nom est demeuré gravé dans la mémoire des populations romanes, non seulement comme celui d'un valeureux chevalier, mais d'un sage législateur et d'un bon administrateur. A tous égards il mérita le surnom de Petit Charlemagne, que lui donnèrent déjà ses contemporains.

5. Les comtes de Habsbourg; Rodolphe de Habsbourg,

comte et empereur. — Tandis que la maison de Savoie réunissait sous sa domination une partie de l'Helvétie romane, dans l'Helvétie allemande, ou Haute Allemagne, grandissait la maison de Habsbourg.

Cette famille remontait à Gontran le Riche, comte en Alsace. Sous le règne de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, Gontran s'était établi en Argovie, non loin des ruines de Vindonissa. Ses fils et petits-fils accrurent leurs domaines à la façon des nobles seigneurs de ce temps, c'est-à-dire par la violence. Ils fondèrent le château de Habsbourg, dont le nom demeura celui de la maison. Werner et Albert se distinguèrent au service de Frédéric Barberousse. A l'extinction des Lenzbourg (1172), Albert hérita de plusieurs terres, ainsi que des comtés d'Argovie et de Zurich; le reste passa aux Kibourg. En 1183, Frédéric Barberousse l'investit du landgraviat d'Alsace.

Rodolphe le Vieux, fils d'Albert, fut un zélé partisan de Frédéric II. Celui-ci le récompensa de ses services en lui accordant la possession de la vallée d'Uri, mais le fils de l'empereur, Henri, roi des Romains, racheta ce pays en 1231. Rodolphe eut deux fils; le cadet, Rodolphe, fonda la branche des Habsbourg-Laufenbourg; un de ses fils, Eberhard, épousa Anna de Kibourg, fille d'Hartmann le Jeune, et devint ainsi le chef d'une nouvelle maison de Kibourg; l'aîné, Albert le Sage, mari d'Hedwig de Kibourg, sœur d'Hartmann le Vieux, eut pour fils, en 1218, le comte Rodolphe le Jeune, le futur empereur.

Albert le Sage mourut vers 1240. A ce moment, son fils Rodolphe commençait à se faire connaître par son caractère enjoué, affable et bienveillant, par la vivacité de son esprit, ainsi que par l'activité extraordinaire qu'il déploya pour agrandir ses domaines. Une question d'héritage le brouilla avec son oncle paternel Rodolphe de Habsbourg-Laufenbourg, qui dévasta ses terres et brûla la petite ville de Brugg; il eut aussi une longue querelle avec son oncle maternel, Hartmann le Vieux. Enfin, partisan de Frédéric II, son parrain, il s'attira la colère du pape et fut excommunié. Mais après la chute des Hohenstauffen, Rodolphe fit sa paix avec l'Eglise et se montra désormais plein de respect pour le clergé. En 1264, Hartmann le Vieux étant mort, le comte de Habsbourg mit la main sur l'héritage; de là une guerre avec Pierre de Savoie, à propos du douaire de Marguerite de Savoie, veuve d'Hartmann. Devenu un des plus puissants seigneurs de la Haute Allemagne, au moment même où l'interrègne plongeait

l'empire dans l'anarchie, Rodolphe prit part à une foule de petites guerres et gagna la réputation d'un vaillant et habile guerrier. Il commanda les Zuricois dans leur lutte contre le redoutable baron de Regensberg et réduisit ce dernier à l'impuissance. Il venait de s'engager dans une violente querelle avec Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle, lorsque les princes électeurs d'Allemagne l'appelèrent au trône. (1273.)

L'avénement de Rodolphe de Habsbourg fut salué avec joie par les populations de l'empire; prince actif et énergique, on espérait de lui qu'il mettrait fin aux maux dont l'interrègne avait fait souffrir la patrie allemande. Le nouvel empereur répondit à cette attente; il rétablit l'ordre en faisant cesser les guerres privées et les brigandages des seigneurs et se montra généralement favorable aux villes et aux campagnes. En Helvétie, soit comme empereur, soit comme comte de Habsbourg, Rodolphe confirma ou même étendit les franchises de Zurich, Lucerne, Bâle, Soleure, Schaffhouse, Winterthur et celles des montagnards des Waldstætten. Deux ans après son élection, il eut à Lausanne une entrevue avec le pape Grégoire X, venu pour la consécration de la cathédrale de cette ville.

Cependant la paix n'était pas encore complétement rétablie dans tout l'empire. Un puissant vassal, Ottokar, roi de Bohème et duc d'Autriche, refusait de reconnaître Rodolphe. Il fut battu et tué; l'empereur s'empara de l'Autriche, de la Styrie, de la Carinthie et de la Carniole, dont il fit un état héréditaire en faveur de son fils aîné, Albert. Celui-ci devait être le chef de la célèbre maison d'Autriche. (1278-1282.) Depuis ce moment, ébloui peut-être par son étonnante fortune, Rodolphe visa constamment à élever sa famille au-dessus de toutes les maisons princières de l'empire.

Il possédait déjà de grands domaines dans la Haute Allemagne, surtout en Thurgovie et en Argovie, et conçut, dit-on, le projet de créer dans ces contrées un état pour un autre de ses fils.

L'empereur attaqua d'abord Philippe de Savoie, qui avait succédé à son frère Pierre et qui, comme ce dernier, s'efforçait d'étendre la domination de la Savoie sur les rives de la Sarine et de l'Aar. Après des hostilités assez longues, la paix fut signée à Payerne (1283), à l'avantage de Rodolphe. Ainsi s'accrut dans les pays romands l'influence des Habsbourg au préjudice de celle des comtes de Savoie.

Rodolphe, qui s'était fait céder Fribourg (1277) par son cousin, Eberhard de Habsbourg, mari d'Anna, fille unique de Hartmann le Jeune, de Kibourg, acquit encore l'avouerie du monastère de Sæckingen, dans le pays de Glaris; celle d'Einsiedeln, à Rapperschwyl; il acheta la ville de Lucerne, etc. Berne faillit elle-même perdre sa liberté impériale. S'étant attiré la colère de l'empereur, celui-ci lui fit une rude guerre; deux fois Berne fut assiégée et ses bourgeois subirent un grave échec à la Schosshalde. Ils durent capituler; Rodolphe leur accorda la paix à des conditions honorables. (1288-1289.) Il mourut deux ans plus tard, le 18 juillet 1291.

5. Coup d'œil sur la société, du Xe au XIVe siècle. — Au moyen âge, à la tête de la société civile en Allemagne figurait l'empereur. Reconstitué une première fois par Charlemagne, l'empire romain l'avait été de nouveau par Othon le Grand, mais au profit de l'Allemagne et sous la dénomination de Saint empire romain de la nation germanique. A partir du XIe siècle, outre l'Allemagne actuelle, il comprit les Pays-Bas, la France orientale (Lorraine, Bourgogne, Savoie, vallée du Rhône), la Suisse et l'Italie. A juger d'après l'étendue du territoire, les empereurs devaient posséder un très haut degré de puissance, mais en réalité il n'en était pas ainsi; ce contraste avait sa cause dans le développement pris en Allemagne par le système féodal. Tenus en échec par les grands vassaux, ducs d'Allémanie ou de Souabe, de Bavière, de Franconie, de Saxe, les empereurs manquaient de force pour faire respecter leur volonté dans toutes les parties de l'empire.

Derrière les épaisses murailles de leurs châteaux forts, les nobles pouvaient braver toute autorité. Souvent en guerre les uns contre les autres ou contre les bourgeois des villes, on en voyait aussi beaucoup se livrer au brigandage et mériter l'épithète de *Raubritter* (chevaliers-brigands), dont la postérité les a flétris. En temps de paix, les seigneurs trouvaient encore occasion de déployer leur vaillance et leur adresse dans les tournois.

De la féodalité et sous l'influence des croisades naquit la *chevalerie*. Cette institution, une des plus remarquables de l'Europe au moyen âge, contribua à l'adoucissement des mœurs : les chevaliers devaient craindre et servir Dieu, soutenir le bon droit des plus faibles, comme des veuves et des orphelins.

La puissance de la noblesse féodale déclina dès le XIIIe siècle, à mesure que s'accroissait celle des villes. Ces dernières, peu nombreuses dans l'empire jusqu'au temps de Henri l'Oiseleur, se multiplièrent dès lors et acquirent en général de l'importance, grâce au commerce et à l'industrie. Les empereurs, pour affaiblir leurs vassaux, toujours disposés à la révolte, favorisèrent le développement d'un grand nombre de villes en les prenant sous leur protection immédiate, en les élevant au rang de villes libres et impériales. Telle fut, en Helvétie, la position des villes de Bâle, Zurich, Berne, Soleure, etc., qui possédaient des priviléges étendus et des institutions municipales très libres.

Combien était différent le sort des habitants des campagnes! Sans être aussi misérable que dans les siècles qui avaient suivi les invasions du Ve et du VIe siècle, il n'en était pas moins digne de pitié. Partout, ou presque partout, la condition du paysan était le servage, forme adoucie de la servitude : il était courbé sous le nombre et le poids des corvées et des redevances en argent et en nature. Aussi le voyait-on fréquemment chercher dans les villes un refuge contre l'oppression des seigneurs, ou s'efforcer de gagner par son travail le prix de la liberté. Les croisades exercèrent à cet égard une action bienfaisante : les serfs qui partaient pour la Palestine étaient affranchis; en outre, souvent les nobles qui se croisaient manquaient d'argent et s'en procuraient en vendant à leurs serfs la liberté. Peu à peu les progrès de la civilisation apportèrent une amélioration dans l'état social des populations serves des campagnes.

A côté, ou plutôt au-dessus de la société civile, se plaçait la société religieuse, c'est-à-dire l'Eglise, dont le pape était le chef et qui avait pour membres les évêques, les prêtres et les nombreux ordres de moines qui couvraient l'Europe. Longtemps sous la dépendance matérielle des empereurs, les pontifes romains s'étaient affranchis et avaient fini par étendre sur la plupart des états chrétiens non seulement leur autorité spirituelle, mais leur domination politique.

Jusqu'au XIIe siècle, l'Eglise fit servir ordinairement son influence au profit de la civilisation. Ainsi, dans nos contrées, les évêques instituèrent la Trêve de Dieu; les conciles, par leurs prescriptions, contribuèrent à adoucir le sort des serfs; les couvents servirent d'asile aux lumières. Mais, en se faisant féodale comme la société civile,

l'Eglise dégénéra. Les évêques, devenus princes temporels, négligèrent leurs troupeaux et vécurent de la vie toute matérielle des grands seigneurs; les moines, enrichis par les largesses des fidèles, s'abandonnèrent presque partout à l'oisiveté et à l'ignorance. Entre tous les couvents de l'Helvétie, le plus célèbre, celui de Saint-Gall, brilla d'un vif éclat sous les derniers carolingiens et les rois allemands de la dynastie de Saxe; mais dès le XII[e] siècle, il tomba dans une complète décadence.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1039	Henri III succède à Conrad II.		
1056	Mort d'Henri III; Henri IV.	1056-57	Rodolphe de Rheinfelden, duc de Souabe et gouverneur de la Transjurane.
1066	Conquête de l'Angleterre par les Normands.		
1076	Guerre des Investitures.	1079	Donations de Henri IV à l'évêque Bourckard de Lausanne.
		1080	Mort de Rodolphe de Rheinfelden; son fils Berthold.
		1090	Mort de Berthold de Rheinfelden; son beau-frère, Berthold II de Zäringen.
1096-99	Première croisade.		
1106	Mort d'Henri IV; Henri V.	1111	Berthold II meurt; Berthold III et Conrad.
		1122	Mort de Berthold III.
1125	Lothaire II de Saxe succède à Henri V.	1127	Lothaire II donne le rectorat de la Transjurane à Conrad de Zäringen.
1137	Mort de Lothaire II.		
1138	Conrad III de Hohenstauffen; commencement de la guerre entre les Guelfes et les Gibelins.		
1152	Frédéric I Barberousse succède à Conrad III.	1152	Mort de Conrad de Zäringen; Berthold IV.
		1177-78	Berthold IV fonde Fribourg.
		1186	Berthold V succède à Berthold IV.
1189	Troisième croisade.		
1190	Mort de Frédéric I; Henri VI.	1191	Berthold V fonde Berne.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1197	Philippe de Souabe, empereur.	1203	Naissance de Pierre de Savoie.
1208	Othon de Brunswick, empereur.		
1212	Frédéric II, empereur.		
1216	Henri III, roi d'Angleterre.	1218	Mort de Berthold V, le dernier des Zäringen.
1226	Louis IX, roi de France.	1226	Naissance de Rodolphe de Habsbourg.
1235	Henri III épouse Eléonore de Provence.	1240	Pierre de Savoie commence à étendre sa puissance dans le Pays de Vaud.
		1246-50	Acquisitions de Pierre de Savoie dans le Pays de Vaud.
1250	Mort de Frédéric II; Conrad IV.		
1254	Mort de Conrad IV; l'interrègne.	1255	Pierre de Savoie protecteur de Berne, de Morat et du Hasli.
		1263	Pierre devient comte de Savoie.
		1264	Mort du dernier comte de Kibourg.
			Guerre entre Pierre de Savoie et Rodolphe comte de Habsbourg.
		1267	Paix entre Pierre et Rodolphe.
		1268	Mort de Pierre; Philippe, comte de Savoie.
1270	Dernière croisade de Saint-Louis.		
1273	Rodolphe de Habsbourg est élu empereur.	1289	Guerre de Rodolphe le Habsbourg contre la ville de Berne.
1291	(18 juillet) Mort de Rodolphe de Habsbourg.		

DEUXIÈME LIVRE

Histoire de la Confédération suisse.

PREMIÈRE ÉPOQUE — QUATORZIÈME SIÈCLE

CHAPITRE I. — ORIGINES DE LA CONFÉDÉRATION

1. Les Waldstætten jusqu'à la mort de Rodolphe de Habsbourg. — 2. Le Pacte de 1291. — 3. Les Waldstætten sous Rodolphe de Nassau et Albert d'Autriche. — 4. Première guerre des Confédérés contre l'Autriche.

(1291-1316.)

1. Les Waldstætten jusqu'à la mort de Rodolphe de Habsbourg. — La mort de l'empereur Rodolphe de Habsbourg est pour nous un événement capital. Jusqu'ici, en étudiant l'histoire de notre pays, nous n'avons eu guère à parler que d'états, d'institutions et de personnages qui nous sont presque complétement étrangers. Avec la mort de Rodolphe commence l'histoire proprement dite des Suisses. C'est, en effet, à cette époque seulement que se constitue, germe bien petit, mais déjà vigoureux et plein de vie, la Confédération d'états libres à laquelle Dieu nous a donné d'appartenir; c'est vers ce temps que naît le beau et glorieux nom de **Suisse**.

Nous allons donc parcourir l'histoire de notre patrie suisse, de nos ancêtres, des institutions républicaines qu'ils ont créées et nous ont transmises. Puissions-nous, dans cette étude, nous inspirer des vertus de nos pères, apprendre à marcher sur leurs traces et nous rendre dignes de leur nom!

Au centre de la Suisse existent trois petites contrées alpestres dont nous n'avons pas encore eu occasion de parler, quoique au moment de la mort de Rodolphe de Habsbourg elles eussent acquis une certaine importance. Ce sont les vallées d'Uri, Schwytz et Unterwald,

souvent désignées sous la dénomination commune de Waldstætten, ou pays forestiers [1].

Inhabitées selon toute apparence jusque dans la seconde moitié du VII[e] siècle, ces vallées furent colonisées dès ce temps-là : Uri, surtout par des serfs de la couronne ou fiscalins et par un petit nombre d'hommes libres; Schwytz, plus particulièrement par des hommes libres, et Unterwald par des serfs dépendant des monastères ou d'une noblesse assez nombreuse.

L'an 853, le roi Louis le Germanique donna au couvent de femmes (Frauenmünster) de Zurich diverses terres royales dont faisait partie le petit pays d'Uri. Par l'acte de donation, il détacha ces terres du comté de Thurgovie et les plaça sous sa protection immédiate. C'est à cette situation privilégiée que le pays d'Uri a dû son indépendance. Au point de vue politique, ses habitants dépendaient de l'autorité royale; quant à la possession et à l'exploitation des terres, de l'abbaye de Zurich, dont les avoués exerçaient en outre l'administration publique et la juridiction civile et criminelle.

Deux fois l'an, l'avoué du monastère venait rendre la justice sous le tilleul d'Altorf; les hommes du couvent, libres ou serfs, prenaient part à ces assises pour attester quels étaient les us et coutumes. Les serfs jouissaient de plus de droits civils et personnels qui les rapprochaient des hommes libres.

La charge d'avoué du monastère fut exercée entre autres par les Lenzbourg et les Zæringen. A la mort de Berthold V, Frédéric II prit le couvent de Zurich et ses possessions sous sa protection immédiate et s'attribua l'avouerie ecclésiastique. Mais peu de temps après, il inféoda à un de ses partisans, Rodolphe de Habsbourg, aïeul de l'empereur du même nom, les droits de haute juridiction dans le pays d'Uri. Cette vallée était ainsi menacée de devenir un simple fief des Habsbourg. Mais, en 1231, sur la demande des montagnards eux-mêmes, le roi des Romains, Henri, fils de Frédéric II, les racheta et s'engagea à les maintenir à perpétuité sous la domination directe de l'empire.

C'est de ce moment que date à proprement parler l'émancipation politique des habitants d'Uri; ils formèrent une communauté possé-

[1] La plupart des détails qui suivent sont empruntés à l'excellent ouvrage de M. A. Rilliet, de Genève, *les Origines de la Confédération suisse*.

dant certains droits de juridiction, ayant à sa tête un ammann, et s'administrant elle-même. Dès 1243, cette communauté apposa son sceau sur les actes dans lesquels elle intervenait; or le droit de sceau était le véritable signe de l'affranchissement municipal.

Quand Rodolphe de Habsbourg fut devenu empereur, il adressa à l'ammann et à tous ses fidèles de la vallée d'Uri un acte par lequel il s'engageait à maintenir et même à étendre leurs libertés, leurs priviléges et leurs droits et à ne jamais les soustraire à la juridiction immédiate de l'empire. Dès lors on voit figurer à la tête de la communauté un landammann, tout à la fois représentant du pouvoir royal et premier magistrat du pays. Durant tout le règne de Rodolphe, les gens d'Uri continuèrent à se gouverner dans les limites de leur autonomie, comme ils avaient fait auparavant.

Le pays de Schwytz, c'est-à-dire ce qu'on distingue encore sous le nom d'ancien pays ou de district intérieur, fut habité par des paysans libres, au milieu desquels se trouvaient en petit nombre des serfs appartenant à des monastères ou à des seigneurs, entre autres au couvent d'Einsiedeln et aux comtes de Lenzbourg et de Rapperschwyl.

Schwytz relevait directement du comte de Zurich, fonctionnaire qui avait le droit d'exiger des hommes de condition libre certaines prestations personnelles et certains impôts; c'était devant son tribunal qu'ils devaient comparaître en justice. Cette subordination n'excluait pas, pour les hommes libres de Schwytz, une sorte d'indépendance collective, dont les preuves se trouvent dans les rapports qu'ils entretenaient avec le couvent de Notre-Dame des Ermites.

De tout temps, les Schwytzois furent en lutte avec les moines d'Einsiedeln pour la possession de quelques pâturages limitrophes. Les arrêts rendus par les empereurs Henri V (1114) et Conrad III (1144) condamnèrent les montagnards, qui n'en restèrent pas moins en perpétuel antagonisme avec l'abbaye. En 1217, les deux partis s'entendirent pour soumettre leur différend à l'arbitrage de Rodolphe le Vieux, de Habsbourg, celui auquel Frédéric II céda un peu plus tard le pays d'Uri. Ce seigneur, « avoué et protecteur légal des gens de Schwytz, » comme il s'intitulait, rendit une sentence qui leur était un peu plus favorable, sans que cependant les querelles prissent fin.

Il est difficile de déterminer en quoi consistait l'autorité exercée par ce comte de Habsbourg sur le pays de Schwytz. Les grands do-

maines qu'il y possédait, la dignité de comte du Zurichgau assuraient à sa famille une sorte de domination contre laquelle les Schwytzois s'élevèrent plus d'une fois. Ainsi, en 1240, le fils cadet de Rodolphe, Rodolphe de Habsbourg-Laufenbourg, héritier de ses biens dans les Waldstætten, s'étant détaché de Frédéric II, les Schwytzois, partisans de ce dernier, profitèrent de cette circonstance pour lui envoyer des députés chargés d'exprimer leur demande d'être placés sous sa protection immédiate et celle de l'empire.

Faisant droit à leur désir, Frédéric accorda aux citoyens de Schwytz un acte semblable à celui qu'avait reçu Uri neuf ans auparavant. Par cet acte, leur pays était distrait du Zurichgau et par conséquent enlevé à la juridiction des Habsbourg. Le comte Rodolphe ne voulut pas reconnaître la liberté des Schwytzois; de là une guerre de plusieurs années, dans laquelle les montagnards furent soutenus par leurs alliés de Sarnen et de Stanz, dans l'Unterwald, et même par les bourgeois de Lucerne. Rodolphe de Habsbourg se vit réduit à implorer l'appui du pape; mais celui-ci menaça vainement d'excommunication les habitants des Waldstætten.

Après la mort de Frédéric II, la paix se rétablit; les Schwytzois rentrèrent sous l'autorité des Habsbourg-Laufenbourg. Cette branche vendit ses biens et ses droits à l'empereur Rodolphe[1]. Rodolphe se montra bienveillant avec les Schwytzois; ils obtinrent de lui de précieux privilèges, ceux entre autres de se réunir en landsgemeinden, de posséder un sceau, de lever des impôts quand il était nécessaire, de n'avoir pour juges ou ammanns que des hommes libres choisis parmi eux, mais élus par le souverain. La communauté libre de Schwytz continua donc de subsister sous la protection, non de l'empire, mais de la maison d'Autriche.

Quant à l'Unterwald, dont le nom ne paraît pour la première fois qu'au XIVe siècle, il comprenait la Vallée supérieure ou de Sarnon (Sarnen) et la Vallée inférieure ou de Stannes (Stanz). Cette contrée fut colonisée avant les deux autres Waldstætten; elle avait aussi une population plus considérable. Le sol appartenait à un grand nombre de seigneurs, ou aux couvents de Saint-Léodegar à Lucerne, de Muri

[1] Il exerça dès lors sur Schwytz un triple pouvoir : comme empereur, comte du Zurichgau et avoué, en même temps qu'il y percevait des droits et des redevances en qualité de propriétaire.

et de Beromünster en Argovie, et à celui d'Engelberg, qui s'était élevé dans le pays même. Les habitants étaient la plupart serfs; il y avait peu de libres propriétaires. Le pays tomba de bonne heure sous la domination des Habsbourg, ces seigneurs étant avoués des monastères et exerçant la charge de comtes de Zurich. Mais depuis le milieu du XIIIe siècle, sans que nous sachions comment et dans quelles circonstances, les deux vallées firent un grand pas vers l'affranchissement, de telle sorte qu'en 1291 nous trouvons celle de Stanz, puis bientôt après celle de Sarnen, en possession du titre et des principaux droits des communautés libres.

2. Le Pacte de 1291. — La mort de Rodolphe de Habsbourg fut suivie d'une courte période d'anarchie dans l'empire. Déjà, vers la fin de sa vie, ce monarque avait pu remarquer chez les princes allemands un certain mauvais vouloir à son égard, des défiances plus ou moins vives envers sa famille, dont ils redoutaient la puissance, devenue considérable, quoique d'origine récente. Aussi, Rodolphe mort, loin de songer au salut de l'Allemagne, ils ne parvinrent même pas à s'entendre sur le choix d'un nouvel empereur.

Comme au temps de l'interrègne, princes, seigneurs, villes libres et communautés cherchèrent leur sécurité dans des alliances défensives. C'est ainsi que prit naissance la Confédération suisse.

Antérieurement déjà et dans des moments de danger, les montagnards d'Uri, Schwytz et Unterwald avaient conclu entre eux des alliances temporaires. De même race et de mêmes mœurs, possédant des coutumes et des institutions identiques, animés surtout du même amour de la liberté et de l'indépendance, les hommes des Waldstætten étaient naturellement portés à s'unir pour la défense de leurs intérêts communs.

Environ quinze jours après la mort de Rodolphe, le 1er août 1291, ils jurèrent leur première alliance perpétuelle, fondement de la Confédération suisse.

Le pacte d'alliance était conçu en ces termes : « Au nom du Seigneur, amen ! C'est protéger son honneur et veiller à l'utilité publique que de consolider comme il convient les traités de paix et de tranquillité. Qu'il soit donc notoire à chacun que les hommes de la vallée d'Uri, de la communauté de Schwytz et de la communauté des montagnards de la Vallée inférieure (la Vallée supérieure n'était pas en-

core constituée en communauté), considérant la malice du temps, ont promis de bonne foi, pour être d'autant mieux en état de défendre leurs personnes, leurs biens et leurs droits, de s'assister réciproquement de secours et de conseils, de biens et de bras, au dedans et au dehors des vallées, contre tous ceux qui, à eux ou à l'un d'eux, feront quelque violence, quelque tort ou injure contre leurs personnes et leurs biens. Nous renouvelons par le présent acte l'ancienne forme de notre confédération déjà confirmée par serment, en telle sorte, toutefois, que chacun de nous qui a un seigneur sera tenu de lui montrer de l'obéissance et de le servir conformément à sa condition et à son devoir.

» Nous sommes convenus d'un commun accord, à l'unanimité, de ne recevoir et de n'admettre dans nos vallées aucun juge (ammann) qui aurait acheté sa charge à prix d'argent ou qui n'habiterait pas parmi nous, ou qui ne serait pas notre compatriote. S'il s'élève quelque dissension parmi les confédérés (Eidgenossen, Mitgeschwornen, c'est-à-dire ceux qui sont liés ou unis par un serment), des arbitres devront intervenir pour assoupir la discorde entre les parties; dans le cas où l'une d'elles rejetterait leur décision, les autres confédérés l'obligeront de s'y soumettre. En cas de guerre ou de discorde entre les confédérés, si l'une des parties ne veut pas se prêter à une décision de droit, les autres confédérés se joindront à sa partie adverse.

» Les ordonnances ci-dessus, sagement établies pour notre utilité commune, dureront, avec l'aide du Seigneur, à perpétuité. En témoignage manifeste de la chose, le présent acte a été muni des sceaux des trois communautés et vallées ci-dessus mentionnées. Fait l'an du Seigneur 1291, à l'entrée du mois d'août [1]. »

A peine les Waldstætten avaient-ils signé leur alliance perpétuelle, qu'ils en conclurent une offensive et défensive avec Zurich, pour le terme de trois ans. (12 octobre 1291.) Déjà les bourgeois de Zurich,

[1] Il n'est pas inutile de remarquer que, d'après le contenu de ce pacte d'alliance, il n'était nullement question, pour les Waldstætten, de se soustraire à l'autorité de l'empereur, ni même à celle des seigneurs féodaux qui possédaient chez eux des terres ou des droits. « L'association des Waldstætten était une sorte d'assurance mutuelle, purement défensive, en présence des éventualités fâcheuses, des temps orageux que faisaient pressentir le caractère et la politique d'Albert d'Autriche. Les confédérés n'attaquaient pas directement les droits du chef de l'empire, ils se proposaient seulement de diminuer le pouvoir despotique des avoués, dont plusieurs empereurs même

neuf jours après la mort de l'empereur, avaient juré de ne reconnaître pour souverain que celui qui aurait été agréé par eux tous. Puis ils étaient entrés dans une ligue formée contre Albert d'Autriche par son cousin, l'évêque de Constance, Rodolphe de Habsbourg-Laufenbourg, par l'abbé de Saint-Gall et la ville de Lucerne.

Dans l'alliance des Waldstætten avec Zurich, il est déclaré que chacun est tenu d'obéir à son supérieur, selon les coutumes qui existaient avant le temps du roi Rodolphe et selon le droit; que les alliés s'engagent à protéger et à défendre ceux desquels on exigerait davantage et que l'alliance est conclue sans restriction ni réserve à l'égard de qui que ce soit [2].

La guerre ne tarda pas à éclater dans la Haute Allemagne entre les partisans et les adversaires de la maison d'Autriche. Les premiers eurent l'avantage; les Zuricois furent battus et leur ligue avec l'évêque de Constance dissoute.

D'un autre côté, les princes électeurs, réunis à Francfort, écartèrent du trône le trop redoutable Albert d'Autriche pour y placer le comte Adolphe de Nassau, dont le peu de puissance ne pouvait leur porter ombrage. (5 mai 1292.)

3. Les Waldstætten sous Adolphe de Nassau et Albert d'Autriche. — Plein de colère, Albert vint dans la Haute Allemagne châtier ceux qui avaient pris parti contre lui, ou qui, comme Schwytz, la Vallée inférieure (Stanz) et Lucerne, s'étaient soustraits à l'autorité de sa famille.

Zurich, d'abord, fut assiégée et forcée de conclure avec Albert une paix qui, tout en lui laissant sa liberté impériale, la plaçait sous la dépendance de l'Autriche (août 1292.) Les Lucernois durent rentrer dans l'obéissance. Quant aux Waldstætten, délaissés par Adolphe de Nassau,

avaient blâmé les exactions. Les associations de ce genre étaient parfaitement légitimes. Partout on voit, qu'à cette époque, les peuples soupiraient après une condition meilleure. On était à la fin des croisades, qui, par leurs causes et leurs résultats, avaient puissamment contribué à étendre cet esprit d'émancipation. Une force irrésistible poussait les hommes à l'indépendance, à la conquête de la liberté. » (Gaullieur.)

[2] Parmi les signataires de l'acte figurent : du côté d'Uri, les nobles Arnold de Silinen et Werner d'Attinghausen, landammann; du côté de Schwytz, Conrad Ab-Yberg, qui fut le premier landammann de Schwytz, et Rodolphe Stauffacher; enfin du côté de Zurich, Roger Manesse.

en faveur duquel ils s'étaient prononcés, ils luttèrent quelque temps contre Albert pour le maintien de leur alliance perpétuelle. A la fin, renfermés comme dans un cercle de fer par leur ennemi, qui dominait à divers titres sur Lucerne, Interlaken, Urseren, Einsiedeln, Glaris, Zug, Art et Küssnacht, il leur fallut céder. Uri conserva l'immédiateté, mais l'Autriche rentra en possession de ses droits dans les pays de Schwytz et d'Unterwald. Les vallées des Alpes ne continuèrent pas moins d'avancer dans la voie de l'émancipation politique. Ainsi c'est vers cette époque qu'est mentionnée à Schwytz, pour la première fois, une landsgemeinde ou assemblée générale du peuple.

Trois ans plus tard, dans la guerre qui éclata entre Adolphe de Nassau et son ancien rival, Uri et Schwytz prirent parti pour l'empereur et reçurent de lui la confirmation des chartes qui les plaçaient sous sa protection immédiate.

Plusieurs villes de la Haute Allemagne, Berne, Bâle, Soleure, Saint-Gall, s'étaient également déclarées en faveur d'Adolphe. Mais ce prince, abandonné par la plupart des électeurs, périt dans une bataille et son adversaire monta sur le trône. (Juillet 1298.)

Albert était un mélange de bonnes et de mauvaises qualités; on louait son esprit d'ordre, sa bravoure, la sévérité de ses mœurs; mais la dureté et la hauteur de son caractère inspiraient de l'éloignement pour sa personne.

Le nouveau souverain commença par soumettre les seigneurs et les villes qui ne l'avaient pas encore reconnu; puis il reprit les projets de son père touchant l'agrandissement des domaines de sa famille. En deçà du Rhin, les Habsbourg possédaient déjà la majeure partie du territoire des cantons de Thurgovie, Zurich, Argovie, Zug, Lucerne, Berne, etc[1]. Albert y ajouta de nombreuses acquisitions, semblant, comme son père, vouloir constituer un état en faveur de quelqu'un des siens, dans les contrées situées entre le Rhin et les Alpes.

A l'égard des Waldstætten, ni documents, ni chroniques contemporaines ne nous disent un mot de leurs relations avec l'empereur Al-

[1] Dans ces possessions se trouvaient comprises les villes de Frauenfeld, Bischoffzell, Stein, Diessenhofen, Winterthur, Rapperschwyl, Wesen, Baden, Mellingen, Bremgarten, Brugg, Aarau, Lenzbourg, Zofingen, Lucerne, Sempach, Sursee, Berthoud, Olten, Thoune, Fribourg, plus l'avouerie de Glaris et du Frickthal pour le couvent de Seckingen.

bert. Ce silence est d'autant plus étonnant que, si l'on en croit les récits des chroniqueurs suisses du XVe et du XVIe siècle, les dix années du règne d'Albert auraient été pour les vallées des Alpes une époque de crise violente dans laquelle leur liberté faillit périr.

D'après ces chroniqueurs, voici quels événements se seraient passés dans les Waldstætten au commencement du XIVe siècle.

L'empereur Albert, voulant créer dans la Haute Allemagne un duché en faveur d'un de ses fils, entreprit de faire passer les trois vallées sous la domination directe de sa famille. N'ayant pas réussi à gagner les montagnards par des promesses, il leur envoya des baillis, Gessler de Brunegg et Beringer de Landenberg, dont la mission était d'opprimer les Waldstætten et de les forcer à se soumettre à la volonté d'Albert.

Landenberg se fixa au château de Sarnen, dans l'Unterwald, et Gessler à Altorf, dans le pays d'Uri.

L'un et l'autre se permirent maints actes arbitraires dont l'effet ne pouvait être que de soulever contre eux les populations. Ainsi, Landenberg chargea un de ses agents d'aller s'emparer des bœufs d'un paysan du Melchthal qu'il avait condamné à une amende. Le fils du paysan, Erni (Arnold), s'y opposa, frappa l'agent avec son bâton, lui cassa un doigt, puis, ne se sentant plus en sûreté dans le pays, s'enfuit à Uri, auprès de son parent Walther Fürst. Landenberg se vengea en faisant crever les yeux du père d'Arnold.

Vers le même temps, Gessler, passant à Steinen, au pays de Schwytz, remarqua une belle maison de paysans et s'écria : « Peut-on souffrir que de vils paysans bâtissent de si belles maisons ? » Le propriétaire, Werner Stauffacher, tout à la fois inquiet et irrité, se rendit à Uri, auprès de son ami Walther Fürst. Il y trouva Arnold du Melchthal. Tous trois s'entretinrent de la misère du pays et des moyens d'y porter remède. Ils se réunirent plusieurs fois, de nuit, dans un lieu solitaire situé au bord du lac des Waldstætten à la frontière d'Uri et d'Unterwald. Cet endroit formait une vaste prairie, le Grütli, ou Rütli, au pied du Seelisberg.

Enfin, dans la nuit du mercredi avant la Saint-Martin, 17 novembre de l'an 1307, Werner Stauffacher, Walther Fürst et Arnold du Melchthal se rendirent au Grütli, accompagnés chacun de dix hommes de sa vallée. Là, ils jurèrent de délivrer le peuple opprimé et de lui ren-

dre ses anciens droits; de chasser les baillis, mais sans verser une seule goutte de sang.

Ce serment prêté, ils regagnèrent leurs demeures et attendirent le jour fixé, le 1er janvier 1308, pour l'exécution de leur généreux dessein.

Dans l'intervalle, Gessler, ayant probablement conçu quelque soupçon de ce qui se préparait, fit élever sur la place d'Altorf une perche surmontée du chapeau ducal d'Autriche. Chacun devait s'incliner devant ce symbole de l'autorité souveraine. Seul, un arbalétrier de Bürglen, Guillaume Tell, refuse de s'incliner. Aussitôt il est arrêté, conduit devant le bailli et condamné par celui-ci à abattre, avec une flèche et à la distance de cent pas, une pomme placée sur la tête de son jeune fils. Tell implore en vain la miséricorde du bailli. Il tire et perce la pomme.

Mais Gessler a remarqué que, avant de tirer, Tell a caché une seconde flèche sous son vêtement. Il lui demande pourquoi? « Pour te percer le cœur, si j'avais tué mon enfant! » Le tyran le fait aussitôt charger de fers et ordonne qu'il soit conduit captif au château de Küssnacht. Lui-même prend place sur la barque. Bientôt un vent violent s'élève; les ondes furieuses s'entr'ouvrent, menaçant d'engloutir et la barque et ceux qu'elle porte. Saisi de frayeur, Gessler fait délier Tell, aussi habile batelier qu'arbalétrier. Tell prend le gouvernail et finit par atteindre le rivage, au pied de l'Axenberg. Là, s'avançait à fleur d'eau une roche plate, appelée depuis le rocher de Tell (Tellsplatte).

Tout à coup Tell saisit une arbalète et s'élance sur le rocher, en repoussant la barque au milieu des flots. Il s'enfuit à travers le pays de Schwytz et va attendre le bailli à son passage à Küssnacht.

Gessler, échappé à la tempête, se rend à Küssnacht. Comme il passait par le chemin creux (Hohle Gasse), il tombe mortellement frappé par la flèche de Tell.

Cet événement tragique ne changea rien au plan des conjurés du Grütli. Le 1er janvier 1308 arrivé, ils s'emparèrent des châteaux des baillis et les rasèrent. Landenberg put quitter le pays après avoir juré de n'y jamais rentrer. Des feux de joie brillèrent sur les Alpes.

Tels sont les faits racontés pour la première fois par les chroniqueurs de la fin du XVe siècle. Ils semblent appartenir au domaine

de la légende, car, nous le répétons, l'histoire est absolument muette à leur sujet.

Il est à noter que sous le règne d'Albert les Vallées inférieure et supérieure se réunirent sous le nom commun d'Unterwald et se donnèrent un landammann dans la personne d'un noble, Rodolphe d'Œdisried.

Le soin de ses intérêts particuliers appelait souvent l'empereur dans ses terres de la Haute Allemagne. Il séjourna plusieurs fois à Zurich et une de ses résidences favorites était le château de Stein, à Baden, en Argovie. C'est là qu'il se trouvait au printemps de l'an 1308 quand son neveu, Jean, duc de Souabe, et quelques seigneurs de la cour conçurent le projet de l'assassiner. Jean voulait venger par un parricide le refus qu'avait fait Albert de le mettre en possession de son héritage.

Le 1er mai 1308, comme l'empereur se rendait au devant de sa femme, l'impératrice Elisabeth, qui revenait de Rheinfelden, il fut assassiné au passage de la Reuss par Jean de Souabe et les sires Ulrich de Balm, Walther d'Eschenbach et Rodolphe de Wart.

4. Première guerre des Confédérés contre l'Autriche; bataille du Morgarten. — Six mois plus tard (27 novembre 1308), les électeurs appelaient au trône impérial Henri VII, de la maison des comtes de Luxembourg.

L'année suivante, la veuve d'Albert, ses fils Frédéric et Léopold, et sa fille Agnès, reine de Hongrie, vengèrent cruellement sa mort. Les châteaux des régicides furent pris et détruits; Rodolphe de Wart subit l'horrible supplice de la roue; les autres meurtriers échappèrent par la fuite; mais une foule d'innocents périrent victimes de la colère des enfants d'Albert.

Sur le lieu même du crime, la reine Agnès fit élever le monastère de Kœnigsfelden (Champ du roi), où elle finit ses jours dans la retraite.

D'un autre côté, l'empereur Henri VII, qui s'était bientôt brouillé avec les ambitieux ducs d'Autriche, protégea et favorisa les Confédérés des Waldstætten. Des députés de Schwytz, Uri et Unterwald s'étant présentés devant lui, à Constance, pour obtenir la confirmation de leurs franchises, non seulement, par ses diplômes du 3 juin 1309, Henri VII accorda aux gens de Schwytz et d'Uri la confirmation des

chartes d'affranchissement par lesquelles Frédéric II et Adolphe de Nassau les avaient déclarés sujets immédiats de l'empire, mais il octroya en outre à tous les hommes d'Unterwald un rescrit dans lequel il leur assurait le maintien de toutes les libertés que ses prédécesseurs leur avaient auparavant données.

Le même jour, Henri donna encore aux Waldstætten le privilége de n'avoir jamais à comparaître devant aucun tribunal séculier (sauf le sien) hors des limites de leur territoire et d'être placés sous la juridiction immédiate de son bailli, tenant ses assises au milieu d'eux[1].

Les ducs d'Autriche, cependant, n'entendaient pas se laisser dépouiller de leurs droits et prétentions dans les trois vallées. Le 2 août 1309, ils conclurent avec Zurich une alliance défensive par laquelle cette ville s'engageait à fermer ses marchés aux montagnards dans le cas où ils attaqueraient l'Autriche. De plus, ils sollicitèrent de l'empereur, mais sans l'obtenir, la restitution de leurs droits dans les Waldstætten. La crainte d'attirer sur eux la colère d'Henri VII les empêcha seule de recourir à la force pour faire rentrer les hommes de Schwytz et d'Unterwald sous leur dépendance.

Malheureusement pour les Confédérés, Henri VII mourut déjà l'an 1313, après un règne d'à peine cinq ans.

Pendant l'interrègne de quinze mois qui suivit, les Schwytzois pillèrent le couvent d'Einsiedeln, acte de violence qui devait naturellement augmenter l'irritation des ducs d'Autriche contre les Confédérés.

En octobre 1314, la majorité des électeurs de l'empire appela au trône Louis V, duc de Bavière; la minorité se prononça pour Frédéric le Beau, fils aîné de l'empereur Albert. Pendant huit ans, l'Allemagne eut deux souverains. Les Waldstætten reconnurent Louis V et réclamèrent son intervention pour être relevés de l'excommunication qu'avait fait prononcer contre eux l'abbé d'Einsiedeln, et de leur mise au ban de l'empire par Frédéric d'Autriche. Louis de Bavière, à qui l'alliance des Waldstætten pouvait être très utile dans une guerre contre l'Autriche, s'empressa de répondre à leur demande : il fit lever l'excommunication dont ils avaient été frappés et, le 17 juillet 1315, rendit un arrêt solennel par lequel il relevait du ban la communauté des hommes d'Uri, Schwytz et Unterwald. Cet arrêt est le

[1] Le premier de ces baillis impériaux fut le comte de Verner de Homberg, ami des Waldstætten et adversaire des Habsbourg.

premier acte dans lequel la Confédération naissante se trouvait comprise sous une appellation commune et reconnue comme formant une société politique distincte.

Les Waldstætten étaient presque les seuls partisans de Louis de Bavière dans la Haute Allemagne; mais ce prince, en lutte avec Frédéric d'Autriche, ne pouvait guère les protéger en cas d'attaque de la part des fils d'Albert. L'un de ces derniers, Léopold, résolut de profiter de l'occasion qui se présentait si favorablement pour mettre à la raison les montagnards rebelles.

Menacés de toutes parts, ceux-ci se cherchèrent des alliés. Les hommes d'Uri gagnèrent à leur cause leurs voisins d'Urseren et de Glaris; les Schwytzois occupèrent Art qui appartenait encore à la maison d'Autriche, pour se garantir d'une attaque de ce côté; les Unterwaldiens nouèrent des relations de bon voisinage avec les gens d'Unterseen. Tous les passages furent fermés par des murailles et des tours. La population s'exerça aux armes. Cependant avant de s'exposer à une attaque, les montagnards tentèrent de fléchir la colère du duc; le comte de Toggenbourg offrit sa médiation, mais Léopold ne voulut rien entendre.

Arrivé en Argovie à la fin d'octobre 1315, il leva aussitôt des troupes [1], qui, fortes d'environ 10 000 hommes, se réunirent à Zug. Le plan de Léopold était d'attaquer le pays de Schwytz, tandis qu'un de ses officiers, le comte de Strassberg, pénétrerait dans l'Unterwald par le Brünig.

De Zug, Léopold pouvait se diriger sur Schwytz, ou en côtoyant le lac de Zug et en s'emparant d'Art, ou en passant par Aegeri et en suivant les pentes du Morgarten. Les Confédérés, ne sachant de quel côté l'agression aurait lieu, allaient être obligés de disséminer leurs forces sur une grande étendue de frontières, lorsqu'un seigneur de leurs amis les informa que le projet du duc était de s'avancer par Aegeri et le Morgarten. — Aussitôt, au nombre d'environ 1300, savoir 600 hommes de Schwytz, 400 d'Uri et 300 d'Unterwald, les Confédérés se postent au sommet du Morgarten.

[1] Zurich, Winterthur, Zug, Lucerne, Sempach et les villes de l'Argovie fournirent des fantassins; les nobles et parmi eux des comtes de Habsbourg, Kibourg, Toggenbourg, des Hallwyl, Bonstetten, Landenberg, etc., formèrent la cavalerie.

« Pendant la nuit du 14 au 15 novembre 1315 (ce dernier jour était un samedi), le duc Léopold quitta la ville de Zug avec son armée, qu'il avait divisée en deux colonnes, l'une de cavalerie, qui renfermait le contingent de la noblesse, l'autre de fantassins, qui était composée du contingent des villes. En se voyant entouré d'un si brillant cortége, le duc d'Autriche ne pouvait concevoir que les plus flatteuses espérances. Dans les files nombreuses qui se déroulaient derrière lui, chevauchait une jeune et bouillante noblesse, qui, partageant l'indignation et la colère de son prince, avait hâte d'infliger à des rustres mal appris une correction bien méritée. Ne doutant pas un instant du succès de son entreprise, elle se faisait suivre d'une provision de grosses et de petites cordes destinées à emmener les troupeaux dont on se promettait le butin. Pour ces beaux seigneurs, l'expédition était, en effet, une chasse plutôt qu'une guerre. Aussi, dans leur dédain pour les paysans rebelles qu'ils allaient châtier, se souciaient-ils peu de prendre les plus simples précautions que commande toute entreprise militaire.

S'avançant joyeusement et étourdiment sur la route qui côtoyait le lac d'Aegeri, leur tête de colonne arriva, sans avoir rencontré d'obstacles, mais sans avoir éclairé sa marche, jusqu'au bas des pentes du Morgarten, entre le ravin qui débouche près des maisons de la Haselmatt et la plaine de Hasslern, à l'extrémité méridionale du lac. Déjà l'avant-garde de Léopold pouvait entrevoir, sur la route qui se relevait devant elle, l'endroit où le chemin, resserré entre deux montagnes, forme un défilé, et elle pouvait se demander si c'était avec de la cavalerie qu'on forcerait ce passage retranché, quand, tout à coup, des hauteurs du Morgarten, lancés par des mains invisibles, des blocs de pierre et des troncs d'arbre roulent et se précipitent au milieu des cavaliers qui ont dépassé le ravin de Haselmatt, blessant les uns, renversant les autres, écrasant hommes et chevaux, encombrant la route et portant jusque dans les rangs qui ne sont pas atteints le désarroi et la confusion.

Avant d'avoir eu le temps de se remettre de la surprise et du désordre où les a jetés cette irruption subite, les guerriers autrichiens voient, du même côté que les pierres et les troncs d'arbre, descendre comme une avalanche et fondre sur leur tête de colonne les Confédérés eux-mêmes, qui, poussant leur cri de guerre et brandissant

leurs grandes épées, fauchent, transpercent, taillent en pièces chevaliers, chevaux et valets. Chaussés des crampons qui leur servent à affronter dans les montagnes les rampes les plus abruptes, ils se dévalaient le long de pentes escarpées où ni cavalier, ni fantassin ne pouvait tenir, « comme l'eussent fait des chamois, » dit un chroniqueur du temps. Si quelques-uns d'entre eux succombèrent devant la première résistance de l'ennemi, cette résistance ne fut pas longue.

L'inattendu de l'attaque, la pesanteur des armes, l'encombrement de l'espace, tout concourait à jeter dans la stupeur des guerriers dont on ne pouvait cependant pas suspecter le courage, et à transformer leur défaite en un massacre effrayant et en un irrémédiable désastre. On eût dit, selon la pittoresque expression d'un contemporain, « des poissons pris et assommés dans une nasse. » Ceux qui échappaient aux coups des montagnards trouvaient pour la plupart leur mort dans le lac, vers lequel une frayeur éperdue ou la poursuite de l'ennemi les précipitaient comme malgré eux. Bientôt l'épouvante se communiquant au reste de la troupe demeurée hors de l'étroit champ de bataille sur lequel elle eût inutilement cherché à venir porter secours à ses compagnons, chacun ne songea plus qu'à fuir et le duc lui-même, incapable de rallier les siens, fut entraîné dans la déroute commune, non sans avoir couru le risque d'être pris. L'infanterie, qu'il avait détachée du côté de Saint-Jost, fut instruite, avant d'avoir vu l'ennemi, de la débandade du reste de l'armée et elle regagna ses foyers sans aucune perte. (A. Rilliet.) »

Léopold perdit plus d'un millier d'hommes. Les Confédérés n'eurent, dit-on, que 17 morts. Ils rendirent grâces à Dieu de leur victoire et rentrèrent dans leurs vallées. Les 300 hommes d'Unterwald étaient arrivés à Brunnen lorsqu'un message vint leur faire hâter le retour en annonçant que le comte de Strassberg mettait tout à feu et à sang dans le Haut et le Bas Unterwald. Mais à la vue des vainqueurs du Morgarten, Strassberg s'empressa de repasser le Brünig [1].

[1] C'est ainsi que les pâtres des Alpes anéantirent la belle armée de Léopold le Glorieux. Les détails de cette mémorable journée, qui ne le cède en rien à celle de Marathon, sont historiques. D'ailleurs ses résultats immenses sont là pour les attester. La bataille du Morgarten fut, dans le moyen âge, la première de ces grandes affaires dans lesquelles la noblesse, qui seule comptait alors dans les armées, finit par être complétement mise hors de combat par les milices des communes et l'infanterie jusqu'alors si méprisées. La fleur de

La victoire du Morgarten, en frappant d'un premier coup la puissance de la maison de Habsbourg-Autriche, resserra le lien qui unissait les trois Waldstætten. Quelques semaines après cette glorieuse journée, des députés d'Uri, Schwytz et Unterwald se réunirent à Brunnen, pour renouveler et affermir leur alliance perpétuelle. Le traité juré à Brunnen, le 9 décembre 1315, porte entre autres que quiconque a un seigneur doit lui obéir dans les choses justes et légitimes, mais jamais contre ses Confédérés. Aucun état ne pourra s'engager à un seigneur (Schirmer) sans l'aveu des autres; toute négociation à l'extérieur sera conduite et terminée de concert; toute contestation entre les Confédérés sera soumise à des arbitres; les Confédérés s'engagent pour eux et leurs descendants, à perpétuité, à s'entr'aider les uns les autres envers et contre tous, dans le pays et au dehors, de leurs conseils, de leurs corps et de leurs biens. Et afin, est-il dit, que les assurances susdites demeurent stables, nous, citoyens et Confédérés d'Uri, Schwytz et Unterwald, avons apposé nos sceaux au présent acte fait à Brunnen, l'an 1315, le premier mardi après Saint-Nicolas. (9 décembre).

On le voit, dans cet acte, comme dans celui de 1291, les hommes des trois vallées se donnent le nom de Confédérés; c'est aussi de ce temps que date celui de Schwytzer (Suisses), employé par les populations voisines pour désigner non seulement les Schwytzois, mais tous les Confédérés.

L'empereur Louis de Bavière, qui continuait de défendre sa couronne contre Frédéric d'Autriche et ses partisans, s'attacha les Waldstætten en approuvant le traité de Brunnen, en déclarant les Habsbourg déchus de leurs droits dans les vallées et en confirmant à celles-ci les franchises accordées par ses prédécesseurs.

Le duc Léopold finit par reconnaître l'inutilité de ses efforts et signa avec les Confédérés une trève qui se prolongea d'année en année jusqu'en 1323. L'année précédente, la lutte entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche avait pris fin par la défaite et la cap-

la noblesse d'Autriche fut anéantie au Morgarten et dans les glorieuses batailles qui suivirent cette première victoire, comme celle de la France fut exterminée à peu près en même temps à Crécy, à Poitiers, à Azincourt. L'indépendance de l'Helvétie devait être l'avant-coureur d'une ère nouvelle dans la politique et dans la tactique des états de l'Europe occidentale. (Gaullieur.)

tivité du duc. Louis, que menaçaient d'autres dangers, crut agir sagement et prudemment en lui rendant la liberté et en partageant le pouvoir avec lui. Cette même année, les Waldstætten prêtèrent de nouveau hommage à l'empereur, sous la réserve de relever toujours directement de l'empire sans pouvoir en être jamais aliénés et de n'avoir qu'un des leurs pour juge ou landammann.

Les droits importants concédés ou confirmés par Louis de Bavière aux Waldstætten leur faisaient faire un pas immense dans la voie de l'indépendance complète. Quelque temps encore, le gouvernement impérial sera représenté au milieu d'eux par un bailli, mais cette charge disparaîtra dès la seconde moitié du XIVe siècle. Les Confédérés continueront d'appartenir à l'empire d'Allemagne jusqu'au milieu du XVIIe siècle, mais leur dépendance sera bien plus nominale que réelle.

On ne nous reprochera pas les développements que nous avons cru devoir donner à l'histoire des origines de la Confédération. Quel plus beau spectacle que celui de ces trois peuplades alpestres qui, remplies de l'amour de la liberté, finissent par la conquérir grâce à leur sagesse, à leur union et à leur vaillance! La Confédération est fondée; elle a reçu au Morgarten le baptême de sang. Bientôt nous verrons les campagnes et les cités de l'Helvétie tourner leurs regards du côté des monts et y trouver protection et délivrance.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1291	(18 juillet.) Mort de Rodolphe de Habsbourg.	1291	(1er août.) Premier traité d'alliance perpétuelle des Confédérés.
			(16 octobre.) Alliance d'Uri et Schwytz avec Zurich.
1292	Adolphe de Nassau, empereur.	1294	Première landsgemeinde à Schwytz.
1298	Mort d'Adolphe; Albert d'Autriche, empereur.	1304	Rodolphe d'Oedisried, landammann d'Unterwald.
1308	(1er mai.) Assassinat d'Albert d'Autriche.		
	(27 novembre.) Henri VII de Luxembourg, empereur.	1309	(3 juin.) Henri VII confirme les franchises des Waldstætten.

	Histoire générale.		Histoire suisse.
			Vengeances exercées par la famille d'Albert dans la haute Allemagne.
1313	Mort de Henri VII.		
		1314	Les Schwytzois saccagent le couvent d'Einsiedeln. (Janvier.)
1314	(Octobre) Louis V de Bavière, empereur.		
		1315	(15 novembre.) Victoire des Confédérés sur Léopold au Morgarten.
			(9 décembre.) Traité d'alliance de Brunnen.

CHAPITRE II. — FORMATION DE L'ALLIANCE DES HUIT PREMIERS ÉTATS.

1. Lucerne, IVe état. — 2. Zurich; révolution de 1336. — 3. Berne; guerre de Laupen. — 4. Guerre de Zurich et des Confédérés contre l'Autriche; entrée de Zurich, Glaris, Zug et Berne dans la Confédération.

(1315-1360.)

1. Lucerne, IVe état. — Le mouvement vers l'émancipation qui venait de s'affirmer dans les Waldstætten n'était nullement un fait exceptionnel. A la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, l'Allemagne en voit de semblables se manifester sur un grand nombre de points, aussi bien dans les campagnes que dans les villes. Dans les limites de la Suisse actuelle, les habitants d'un certain nombre de cités ou de vallées dirigent tous leurs efforts vers ce but : l'indépendance; non pas l'indépendance absolue, personne n'y songeait; chacun réservait la souveraineté de l'empire; mais, du moins, l'affranchissement de la suprématie des seigneurs et des grands vassaux. Pour atteindre à leur but, bourgeois des villes et paysans recherchent l'appui des Waldstætten et ainsi s'accroît la jeune Confédération.

Tandis que dans leurs premières alliances, Uri, Schwytz et Unterwald, les trois *Etats primitifs*, comme on les appelle souvent, semblent ne pas avoir songé à s'étendre au delà de leurs montagnes, depuis la guerre du Morgarten ils rêvent une Confédération plus

puissante, plus à même de lutter avec succès contre la noblesse féodale et l'Autriche. Dix-sept ans après leur glorieuse victoire, un premier pas était fait par l'admission de Lucerne dans l'alliance perpétuelle.

Les traditions font remonter l'origine de Lucerne jusqu'au temps des Romains. Un couvent, celui de Saint-Léodegar y fut fondé à la fin du VIIe siècle. Pépin le Bref le donna au monastère de Murbach, en Alsace, qui fit exercer ses droits de juridiction par des avoués. Lucerne, dont la population était en grande majorité composée de serfs, vit sa prospérité s'accroître à dater du XIIe siècle, lorsque le trafic entre l'Allemagne et l'Italie commença à prendre le chemin du Saint-Gothard : de village elle devint ville. Au XIIIe siècle, leur bien-être augmentant, les Lucernois purent se racheter d'une partie de leurs charges. Ils acquirent les priviléges des bourgeoisies et se constituèrent en communauté. En 1252, ils forcèrent l'avoué de l'abbaye de Murbach à leur reconnaître le droit de s'administrer eux-mêmes et ils élurent un conseil. A la même époque, une alliance temporaire les unit avec la ville de Berne.

L'abbaye de Murbach, s'étant appauvrie, vendit Lucerne à Rodolphe de Habsbourg. A la mort de l'empereur, cette ville se mit en état de révolte contre son fils Albert, mais elle rentra bientôt dans l'obéissance. Albert, et après lui ses fils, confirmèrent les libertés des bourgeois; aussi ces derniers servirent-ils fidèlement les ducs d'Autriche dans leurs guerres contre les Waldstætten. Ces luttes leur étaient cependant préjudiciables : la route des Alpes se trouvait fermée et les marchés de Lucerne, très fréquentés en temps ordinaire par les montagnards, allaient dépérissant. En outre, le succès des Confédérés au Morgarten éveilla chez leurs voisins un vif sentiment de liberté.

A deux reprises, ils formèrent des associations pour le maintien de leurs droits et, en 1332, ayant eu à se plaindre des officiers autrichiens du voisinage, ils conclurent avec les Waldstætten une alliance de vingt ans, changée la même année en une alliance perpétuelle. (Novembre 1332.)

Dans l'acte d'union des quatre Waldstætten, comme on les nomme désormais, Lucerne réserva les droits et la juridiction des ducs d'Autriche; les trois autres Waldstætten, ceux de l'empire; les uns et les

autres, leurs coutumes. De plus, ils se promettaient aide et secours réciproques. Aucun des états (ou Ort, lieu, endroit, pays) ne pouvait conclure d'alliance particulière sans le consentement des autres. Les différends devaient être réglés par des arbitres au prononcé desquels l'état condamné devait se soumettre.

L'entrée de Lucerne dans la Confédération était un fait important. Elle annonçait nettement l'intention des Waldstætten de gagner à leur alliance non-seulement les populations rurales de la Haute-Allemagne, mais aussi celles des villes.

Lucerne eut à lutter pendant plusieurs années contre les ducs d'Autriche, Frédéric et Léopold. Une trêve enfin signée, les Lucernois purent s'occuper du développement de leurs institutions municipales. A la tête de la communauté fut placé un conseil de trois cents membres (réduit plus tard à cent), élu pour six mois et présidé par un avoyer.

2. Zurich; révolution de 1336. — Après Lucerne, vint le tour de Zurich. Cette ville s'était élevée sur l'emplacement d'une station romaine, Turicum, située sur une des grandes voies de communication entre la Germanie et l'Italie. Lors des invasions, des Allémans de condition libre s'étaient fixés dans ce lieu et y avaient constitué une communauté. Les ducs des Allémans et après eux les rois franks y possédèrent un château-fort. Bientôt fut érigée l'église de Saint-Félix et Sainte-Régula[1], et du temps de Charlemagne date l'institution des chanoines du Grossmünster (grand monastère). Enfin, l'an 853, Louis le Germanique enrichit par d'importantes donations le couvent de femmes, Frauenmünster (couvent de Notre-Dame), ou abbaye de Zurich, qui existait sur la rive gauche de la Limmat et dont sa fille Hildegarde était abbesse. L'abbaye et ses possessions furent distraites de la juridiction du comté de Thurgovie et placées sous la protection immédiate du roi et de ses successeurs, représentés à Zurich par un avoué ou bailli impérial (Reichsvogt). Cette charge resta trois cents ans dans la famille des Lenzbourg, puis passa aux Zæringen. A la mort de Berthold V, l'empereur Frédéric II rattacha l'avouerie à l'empire et prit les deux fondations religieuses de Zurich sous sa protection. (1218.)

A cette époque, Zurich était déjà arrivée à un certain degré de

[1] D'après la légende.

prospérité. Entourée de murailles et de tours dès l'époque des invasions des Hongrois, elle n'avait pas tardé à prendre rang parmi les cités les plus importantes de la Haute Allemagne, grâce à son commerce et à son industrie.

En présence de l'accroissement de la population, l'abbesse de Zurich dut instituer un conseil permanent; l'élection en fut plus tard abandonnée à la communauté des bourgeois, dont l'indépendance se trouva dès lors assurée.

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, deux puissants seigneurs, ceux de Schnabelbourg et de Regensberg, menacèrent Zurich dans son existence. Mais, grâce au secours du comte Rodolphe de Habsbourg, la force de ces dangereux voisins fut brisée.

Après la mort de l'empereur Rodolphe, les Zuricois s'unirent avec les ennemis de sa maison, entre autres avec les Waldstætten. Battus près de Winterthur et assiégés par le duc Albert, ils durent accepter l'alliance de l'Autriche. C'est ainsi que, dans la lutte engagée entre Louis de Bavière et le duc Frédéric, ils se prononcèrent pour ce dernier et que, lors de la bataille du Morgarten, ils combattirent sous les drapeaux de Léopold.

Après s'être réconcilié avec la maison d'Autriche, l'empereur Louis de Bavière faillit compromettre l'avenir de Zurich en hypothéquant cette ville aux ducs, en même temps que celles de Schaffhouse, Saint-Gall et Rheinfelden. Toutefois, quand Zurich et Saint-Gall eurent protesté en invoquant les franchises des empereurs, il leur rendit l'immédiateté.

Vers ce même temps, le commerce et l'industrie prenaient un rapide essor dans Zurich. Un grand nombre d'artisans et de marchands venaient, sous la protection de ses libres institutions, y chercher le travail et acquérir la richesse. Mais avec le bien-être matériel naquit chez eux le désir de s'élever et d'obtenir une part dans le gouvernement de la cité, demeuré jusque-là exclusivement entre les mains des familles de la noblesse et de la haute bourgeoisie. Il en résulta une lutte plus ou moins ouverte entre les gouvernants et le peuple, entre les anciennes familles et les petits bourgeois joints aux simples habitants. Cette lutte trouva son dénoûment dans ce qu'on appelle la révolution de 1336. Au commencement de mai, la bourgeoisie étant réunie en assemblée générale, des plaintes se firent

entendre contre le gouvernement, auquel on reprochait sa mauvaise gestion, son arbitraire et sa partialité. A la tête des mécontents se faisait remarquer le chevalier **Rodolphe Brun,** membre lui-même du Conseil, mais brouillé avec ses collègues depuis qu'une forte amende lui avait été infligée par eux quelques années auparavant.

Le Conseil n'ayant pas fait droit aux réclamations du peuple, celui-ci se souleva et, comme la plupart des gouvernants prirent la fuite, il nomma Rodolphe Brun *bourgmestre* (maître des bourgeois) avec une puissance illimitée et le chargea d'élaborer une nouvelle constitution. Celle-ci, dite « première lettre jurée, » fut acceptée par la grande majorité de la bourgeoisie. (16 juillet 1336.)

Elle maintenait la division de la population en deux classes : les constables (Constafel) et les tribus (Zünfte). La première comprenait toutes les anciennes familles (Geschlechter) aptes aux emplois, chevaliers, nobles, riches bourgeois, gros marchands, etc.; la seconde, les treize tribus d'artisans ou corps de métiers, à la tête de chacun desquels était un tribun.

Le conseil institué par Brun et renouvelé tous les six mois se composait de treize chevaliers et riches bourgeois et des treize tribuns ou chefs des corporations d'artisans. Au dessus venait le bourgmestre, Rodolphe Brun, nommé à vie, et jouissant d'un pouvoir très étendu. Le grand Conseil, composé d'environ deux cents membres, d'où plus tard son nom de Deux Cents, n'est cité qu'en passant dans la constitution de 1336. Il continua d'exister mais sans attributions bien déterminées.

Tous les six mois, à chaque renouvellement du Conseil, la bourgeoisie devait jurer obéissance et fidélité au bourgmestre d'abord, puis au Conseil. Le bourgmestre à son tour s'engageait par serment à gouverner avec équité et à protéger fidèlement les bourgeois.

Cette constitution, mélange habile de démocratie et d'aristocratie, reçut la sanction de l'abbesse de Zurich et de l'empereur Louis de Bavière.

Des membres de l'ancien Conseil, dix seulement furent admis dans le nouveau. On déclara la plupart des autres indignes d'occuper des emplois; Brun les condamna à l'exil, sauf quelques-uns qui obtinrent la permission de rester dans Zurich.

Le comte Jean de Habsbourg-Rapperschwyl donna asile aux pro-

scrits et soutint même leur cause à main armée. Il périt dans un combat et, grâce à la double médiation de Louis de Bavière et d'Albert II, fils de Léopold, la paix se rétablit pour quelques années.

3. Berne; guerre de Laupen. — Au moment où Zurich recouvrait la tranquillité sous l'habile gouvernement du bourgmestre Brun, dans l'Helvétie romane une autre cité impériale était appelée à défendre ses libertés contre les tentatives désespérées d'une noblesse que la prospérité de cette ville menaçait de la ruine.

Devenue ville libre après la mort de Berthold V de Zæringen, son fondateur, Berne vit ses priviléges s'accroître sous le règne de Frédéric II. Cet empereur donna la charge d'avoué ou de bailli impérial à l'avoyer (Schultheiss) de la ville; un Conseil de douze membres dirigea l'administration.

Lorsque commença l'interrègne, Berne n'échappa aux entreprises des comtes de Kibourg qu'en se plaçant sous le protectorat, ou plus exactement la domination de Pierre de Savoie, puis de son frère Philippe. Une fois empereur, Rodolphe de Habsbourg confirma les libertés de Berne en accordant à cette ville une charte de franchises dite Handfeste. (1274.) Mais, quatorze ans plus tard, une rupture survint; les Bernois, battus, assiégés et forcés de capituler, durent payer les frais de la guerre. (1289.) Dix ans ne s'étaient pas écoulés, que déjà ils avaient à repousser l'attaque d'une ligue qu'avaient formée contre eux la ville de Fribourg, possession de l'Autriche, les comtes de Gruyère et de Nidau, l'évêque de Lausanne, etc. La victoire dite du Dornbühl (ou Donnerbühl) sauva la cité de Berthold V, que rien n'arrêta plus dans son développement matériel et politique. Une nouvelle constitution fut élaborée. Le petit Conseil resta formé de chevaliers et de membres de l'ancienne bourgeoisie; le grand Conseil, précédemment de cinquante membres, en eut dès lors deux cents; la position des artisans subit quelque amélioration.

A la prospérité intérieure correspondait un accroissement de puissance à l'extérieur, soit par l'achat de divers fiefs, soit par des alliances avec des villes ou des seigneurs. Ainsi Berne s'unit très étroitement avec Laupen, Morat, Bienne, le Hasli, Soleure, et momentanément avec les comtes de Kibourg, de Neuchâtel, les sires de Weissembourg, etc.; elle acheta Thoune des comtes de Kibourg et plusieurs seigneuries dans l'Oberland. Mais la haine des nobles augmentait en

proportion de la puissance de Berne. Il leur fallait à tout prix la briser, sous peine de succomber eux-mêmes.

Une première tentative, en 1332, échoua complétement. Les années suivantes, la jalousie, l'irritation qu'inspirait la cité de Berne, réunit contre elle presque toute la noblesse de l'Helvétie romande : le comte Rodolphe de Nidau, de la maison de Neuchâtel; ses parents, le comte de Valengin et le sire d'Aarberg; les comtes de Kibourg et de Gruyère; les évêques de Lausanne, Sion et Bâle; enfin, les Fribourgeois, autrefois alliés des Bernois, mais devenus jaloux de leur prospérité.

Une armée de 3000 cavaliers et de 15 000 fantassins vint, vers le 10 juin 1339, mettre le siége devant Laupen. En présence d'un si grave danger, Berne ne faillit point. Elle arma 4000 hommes; ses alliés de Bienne, Soleure, Hasli et Simmenthal lui en fournirent mille; les Waldstætten, avec lesquels les Bernois avaient précédemment formé des alliances temporaires, envoyèrent 900 guerriers. En tout, la république avait 6000 défenseurs à opposer aux 18000 hommes de l'ennemi.

Tandis que **Jean de Bubenberg**, le jeune, fils de l'ancien avoyer du même nom, allait prendre le commandement de la faible garnison de Laupen, le Conseil des Deux Cents, réuni à l'hôtel de ville, acclamait, dit la chronique, pour chef de l'armée le chevalier **Rodolphe d'Erlach**, d'une valeur et d'une habileté depuis longtemps éprouvées.

A la tête de sa petite troupe, Rodolphe d'Erlach se dirige en toute hâte sur Laupen, qui, assiégée depuis dix jours, était près de succomber. C'était le 21 juin 1339. Les Bernois se postent sur une colline, en face de l'armée ennemie. Les frondeurs donnent le signal du combat; de lourds chariots de guerre armés de faux descendent de la colline, se précipitent dans les rangs ennemis et y jettent la confusion. D'Erlach, à la tête des siens, armés de hallebardes et de massues garnies de fer, profite de ce moment de désordre pour s'élancer avec impétuosité contre l'infanterie de la noblesse. Après une résistance acharnée, cette dernière se débande et prend la fuite. Pendant ce temps, les auxiliaires des Waldstætten luttent vaillamment, mais sans succès, contre la nombreuse cavalerie de l'ennemi. Les Bernois accourent à leur aide et bientôt la noblesse, décimée, est mise en déroute.

Quinze cents ennemis couvraient le champ de bataille; dans le

nombre, Rodolphe de Nidau, le comte de Valengin, trois Gruyère, Jean de Savoie, fils unique du vieux Louis de Savoie, baron de Vaud.

La journée de Laupen devait avoir des conséquences importantes : c'était la victoire des idées de liberté républicaine dans l'Helvétie occidentale et le coup de mort de la noblesse féodale.

Pendant les quatre ans que continua la guerre, les Bernois portèrent la dévastation dans les terres des seigneurs ennemis. Un grand nombre de châteaux furent pris et rasés. Les Fribourgeois eurent surtout à souffrir. La paix enfin signée, Berne, victorieuse, sans adversaires assez puissants pour l'entraver dans son développement, ne tarda pas à occuper une position prépondérante dans l'Helvétie occidentale.

Les liens qui unissaient les Bernois et les Waldstætten s'étaient resserrés sur le champ de bataille de Laupen. Berne ne devait pas tarder à entrer dans la Confédération.

4. Guerre de Zurich et des Confédérés contre l'Autriche ; entrée de Zurich, Glaris, Zug et Berne dans la Confédération. — Si les événements qui venaient de se passer dans l'Helvétie occidentale faisaient présager l'accroissement de la Confédération de ce côté-là, il s'en préparait dans l'Helvétie centrale dont le résultat essentiel devait être l'admission de trois nouveaux états dans l'alliance perpétuelle des Waldstætten.

Zurich prospérait sous l'administration de Rodolphe Brun, lorsque de nouveaux dangers vinrent la menacer. Treize ans après la mort du comte Jean de Rapperschwyl, les exilés de Zurich formèrent, avec son fils, nommé aussi Jean, une conspiration contre leur ville natale. Le 23 février 1350 fut le jour fixé pour l'exécution du complot : il s'agissait de massacrer Brun et ses partisans et de rétablir l'ancien gouvernement.

Déjà beaucoup de conjurés avaient pénétré dans Zurich sous divers prétextes et le massacre allait commencer lorsque Brun, averti du danger, courut à l'hôtel de ville, fit sonner le tocsin et attaqua les nobles à la tête de la bourgeoisie. Après un combat acharné, la plupart des conjurés furent tués ou pris. Le comte de Rapperschwyl, qui était au nombre des prisonniers, fut enfermé dans la fameuse prison du Wellenberg.

Continuant le cours de ses vengeances, Brun fit décapiter ou rouer trente-sept prisonniers, puis marcha quelques jours après sur Rapperschwyl et s'en empara.

Après avoir inutilement cherché à rétablir la paix, soit en négociant avec les frères de Jean de Habsbourg, soit en posant les bases d'une alliance entre Zurich et l'Autriche, Rodolphe Brun ne crut pouvoir mieux procurer de la sécurité à sa ville qu'en recourant de nouveau au système de la terrorisation. En automne 1350, le château d'Alt-Rapperschwyl [1] fut pris et rasé; l'hiver suivant la ville de Rapperschwyl fut brûlée et ses habitants chassés de leurs demeures, malgré la rigueur de la saison.

Cet acte de froide cruauté n'eut d'autre effet que d'augmenter le nombre des ennemis de Zurich. Le duc d'Autriche, Albert II, plein de colère, se prépara à venger les malheurs de son parent, Jean de Rapperschwyl.

Zurich, obligée de se préparer à de nouvelles luttes, chercha des alliés. Brun n'en trouva pas de plus sûrs que les Waldstætten. Il entra en relation avec eux et, le 1er mai 1351, une alliance perpétuelle fut jurée entre Zurich d'un côté, les quatre Waldstætten de l'autre. Le traité renfermait les clauses suivantes : « Les Confédérés, états-villes (Stædte) et états-campagnards (Lænder), s'engagent à se secourir les uns les autres dès qu'ils en seront requis ; dans les circonstances importantes, une diète se réunira à Einsiedeln; les états contractants réservent les droits du roi et du saint empire romain; ils réservent leurs anciennes alliances; ils peuvent en conclure de nouvelles (clause contraire au texte des précédents traités et due à Brun, qui rêvait toujours pour Zurich un rapprochement avec l'Autriche), en réservant la présente Confédération; en cas de différends, des arbitres prononceront; les Waldstætten garantissent à Zurich la constitution de 1336. »

L'alliance avec Zurich fut acceptée avec empressement par les Waldstætten qui, dans cette ville, trouvaient à la fois un boulevard pour leurs vallées, un marché pour leurs approvisionnements et un centre politique important. Ils cédèrent à Zurich le premier rang (Vorort, ou état directeur).

Brun avait agi prudemment en recherchant l'appui des vaillants

[1] Dans la Marche, au sud du lac de Zurich.

montagnards des Alpes, car dans ce moment même Albert II réunissait dans ses possessions des bords du Rhin et de l'Argovie une armée de 16000 hommes, à la tête de laquelle il s'avança contre Zurich et l'assiégea une première fois. (Septembre 1351.) De nouvelles négociations furent entamées pour le rétablissement de la paix, mais les conditions faites par l'Autriche à Zurich et aux Confédérés furent rejetées par eux et la lutte continua.

Dans l'hiver (1351), des troupes de Zurich et des Waldstætten chassèrent du pays de Glaris le bailli autrichien, Walther de Stadion, et les Glaronnais, las de la domination des ducs, se joignirent avec empressement aux Confédérés.

Peu après, 1300 Zuricois, commandés par le bourgmestre Brun, se dirigèrent sur la ville autrichienne de Baden, en Argovie. Cerné par 4000 ennemis, Brun prit peur, abandonna les siens et alla se cacher dans sa maison de campagne près de Zurich. Il avait laissé le commandement à son lieutenant, le chevalier Roger Manesse, officier plein de bravoure et que le danger de la position n'effrayait pas. Le combat s'engagea près de Tætwyl. Des deux parts on luttait avec intrépidité lorsque l'arrivée de quelques renforts donna la victoire aux Zuricois.

L'année suivante (1352), les hostilités continuèrent. Walther de Stadion envahit le pays de Glaris pendant que deux cents Glaronnais se trouvaient à Zurich, mais il fut battu et tué au Rütifeld, près de Næfels, et les Glaronnais demandèrent leur admission dans la Confédération. Elle leur fut accordée, avec des réserves qui les plaçaient dans une sorte d'infériorité à l'égard des autres états. (4 juin 1352.)

Trois semaines plus tard, Zug prenait rang parmi les états confédérés. Cette ville, sujette de l'Autriche, entravait les communications des Waldstætten avec Zurich. Assiégée par quelques milliers de Confédérés, canonnée pendant une journée et laissée à elle-même par son seigneur le duc d'Autriche, elle ouvrit ses portes aux assiégeants et fut reçue dans leur alliance aux mêmes conditions que Zurich. (27 juin 1352.)

Le duc Albert, toujours plus irrité, vint mettre une seconde fois le siége devant Zurich. Quoi qu'il eût réuni 30000 hommes d'infanterie et 2000 cavaliers, il ne put pousser les opérations avec vigueur, et au bout de quelques semaines il se retira. Une trêve fut bientôt conclue :

les Confédérés acceptaient en partie les conditions faites par le duc; Jean de Habsbourg était rendu à la liberté. (Septembre 1352.)

La ville de Berne, alliée d'Albert, avait dû lui fournir son contingent lors du siége de Zurich. Elle avait eu occasion de juger de la force toujours croissante de la jeune Confédération; la certitude de trouver, au besoin, un appui et un dévouement sans bornes chez les Waldstætten l'engagea à s'unir avec eux plus étroitement qu'elle ne l'avait fait lors de la guerre de Laupen. Une alliance perpétuelle fut jurée, le 5 mars 1353, entre Berne et les trois premiers Waldstætten. Avec les autres états confédérés, l'union ne se fit que beaucoup plus tard.

Ainsi fut constituée la Confédération des huit anciens états-villes et Etats-campagnards ou pays. Elle devait rester composée du même nombre de membres pendant 128 ans. Les extraits des divers actes d'alliance nous ont déjà montré que la Confédération n'était pas régie par un véritable pacte fédéral; elle reposait sur un ensemble de pactes partiels : ceux de Brunnen, entre les trois états primitifs; des Waldstætten avec Lucerne; des quatre Waldstætten avec Zurich; des cinq états avec Glaris et Zug; enfin des trois Waldstætten avec Berne.

La trêve conclue avec le duc d'Autriche ne fut pas de longue durée. La position de Glaris et de Zug à l'égard du duc et des Suisses n'avait pas été réglée. Albert les somma de se soumettre à lui et sur leur refus s'adressa à l'empereur Charles IV, de Luxembourg, qui avait succédé à Louis de Bavière. L'empereur entendit les deux parties et finit par déclarer l'alliance de Glaris et de Zug avec les Confédérés opposée aux lois générales de l'empire. Loin de se soumettre, et entraînés par l'énergie de Schwytz, tandis que Zurich semblait vouloir conserver la neutralité ou même se soumettre à la sentence de l'empereur, les Confédérés se préparèrent à défendre vigoureusement les libertés qu'ils avaient conquises.

La guerre recommença. Le duc d'Autriche vint une troisième fois camper sous les murs de Zurich. Il se fit céder Rapperschwyl par son parent Jean de Habsbourg et releva la ville de ses ruines. L'empereur, qui avait déclaré les Confédérés rebelles, rejoignit le duc avec une armée nombreuse, fournie en grande partie par les princes et les villes de l'empire. Berne avait dû lui envoyer aussi son contingent.

Deux mille hommes des Waldstætten défendaient Zurich. Le siége ne dura pas longtemps. Charles IV ne possédait qu'une autorité peu respectée et, lorsque Zurich, en arborant les couleurs impériales, eut montré qu'elle ne combattait pas contre l'empire, les autres villes libres et plusieurs des princes qui avaient suivi Charles IV dans cette guerre s'interposèrent entre lui et les Confédérés et finirent par le décider à lever le siége. (Septembre 1354.)

Albert II continua seul la guerre. Un an plus tard, seulement, l'empereur parvint à rétablir la paix entre les Confédérés et l'Autriche. Le bourgmestre Brun, s'étant rapproché du duc Albert, accepta pour Zurich ses conditions. Les Waldstætten, ainsi abandonnés, durent signer le traité; Zug et Glaris rentrèrent momentanément sous la domination autrichienne. (1355.) Peu après, Brun conclut avec l'Autriche une alliance de cinq ans. Les ducs payèrent sa trahison par un don de mille écus, le titre de conseiller intime et une pension de cent écus.

Le duc Albert mourut en 1358, laissant trois fils : Rodolphe, Albert et Léopold II. Deux ans plus tard, Brun le suivait dans la tombe. Homme d'état habile et rusé, il se montra mauvais Confédéré dans ses dernières années, mais il n'en mérite pas moins une place parmi les grands citoyens de sa ville natale.

En 1364, par un hardi coup de main, Schwytz délivra Zug et la rattacha à la Confédération. Glaris resta à certains égards, jusqu'à la fin du quatorzième siècle, dans la dépendance des ducs. Une trêve[1] signée entre ces derniers et les Confédérés se prolongea d'année en année dès l'an 1368 jusqu'à la guerre de Sempach.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1314	Louis V de Bavière, empereur.		
		1332	Guerre de la noblesse contre Berne.
		—	Entrée de Lucerne dans la Confédération.
		1336	Révolution à Zurich Rodolphe Brun.

[1] Cette trêve, dite paix de Thorberg, avait reçu le nom du principal négociateur, le sire Pierre de Thorberg, bailli autrichien en Souabe, en Thurgovie et en Argovie.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
		1337	Guerre entre Zurich et le comte de Rapperschwyl.
		1339	Bataille de Laupen.
1340	Guerre de cent ans.		
1346	Bataille de Crécy.		
1347	Mort de Louis V; Charles IV de Luxembourg.		
		1350	Conspiration des nobles contre Zurich ; Brun détruit Rapperschwyl.
		1351	Zurich entre dans la Confédération ; premier siége de Zurich par Albert II et combat de Tätwyl.
		1352	Admission de Glaris et Zug dans l'alliance perpétuelle; deuxième siége de Zurich.
		1353	Berne, huitième état de la Confédération.
		1354	Albert II assiége Zurich pour la troisième fois.
		1355	Trève entre les Confédérés et l'Autriche.
1356	Bataille de Poitiers.		
1358	Mort d'Albert II, d'Autriche ; Rodolphe, Albert et Léopold II.		
		1360	Mort de Rodolphe Brun.
		1368	Paix de Thorberg.

CHAPITRE III. — LES HUIT ANCIENS ÉTATS SUISSES PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XIVe SIÈCLE.

1. Enguerrand de Coucy. — 2. Le comte de Kibourg et Soleure. — 3. Guerres de Sempach et de Næfels. — 4. La Suisse à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle.

(1360-1400.)

1. Enguerrand de Coucy. — La trève conclue entre les Confédérés ou Suisses [1] et la maison d'Autriche se prolongea, plus ou moins

[1] Ce dernier nom devient toujours plus général dès cette époque.

bien observée, jusqu'en 1385. Dans l'intervalle deux événements considérables, l'invasion d'Enguerrand de Coucy et la conspiration du comte de Kibourg contre Soleure, troublèrent seuls la paix dans la Confédération.

Depuis le milieu du XIVe siècle, entre la France et l'Angleterre, s'était engagée la fameuse guerre de Cent ans. La France en fut le théâtre et se couvrit de bandes d'aventuriers de toutes nations qui, à la suite du traité de Brétigny, firent la guerre pour leur propre compte et dévastèrent les provinces. En 1365, une de ces bandes commandée par le Provençal Arnold de Cervola, s'approcha des frontières de la Suisse. Bâle fut surtout menacée. Cette ville, ruinée quelque temps auparavant par un tremblement de terre (1356), n'avait pu relever ses murailles et fût sans doute tombée entre les mains des envahisseurs si quinze cents Confédérés n'étaient venus à son secours.

Dix ans plus tard, un puissant seigneur français, Enguerrand de Coucy, gendre d'Edouard III, roi d'Angleterre, entreprit de réclamer des ducs d'Autriche la dot de sa mère Catherine, fille de Léopold Ier. Grâce à l'argent de son beau-père, il enrôla 30 à 40 000 aventuriers anglais, gallois, français, à la tête desquels il prit le chemin de la Haute Allemagne. C'était en automne 1375.

A la nouvelle de l'approche des Anglais ou Gugler (ainsi nommés parce qu'ils portaient des casques pointus), les villes de Berne, Zurich, Lucerne et Soleure s'unirent avec Léopold II pour la défense du pays. Les Waldstætten, à l'abri de l'invasion derrière leurs hautes montagnes, refusèrent toute alliance avec l'Autriche.

L'évêque de Bâle, Jean de Vienne, ennemi juré des Bernois, livra les passages du Jura au sire de Coucy dont les bandes se répandirent sur le plateau jusque sur les bords de la Reuss et de la Limmat, mettant les villages à feu et à sang. Les populations terrifiées n'opposèrent d'abord aucune résistance. Les premiers, les hardis montagnards de l'Entlibuch reprirent courage. Armés de massues, ils assaillirent au Bütisholz 3000 Anglais chargés de butin et leur tuèrent 200 hommes. (19 décembre.) Le jour de Noël, des paysans bernois et fribourgeois en massacrèrent 300 près d'Ins (Anet), dans le Seeland. Le lendemain, les Bernois livrèrent un sanglant combat à un corps nombreux d'ennemis retranchés dans le couvent de Fraubrunnen;

les Gugler, battus, perdirent 800 hommes et un riche butin. Ces défaites, le froid rigoureux de l'hiver et le manque de vivres obligèrent Enguerrand de Coucy à rentrer en France. Aux Suisses revenait l'honneur de ce succès; Léopold II n'avait rien fait pour défendre l'Argovie.

2. Le comte de Kibourg et Soleure. Les plaies produites par cette invasion n'étaient pas cicatrisées que la tentative du comte de Kibourg sur Soleure ralluma la guerre. Rodolphe de Kibourg appartenait à la branche des Habsbourg-Laufenbourg. Sa famille avait autrefois possédé des biens considérables dans la Haute Allemagne, mais les guerres et les folles dépenses l'avaient ruinée, comme la plupart des familles nobles. Elle avait dû, par exemple, aliéner Thoune et Aarberg aux Bernois, Nidau et Büren aux ducs d'Autriche; les seigneuries qui lui demeuraient encore, entre l'Aar et la Reuss, avaient Berthoud et Olten pour principales villes.

Rodolphe crut relever la fortune de sa maison par un coup de main sur la ville impériale de Soleure, avec laquelle il avait un différend. Il réunit secrètement des hommes d'armes dans son château de Bipp et profita d'une sombre nuit d'hiver (11 au 12 novembre 1382) pour chercher à surprendre Soleure. Il avait des complices dans cette ville; un chanoine du chapitre Saint-Ours avait enveloppé de chiffons le battant de la cloche d'alarme; un autre, Jean vom Stein, dont la maison touchait aux murs d'enceinte et possédait une issue libre, devait, à minuit, introduire les ennemis dans la ville; le prévôt Eberhard de Kibourg, parent du comte, favorisait l'entreprise.

Comme Rodolphe et sa troupe s'avançaient sans bruit, un paysan, Jean Roth, de Rumisberg, les vit passer, devina leurs projets et courut avertir les Soleurois. Ceux-ci prirent les armes et se postèrent sur les remparts. Kibourg se retira tout honteux et se vengea de son échec en ravageant les campagnes environnantes. Les Soleurois condamnèrent à des peines sévères les complices du traître et récompensèrent Jean Roth par une pension et un habit aux couleurs de la ville[1].

Soutenus par les Bernois, leurs fidèles alliés, les Soleurois déclarèrent la guerre au comte de Kibourg. Berthoud, sa capitale, fut as-

[1] Depuis cette époque le gouvernement de Soleure a toujours fait un don semblable à chaque chef de famille descendant du paysan de Rumisberg.

siégée. Les Waldstætten et Zurich joignirent leurs forces à celles des assiégeants et, après la mort de Rodolphe, ses frères, bien que soutenus par leur parent le duc Léopold II, durent signer la paix. Ils cédèrent Berthoud aux Bernois pour la somme de 37 000 florins. Il ne resta aux Kibourg que le landgraviat de la rive gauche de l'Aar, entre cette rivière et le Jura. (1384.) Ils le vendirent à Berne, au commencement du XVe siècle, et leur famille, complétement ruinée, s'éteignit dans l'obscurité vers l'an 1415.

3. Guerres de Sempach et de Næfels. — La conduite de Léopold II, dans diverses circonstances, entre autres lors de l'invasion de Coucy et de la guerre contre les Kibourg, décelait l'intention d'arriver à une rupture avec les Suisses. De part et d'autre les griefs ne manquèrent pas. Les Lucernois réclamaient inutilement la suppression d'un péage vexatoire établi par le bailli de Rothenbourg presque aux portes de leur ville. Pierre de Thorberg, qui gouvernait l'Entlibuch depuis 1370, avait élevé les impôts et les faisait percevoir avec rigueur. Les montagnards exaspérés tentèrent un soulèvement; ils échouèrent et furent châtiés par de fortes amendes. Lucerne reçut secrètement les mécontents dans son alliance. Cette ville renfermait un parti nombreux ayant à sa tête l'avoyer Pétermann de Gundoldingen et qui désirait la guerre dans l'espoir de conquérir l'indépendance complète.

Les autres Confédérés offrirent leur médiation, mais Léopold II ayant refusé d'abolir le péage de Rothenbourg, les Lucernois prirent les armes, s'emparèrent du fort de Rothenbourg et le rasèrent. (28 déc. 1385.) En même temps, ils s'alliaient avec la ville autrichienne de Sempach, en Argovie, et dévastaient un certain nombre de châteaux.

Outré de colère, le duc d'Autriche résolut un suprême effort contre les Confédérés. Cinq mille hommes se réunirent à Brugg pour se porter de là sur Zurich, où les Suisses avaient mis une garnison; quatre mille chevaliers, suivis d'un corps considérable de fantassins, vinrent à Willisau sous le commandement de Léopold. Huit jours plus tard, ils quittaient cette ville après l'avoir incendiée et se dirigeaient sur Lucerne par Sempach.

Les Confédérés, prévenus à temps, accoururent en toute hâte, au nombre de 1400. Les nobles, comptant sur une facile victoire, mirent

pied à terre, se rangèrent sur une ligne et s'avancèrent contre les Suisses en leur présentant comme une muraille de pointes de fer.

Bien que beaucoup d'entre eux fussent mal armés, les Suisses soutinrent héroïquement le choc. Déjà soixante étaient tombés sans qu'un seul ennemi eût été atteint, lorsque, tout à coup, ils réussissent à faire une trouée dans les rangs des nobles. Ceux-ci, accablés par la chaleur du jour et par le poids de leurs armures, combattent avec le courage du désespoir, mais finissent par succomber. Des centaines prennent la fuite; des centaines demeurent sur le champ de bataille, dans le nombre le duc Léopold lui-même. (9 juillet 1386.)

La perte des Confédérés fut de 200 hommes seulement, mais, dans le nombre se trouvaient les plus braves; au premier rang, l'avoyer Pétermann de Gundoldingen.

L'armée du duc d'Autriche eût perdu beaucoup plus de monde si, au lieu de se livrer au pillage, les Suisses s'étaient mis à sa poursuite. Le butin fut considérable. On montre encore, à l'arsenal de Lucerne, la cotte de mailles du duc, le collier de fer qu'il destinait, dit-on, à Gundoldingen, de nombreuses bannières conquises sur l'ennemi, de longues piques autrichiennes, etc. Chaque année, une fête nationale perpétue le souvenir de la glorieuse victoire des montagnards suisses[1].

Les Confédérés mirent à profit le découragement qui saisit les nobles et les ducs d'Autriche pour conquérir ou dévaster leurs terres. Les Glaronnais repoussèrent les attaques des habitants de Gaster et de Sargans et, avec l'aide des Zuricois et des Waldstætten, s'emparèrent de la petite ville de Wesen, sur le lac de Wallenstadt. Les Bernois, de leur côté, entrèrent en campagne et ravagèrent les seigneuries de la dame de Valengin qui avait ouvert les portes de sa ville de Willisau aux Autrichiens. Tournant ensuite leurs armes

[1] Les premiers chroniqueurs qui ont raconté la bataille de Sempach, l'ont fait sans donner aucun détail sur les incidents de cette journée. Dans la seconde moitié du XV[e] siècle seulement, une chronique attribue au dévouement d'un des Confédérés la victoire remportée par eux. Enfin, ce n'est qu'au XVI[e] siècle que le nom d'Arnold de Winkelried est prononcé comme celui du guerrier qui, au fort de la bataille, et au moment où les Suisses allaient succomber, s'élance en avant, saisit un certain nombre de lances ennemies, les presse sur sa poitrine, ouvre ainsi un chemin aux siens et, par le sacrifice de sa vie, leur donne la victoire.

contre les Fribourgeois, sujets de l'Autriche, ils leur firent subir une défaite sanglante.

Grâce à l'intervention de plusieurs villes impériales du midi de l'Allemagne, une trêve fut signée le 12 octobre 1386, trêve peu observée et appelée par cette raison mauvaise paix. La haine entre la noblesse et les Suisses était trop vive encore pour qu'une paix véritable fût possible.

La trahison de Wesen ralluma la guerre. Très dévoués à l'Autriche, les habitants de cette petite ville n'avaient accepté que par force la souveraineté des Suisses, qui leur avaient envoyé une petite garnison de Glaronnais. D'accord avec quelques officiers du duc, les bourgeois de Wesen introduisirent dans leurs murs un certain nombre de soldats autrichiens et, dans la nuit du 22 au 23 février 1388, veille de la saint Mathias, les Suisses furent massacrés à l'exception de quelques-uns qui s'échappèrent en sautant par dessus les murailles.

Les Autrichiens entreprirent ensuite de soumettre le pays de Glaris qui, depuis la victoire de Sempach, refusait toute obéissance au duc Léopold et s'était donné une constitution libre. Le 9 avril 1388, au nombre d'environ 6,000, ils forcent l'entrée de la vallée et se livrent au pillage. Quatre cents Glaronnais, secourus par quelques Confédérés de Schwytz, attendent l'ennemi près de Næfels, sur un terrain rocailleux, peu favorable à la cavalerie. Ils s'élancent, mais sont repoussés. Dix fois ils renouvellent le combat, dix fois il leur faut céder au nombre. La onzième fois, Dieu donne la victoire à ceux qui défendaient leurs foyers et leurs libertés. Les Autrichiens prennent la fuite laissant quelques centaines d'hommes sur le champ de bataille ou dans les flots de la Linth.

Tous les printemps, le peuple de Glaris célèbre l'anniversaire de la glorieuse journée de Næfels.

La guerre reprit avec fureur sur tous les points du territoire suisse. Détruite par les Autrichiens, la ville de Wesen fut occupée par les Glaronnais le lendemain de leur victoire. Les Confédérés assiégèrent Rapperschwyl, mais pour se retirer au bout de trois semaines, après maint assaut infructueux. Les plus brillants faits d'armes furent accomplis par les Bernois et leurs alliés de Soleure. Ils s'emparèrent de Büren et de Nidau sur l'Autriche et dévastèrent la campagne fribourgeoise.

Au bout d'une année de lutte, las et épuisés, les deux partis acceptèrent enfin la médiation de quelques villes impériales, Constance, Rothwyl, Bâle, et signèrent une trève de sept ans (1389), bientôt transformée en une paix de vingt ans. Les Suisses gardaient leurs conquêtes, à l'exception de Wesen.

Quelques années après (1393), les députés des huit états confédérés et ceux de Soleure, ville alliée de Berne, se trouvant réunis à Zurich, élaborèrent un code ou recueil d'ordonnances militaires connu sous le nom de Convenant de Sempach (Sempacher-Brief), contenant en substance les dispositions suivantes :

« Nous, les bourgmestres, avoyers, landammanns, conseils, bourgeois et campagnards des villes libres et des états de Zurich, Lucerne, Berne, Soleure, Zug, Uri, Schwytz, Unterwald, Glaris, arrêtons d'un commun accord ce qui suit :

» Nul ne doit commencer sans nécessité ou par caprice une guerre générale ou privée. Lorsque nous marcherons ensemble ou séparément contre l'ennemi, chacun se rangera sous sa bannière, et combattra bravement autour d'elle, selon la coutume de nos ancêtres. Celui qui abandonnera sa bannière sera arrêté par le gouvernement dont il relève et puni par le juge de son ressort. Celui qui, dans un combat, est blessé d'un coup de lance ou d'épée, ne doit pas fuir, mais rester avec ses compagnons d'armes jusqu'à la fin du danger. On défendra le champ de bataille et on harcèlera l'ennemi jusqu'au dernier moment. Comme l'ennemi aurait souffert bien davantage à Sempach si l'on s'était moins pressé de piller, personne désormais ne se jettera sur le butin avant d'avoir reçu des chefs le signal du pillage. Chacun leur remettra fidèlement ce qu'il a trouvé. Le butin se partagera d'après la force des contingents qui auront pris part à l'action. Les églises, couvents, chapelles et sanctuaires seront respectés. Il est défendu d'attaquer, de blesser ou de frapper une femme ou une fille. Il est néanmoins permis de poursuivre l'ennemi jusque dans les églises et de sévir contre les femmes qui nous attaqueraient par des actes ou des cris qui pourraient porter préjudice à nos armes.

» Ainsi fait et juré en diète, à Zurich, le 10 juin 1393. »

4. La Suisse à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. — Au nombre des résultats de la guerre de Sempach,

l'accroissement territorial de la Confédération suisse doit être envisagé comme un des plus importants.

Zug et Glaris furent reconnus alors formellement comme membres de l'alliance.

La petite ville de Zug, possédée par la maison de Habsbourg, héritière des comtes de Lenzbourg et de Kibourg, s'unit avec les trois communes d'Aegeri, Baar et Menzingen et entra dans la Confédération en 1352. Après être retombée un moment sous la dépendance de l'Autriche, elle en fut délivrée par les Schwytzois (1364), qui, dès ce moment, s'attribuèrent le droit de nommer l'ammann ou premier magistrat de Zug. La guerre de Sempach valut à cet état un petit agrandissement de territoire, mais, au commencement du XV[e] siècle, des troubles assez graves éclatèrent, causés par la rivalité du chef-lieu avec les trois communes rurales. Il fallut l'intervention des Confédérés pour les apaiser. Schwytz, coupable d'avoir pris part à l'agitation, dut renoncer à son protectorat sur Zug.

La vallée de Glaris, donnée au IX[e] siècle à l'abbaye de Sæckingen avait obtenu de bonne heure de précieuses franchises. Quand elle eut passé aux mains des Habsbourg, avoués de Sæckingen, les Glaronnais reconnurent bientôt le danger dont leurs libertés étaient menacées et ils se tinrent prêts à les défendre. En 1352, ils furent admis dans la Confédération, puis obligés un peu plus tard de rentrer sous la domination de l'Autriche. La guerre de Sempach les en délivra et ils rachetèrent les droits que l'abbaye de Sæckingen possédait encore sur eux.

Zurich acquit par ses armes ou à prix d'argent les seigneuries de Greiffensée, Grüningen, Regensberg, le comté de Kibourg, Wollerau, Pfæffikon, etc.

Lucerne, délivrée désormais de tout lien de sujétion envers l'Autriche, s'agrandit des seigneuries et bailliages de l'Entlibuch, Wolhausen, Rothenbourg, Ruswyl. Se laissant même entraîner par l'esprit de domination, les Lucernois firent descendre à la condition de sujets les habitants de Weggis, leurs alliés depuis 1332.

Berne, déjà en possession de Berthoud, l'Emmenthal, Unterseen, Thoune, Laupen, Aarberg, Büren et Nidau, acquit encore Frutigen, le Simmenthal, Signau et, au commencement du XV[e] siècle, le landgraviat de la rive gauche de l'Aar, acheté des derniers comtes de Kibourg.

L'exemple des états-villes éveillait aussi chez les états-campagnards des désirs ambitieux : Uri s'unit très étroitement avec la vallée d'Urseren et ne recula devant aucun sacrifice pour étendre son influence dans les vallées au sud des Alpes; Schwytz garda la Marche et la souveraineté sur Einsiedeln, conquis au début de la guerre; Unterwald, au contraire, s'affaiblit par sa division définitive en deux états, Obwald et Nidwald.

A la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, la Confédération suisse, formée d'états bien compactes, se trouvait être la principale puissance de la Haute Allemagne. Tout en reculant ses frontières, elle tendait à une séparation complète d'avec l'empire. Les empereurs, Charles IV et Wenceslas, entre autres, contribuèrent eux-mêmes à affaiblir les liens qui rattachaient la Suisse à l'Allemagne en accordant aux états confédérés tous les droits qui constituent la souveraineté.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1360	Traité de Brétigny entre la France et l'Angleterre; les grandes compagnies dévastent le royaume de France.	1365	Arnold de Cervola s'approche des frontières de la Suisse.
		1375	Invasion d'Enguerrand de Coucy.
1378	Mort de l'empereur Charles IV; son fils Wenceslas lui succède.		
1380	Mort de Charles V, roi de France; Charles VI.		
1382	Bataille de Roosbecque, gagnée par Charles VI sur les Flamands.	1382	Tentative du comte de Kibourg sur Soleure.
		1386	(9 juillet). Bataille de Sempach, mort de Léopold II; Léopold III.
		1388	Massacre de Wesen; (9 avril) bataille de Næfels.
		1389	Trève entre les Suisses et Léopold III.
		1393	Convenant de Sempach.
		1394	Paix de 20 ans entre les Suisses et l'Autriche.

DEUXIÈME ÉPOQUE. — QUINZIÈME SIÈCLE

CHAPITRE IV. — ALLIANCES ET CONQUÊTES DES SUISSES AU COMMENCEMENT DU XVe SIÈCLE

1. Guerre de l'indépendance dans l'Appenzell. — 2. Conquête de l'Argovie. — 3. Premières guerres d'Italie. — 4. Guerre de l'indépendance dans le Haut Vallais. (1400-1436)

1. Guerre de l'indépendance dans l'Appenzell. — Pour la Confédération suisse, le XIVe siècle est l'époque héroïque : Morgarten, Laupen, Sempach, Næfels, ces noms immortels rappelleront jusqu'aux derniers jours les mâles vertus et le dévouement à la patrie qui remplissaient le cœur de tous les Confédérés.

Au XVe siècle, le spectacle est déjà bien différent. Si le souffle de la liberté règne encore dans les vallées et sur les hauteurs des Alpes, s'il anime les montagnards d'Appenzell, du Haut Vallais et de la Rhétie, si les Suisses déploient sur tous les champs de bataille cette même bravoure indomptable qui avait donné la victoire à leurs ancêtres, il est chez eux, au XVe siècle, bien des taches que l'on voudrait effacer, bien des fautes qu'on aimerait à ignorer. Le XVe siècle est le siècle des guerres et des conquêtes injustes, de la guerre civile la plus longue et la plus cruelle; le siècle où la vénalité et les autres misères des services étrangers pénètrent dans la Confédération comme un ver rongeur. Mais ne cachons pas les fautes de ceux qui nous ont précédés : apprenons à ne pas les commettre. Que le tableau des vices de nos aïeux, comme celui de leurs vertus, soit pour nous un enseignement : qu'il grave en nous l'amour pur et désintéressé de la patrie suisse, l'amour et le respect de ses institutions républicaines!

Le haut pays d'Appenzell, dont les limites au moyen âge étaient à peu près les mêmes qu'aujourd'hui, dépendait depuis le VIIIe siècle du riche monastère de Saint-Gall. Sur ses habitants, presque tous serfs, pesaient encore, à la fin du XIVe siècle, les lourdes charges des temps féodaux : redevances, dîmes, amendes et impôts à acquitter aux baillis des abbés. Parfois ceux-ci montraient une excessive rigueur

dans l'exercice de leurs droits et cherchaient à les étendre de plus en plus. De là naquit chez les Appenzellois l'ardent désir de secouer les chaînes de la servitude; l'exemple des Suisses pouvait leur faire espérer la victoire. Un premier mouvement ayant failli éclater en 1367, l'abbé de Saint-Gall jugea prudent d'accorder quelques concessions à ses sujets. Les Appenzellois obtinrent l'autorisation d'entrer dans l'alliance qu'avaient formée les villes impériales de la Souabe et le droit de se réunir en landsgemeinde pour nommer un Conseil de treize membres chargé d'une partie de l'administration du pays. (1377.)

Mais vint un autre abbé, Cuno de Stoffeln, qui fit sentir aux montagnards le poids de la plus dure oppression. Poussés à bout, ils conclurent une alliance avec les bourgeois de la ville de Saint-Gall et, lorsqu'un jour le prévôt de Bussnang eut fait poursuivre par ses chiens un jeune paysan qui chassait, ils prirent les armes et détruisirent trois châteaux des baillis. (1401.)

Les villes souabes des bords du lac de Constance (Stædtebund um den See), choisies pour arbitres par l'abbé Cuno, prononcèrent la rupture de l'alliance entre les Appenzellois et les Saint-Gallois, dans l'espérance de prévenir une guerre. Mais les premiers refusèrent de se soumettre à cet arbitrage et, décidés à combattre pour la conquête de leur indépendance, ils cherchèrent des alliés. Schwytz prit ouvertement leur parti, conclut un traité avec eux, leur envoya un ammann, un capitaine et des troupes. Deux cents volontaires de Glaris et d'Unterwald vinrent encore les rejoindre.

Aussitôt les Appenzellois commencèrent les hostilités en livrant aux flammes les châteaux des nobles et plusieurs villages de l'abbé. Alors le bailli autrichien de la Thurgovie et les villes impériales réunirent une armée de 5000 hommes qui, renforcée par les bourgeois de Saint-Gall, devenus pour un moment les adversaires des rebelles, se dirigea sur le pays d'Appenzell.

C'était le 15 mai 1403. Les troupes de l'abbé se laissèrent surprendre dans le chemin creux du Vœgelisegg, près de Speicher, par quelques centaines d'Appenzellois, de Schwytzois et de Glaronnais qui les mirent en complète déroute.

A la suite de cet échec, l'abbé recourut à la médiation des Suisses. Ceux-ci finirent par réconcilier les villes impériales et celle de Saint-Gall avec les Appenzellois; quant à l'abbé, il ne voulut rien céder et,

abandonné par les villes du lac, il demanda l'appui du duc Frédéric d'Autriche.

Les Schwytzois, liés avec la maison d'Autriche par la paix de vingt ans conclue après la guerre de Sempach, n'osèrent pas prêter secours à leurs alliés, mais à leur place s'offrit le comte Rodolphe de Werdenberg que le duc avait dépouillé de ses biens.

Le 17 juin 1405, les soldats de Frédéric s'avancèrent du Rheinthal sur le pays d'Appenzell par le Stoss. A peine mille Autrichiens avaient-ils franchi la muraille (Letze) qui défendait le passage, que les Appenzellois se précipitèrent sur eux comme une avalanche; après un sanglant combat, dans lequel ils laissèrent un grand nombre des leurs, les soldats du duc prirent la fuite.

Exaltés par leur victoire, les Appenzellois se répandirent comme un torrent dans toutes les contrées voisines, terres du duc, terres de l'abbé et de la noblesse, et y portèrent la dévastation et la ruine. Aucune force ne leur résistait. Le Rheinthal, la ville de Saint-Gall, les sujets de l'abbé, les paysans des seigneuries de Werdenberg, de Gaster et du Toggenbourg recherchèrent leur alliance et peu s'en fallut que le pays d'Appenzell ne devînt le centre d'une Confédération semblable à celle des Suisses.

Mais après avoir rendu ses biens au comte de Werdenberg et conquis la Marche inférieure (Lachen) pour les Schwytzois, les Appenzellois éprouvèrent un échec sous les murs de Bregentz et ils rentrèrent dans leurs montagnes.

Tout le monde désirait la paix. L'abbé Cuno étant venu à mourir, il fut facile de la rétablir. Les états suisses, sauf Berne, reçurent dans leur alliance les Appenzellois dont l'indépendance se trouva dès lors assurée. (1411.)

Comme Appenzell, la ville de Saint-Gall réussit à se débarrasser peu à peu de tout lien de sujétion à l'égard de l'abbaye et, ensuite des libertés accordées par divers empereurs, elle prit rang parmi les villes impériales. Déjà en 1412, elle se rapprocha des Suisses en signant avec eux une première alliance de dix ans.

2. Conquête de l'Argovie. — La guerre de l'indépendance dans l'Appenzell venait de se terminer quand une circonstance imprévue s'offrit aux Confédérés de s'agrandir et de se fortifier aux dépens de leur ennemie héréditaire, la maison d'Autriche.

Peu après son échec du Stoss, le duc Frédéric avait hérité du Tyrol, du Vorarlberg, de la Forêt-Noire, de la Thurgovie et de l'Argovie. Malgré cet accroissement de puissance, il se sentait trop faible pour recommencer la lutte contre les Confédérés et, en 1412, à l'expiration de la paix de vingt ans, il fut heureux de la renouveler pour cinquante ans, au prix de diverses concessions : abandon de la Marche aux Schwytzois, et, aux habitants de Glaris, des droits seigneuriaux qu'il percevait encore dans leur vallée.

Trois ans plus tard, au concile de Constance, Frédéric s'étant brouillé avec l'empereur Sigismond de Luxembourg et avec les pères du concile, fut mis au ban de l'empire et excommunié. Sigismond entreprit de le dépouiller de tous ses biens. Schaffhouse, hypothéquée à l'Autriche au XIVe siècle, recouvra à prix d'argent sa position de ville libre ; les troupes impériales conquirent la Thurgovie ; le comte Frédéric de Toggenbourg mit la main sur les pays de Gaster et de Sargans, puis sur le Rheinthal et le Vorarlberg.

Sigismond avait à cœur d'entraîner les Confédérés dans cette guerre. Berne s'y montra tout disposé et fit ses préparatifs. Les autres se faisaient scrupule de violer la paix de cinquante ans conclue avec Frédéric trois ans auparavant. Il ne fallut rien moins que les menaces du concile et du chef de l'empire, puis la faveur accordée par ce dernier aux huit états confédérés en les élevant tous à la liberté impériale pour décider les Suisses à prendre les armes contre le malheureux duc. Uri seul resta inébranlable dans sa fidélité à la foi jurée.

Les Bernois, les premiers, entrèrent en campagne avec leurs alliés de Soleure et de Bienne. En peu de jours, ils s'emparèrent de Zofingen, Aarbourg, Aarau, Lenzbourg et Brugg. Ces villes se soumirent sans résistance et obtinrent la confirmation de leurs anciennes franchises. Ceux des nobles qui ne voulurent pas accepter la domination de Berne eurent leurs châteaux brûlés.

Lucerne prit Sursee, Richensee, Meyenberg et d'autres seigneuries ; Zurich occupa le bailliage de Knonau. Ensemble, les Confédérés conquirent Mellingen, Bremgarten (les bailliages libres) et Baden, cette dernière ville après un siége de trois semaines. (1415.)

Sur ces entrefaites, Frédéric d'Autriche s'était réconcilié avec Sigismond et avait obtenu de lui la restitution d'une partie de son

patrimoine. L'empereur voulut exiger des Confédérés de renoncer à leurs conquêtes : ils s'y refusèrent et, bientôt après, Berne, au prix de 5000 florins, et Zurich, de 4500, reçurent de lui l'autorisation de les garder.

Du territoire conquis en commun, savoir Baden et les bailliages libres (Freiæmter), les Confédérés firent un pays sujet de tous les états, sauf Berne et Uri. Ces bailliages communs, comme on les désigna dès lors, furent administrés par des baillis nommés à tour de rôle pour deux ans par les états souverains. Un siècle à peine après la fondation de la Confédération, les Suisses abandonnaient le rôle de libérateurs joué par leurs pères à l'égard des populations soumises à la noblesse, pour prendre celui des seigneurs eux-mêmes. Il leur fallait maintenant des sujets! Dans cet esprit d'orgueil et de domination se trouvait en germe une des principales causes de la décadence et de la ruine de l'ancienne Confédération.

3. Premières guerres d'Italie. — Avant même de conquérir l'Argovie, les Suisses avaient déjà tourné leurs regards sur les contrées du versant méridional des Alpes et cherché à y planter leurs bannières. Depuis longtemps des relations de commerce s'étaient établies entre les Waldstætten et les habitants des bords du lac Majeur et du lac de Côme, mais elles furent plus d'une fois troublées par des querelles. Au commencement du XV[e] siècle, à la suite de vexations exercées par des employés de douane sur des marchands de bestiaux, les gens d'Uri et d'Unterwald prirent les armes et s'emparèrent de la Léventine. En 1410, des faits analogues amenèrent la conquête de Domo d'Ossola par des troupes de tous les états suisses sauf Berne, et l'établissement de baillis dans cette vallée.

Le duc de Milan, Philippe Visconti, ne voulut pas tolérer le voisinage des Suisses et vendit Domo d'Ossola au comte Amédée VIII de Savoie. Celui-ci, allié de l'évêque de Sion et du capitaine général du Haut-Vallais, Wischard ou Guiscard de Raron, envoya par le Vallais des troupes qui chassèrent de Domo la faible garnison laissée par les Confédérés et prirent possession du pays.

Quoique très irrités contre le sire de Raron, auquel on attribuait ce propos méprisant : « Si j'y avais été, aucun Suisse n'eût échappé, » Uri et Unterwald ne purent songer immédiatement à la vengeance. Ils se contentèrent de provoquer contre lui le soulèvement des Haut-

Vallaisans, avec lesquels ils firent alliance. En 1417, aidés par eux, ils reprirent possession de la Léventine et de Domo.

Deux ans plus tard, ces deux états achetèrent la seigneurie de Bellinzone, mais le duc de Milan s'empara par surprise de Bellinzone, de la Léventine et de Domo d'Ossola.

Uri et Unterwald requirent aussitôt l'assistance de leurs co-états et, malgré la répugnance de plusieurs d'entre eux à entreprendre des guerres lointaines, tous, moins Berne, se préparèrent à la lutte. Mais l'union manquait. Trois mille hommes de Lucerne, Uri, Unterwald et Zug prirent les devants, hâtant le pas pour laisser en arrière les Schwytzois auxquels on ne pardonnait pas d'avoir pris parti pour Berne dans les troubles du Vallais. Les Confédérés s'avancèrent jusqu'à Arbedo dans la plaine de Bellinzone, où les attendaient 24 000 Milanais aux ordres du célèbre condottiere, le comte Carmagnola.

Là, le 30 juin 1422, s'engagea une bataille sanglante. Les Suisses luttèrent avec héroïsme contre un ennemi de beaucoup supérieur en nombre. Leurs principaux chefs, le landammann Roth et le banneret Püntiner d'Uri, l'ammann et banneret Pierre Kolin de Zug, frappé mortellement, ainsi que son fils aîné, en défendant la bannière cantonale, furent les plus regrettables victimes de cette journée désastreuse.

Déjà 400 hommes étaient tombés; la déroute allait devenir complète, lorsque accoururent 600 hommes, partis le matin pour fourrager dans la vallée de Misocco; Carmagnola rentra dans Bellinzone.

Le lendemain arrivèrent les Schwytzois, les Zuricois, les Glaronnais et les alliés d'Appenzell et de Saint-Gall. Mais tels étaient la défiance, la discorde et le mécontentement que les Confédérés ne trouvèrent rien de mieux à faire qu'à regagner leurs foyers.

Les années suivantes, en 1424 et 1425, d'autres expéditions furent entreprises sans plus de résultat. Un Schwytzois, Pétermann Rysig, indigné de tant de lenteurs, réunit 500 volontaires, passe le Saint-Gotthard et s'empare par surprise de Domo d'Ossola. Aussitôt 30 000 Milanais viennent assiéger la place. Ni séductions ni menaces n'ébranlent le courage des Suisses intrépides. Schwytz, quoique loin d'approuver la tentative de Rysig, ne peut abandonner ainsi ses concitoyens dans le danger. Il réclame le secours des Confédérés; tous lèvent des troupes; Berne elle-même fournit 5000 soldats. Forte de

20 000 combattants, l'armée fédérale délivre Rysig et ses compagnons de gloire, mais au lieu d'achever la campagne d'une manière digne du nom suisse, elle vend la paix au duc de Milan et, en retour de quelques avantages commerciaux, lui restitue la Léventine, Domo d'Ossola et Bellinzone. (1426.) Plusieurs chefs suisses furent accusés de s'être laissé corrompre par le rusé Ottolin Zoppo, chancelier du duc de Milan.

Quatorze ans après, Uri, qu'un tel résultat n'avait nullement satisfait, profita d'une occasion favorable pour reconquérir la Léventine.

4. Guerre de l'indépendance dans le Haut-Vallais. — Aux premières guerres des Suisses en Italie se rattache indirectement la lutte entreprise par les Vallaisans pour la conquête de leur indépendance.

Depuis Pierre de Savoie, la partie supérieure de la vallée du Rhône, ou Haut-Vallais, à l'est de la Morge, avait continué d'appartenir à l'évêque de Sion, tandis que la partie inférieure, ou Bas-Vallais, dépendait des comtes de Savoie. Durant le moyen âge, les habitants du Haut-Vallais réussirent à restreindre l'autorité temporelle des évêques, mais longtemps encore les nobles y exercèrent des droits souvent tyranniques. D'un autre côté, la maison de Savoie fit des tentatives réitérées mais toujours infructueuses pour étendre sa domination sur toute la vallée.

Au commencement du XVe siècle, la famille des sires de Raron ou Rarogne était de beaucoup la plus puissante dans le Haut-Vallais. Wischard ou Guiscard de Raron était capitaine général du pays; son neveu Guillaume occupait le siége épiscopal de Sion. Les relations de Guiscard avec le comte de Savoie Amédée VIII et avec le duc de Milan, son orgueil et son esprit de domination firent craindre aux Vallaisans pour leurs libertés. Déjà un sourd mécontentement régnait parmi eux à l'époque où le capitaine général livra passage aux troupes qu'Amédée VIII envoyait prendre possession de Domo d'Ossola, alors occupée par les Suisses.

Uri et Unterwald se plaignirent auprès de leurs voisins du Haut-Vallais. Ceux-ci levèrent la *mazze* contre le sire de Raron. Un jeune bouleau, arraché de son tronc et taillé grossièrement de manière à lui donner la forme d'une tête humaine devait représenter la misère en butte à l'oppression, et les broussailles dont elle était entourée

étaient l'emblème des violences qu'exerçait la tyrannie. La mazze était placée sur l'une des routes les plus fréquentées : chacun de ceux qui voulaient contribuer à la délivrance commune, enfonçait un clou dans la tige du bouleau, pour indiquer la fermeté de sa résolution, et les chefs du complot ne manquaient pas de se trouver présents pour exciter l'enthousiasme des passants. La mazze était souvent interrogée sur les motifs de sa plainte : elle restait muette et son silence était attribué à la terreur que lui causait une puissance injuste; quelquefois son avocat avait soin de répondre pour elle. Interpellée aussi sur les personnes qu'elle redoutait, elle continuait de se tenir debout et de se taire; après qu'on avait énuméré ceux qu'on pouvait supposer être ses oppresseurs : « Sont-ce les Rarogne? » disait-on enfin. A ce mot la mazze s'inclinait profondément, et tous les assistants de lever la main au ciel pour témoigner de leur adhésion à la cause sacrée. (Boccard.)

La mazze fut ainsi promenée de village en village, et bientôt la population du Haut-Vallais tout entier se souleva contre Guiscard et son neveu l'évêque de Sion. (1413-1414.) Leurs châteaux pris et détruits, eux-mêmes se virent obligés de fuir.

Berne, dont le sire de Raron était bourgeois, lui refusa d'abord tout appui, parce que c'était le moment où allait s'accomplir la conquête de l'Argovie. Le proscrit s'adressa à Amédée VIII, prince toujours prêt à profiter des circonstances pour étendre son pouvoir dans le Vallais, mais les efforts du comte demeurèrent infructueux. Raron se rendit de nouveau à Berne et obtint enfin des promesses de secours. Les Vallaisans, de leur côté, s'unirent avec Uri, Unterwald et Lucerne. (1416.) Immédiatement les deux Waldstætten, renforcés de Zuricois et de Vallaisans, s'emparèrent de Domo (1417), puis sommèrent Berne de ne pas inquiéter ces derniers.

Des deux parts l'irritation grandit. Vainement des diètes ou assemblées de députés des états suisses cherchèrent à rétablir la paix dans le Vallais et l'union entre les Confédérés. Un arbitrage ayant imposé aux Vallaisans l'obligation de dédommager le sire de Raron de toutes les pertes qu'ils lui avaient fait éprouver, ils refusèrent de s'y soumettre. Alors les Bernois, auxquels se joignirent leurs alliés de Neuchâtel, la Neuveville, Bienne, Soleure, ainsi que les Schwytzois, passèrent les Alpes au nombre d'environ 13 000 et ravagèrent

les districts ou dizains supérieurs. Les montagnards, un moment terrifiés, reprirent bientôt courage, firent subir de grandes pertes aux Bernois dans le combat d'Ulrichen (1419), et les forcèrent à rentrer dans leurs foyers. Grâce à la médiation du duc Amédée VIII, la paix fut conclue en 1420, à Evian. Les Vallaisans consentirent, mais avec peine, à restituer ses biens au sire de Raron, à lui payer 10 000 florins de dédommagement, 10 000 florins aux Bernois et 4 000 au chapitre de Sion. La famille de Raron ne se releva cependant pas. Guiscard finit ses jours dans l'obscurité, et ses deux fils, qui héritèrent plus tard du Toggenbourg, furent les derniers de leur race.

Les efforts des montagnards du Haut-Vallais pour accroître leurs libertés ne demeurèrent pas sans résultat. L'évêque de Sion dut leur céder des droits importants et ils s'élevèrent progressivement jusqu'à une indépendance presque complète.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1400	Déposition de l'empereur Wenceslas; Robert de Bavière.		
		1401	Soulèvement des Appenzellois contre l'abbé de Saint-Gall.
1402	Philippe Marie Visconti, duc de Milan.		
		1403	Combat de Vœgelisegg ou de Speicher.
		1405	Combat du Stoss, dans l'Appenzell.
		1410	Expédition d'Uri et Unterwald au sud des Alpes.
1411	Sigismond de Luxembourg, empereur.	1411	Les Appenzellois deviennent alliés des Confédérés.
		1412	Le duc Frédéric d'Autriche signe une paix de cinquante ans avec les Suisses.
1414	Réunion du concile de Constance.	1414	Commencement de la guerre dans le Vallais.
1415	Querelle entre l'empereur et le duc d'Autriche.	1415	Les Confédérés déclarent la guerre à Frédéric, duc d'Autriche, et lui enlèvent l'Argovie; premiers pays sujets.
—	Bataille d'Azincourt.		

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1417	L'empereur élève Amédée VIII à la dignité de duc de Savoie.	1419	Combat d'Ulrichen en Vallais.
		1420	Traité de paix d'Evian.
1422	Mort d'Henri V d'Angleterre et de Charles VI de France.	1422	Combat d'Arbedo.
		1425	Expédition de Petermann Rysig contre Domo d'Ossola.
		1426	Les Suisses vendent la paix au duc de Milan.

CHAPITRE V. — GUERRE CIVILE DE ZURICH.

1. Causes de la guerre. — 2. Bataille de Saint-Jacques sur la Sihl. — Massacre de Greiffensee. — 4. Bataille de Saint-Jacques sur la Birse; fin de la guerre.

(1436-1450)

1. Causes de la guerre. — Les luttes soutenues par la Confédération suisse depuis sa naissance avaient fait des paisibles populations des Alpes et des bourgeois industrieux des villes de la Haute-Allemagne, un peuple guerrier, uni dans un même sentiment : l'amour de la liberté. Une fois délivrés des dangers les plus menaçants, les Suisses ne rêvent plus que guerres et conquêtes; ils tournent même leurs armes les uns contre les autres. L'expérience eût pourtant dû leur apprendre que la force réside dans l'union et que la discorde est une cause de ruine; mais les mauvaises passions, la jalousie, l'orgueil et la haine, incarnées dans deux hommes d'état, les aveuglèrent et firent glisser la Confédération jusqu'au bord de l'abîme.

Déjà dans le XIVe siècle on avait pu remarquer combien le lien fédéral était encore peu intime. Il ne faut pas se représenter la Confédération d'alors sous l'image de la Suisse actuelle. Il n'y avait pas de pacte fédéral proprement dit, mais des alliances d'un ou plusieurs états avec d'autres, alliances qui ne plaçaient pas même tous les contractants sur le pied d'égalité. L'éducation politique des Confédérés était à faire : l'amour de la patrie, de la patrie commune, du moins, n'existait qu'en germe et il devait suffire de causes bien

mesquines pour allumer la guerre civile. Tel fut le cas qui se présenta à la mort du dernier comte de Toggenbourg.

Le comte Frédéric VII de Toggenbourg possédait héréditairement le Toggenbourg, Utznach, la Marche supérieure, à l'extrémité orientale du lac de Zurich, Mayenfeld, Davos, le Prættigau, et, par hypothèque, la seigneurie de Windeck (pays de Gaster et Wallenstadt), le comté de Sargans, le Rheinthal, Feldkirch dans le Vorarlberg, etc.

Au début de la guerre d'Appenzell, Frédéric avait formé avec Zurich un traité d'alliance qui fut renouvelé à diverses fois. Il en négocia un semblable avec Schwytz et, n'ayant pas d'enfant, il promit à cet état la Marche supérieure.

Après sa mort, en 1436, de nombreux parents se disputèrent son héritage : les Rhæzuns, Werdenberg, Aarbourg, Raron, Brandis, sa veuve Elisabeth, le duc Frédéric d'Autriche et même l'empereur Sigismond, qui réclamait le Toggenbourg comme fief impérial.

Schwytz se hâta d'occuper la Marche supérieure et, s'adjoignant Glaris, s'allia avec les habitants du Toggenbourg, de Gaster et d'Utznach. Zurich s'unit à la comtesse Elisabeth, qui lui promettait Utznach, et chercha à s'assurer la possession des pays de Gaster et de Sargans sur lesquels l'empereur lui avait accordé certains droits de rachat.

Deux hommes jouèrent un rôle important dans ce débat, tous deux doués de grands talents et de beaucoup d'énergie, mais dévorés d'ambition et d'orgueil. C'étaient Rodolphe Stüssi, originaire de Glaris, bourgmestre de Zurich, et Ital Reding, landammann de Schwytz.

A la tête d'une députation zuricoise, Rodolphe Stüssi se rendit dans le pays d'Utznach pour recevoir des habitants leur serment d'hommage à Zurich, mais il les irrita par ses paroles insultantes et n'obtint qu'un refus. Les villages seuls du pays de Sargans se soumirent aux Zuricois.

Eprouvant un vif ressentiment contre Schwytz et Glaris, Zurich plaça des troupes sur ses frontières, Schwytz en fit autant et la guerre civile faillit éclater. A ce moment les autres états confédérés intervinrent; une diète se réunit à Lucerne; dix-neuf arbitres fédéraux, chargés d'examiner l'affaire, prononcèrent un jugement plus favorable en somme aux Schwytzois qu'aux Zuricois. Ces derniers crièrent à la partialité, refusèrent de se soumettre à l'arbi-

trage et, dans un temps de disette, fermèrent leurs marchés à leurs voisins.

2. Bataille de Saint-Jacques sur la Sihl. — Après bien des négociations, Zurich ayant refusé de retirer ses mesures prohibitives, Schwytz et Glaris lui déclarèrent la guerre à la fin de 1440. Uri, Unterwald, Lucerne, Zug et Berne, un moment indécis, prirent parti pour Schwytz. Le territoire zuricois fut envahi de tous côtés. Forcés de céder au nombre, les Zuricois signèrent une paix achetée par la cession à Schwytz et Glaris des Hœfe, de Pfæffikon, Wollerau et quelques autres localités au pied de l'Etzel.

Les conditions désavantageuses de la paix, et avant tout la cession des Hœfe, premier exemple d'une conquête de Confédérés sur d'autres Confédérés, avaient rempli d'amertume le cœur des Zuricois. Dès lors, ils se tournèrent du côté de l'Autriche et en 1442 une alliance perpétuelle fut signée avec l'empereur Frédéric III d'Autriche. Ce prince croyait trouver ainsi l'occasion de reconquérir les biens de sa famille dans la Haute-Allemagne et en particulier l'Argovie[1]. Pour s'attacher plus complètement Zurich, l'empereur manifesta l'intention de créer sur les bords du Rhin une confédération de cités placée sous la direction de l'Autriche et ayant Zurich à sa tête. Quelques villes de la Thurgovie s'associèrent effectivement à Zurich et formèrent le noyau de cette confédération. L'empereur vint à Zurich visita plusieurs des villes de la Suisse, puis retourna en Allemagne après avoir sommé les Confédérés de lui restituer l'Argovie.

En mai 1443, les Suisses déclarèrent la guerre à l'Autriche et à Zurich; les hostilités commencèrent aussitôt. Renforcés par des troupes autrichiennes et par les nobles de la Thurgovie et de la Souabe, les Zuricois n'en furent pas moins défaits dans plusieurs rencontres. L'armée des Confédérés se porta sur Bremgarten et Baden, villes qui penchaient pour l'Autriche et qui eussent voulu garder la neutralité. Bremgarten fut brûlée; Baden, effrayée, fit sa soumission. Faute de vivres, les Suisses se retirèrent après ces premiers succès.

Quelques semaines plus tard, reprenant les armes, 6000 Confédérés marchèrent sur Zurich. A leur vue, les bourgeois et les Autrichiens s'élancèrent hors des murs et engagèrent un combat sur les bords

[1] C'est lui qui fit du duché d'Autriche un archiduché; dès lors tous les membres de sa maison ont porté le titre d'archiducs.

de la Sihl, près de la chapelle de Saint-Jacques. A peine l'attaque commencée, les Zuricois s'enfuirent en désordre. Vainement le bourgmestre Stüssi chercha à les arrêter sur le pont de la Sihl. Il fut lui-même frappé mortellement par l'un des siens. (22 mai 1443.) Peu s'en fallut que Zurich ne tombât aux mains des vainqueurs.

Sur ces entrefaites, les évêques de Bâle et de Constance parvinrent à faire accepter aux deux partis une trêve qui dura neuf mois. Ce fut, comme on l'appela, une mauvaise paix : amis et ennemis ne s'en servirent que pour se préparer à de nouveaux combats.

3. Massacre de Greiffensée. — Un moment pourtant on put croire au rétablissement de la paix. La mort de Stüssi avait rendu assez de force au parti suisse dans Zurich pour qu'il obtînt l'envoi de députés à la diète de Baden; ces députés acceptèrent les conditions qui leur furent faites : rupture de l'alliance autrichienne et retour à l'ancien état de choses. Mais les partisans de l'Autriche soulevèrent le peuple; le traité fut rejeté et ceux qui l'avaient signé condamnés à mort et décapités ou mis en prison. (Mars et avril 1444.)

A peine la diète de Baden s'était-elle dissoute que les Confédérés rentrèrent en campagne, occupèrent le territoire de Zurich et vinrent mettre le siége devant la petite place de Greiffensée. Défendu par quatre-vingts braves, aux ordres d'un capitaine intrépide, Jean de Breiten-Landenberg, dit Jean le Sauvage, le château de Greiffensée résista plus de trois semaines. A la fin, abandonné par le gouvernement de Zurich et trahi par un paysan, Jean le Sauvage se rendit à discrétion. (27 mai 1444.)

La colère enflammait les cœurs. Réunis en landsgemeinde militaire, les Suisses votent la mort de tous les défenseurs du château de Greiffensée. Le bourreau de Berne, Pierre, commence son terrible office. Jean le Sauvage meurt le premier; après lui, d'autres chefs. Le bourreau s'arrête comme pour implorer la grâce des survivants; la foule furieuse l'oblige de continuer. Les derniers actes de ce drame de sang s'accomplissent à la lueur des flambeaux; on ne fait grâce qu'à une dizaine de jeunes gens et de vieillards.

Au bout de quinze jours, les Suisses rentrèrent chez eux. Mais ce temps de repos ne dura pas. Le 24 juin déjà, au nombre de 20 000, ils arrivaient devant Zurich. La ville se prépara à une énergique résistance. Les approches furent fortifiées; les clefs des portes, confiées

au margrave de Hochberg, représentant de Frédéric III; la direction absolue de la guerre remise à un conseil de douze membres; enfin comme commandant de la place on choisit un capitaine expérimenté, Jean de Rechberg, seigneur souabe dévoué à la maison d'Autriche.

Les assiégés repoussèrent toutes les attaques, en même temps qu'ils fatiguaient les ennemis par de nombreuses sorties. Entre tous se distinguèrent les membres d'une société patriotique, les Boucs, qui, d'abord au nombre de dix, puis de cent, firent beaucoup de mal aux Suisses.

Au bout de huit semaines, les Confédérés tentèrent un assaut, mais ils furent repoussés avec perte. Quelques jours s'écoulèrent. Tout à coup, le 28 août, dans Zurich, les cloches sonnèrent à toute volée en signe d'allégresse, tandis que les Suisses se hâtaient de lever le siége. La nouvelle de la sanglante bataille de Saint-Jacques sur la Birse venait de parvenir à la fois aux assiégeants et aux assiégés.

4. Bataille de Saint-Jacques sur la Birse; fin de la guerre. — Dès 1443, l'empereur Frédéric avait demandé à Charles VII, roi de France, du secours contre les Suisses. En lutte avec les Anglais, le roi ne put répondre immédiatement à cette demande; mais l'année suivante, ayant conclu une trève avec Henri VI d'Angleterre, il offrit son aide à l'empereur. Comme au temps d'Enguerrand de Coucy, la France était désolée par des bandes d'aventuriers, les Armagnacs. Charles VII résolut de s'en débarrasser en les envoyant contre les Confédérés de la Haute-Allemagne. Son fils le dauphin Louis en réunit 30 000 et s'avança sur Bâle, rejoint en route par une foule de nobles allemands des bords du Rhin, tous remplis d'autant d'animosité contre les Suisses que de dévoûment pour l'Autriche. L'un d'eux, Jean de Rechberg, se rendit auprès du dauphin pour le supplier de hâter sa marche afin de délivrer Farnsbourg.

Cette forteresse, située près du Rhin, à une petite distance à l'est de Bâle, appartenait au sire argovien Thomas de Falkenstein qui, peu de temps auparavant, poussé par une haine aveugle, avait pillé et incendié Brugg. Quelques mille Bernois, Soleurois et Bâlois étaient venus par représailles l'assiéger dans son fort de Farnsbourg.

Le 24 août 1444, les Armagnacs parurent devant Bâle; deux corps, l'un de 5000 et l'autre de 10 000 hommes passèrent la Birse et campèrent entre cette rivière et le village de Prattelen.

Avertis de l'approche de l'armée française, les Suisses devant Zurich se contentèrent d'envoyer 600 hommes de renfort aux assiégeants de Farnsbourg. De ces derniers, 800 se portèrent au-devant des Armagnacs, tous joyeux, pleins d'ardeur et sûrs de vaincre, non par le nombre, mais par la bravoure. Deux chanoines de Neuchâtel, qui revenaient du concile alors réuni à Bâle, les rencontrèrent et reconnurent dans le corps des Bernois un détachement de cinquante Neuchâtelois; ils cherchèrent à les dissuader d'une entreprise aussi téméraire, leur représentant combien était grande la multitude des ennemis. Un des chefs suisses leur répondit : « Si faut-il qu'ainsi soit fait; ne pouvant, nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs. »

Le 26 août, à huit heures du matin, les 800 Confédérés rencontrent à Prattelen l'avant-garde du dauphin. En un clin d'œil elle est culbutée. Enflammés par ce premier succès, ils se précipitent sur le deuxième corps et le forcent à se replier derrière la Birse. Arrivés sur les bords de cette rivière, c'est en vain que les capitaines leur rappellent le serment prêté de ne pas chercher à la franchir, mais d'attendre des renforts; au moment même où 3000 Bâlois tentent une sortie infructueuse pour les soutenir, les Confédérés s'élancent dans les flots de la Birse. Reçus sur l'autre rive par une décharge d'artillerie et assaillis par les six cents cavaliers allemands de Jean de Rechberg, ils sont rompus. Les uns, cernés dans une île de la Birse, succombent sous des monceaux d'ennemis tués. Les autres se fraient un chemin au travers des Armagnacs et atteignent enfin la léproserie de Saint-Jacques. Là, pendant dix heures, ils soutiennent un siége épouvantable contre toutes les forces du dauphin. Ils repoussent tous les assauts et, dans deux sorties, s'élancent au milieu des ennemis et portent la mort partout autour d'eux. A la fin cependant, les murs qui les protégent s'écroulent sous les coups redoublés de l'artillerie; eux-mêmes, réduits à un petit nombre et presque tous blessés, succombent sous les débris fumants de la léproserie. Ce fut la fin de cette mémorable journée dans laquelle 800 Suisses avaient lutté héroïquement contre une armée trente fois plus nombreuse et sacrifié leur vie pour la défense des frontières de la patrie!

Les cadavres de 8000 Armagnacs couvraient le champ de bataille. Les principaux chefs confédérés, Jean Matter, de Berne, Jost Reding,

de Schwytz, frère d'Ital Reding, Hemann Seevogel, capitaine des volontaires de Liestal, étaient au nombre des morts[1].

Le dauphin, rempli d'admiration pour le courage surhumain des Confédérés, ne voulut pas profiter d'une victoire qu'il avait si chèrement achetée. Trois mois après la bataille de Saint-Jacques, il signa la paix avec les sept états confédérés, ainsi qu'avec les villes de Bâle et de Soleure.

Cet épisode de la guerre contre Zurich ne changea rien au cours des choses; la lutte se prolongea encore des années. Les Suisses remportèrent maints succès sur les Zuricois, les nobles et l'Autriche; ainsi à Ragatz où au nombre de 1500 ils défirent complétement Jean de Rechberg et 6000 Autrichiens. (1446.) Mais des deux côtés la fatigue était grande; aussi, dès cette même année, Zuricois et Confédérés prêtèrent-ils l'oreille aux paroles de conciliation du jeune et noble électeur palatin Louis de Bavière. Les passions, les haines, étaient cependant trop surexcitées pour qu'une pacification pût s'opérer immédiatement. L'apaisement se fit peu à peu dans les cœurs; des arbitres furent choisis pour s'occuper du rétablissement de la paix. Celle-ci fut enfin conclue aux conditions suivantes : Zurich renonça à l'alliance autrichienne et rentra dans la Confédération; ses co-états lui restituèrent les conquêtes faites, excepté Pfæffikon et Wollerau, qui demeurèrent à Schwytz. Le Toggenbourg échut aux deux fils de Guiscard de Raron, parents de Frédéric de Toggenbourg. Ces deux seigneurs avaient hypothéqué, pendant la guerre, leurs possessions d'Utznach, Gaster et Wallenstadt aux Schwytzois et aux Glaronnais, qui les conservèrent. Sargans resta au comte de Werdenberg-Sargans. (1450.)

La paix rétablie, les maux de la guerre s'effacèrent rapidement. La concorde, un moment brisée, resserra de nouveau les états confédérés en un solide faisceau.

[1] On raconte que, le lendemain, le chevalier allemand Bourkard Münch, se promenant avec quelques gentilshommes sur le champ de bataille couvert de cadavres, s'écria : « Nous nous baignons dans les roses. » Un capitaine suisse, qui, étendu sur le sol, respirait encore, lui répondit en lui jetant à la tête une pierre qui le blessa à mort.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
		1436	Mort du comte Frédéric de Toggenbourg.
		—	Différend entre Zurich et Schwytz au sujet de l'héritage du comte.
1437	Mort de l'empereur Sigismond de Luxemburg.		
1438	Albert II, d'Autriche, empereur.		
1439	Mort d'Albert.		
1440	Frédéric III, d'Autriche, empereur.	1440	Première lutte entre Schwytz et Zurich.
		1442	Alliance entre Zurich et l'empereur Fréd. III, d'Autriche.
		1443	(22 mai). Bataille de St-Jacques sur la Sihl; mort de Stüssi.
1444	Charles VII, roi de France, envoie les Armagnacs au secours de Frédéric III et de Zurich.	1444	(27 mai). Massacre de Greiffensee.
		—	(24 juin). Les Suisses commencent le siége de Zurich.
		—	(26 août). Bataille de Saint-Jacques sur la Birse.
		1446	Combat de Ragatz.
		1450	Fin de la guerre civile.
1453	Fin de la guerre de Cent ans.		
	Prise de Constantinople par les Turcs.		

CHAPITRE VI. — L'HELVÉTIE OCCIDENTALE AU XIVe ET AU XVe SIÈCLE.

1. Le Pays de Vaud sous la domination de la Savoie. — 2. Genève. — 3. Le comté de Neuchâtel. — 4. Fribourg.

(1268-1470)

1. Le pays de Vaud sous la domination de la Savoie. — A la mort de Pierre de Savoie, en 1268, son frère Philippe lui succéda. Ce prince eut deux fois à repousser les attaques de Rodolphe de Habsbourg; malgré les efforts de ce dernier, l'influence allemande fit place dans nos contrées à celle de la maison de Savoie, dont la puissance ne cessa de grandir durant tout le XIVe siècle.

En 1285, Philippe eut pour successeurs ses trois neveux : l'aîné, Thomas, fut prince de Piémont; le deuxième, Amédée V, comte de Savoie et suzerain des grands vassaux du pays de Vaud[1], le troisième, Louis, reçut un certain nombre de seigneuries et de villes constituant la baronnie de Vaud.

Pendant le XIVe et le XVe siècle, l'histoire du pays de Vaud offre peu d'intérêt. Les seigneurs, devenus tous vassaux de la Savoie, vont guerroyer en France ou en Italie; leur puissance s'affaiblit au profit de l'autorité des comtes savoyards.

Nul symptôme de vie politique ne se manifeste parmi les populations romanes, pas plus dans les villes que dans les campagnes. Quelques localités, Morges, fondée, ainsi que Rolle, vers le temps du comte Pierre, Nyon, Yverdon, Moudon, Payerne, Vevey, acquièrent dans le XIVe siècle des franchises étendues. Leurs institutions municipales se développent lentement; les bourgeoisies se constituent. Les populations des campagnes demeurent dans le servage, mais peu à peu leur condition s'améliore; le pays se couvre de nombreux villages et l'on voit partout des communes rurales s'organiser comme les bourgeoisies des villes.

Après avoir eu ses seigneurs particuliers, Louis Ier et Louis II, dont le fils unique, Jean, périt à Laupen, la baronnie de Vaud revint à la branche aînée de Savoie dans la personne du comte **Amédée VI**,

[1] Sires de Cossonay, de Blonay, de Montfaucon, de Grandson, etc.

en 1359. La même année, ce prince confirma et augmenta les franchises de Moudon, une des principales villes du pays de Vaud savoyard. La charte de Moudon servit de modèle à la plupart de celles des autres villes vaudoises.

Quelques années auparavant, Amédée VI avait engagé contre les Haut-Vallaisans une guerre dans laquelle Sion, prise par les Savoyards, fut mise à sac. (1352.)

La lutte recommença sous **Amédée VII.** (1383-1391.) A la tête de sa noblesse et des hommes des communes vaudoises et savoyardes, il attaqua les Vallaisans, les battit et livra aux flammes la ville de Sion, que ses habitants avaient défendue avec héroïsme. (1384.) Quatre ans après, les Savoyards éprouvèrent à leur tour une sanglante défaite à Viége, mais Amédée n'en força pas moins les montagnards à une paix humiliante.

Amédée VII mourut en 1391, des suites d'une blessure qu'il s'était faite à la chasse. Son fils, **Amédée VIII**, qui lui succéda, fut un des plus grands princes de la maison de Savoie. Au commencement de son règne, un des membres de la famille de Grandson, *Othon*, fut accusé par des envieux d'avoir fait empoisonner Amédée VII. Ayant cherché un refuge en France, ses ennemis virent là une preuve de culpabilité; aussi deux de ses seigneuries, Aubonne et Coppet, furent confisquées et vendues au comte de Gruyères. (1393.) Othon réussit à prouver son innocence et rentra dans le pays de Vaud. Mais un nouvel adversaire s'éleva contre lui. Gérard d'Estavayer, d'une des plus nobles familles du pays de Vaud, avait depuis longtemps voué une haine profonde à Othon de Grandson, qui l'avait offensé dans son honneur. Gérard reprit l'accusation portée contre Grandson et offrit de la soutenir dans un jugement de Dieu, ou duel judiciaire. Quoique vieux et malade, Othon accepta le combat : il fut vaincu et tué. (1397.) Tous les biens des Grandson, la baronnie de ce nom, Montagny, Belmont et Sainte-Croix furent confisqués au profit de la maison de Savoie. Vers le même temps, le dernier membre légitime de la famille des sires de Cossonay étant venu à mourir, Amédée VIII s'empara des trente seigneuries qu'avait possédées ce puissant vassal.

En 1434, fatigué des affaires, Amédée, que l'empereur Sigismond avait élevé à la dignité ducale, en 1416, abdiqua en faveur de son fils et alla vivre dans une fastueuse retraite à Ripaille. C'est là que les

Pères du concile de Bâle allèrent le chercher pour le faire monter sur le trône pontifical. Amédée, devenu le pape Félix V, ne fut reconnu comme tel que dans les pays des Alpes; aussi, au bout de quelques années, et afin de rendre la paix à l'Eglise, déposa-t-il la tiare sans regret. Il mourut en 1451, après avoir étendu et fortifié la puissance de sa famille dans toute l'Helvétie romane, particulièrement à Genève et à Fribourg. Sous ses successeurs cette puissance déclina.

Enclavé dans le pays de Vaud savoyard, l'évêché de Lausanne comprenait la ville du même nom et son territoire, les Quatre-Paroisses de Lavaux, une partie du Jorat, Bulle, Lucens et Avenches. C'était un état féodal ayant l'évêque pour souverain.

Lausanne ne devait sa prospérité qu'à la présence de l'évêque dans ses murs et aux pèlerinages que les populations des contrées voisines venaient faire à Notre-Dame. Cette cathédrale, commencée l'an 1000, achevée vers l'an 1275, était célèbre et possédait de grandes richesses.

La ville était divisée en deux parties tout à fait distinctes : la Cité épiscopale, ou ville proprement dite, située sur une haute colline, et le Bourg, séparé de la Cité par des murailles et un profond ravin.

L'autorité temporelle des évêques subit à plusieurs reprises des restrictions, entre autres sous le recteur Berthold IV et sous Pierre de Savoie. D'un autre côté, les citoyens et bourgeois de Lausanne possédaient des franchises qui leur furent reconnues une première fois dans une charte de l'an 1144, sous l'épiscopat d'Amédée. Il y est question du Plaict général, ou assemblée des députés de la noblesse, du clergé et des bourgeois, qui partageait l'exercice de la souveraineté avec le seigneur évêque. Plus tard, ce nom de Plaict général désigna un Code ou Recueil des coutumes de Lausanne, adopté en sa forme définitive en 1368, Aymon de Cossonay occupant le siége épiscopal. Cette sorte de charte constitutionnelle en 172 articles détermine les attributions de l'assemblée des états de Lausanne, celles des diverses cours de justice, et entre ensuite dans des détails assez circonstanciés sur la procédure, les jugements et la police locale. Il ne parle pas de l'administration municipale, qui était entre les mains de l'évêque et du chapitre de Notre-Dame.

Après avoir occupé un rang important dans l'Helvétie occidentale, les évêques de Lausanne n'y jouèrent plus qu'un rôle très effacé à dater du XIVe siècle. Dans la première moitié du siècle suivant, Amé-

dée VIII réunit à Lausanne les débris du concile de Bâle, qui l'avait élu pape sous le nom de Félix V. Il prit dans cette ville la détermination de renoncer à la tiare. C'est là le seul fait marquant que nous offre l'histoire de la cité épiscopale de Lausanne pendant cette période.

2. Evêché et ville de Genève. — Ville déjà importante sous les Romains, sous les rois burgondes et franks, Genève fit partie du royaume de Bourgogne et passa avec le reste de la Transjurane sous la domination des empereurs d'Allemagne. Depuis la fin du IVe siècle, elle était le siége d'un évêché dont le domaine temporel ne comprenait que deux ou trois petits territoires environnants. De bonne heure, les évêques de Genève possédèrent des droits de souveraineté sur la ville, droits qui leur furent souvent disputés par les comtes de Genève, dont l'origine remontait au temps des rois rodolphiens et qui dominaient dans la contrée dite le Genevois. Par un accord de l'an 1124, le comte de Genève reconnut l'évêque comme souverain de la ville et il lui rendit hommage. Peu après, l'évêque Ardutius de Faucigny obtint de l'empereur Frédéric Barberousse la confirmation de ses droits souverains.

Dès cette époque aussi, les citoyens et bourgeois, sujets libres de l'évêque, manifestèrent des tendances à une émancipation plus complète. En 1263, ils formèrent avec Pierre de Savoie une alliance temporaire de protection et de défense réciproque. En 1290, Amédée V s'empara du château de l'Ile, situé dans Genève, ainsi que de l'office du vidomnat épiscopal qui demeura dès lors attaché à sa famille; le vidomne (vice-dominus) exerçait divers droits de juridiction et d'administration au nom de l'évêque.

Des luttes incessantes remplirent le XIVe siècle, causées par la rivalité des comtes de Genève, des comtes de Savoie et des évêques. Pendant ces luttes, les citoyens acquirent de nouveaux droits, que l'évêque Adhémar de Fabri leur reconnut dans le code qu'il publia en 1387. Cette charte n'était qu'une confirmation écrite de droits et de coutumes « dont les citoyens, bourgeois et habitants usaient depuis si longtemps qu'il n'était mémoire d'homme vu contraire. » Alors déjà, les Genevois possédaient le droit de se réunir en assemblée générale, le Conseil général, qui élisait quatre syndics chargés avec un conseil d'environ vingt membres d'une partie de l'administration de la ville.

L'indépendance de Genève fut mise en sérieux danger lorsqu'après l'extinction des comtes de Genève, en 1401, les biens de cette famille eurent passé à Amédée VIII, comte de Savoie. Il chercha à imposer sa suzeraineté à l'évêque, mais celui-ci résista et par un traité solennel, conclu en 1420 avec la communauté, s'engagea pour lui et ses successeurs à ne jamais consentir sans l'aveu des citoyens genevois, à la moindre cession ou aliénation de ses droits. (Galiffe.)

Amédée VIII, devenu duc de Savoie, séjourna fréquemment à Genève, cherchant à accoutumer les habitants de cette ville à sa présence et à sa domination. Quand il eut été appelé au trône pontifical, il s'adjugea, en 1444, l'évêché de Genève et celui de Lausanne et il les conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1451. Dans ses dernières années, les Genevois n'avaient eu qu'à se louer de lui; loin de restreindre leurs droits et leurs franchises, Amédée s'en était fait le protecteur.

Après lui, la maison de Savoie continua d'exercer une grande influence à Genève. Un de ses membres, Jean Louis, devint évêque; il entraîna Genève dans les guerres de Bourgogne.

3. **Neuchâtel.** — La fondation de cette ville remonte selon toute probabilité au temps des rois de la Transjurane. Assiégée et prise par Conrad le Salique, peu après la mort de Rodolphe III, elle fut en partie détruite, mais ne tarda pas à se relever. Dès la fin du XIe siècle, elle eut des seigneurs particuliers, issus de la famille de Fenis, dont le château s'élevait sur la rive orientale du lac de Bienne.

En 1214, deux de ces seigneurs, Ulrich et son neveu Berthold, accordèrent à la ville de Neuchâtel une charte de franchise dressée sur le modèle des coutumes de Besançon; « franchise et inviolabilité des personnes, exemption de taxes arbitraires, libre disposition des biens, sanction des anciennes coutumes, fixation des amendes pécuniaires, asile ouvert à tous les fugitifs, voilà les grands priviléges donnés en 1214 à la ville de Neuchâtel. » (M. de Chambrier.)

D'Ulrich descendirent les comtes de Nidau, d'Aarberg et les seigneurs de Valangin.

A la fin du XIIIe siècle, Rodolphe ou Raoul, qui le premier porta le titre de comte, se plaça sous la suzeraineté des comtes de Châlons, en Bourgogne. Ce fut l'origine des droits de la maison de Prusse, héritière des Châlons, sur Neuchâtel. Ce même Raoul entra dans la bourgeoisie de Fribourg, de Berne et de Soleure.

Son fils Louis eut une existence très agitée. A sa mort, le comté de Neuchâtel passa par mariage à Conrad, comte de Fribourg en Brisgau. Sous ce prince, les bourgeois de la ville de Neuchâtel, en lutte avec lui, recherchèrent l'appui de Berne et signèrent avec cette cité un traité d'alliance perpétuelle. (1406.) Le sire Vauthier de Rochefort, fils illégitime du comte Louis, convaincu d'avoir fabriqué de fausses chartes dans le but de déposséder Conrad, fut saisi, condamné à mort et exécuté en 1412.

Jean de Neuchâtel, fils et successeur de Conrad, resserra les liens qui unissaient Neuchâtel à la ville de Berne. Lors de la bataille de Saint-Jacques sur la Birse, une cinquantaine de Neuchâtelois se trouvèrent dans les rangs des Bernois. En 1454, le comte Jean donna à ses sujets une nouvelle charte, qui resta à la base du droit public neuchâtelois. Elle mentionne pour la première fois les quatre ministraux ou gouverneurs de la ville; les bourgeois furent associés à la souveraineté, le comte déclarant qu'il ne serait fait aucune loi sans eux. Le comte devait le premier jurer de maintenir les franchises des bourgeois; ceux-ci ne prêtaient qu'après lui le serment d'obéissance.

Mort en 1457, Jean eut pour successeur son neveu le margrave Rodolphe de Hochberg, que nous retrouverons dans les guerres de Bourgogne.

4. Fribourg. — Quoique fondée dans des conditions moins favorables que Berne, Fribourg n'avait cessé de prospérer, d'abord sous la domination des Zæringen, puis sous celle des Kibourg et des Habsbourg. L'empereur Rodolphe avait forcé son cousin Eberhard à lui céder cette ville pour une modique somme, et elle demeura dans sa famille jusqu'au milieu du XVe siècle. C'est comme ville sujette de l'Autriche que Fribourg prit une part très active à la guerre de Laupen, où elle combattit dans les rangs des nobles contre les Bernois ses anciens alliés.

Peu après le rétablissement de la paix, la communauté de Fribourg acheva sa constitution politique : à la tête de la bourgeoisie figuraient un avoyer, des bannerets, le Conseil des Deux Cents et celui des Soixante.

Les guerres de Sempach et de Næfels eurent, comme celle de Laupen, des suites fâcheuses pour Fribourg; les Bernois dévastèrent à lusieurs reprises les environs de la ville. Au commencement du

siècle suivant, les relations entre Berne et Fribourg redevinrent amicales et un traité d'alliance unit ces deux cités. Mais la mésintelligence éclata de nouveau lors de la guerre des Confédérés contre Zurich et l'Autriche. Fribourg se vit en butte aux attaques non seulement des Bernois mais de l'ambitieux Amédée VIII qui, bien que devenu pape, ne s'occupait pas moins de l'agrandissement de la puissance de sa maison. Abandonnés à eux-mêmes par l'Autriche, les Fribourgeois, dont le territoire était sans cesse ravagé par les ennemis, furent réduits à signer, en 1448, un traité par lequel ils s'engageaient entre autres à payer une somme de 40 000 florins à la Savoie. L'impossibilité où ils se trouvèrent de s'acquitter de cette dette, de violents troubles à l'intérieur, entre les bourgeois et les paysans, l'indigne conduite des ducs d'Autriche à leur égard, les forcèrent enfin à accepter la domination de la maison de Savoie. (1452.) Ils y demeurèrent jusqu'au temps des guerres de Bourgogne.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
		1214	Charte de franchises de Neuchâtel.
1268	Mort de Pierre de Savoie; Philippe.	1275	Consécration de la cathédrale de Lausanne.
1285	Mort de Philippe de Savoie; partage des biens de la maison de Savoie; Amédée V, comte.	1285	Fondation de la baronnie de Vaud.
		1290	Amédée V s'empare du château de l'Ile à Genève.
		1339	Fribourg prend part à la guerre de Laupen.
		1359	Amédée VI, comte de Savoie, réunit la baronnie de Vaud à ses états; charte de Moudon.
		1368	Plaict général de Lausanne.
1383	Amédée VII, comte de Savoie.	1384	Prise de Sion par Amédée VII.
		1387	Code d'Adhémar de Fabri, évêque de Genève.
		1388	Les Haut Vallaisans gagnent sur les Savoyards la victoire de Viége.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1391	Amédée VIII succède à Amédée VII.		
		1397	Mort d'Othon de Grandson; confiscation des biens de sa famille.
		1400	Amédée VIII s'empare de la seigneurie de Cossonay.
		1401	Extinction des comtes de Genève.
		1406	Alliance entre les bourgeois de Neuchâtel et de Berne.
1416	Amédée VIII, *duc* de Savoie.		
		1420	Traité entre l'évêque et les citoyens de Genève.
1434	Amédée VIII se retire à Ripaille; bientôt après il devient pape sous le nom de Félix V.		
		1444	Félix V s'adjuge les évêchés de Genève et de Lausanne.
		1448	Traité entre Fribourg et la Savoie.
1451	Mort d'Amédée VIII; Louis, duc de Savoie.		
		1452	Fribourg passe sous la domination de la Savoie.
		1454	Jean de Neuchâtel donne à ses sujets une nouvelle charte de franchises.
		1457	Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel.

CHAPITRE VII. — GUERRES DE BOURGOGNE

1. Alliances des Confédérés dans la seconde moitié du XVe siècle; origine des services mercenaires. — 2. Dernières guerres contre la maison d'Autriche; conquête de la Thurgovie. — 3. Causes des guerres de Bourgogne. — 4. Invasions des Suisses dans la Franche-Comté et dans le Pays de Vaud. — 5. Batailles de Grandson et de Morat. — 6. Conséquences des guerres de Bourgogne; entrée de Fribourg et de Soleure dans la Confédération.

(1450-1481)

1. Alliances des Confédérés dans la seconde moitié du XVe siècle; origine des services mercenaires. — Les der-

nières luttes soutenues par les Confédérés eurent pour conséquence d'élever au plus haut degré leur gloire militaire; mais, en même temps, elles enracinèrent toujours plus profondément dans les cœurs le goût des combats et donnèrent naissance aux services mercenaires, source de tant de maux.

Consolidée par les journées glorieuses de Morgarten, de Sempach, Næfels et Saint-Jacques, la Confédération suisse prend place, dès le milieu du XVe siècle, au nombre des états importants de l'Europe centrale. A ce moment, elle compte déjà parmi ses alliés, soit d'un état, soit de plusieurs, les villes de Neuchâtel, Bienne, la Neuveville, Soleure, le pays d'Appenzell, etc. Sa protection est recherchée par d'autres états, même par quelques princes ecclésiastiques, qui deviennent des membres associés (Zugewandte Orte) de la Confédération, dans laquelle la plupart entreront tôt ou tard comme états confédérés. En 1451, Zurich, Schwytz, Glaris et Lucerne forment une alliance perpétuelle avec l'abbé et le monastère de Saint-Gall; l'année suivante, Appenzell devient allié perpétuel de tous les états, sauf Berne; en 1454, ce sont les villes impériales de Schaffhouse et de Saint-Gall; en 1463, Rothwyl, en Souabe, et, en 1466, Mulhouse, en Alsace, qui s'unissent par des traités avec la plupart des confédérés.

Dès la même époque, l'alliance des Suisses est recherchée par des princes qui demandent, non leur protection, mais leurs soldats. Un premier traité avec la France, en 1444, fut renouvelé par Charles VII en 1452; c'est dans ce traité que, pour la première fois, les Confédérés sont désignés sous le nom de cantons de la vieille ligue de la Haute-Allemagne. Des traités analogues furent signés avec le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et avec Galéas Sforza, duc de Milan.

Mettant à profit le penchant des Confédérés pour la carrière des armes, ces princes en enrôlent un grand nombre sous leurs drapeaux. C'est l'origine des services mercenaires, une des plaies les plus hideuses de l'ancienne Confédération.

2. Dernières guerres contre la maison d'Autriche; conquête de la Thurgovie. — La passion des Suisses pour la guerre les entraîna souvent dans toutes sortes de querelles entreprises sous les prétextes les plus futiles : guerre du plappart contre Constance, guerre contre Sigismond d'Autriche, guerre de Waldshut, guerre contre le duc de Bourgogne, contre le duc de Milan, etc.

En 1458, au tir de Constance, un citoyen de cette ville ayant refusé une monnaie bernoise que lui offrait un Lucernois, en appelant cette pièce plappart de vache, les Confédérés, irrités, prirent les armes, et, au nombre de 4000, marchèrent sur Constance. Cette ville dut acheter la paix au prix de 5000 écus. Au retour de cette expédition, trois cents hommes des Waldstætten s'arrêtèrent à Rapperschwyl. Un parti suisse s'y était formé, qui profita de la présence des Confédérés pour faire conclure une alliance perpétuelle entre Rapperschwyl et les Waldstætten.

Ces faits brouillèrent Sigismond d'Autriche et les Confédérés. Ces derniers lui déclarèrent la guerre et s'emparèrent de la Thurgovie et de Sargans (1460), dont ils firent des bailliages communs aux sept plus anciens cantons. Winterthur, qui avait résisté victorieusement, fut vendu peu de temps après aux Zuricois par Sigismond, que sa position, très critique alors, força de signer la paix en abandonnant aux Suisses leurs conquêtes.

Huit ans plus tard, les villes de Mulhouse et de Schaffhouse, sans cesse attaquées par la noblesse autrichienne de la Souabe, reçurent des Suisses, leurs alliés, un secours de 15000 hommes. Malgré l'appui donné aux nobles par l'archiduc Sigismond, les confédérés dévastèrent leurs domaines et vinrent assiéger Waldshut, sur le Rhin. Mais au bout de six semaines, tandis que Berne et Soleure se prononçaient pour la continuation vigoureuse de la guerre, qui eût donné à la Confédération le Frickthal et la Forêt Noire, les autres cantons signèrent la paix, moyennant une somme de 10000 florins que Sigismond s'engagea à leur payer pour frais de guerre. (1468.) Sigismond se procura de l'argent auprès de **Charles le Hardi**, duc de Bourgogne, qui lui prêta 50000 écus et reçut en hypothèque l'Alsace, le Sundgau et le Brisgau.

3. Causes des guerres de Bourgogne. — La paix était à peine rétablie que les Suisses, enlacés dans les filets de la politique astucieuse de **Louis XI**, entrainés aussi par leur humeur belliqueuse, se chargèrent audacieusement de renverser la puissance de Charles le Hardi, dont l'ambition démesurée excitait les craintes de tous ses voisins.

Charles possédait deux grands territoires, séparés l'un de l'autre par la Lorraine; le premier comprenait le duché et la Franche-Comté

de Bourgogne, ainsi que les terres hypothéquées par l'archiduc Sigismond; l'autre était formé des Pays-Bas[1]. Tourmenté d'une excessive ambition, Charles, surnommé le Hardi, et plus tard le Téméraire, eut un règne très agité. (1467-1477.) Déjà, du vivant de son père Philippe le Bon, il avait pris part à la Ligue du bien public contre Louis XI, dans l'espoir de s'agrandir aux dépens de la France. Mais, ayant affaire à un ennemi qui savait toujours regagner par la ruse et les fourberies ce que la guerre lui avait fait perdre, Charles le Hardi porta ses regards du côté de l'Allemagne.

Il conçut le projet de fonder entre la France et l'empire un royaume comprenant les bassins du Rhin et du Rhône. Un premier pas fut fait par l'acquisition conditionnelle de l'Alsace et la cession d'une partie de la Lorraine, à laquelle il força le jeune duc René de Vaudemont. Les desseins ambitieux du duc de Bourgogne ne pouvaient manquer de lui créer de nombreux ennemis; Louis XI sut les unir contre lui et les lui opposer.

Les relations entre la Suisse et la Bourgogne avaient été de nature très bienveillante sous Philippe le Bon. Une alliance avait même été conclue entre ce prince et quelques villes suisses. Rien ne changea au commencement du règne de Charles. Mais Louis XI, qui avait appris à connaître la valeur des Suisses, conçut le projet de se servir d'eux contre son redoutable adversaire. Grâce à l'or qu'il savait prodiguer quand il le fallait, grâce à la vénalité d'un certain nombre d'hommes d'état suisses, il eut bientôt constitué à Berne, et ensuite dans d'autres cantons, un parti qui lui était entièrement dévoué. Les chefs de ce parti, Nicolas de Diesbach et Nicolas de Scharnachthal, de Berne; Jost de Silinen, de Lucerne, mirent tout en œuvre pour exciter la défiance des Suisses contre le duc de Bourgogne, provoquer une rupture avec lui, et ensuite lui faire la guerre.

Les vexations commises en Alsace par le gouverneur bourguignon, *Pierre de Hagenbach,* et dont furent victimes même des ressortissants suisses, favorisèrent les vues de Louis XI. Dès 1470, la plupart

[1] Soit d'une partie de la Picardie, de l'Artois, des Flandres, Hainaut, Namur, Brabant, Zélande, Hollande, Frise, Luxembourg, Gueldre, etc., toutes provinces différentes les unes des autres sous le rapport du langage et des institutions, et qui rendaient Charles vassal à la fois du roi de France et de l'empereur d'Allemagne, Frédéric III d'Autriche.

des états confédérés se laissèrent gagner à une alliance avec lui, dirigée contre Charles le Hardi.

Les fautes de ce dernier hâtèrent le dénoûment. Il demanda à l'empereur le titre de roi; des négociations eurent lieu à cet effet, mais grâce aux intrigues du roi de France, les deux alliés se brouillèrent. Le duc resta sourd aux plaintes des Bernois contre le sire de Hagenbach; de là une vive irritation parmi les partisans de Louis XI. Ce prince en profita pour redoubler d'activité. Son agent Jost de Silinen ménagea entre les Suisses et l'Autriche un traité conclu le 10 avril 1474 sous le nom de Pacte héréditaire. Les cantons s'unirent en outre avec les villes libres de l'Alsace et des bords du Rhin, Bâle, Strasbourg, Colmar, qui, depuis le commencement de l'année, avaient formé entre elles une alliance dite la basse Ligue, par opposition à la haute Ligue des Suisses. Ces villes fournirent à l'archiduc Sigismond les 50000 florins nécessaires au rachat de ses possessions d'Alsace. Mais les populations de ces contrées ne purent attendre l'heure de la délivrance, elles se soulevèrent et s'emparèrent de Hagenbach. Mis en jugement et condamné à mort, il fut exécuté le 9 mai 1474.

Charles le Hardi se prépara à venger sur l'archiduc l'attentat dont Hagenbach venait d'être victime. Toutefois, distrait de ses projets par son protégé l'électeur de Cologne, au nom duquel il assiégeait la petite ville de Neuss, sur le Rhin, il resta devant cette place près d'une année.

Pendant ce temps ses ennemis agissaient. Nicolas de Diesbach proposa aux cantons une alliance offensive et défensive avec la France; elle fut votée malgré l'opposition patriotique de quelques magistrats suisses. Diesbach réunit une quarantaine de membres des Deux Cents de Berne, tous dévoués ou vendus à Louis XI, et leur fit décider à la fois l'alliance française et la guerre au duc de Bourgogne. (25 octobre 1474.)

4. Invasions des Suisses dans la Franche-Comté et dans le pays de Vaud. — Trois jours après le départ du héraut chargé de porter au duc Charles la déclaration de guerre des Suisses, ceux-ci, au nombre de 8000, envahirent la Franche-Comté et joints à 10000 Allemands de Sigismond d'Autriche, battirent à Héricourt (13 novembre), un des officiers du duc de Bourgogne, *Jacques de Savoie*, comte de Romont et baron de Vaud. La province fut ravagée.

A la suite de plusieurs invasions en Franche-Comté, dans l'hiver de 1474-1475, 5000 Suisses, Bernois et Fribourgeois la plupart, se réunirent à Neuchâtel, dont le comte, Philippe de Hochberg, était leur allié, et résolurent de s'emparer des terres que possédait dans le pays de Vaud la maison bourguignonne de Châlons. Ils marchèrent sur Grandson, occupèrent sans résistance la ville et le château, pillèrent et brûlèrent les châteaux de Montagny et de Champvent et se dirigèrent ensuite sur Orbe. Le château-fort d'Orbe, où se trouvait une garnison de 400 hommes, ne fut pris qu'après une défense héroïque. Le château de Jougne devint également la proie des Suisses qui y massacrèrent 300 bourgeois.

En même temps qu'ils prenaient possession d'un des principaux passages du Jura, les Bernois envoyèrent mille hommes dans le pays d'Aigle pour intercepter la route aux mercenaires lombards que le duc de Bourgogne devait recevoir d'Italie. Un peu plus tard, en septembre (1475), Berne conclut avec le Haut-Vallais une alliance offensive et défensive, afin de fermer plus facilement la route du Grand Saint-Bernard aux troupes italiennes.

Après onze mois passés devant Neuss, Charles le Téméraire fit la paix avec l'empereur Frédéric, s'empara de la Lorraine et marcha au-devant de son beau-frère le roi Edouard IV d'Angleterre, qui s'avançait à son secours avec une nombreuse armée. Mais avant qu'il l'eût rejoint, Louis XI, qui venait de déclarer la guerre au duc, acheta la retraite du roi anglais moyennant une forte pension. Edouard IV et Charles se brouillèrent; le premier retourna en Angleterre; le second, décidé à châtier avant tout l'archiduc Sigismond et les Suisses, signa une trêve avec Louis XI. Ainsi ce dernier, après avoir mis les Confédérés aux prises avec le puissant duc de Bourgogne, les abandonnait lâchement au moment du danger.

Pendant ce temps, les Confédérés continuaient leurs dévastations dans les terres du duc de Bourgogne. Ils parcoururent à plusieurs reprises la Franche-Comté dans l'été de 1475. En automne, ils entreprirent de se débarrasser d'un voisinage qui pouvait être dangereux en cas de guerre avec la Bourgogne. Jacques de Savoie, oncle du jeune duc régnant, était depuis longtemps au service du duc de Bourgogne et un de ses serviteurs les plus dévoués. Sous prétexte que des Bernois avaient été maltraités sur les terres du comte de Romont,

Berne lui déclara la guerre, le 14 octobre 1475. Aussitôt une armée composée de quelques mille Bernois et Fribourgeois envahit le pays de Vaud savoyard. Morat ouvrit ses portes; Avenches, ville de l'évêque de Lausanne fut épargnée; Payerne fit aussi sa soumission. Estavayer, défendue par de bonnes murailles, un château et une garnison de 300 hommes commandée par Claude, sire d'Estavayer, résista vigoureusement. Prise, la ville fut pillée, la garnison et 1300 bourgeois impitoyablement massacrés. Tout fut haché et chaplé, dit la chronique. Claude d'Estavayer eut la tête tranchée par le bourreau.

Les villes de Moudon et d'Yverdon, épouvantées, renoncèrent à toute résistance. Les Suisses marchèrent sur les Clées, dont le château était occupé par deux ou trois cents hommes aux ordres du chevalier Pierre de Cossonay. Celui-ci fut forcé de céder au nombre; les débris de la garnison et Pierre de Cossonay lui-même périrent de la main du bourreau. Le château fut incendié. Le même sort atteignit ceux de Sainte-Croix et de La Sarraz.

De là, les Suisses se dirigèrent sur Genève. Cette ville, dont l'évêque Jean Louis de Savoie était un allié du duc de Bourgogne, n'échappa au pillage qu'au prix d'une rançon de 28000 écus d'or. L'armée d'invasion revint en suivant les rives du lac, mit le feu au château de Morges, passa à Lausanne qui dut payer une forte rançon, puis soumit Rue et Romont. Cette expédition n'avait duré que trois semaines.

Les Haut-Vallaisans, de leur côté, avaient pris les armes et envahi le Bas-Vallais savoyard. La régente de Savoie, Yolande, sœur de Louis XI, qui gouvernait au nom de son jeune fils Philibert et qui, bien qu'alliée du duc de Bourgogne, avait témoigné du désir de rester neutre dans sa querelle avec les Suisses, sortit alors de sa réserve et donna l'ordre à son parent Jean Louis de Savoie, évêque de Genève, d'attaquer les Vallaisans. Jean Louis, et sous ses ordres les deux frères Pierre et Amédée de Gingins, celui-ci capitaine général du Chablais, vinrent assiéger Sion avec une armée de 10000 hommes. Quatre mille Haut-Vallaisans secourus par un nombre égal de Bernois, mirent en désordre l'armée savoyarde dans la plaine de la Planta près de Sion, et lui tuèrent 2000 hommes. Le Bas-Vallais fut ravagé (13 novembre 1475) et resta au pouvoir des vainqueurs.

5. Batailles de Grandson et de Morat. — Ces divers événements n'étaient que le prélude d'une guerre bien plus terrible dans

laquelle l'existence même de la Confédération allait être mise en jeu par le fait de quelques intrigants vendus à la France. Un dernier effort fut tenté pour le rétablissement de la paix. Grâce à la médiation de la duchesse Yolande et de Philippe de Hochberg, comte de Neuchâtel, des conférences s'ouvrirent en novembre 1475, dans cette dernière ville ; mais Louis XI, par son agent Jost de Silinen, les empêcha d'aboutir. On convint seulement d'une trève qui devait expirer le 1er janvier 1476, et dont chacun profita pour se préparer à la guerre.

En paix avec l'empereur Frédéric et avec Louis XI, Charles annonça ouvertement son intention de reconquérir les terres enlevées au comte de Romont. Celui-ci prit les devants et, en moins de trois semaines, à la tête d'environ 10000 hommes, il força les Suisses à évacuer tout le territoire vaudois, à l'exception de Grandson.

Suivi de l'élite de ses forces, le duc Charles franchit le Jura par Jougne, après une inutile tentative pour se frayer un passage par le comté de Neuchâtel, que gardaient soigneusement les Suisses. Le 12 février, il était à Orbe, où il séjourna une semaine. Le 19 il parut devant Grandson. La ville fut prise après deux rudes assauts. La garnison suisse, dont le chef Brandolph de Stein avait été fait prisonnier, se retira dans le château et s'y défendit jusqu'au 28; alors, privée de vivres, ne comptant plus sur aucun secours et trompée par un traître, le capitaine Weiler, qui avait remplacé Stein, elle se rendit à discrétion. En représailles des cruautés commises par les Confédérés à Estavayer, à Orbe, aux Clées et à Jougne, le duc Charles fit noyer ou pendre à des arbres ces 400 braves.

Précisément dans ce temps, les Confédérés se réunissaient à Neuchâtel, dans l'intention de marcher sur Grandson et de débloquer la petite troupe qu'ils y avaient laissée. Le 2 mars, le duc de Bourgogne quitta son camp pour s'avancer au-devant des Suisses, qu'il espérait surprendre sur le territoire de Neuchâtel, dans une contrée ouverte, plus favorable à sa nombreuse cavalerie que le pays où il se trouvait. Les Bourguignons, au nombre de 30000, en y comprenant la division du comte de Romont, alors sur la rive droite du lac d'Yverdon, formaient trois corps commandés, le premier, par le frère naturel du duc, Antoine de Bourgogne, le deuxième par le duc lui-même, et le troisième par le fils du duc de Clèves et par le comte d'Egmont. Rangée sur deux colonnes parallèles, cette armée suivait deux étroits

chemins, l'un longeant le pied de la montagne, l'autre plus rapproché du lac.

Le matin du même jour, les Suisses, au nombre de 20 à 30 000, s'étaient mis en mouvement. Tout à coup, vers midi, leur avant-garde, aux ordres de **Nicolas de Scharnachthal** et de **Jean de Hallwyl,** se trouve en présence des Bourguignons. Le combat s'engage; tandis que le centre suisse se presse pour soutenir Scharnachthal, Charles fait avancer rapidement ses troupes dans le but d'envelopper les Confédérés et de les écraser par son artillerie et sa cavalerie. Vainement Louis de Châlons, sire de Château-Guyon et seigneur d'Orbe, charge à plusieurs reprises l'infanterie suisse; vainement aussi Antoine de Bourgogne la foudroie avec ses canons : elle demeure inébranlable et continue d'avancer. Le sire de Châlons est tué après avoir combattu intrépidement. A ce moment, le Téméraire ordonne à la cavalerie de se replier afin de laisser les Suisses s'engager toujours plus. Les Italiens de l'armée de Bourgogne voient dans ce mouvement le commencement de la déroute; ils fuient en désordre au cri de : Sauve qui peut! Le duc et son frère font des efforts inouïs pour arrêter les fuyards; tout à coup, sur le plateau, à gauche, se font entendre les mugissements du taureau d'Uri. C'était un troisième corps qui, ayant longé le pied du Jura, apparaissait sur les hauteurs de Fiez, prêt à fondre sur la gauche des Bourguignons. Ces derniers sont saisis d'une terreur panique; tous lâchent pied et fuient du côté de Montagny. Charles ne quitte qu'avec peine le champ de bataille pour prendre aussi le chemin de Jougne, poursuivi jusqu'à la nuit par les Suisses.

Cette journée ne coûta au vaincu qu'un millier d'hommes, mais il perdit 400 pièces de canon, plus de 1000 tentes, 10 000 chevaux de trait, 800 arquebuses, 400 mousquets, son trésor, renfermant un million de florins et beaucoup d'objets précieux.

L'échec de Grandson ne fit qu'irriter l'orgueil du duc de Bourgogne et lui inspirer un plus ardent désir de vengeance. A peine en Franche-Comté, il réunit les débris de son armée et leva de nouvelles troupes, puis passa le Jura et arriva à Lausanne le 14 mars, douze jours après sa défaite. Le plan du duc était de rassembler toutes ses forces dans cette ville et de marcher de là sur Berne par Morat.

Les préparatifs de Charles le Téméraire le retinrent à Lausanne jusqu'à la fin de mai. Durant son séjour, les hostilités éclatèrent de

nouveau dans le Vallais, où les Haut-Vallaisans demeurèrent maîtres du passage du Saint-Bernard, de sorte que le duc de Bourgogne ne put pas recevoir toutes les troupes italiennes qu'il attendait. (Mars et avril 1476.)

Le 27 mai, le camp bourguignon fut levé et l'armée, qui comptait environ 30 000 combattants, se dirigea sur Morat. Le 11 juin, cette place était investie et le siége commençait.

Les Suisses n'avaient pas encore mis leurs troupes sur pied. Seuls, 6000 Bernois, Soleurois et Fribourgeois occupaient les rives de l'Aar et de la Sarine. Quinze cents Bernois avaient été envoyés à Morat et placés sous le commandement de l'ancien avoyer, le vaillant **Adrien de Bubenberg**, qui faisait à sa patrie le sacrifice de ses sympathies personnelles pour le duc Charles [1].

Quoique presque abandonnés à eux-mêmes, les Bernois n'en prirent pas moins l'offensive. Comme les Bourguignons étaient en marche à travers le pays de Vaud, un corps de volontaires bernois chercha à opérer une diversion en attaquant Vevey et Lausanne. Il s'empara de la Tour de Peilz, dont le valeureux défenseur, Pierre de Gingins, sire du Chatelard, périt sur la brèche; la garnison et les habitants, hommes, femmes et enfants, furent massacrés et le bourg pillé et incendié. Vevey, abandonnée par la population, subit le même sort. Les Haut-Vallaisans, de leur côté, ravagèrent le pays d'Aigle, et, joints aux Bernois, allaient marcher sur Lausanne lorsqu'ils reçurent l'ordre de se diriger aussitôt par Fribourg sur Morat.

L'intrépide garnison de cette ville avait repoussé victorieusement tous les assauts et donné ainsi aux Confédérés le temps de réunir leurs forces. Le 21 juin, tous les contingents des cantons se trouvaient en avant de Berne et à une petite distance du camp bourguignon. Ils étaient au nombre de 30 000 hommes de pied et 4000 cavaliers fournis par l'archiduc Sigismond et les villes du Rhin. Le duc René de Lorraine, que Charles avait dépouillé de ses états, figurait dans les rangs suisses comme simple volontaire.

[1] Les cantons orientaux répondirent sans empressement aux demandes de secours du gouvernement bernois. Chez eux, la guerre contre la Bourgogne était peu populaire; l'ambition de Berne se montrait d'une manière trop évidente, et d'ailleurs les travaux des champs et les soins des troupeaux réclamaient tous les bras.

L'armée ennemie était divisée en trois corps, séparés les uns des autres : la droite, commandée par Charles, s'étendait sur le plateau de Courgevaux; le centre, formé des troupes italiennes, sous Antoine de Bourgogne, occupait la plaine près de Morat; enfin le comte de Romont, avec le troisième corps, se trouvait au nord de la place assiégée.

Le 22 juin au matin, toute l'armée suisse s'ébranla comme pour engager la lutte. Charles sortit de son camp avec ses troupes. Après être restées six heures sous les armes par une pluie battante, elles rentrèrent sous leurs tentes. Vers midi, les Confédérés ayant pris leurs dispositions, l'aile gauche, commandée par **Jean de Hallwyl**, donne le signal du combat. Par une manœuvre habile, Hallwyl tourne la droite des Bourguignons, les attaque avec impétuosité et met bientôt le désordre dans leurs rangs. Puis le centre, aux ordres de **Jean Waldmann**, de Zurich, s'élance à son tour; il franchit la haie vive et le fossé qui protégent le front de l'ennemi. Le duc de Bourgogne, assailli de front et de flanc, résiste avec courage et déploie la plus grande valeur; mais déjà tout autour de lui annonce la déroute. L'avoyer de Lucerne, **Gaspard de Herstentein**, menaçant, avec le troisième corps, de couper toute retraite aux Bourguignons, cette déroute devient générale; le duc lui-même est entraîné par les siens loin du champ de bataille. Les Suisses se précipitent sur la division d'Antoine de Bourgogne, l'écrasent ou la jettent dans le lac. La victoire était gagnée. Les Bourguignons, poursuivis avec acharnement jusqu'à Avenches, perdirent 10 000 des leurs; les Confédérés seulement 3000 hommes. Le duc Charles s'enfuit le même jour jusqu'à Morges, suivi de trois cents cavaliers. Le lendemain il était à Gex, d'où il rentrait dans ses états.

Après trois jours passés sur le lieu de leur victoire, une partie des Suisses et les auxiliaires allemands rentrèrent dans leurs foyers, tandis que 12 000 Bernois et Fribourgeois entreprirent la conquête du pays de Vaud, dont Berne convoitait vivement la possession. Une colonne se porta sur Romont, où s'était retiré Jacques de Savoie, seigneur de cette ville, qui n'avait pu combattre à Morat. Il se défendit vigoureusement pendant une dizaine de jours; Romont n'en fut pas moins prise, pillée et détruite; la garnison et les habitants massacrés. Le comte n'échappa qu'avec peine.

De là, l'armée suisse se dirigea sur Lausanne, après avoir rançonné Moudon. Déjà deux ou trois jours après la bataille de Morat, le comte de Gruyère, allié des Suisses, était entré à Lausanne avec ses montagnards et l'avait livrée au pillage. A leur tour, les Bernois la saccagèrent pendant cinq jours, sans épargner même les églises. Ils allaient continuer leur marche sur Genève quand Louis XI intervint et sauva cette ville ainsi que les états de son jeune neveu, le duc Philibert de Savoie.

Un armistice ayant été conclu, un congrès se réunit à Fribourg, formé de représentants des cantons et d'ambassadeurs de l'archiduc Sigismond, de la duchesse de Savoie et de Louis XI. Le traité suivant fut signé entre les Suisses et la Savoie:

1° Berne et Fribourg gardaient, pour eux et leurs confédérés, Morat, Cerlier, les quatre mandements d'Aigle, Ollon, Bex et les Ormonts; 2° Orbe, Echallens, Montagny, Grandson, qui avaient appartenu à la maison de Châlons, vassale du duc de Bourgogne, restaient également à Berne, à Fribourg et aux sept cantons; 3° le reste du pays de Vaud était restitué à la Savoie, moyennant une rançon de 50000 florins (3 millions de francs); en attendant le paiement de cette somme, le pays de Vaud demeurait occupé par les Bernois et les Fribourgeois; 4° cette restitution avait lieu sous la condition que la baronnie de Vaud fût réunie au duché de Savoie et non pas rendue au comte de Romont; 5° le duc de Savoie s'engageait à rembourser 26000 florins (1 500 000 fr.) à la ville de Fribourg; 6° Genève payait aux Suisses 24 000 écus d'or (1 400 000 fr.); 7° le Bas-Vallais jusqu'à Saint-Maurice était cédé aux dixains du Haut-Vallais et à l'évêque de Sion.

Malgré la terrible défaite de Morat, Charles le Téméraire, quoique très abattu, était bien déterminé à continuer la lutte. Le duc René de Lorraine avait profité des circonstances pour reprendre possession de son duché. Charles réunit, non sans peine, 5000 hommes, avec lesquels il vint, dans l'hiver de 1476 à 1477, mettre le siége devant Nancy, capitale de la Lorraine. René demanda du secours aux Suisses. 8000 Confédérés allèrent le rejoindre sous les ordres de Jean Waldmann. Charles livra bataille sous les murs de Nancy avec des troupes démoralisées et très inférieures en nombre. Trahi par l'Italien Campobasso, il fut défait et tué. (5 janvier 1477.)

6. Conséquences des guerres de Bourgogne; entrée de

Fribourg et de Soleure dans la Confédération. — La lutte qui finissait fut féconde en résultats; mais, comme toutes les guerres entreprises pour le soutien d'une mauvaise cause, féconde surtout en conséquences désastreuses. Sans doute, la renommée militaire des Suisses s'éleva au plus haut degré; réputés invincibles, leur alliance fut recherchée avec ardeur par tous les princes; sans doute aussi, les victoires de Grandson et de Morat consolidèrent leur indépendance; mais qu'étaient ces résultats, si glorieux en apparence, à côté de la profonde démoralisation qui pénétra dans tous les rangs de la nation, et de la discorde qui faillit amener la ruine de la Confédération [1] !

Le désordre et la désunion régnaient parmi les Confédérés. Le partage inégal du butin de Grandson et de Morat avait irrité les petits cantons; jaloux de la prépondérance acquise dans la dernière guerre par les villes de Berne, Zurich, Lucerne, et surtout de l'accroissement constant de l'état de Berne, les Waldstætten s'opposèrent à l'admission de Soleure et de Fribourg dans la Confédération. Deux partis se formèrent : les états-campagnards, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug et Glaris d'un côté, et de l'autre les états-villes, Berne, Zurich et Lucerne. Ces derniers s'allièrent très étroitement aux deux villes que repoussaient les états-campagnards.

Plusieurs diètes, convoquées pour aplanir les différends qui divisaient les Confédérés, ne firent qu'accroître l'exaspération. Une dernière se réunit à Stanz, vers Noël 1481. A peine en présence, les députés des campagnes et ceux des villes, enflammés par la colère, en vinrent aux injures. Le soir du troisième jour, ils étaient sur le point de se séparer et une guerre fratricide allait sans doute amener la ruine de la patrie.

A la nouvelle de ce qui se passait, le vénérable curé de Stanz, Henri Imgrund, se rendit en toute hâte auprès de son ami, le pieux Bruder **Klaus (Nicolas de Flüe)**, qui vivait dans une profonde retraite au Ranft, près de Sachslen, et il le pria d'employer sa sagesse et son autorité pour prévenir une rupture complète entre les Confédérés.

[1] Auparavant, dit un de nos meilleurs historiens, la vénalité n'avait atteint que les chefs et une faible partie de la nation. L'or de Grandson, mesuré à pleins chapeaux par les soldats, corrompit la masse elle-même. Ce même peuple, que nous avons connu si économe, si laborieux, si probe et si fidèle à la foi jurée, se montra, après la guerre de Bourgogne, vénal, dissolu, égoïste, et, tout à la fois, indompté et servile. (Daguet.)

Après avoir entendu les conseils de l'ermite, le curé revint à Stanz, visita les députés dans leurs auberges, les suppliant, les larmes aux yeux, de se réunir encore une fois et de l'entendre. Une nouvelle séance eut lieu et au bout d'une heure la réconciliation était faite. Les cinq villes renoncèrent à leur alliance particulière; Fribourg et Soleure entrèrent dans la Confédération comme IXe et Xe cantons. Le même jour, 22 décembre 1481, fut signé le Pacte ou Convenant de Stanz, destiné à fortifier et à compléter les traités d'alliance des cantons entre eux.

Durant les querelles qui avaient suivi les guerres de Bourgogne, Genève, menacée par une bande de vagabonds armés, la Folle vie, qui s'étaient réunis aux fêtes du carnaval de Zug, avait payé sa rançon, et la Savoie avait racheté le pays de Vaud. En 1484, les cantons de Berne et de Fribourg obtinrent de leurs confédérés, au prix de 20 000 florins, la possession exclusive des conquêtes faites dans le pays de Vaud; Berne eut, seul, les quatre mandements d'Aigle et, en commun avec Fribourg, les bailliages de Morat, Grandson et Orbe-Echallens.

Les guerres de Bourgogne à peine terminées et au plus fort de leurs dissensions, les Confédérés étaient entrés en lutte avec le duc de Milan. Une armée passa les Alpes et s'avança jusqu'à Bellinzona; mais la discorde et peut-être la trahison firent échouer cette expédition, entreprise sous de mauvais prétextes. (Décembre 1478.) Deux cents hommes des Waldstætten furent laissés en garnison à Giornico pour garder la Léventine; le reste des Suisses repassa le Saint-Gothard.

Le général milanais Borello marcha aussitôt sur Giornico avec 10 000 hommes. On était au milieu de l'hiver. (28 décembre 1478.) Les Confédérés firent couler les eaux des torrents sur les prairies, qui se transformèrent en une plaine glacée, les Milanais engagèrent le combat, mais glissant sur la glace, tandis que les Suisses, armés de crampons, y combattaient de pied ferme, les Italiens furent bientôt mis en déroute. Dans ce combat se distingua surtout **Frischhans Theiling**, marchand de toile, de Lucerne. Le duc de Milan se vit contraint d'acheter la paix. La Léventine resta à Uri.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
		1451	Alliance perpétuelle de quatre Etats suisses avec l'abbé de Saint-Gall.
		1452	Alliance perpétuelle d'Appenzell avec les sept anciens Etats.
1453	Prise de Constantinople par les Turcs.	—	Alliance des cantons avec Charles VII.
		1458	Guerre du Plappart.
		1460	Conquête de la Thurgovie.
1461	Mort de Charles VII; Louis XI, roi de France.		
1467	Mort de Philippe le Bon; Charles, duc de Bourgogne.		
1468	Sigismond d'Autriche hypothèque l'Alsace à Charles le Hardi.	1468	Guerre de Waldshut.
		1470	Première alliance des Suisses avec Louis XI contre Charles le Téméraire.
1472	Guerre de Charles contre Louis XI.		
		1474	(10 avril.) Pacte héréditaire avec l'Autriche.
		1474	(25 octobre.) Les Suisses déclarent la guerre au duc de Bourgogne.
		1474	(13 novembre.) Victoire d'Héricourt.
1475	Charles fait le siége de Neuss.	1475	(Printemps.) Première invasion du Pays de Vaud.
		1475	(Octobre.) Deuxième invasion du Pays de Vaud.
		1475	(Novembre.) Bataille de la Planta.
		1476	(2 mars.) Victoire de Grandson.
		1476	(22 juin.) Victoire de Morat.
		1476	(Juillet.) Traité de Fribourg.
1477	(5 janvier) Charles le Téméraire est tué à la bataille de Nancy.		
		1478	(28 décembre.) Victoire de Giornico.
		1481	(22 décembre.) Diète de Stanz: Nicolas de Flüe; entrée de Fribourg et Soleure dans la Confédération.

CHAPITRE VIII. — GUERRE DE SOUABE.

1. Jean Waldmann, bourgmestre de Zurich. — 2. Origine des Ligues grisonnes. — 3. Guerre de Souabe.

(1481-1499)

1. Jean Waldmann, bourgmestre de Zurich. — Depuis les guerres de Bourgogne jusqu'à la fin du siècle, c'est-à-dire pendant près de vingt ans, il se passa peu d'événements importants dans la Confédération. Non pas qu'une tranquillité profonde y régnât. Au contraire, malgré le Convenant de Stanz, malgré la réconciliation due à Nicolas de Flüe, les jalousies de canton à canton, des campagnes contre les villes, continuèrent à diviser les Suisses. Les secousses de la terrible lutte qui venait de finir firent sentir longtemps encore leurs effets : partout ce n'était que malaise, mécontentement, discorde et querelles.

Les institutions fédérales et cantonales étaient encore trop imparfaites pour prévenir toute cause de désordre et de troubles et pour permettre de réprimer toute violation de la paix. Chaque état jouissant d'une indépendance presque absolue, le pouvoir fédéral, dont l'expression était la diète, n'avait que peu ou point de force. Les cantons eux-mêmes ne possédaient pas des constitutions semblables aux nôtres; leur territoire était soumis à une foule de coutumes différentes, et les diverses contrées qui y avaient été successivement rattachées jouissaient de droits et de priviléges plus ou moins étendus.

Au point de vue de l'organisation politique, la Suisse avait donc de grands progrès à faire. A cette époque de centralisation et d'unification dans la plus grande partie de l'Europe, il ne devait pas manquer d'hommes en Suisse pour poursuivre le même but : l'unité d'institutions et la centralisation du pouvoir. Celui qui entreprit cette œuvre avec le plus de talent et de vigueur fut le bourgmestre de Zurich, **Jean Waldmann.**

Né dans le canton de Zug, d'une famille pauvre, Waldmann fut reçu bourgeois de Zurich l'an 1452, à l'âge d'environ seize ans. D'abord tanneur, puis marchand de fer, il se fit ensuite soldat, se couvrit de gloire à Grandson, Morat et Nancy, et devint enfin bourg-

mestre de Zurich en 1483. Ses talents comme homme politique lui valurent une grande influence, non-seulement dans les affaires de son canton, mais dans celles de la Confédération tout entière. Auteur du Pacte de Stanz, il se fit le principal agent des princes voisins, dont il était pensionné, et fit renouveler les alliances avec la France, l'Autriche et Milan.

Tout puissant à Zurich, Waldmann résolut d'y introduire tout un système de réformes tendant à ce double but : l'unité dans l'administration et la législation et une plus grande force dans le gouvernement. Une foule de lois et d'ordonnances furent élaborées sur toutes sortes de matières. Le clergé fut placé sous une subordination plus complète de l'état; il lui fut défendu d'acquérir des immeubles et de recevoir des dons des mourants sans l'autorisation des héritiers; l'inconduite des clercs fut réprimée. Beaucoup d'améliorations utiles furent faites dans Zurich, concernant les marchés, la vente des comestibles, etc. Un arsenal fut décrété, mais pour le créer, il fallut établir un lourd impôt foncier. La culture de la vigne fut limitée, au profit de celle des champs et des prés; des ordonnances veillèrent à la conservation des forêts; d'autres, aux progrès de l'agriculture.

Waldmann voulait maintenir une séparation bien marquée entre les campagnards et les citadins; les premiers durent se vouer exclusivement à l'agriculture; aux seconds étaient réservés le commerce et l'industrie. Les coutumes qui régissaient les diverses régions du canton furent modifiées d'après les besoins du temps. Dans le Conseil, le bourgmestre réduisit à six les places des familles de la haute bourgeoisie et de la noblesse.

Tous ces changements ne purent s'opérer sans créer au bourgmestre de nombreux ennemis dans les rangs du clergé, de la noblesse, de la haute bourgeoisie, et surtout chez le peuple des campagnes, dont Waldmann avait violé les usages, les franchises et les droits. Un acte inique, auquel il se laissa entraîner par esprit d'orgueil et de vengeance, vint augmenter le mécontentement. Le héros de Giornico, Frischhans Theiling, de Lucerne, s'étant rendu à Zurich, Waldmann le fit saisir et jeter au Wellenberg. Theiling devait avoir dit, à propos de l'expédition manquée de 1478, en Italie : « Waldmann est un traître, et grâce à lui la bannière de Zurich n'est plus qu'une besace de mendiant. » Condamné à mort par un tribunal que prési-

dait Waldmann lui-même, Theiling fut exécuté le 21 septembre 1487, malgré les supplications de sa femme et les protestations du canton de Lucerne.

De nouvelles ordonnances interdirent les réunions de plaisir dans les villages; une autre, décrétée, contre l'avis de Waldmann, par ses principaux adversaires du Conseil, qui espéraient ainsi le perdre, enjoignit de tuer les chiens de garde comme nuisibles à l'agriculture et à la chasse. Elles provoquèrent un soulèvement dans les campagnes. Huit mille paysans marchèrent sur le chef-lieu et ne se retirèrent qu'après avoir obtenu du Conseil, par l'intermédiaire de députés fédéraux, la promesse du retrait des dernières ordonnances. Le refus de Waldmann d'exécuter fidèlement cette promesse causa une nouvelle insurrection. Gagnée par deux nobles, Henri et Lazare Gœldli, qui, dépossédés de leurs charges par Waldmann, lui avaient voué une haine profonde, une partie de la bourgeoisie fit cause commune avec les insurgés de la campagne. Le bourgmestre fut arrêté avec ses principaux partisans et jugé par un gouvernement provisoire choisi parmi ses ennemis. Condamné à mort, il monta sur l'échafaud le 6 avril 1489. Plusieurs de ses amis eurent aussi la tête tranchée.

Les réformes entreprises par le grand bourgmestre tombèrent avec lui. Le nouveau gouvernement, dirigé par les Gœldli, rétablit l'ancien état de choses. Il ne sut d'ailleurs pas ramener l'ordre dans la république et fut bientôt renversé à la suite d'un mouvement populaire. Les campagnards firent avec la ville une sorte de traité, dit Charte ou Compromis de Waldmann, qui leur accordait la liberté d'industrie, le choix de leurs préposés et le droit d'adresser des représentations au gouvernement. Avec le temps, les bourgeois de Zurich reprirent peu à peu toutes les concessions qu'ils s'étaient vus forcés de faire aux paysans. La plupart des réformes tentées trop brusquement et trop violemment par Waldmann, abolies au premier moment, furent introduites plus tard dans l'administration.

2. Origine des Ligues grisonnes. — La Confédération suisse, dont les guerres de Bourgogne avaient étendu le territoire, devait, à la fin du XVe siècle, recevoir un nouvel accroissement par l'alliance des cantons avec les Ligues grisonnes. L'amour de la liberté, éveillé sans doute par l'exemple des Suisses, produisit au XVe siècle une révolution profonde dans l'état politique des vallées de la Rhétie, en y

provoquant la constitution d'une confédération de communautés libres.

Habitée par des populations de races différentes, les unes descendant des anciens Rhéto-Romains et parlant leurs antiques dialectes romans, et les autres, des colons allemands établis surtout dans la partie septentrionale du pays, la Rhétie avait vécu d'une existence tout à part depuis la chute de l'empire romain. Dominée successivement par les Ostrogoths, les Franks et l'empire d'Allemagne, elle avait vu se former dans son sein une nombreuse féodalité laïque et ecclésiastique, à la tête de laquelle figuraient l'évêque de Coire, l'abbaye de Dissentis, les comtes de Toggenbourg et de Werdenberg, les barons de Rhæzuns et de Sax, etc.[1]

De bonne heure, particulièrement dans les domaines de l'évêque de Coire et de l'abbaye de Dissentis, il se forma des communautés jouissant de certains droits. Avec le temps, elles acquirent de l'importance. Les bourgeois de Coire obtinrent, au XIVe siècle, une charte de franchises que confirma l'empereur Charles IV. Le mouvement, alors général, qui poussait les populations des campagnes dans la voie de l'émancipation, se fit aussi sentir avec force dans les hautes vallées de la Rhétie. Il fut même si puissant que les seigneurs durent plus d'une fois le suivre pour sauver une partie de leurs droits féodaux.

Ainsi, l'an 1396, les sujets de l'évêque de Coire, tout en lui restant

[1] L'évêque de Coire, à l'origine comte de la Rhétie, possédait encore, à la fin du XIVe siècle, Coire et la rive droite du Rhin dès cette ville à Malans, les vallées de Domleschg, Savien, Schams, Avers, Oberhalbstein, Haute Engadine, Poschiavo, Münster, etc. Le monastère de Dissentis était maître de la vallée du Rhin antérieur et des vallées latérales de Medels et de Sumvix; l'abbaye de Pfeffers possédait la vallée de la Tamina. Parmi les seigneurs laïques, le comte de Toggenbourg, le plus puissant, avait pour domaines dans la Rhétie le Prættigau, avec Mayenfeld, Malans, Davos et le Schalfick, héritage des barons de Vaz, si puissants dans ces contrées au XIVe siècle; les comtes de Werdenberg, branche de la maison des comtes de Montfort, avaient hérité des mêmes barons de Vaz de nombreuses seigneuries dans la vallée du Rhin-Postérieur (Rheinwald, Ortenstein, Ober-Vatz, Laax, Trins); les barons de Rhæzuns étaient seigneurs de Rhæzuns, Obersax, Waltersbourg, etc., les barons de Sax possédaient les vallées de Misocco et de Calanca, celle de Lugnetz, les seigneuries de Gruob et de Flims. C'étaient là les principales maisons féodales de la Rhétie; au-dessous venait une petite noblesse très nombreuse. Pas de vallée qui ne comptât un ou plusieurs châteaux, dont la dure oppression pesait sur le peuple.

soumis, signèrent une alliance pour la défense de leurs franchises. Ce fut l'origine de la ligue Caddée ou de la Maison-Dieu (nom donné aux terres épiscopales). Quatre ans plus tard, l'abbé de Dissentis et les communes dépendantes de l'abbaye, ainsi que plusieurs seigneurs des hautes vallées du Rhin, jurèrent une alliance éternelle avec Glaris.

L'an 1424, l'abbé de Dissentis, les barons de Rhaezuns et de Sax, le comte de Werdenberg, les nobles et les communes de Dissentis, Savien, Ilanz, Lugnetz, Rheinwald, Schams, Tusis, etc., conclurent, sous l'érable de Trons, une alliance perpétuelle, connue plus tard sous le nom de Ligue grise.

Enfin, en 1436, à la mort du dernier comte de Toggenbourg, ses sujets des Dix Juridictions (Prættigau, Davos, etc.), craignant pour leurs libertés, s'unirent par un traité ; ce fut la ligue des Dix Juridictions ou des Dix Droitures.

Menacées dans leur existence par une coalition des nobles et de l'évêque de Coire, les trois ligues de la Rhétie se constituèrent en une sorte de confédération ayant ses diètes ou réunions de délégués pour s'occuper des affaires générales du pays. (1471). Des relations ne tardèrent pas à s'établir entre les Grisons et les cantons suisses, et des alliances furent conclues entre les uns et les autres. La guerre de Souabe, qui allait éclater tout à la fin du XVe siècle, devait rendre ces alliances toujours plus étroites.

3. Guerre de Souabe. — Les causes de cette lutte furent diverses. Il faut les chercher surtout dans l'antagonisme qui éclata entre l'Autriche et la France au sujet de la Bourgogne, et dans le dessein formé par l'empereur Maximilien de faire rentrer de gré ou de force les Suisses dans l'empire d'Allemagne.

Après la mort de Charles le Téméraire, Marie, sa fille unique et son héritière, épousa l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III. Maximilien eut à défendre l'héritage de sa femme contre l'ambitieux Louis XI qui, avec l'aide des Suisses, s'empara du duché et du comté de Bourgogne, mais dut abandonner le reste de la succession du Téméraire à l'archiduc.

La guerre ayant recommencé sous Charles VIII, fils et successeur de Louis XI, chacun des deux princes chercha à gagner les Suisses à sa cause. Deux partis se formèrent dans les cantons : les villes, Berne la première, précédemment si dévouée à la France, se déclarèrent

pour Maximilien; les Waldstætten, Zug, Glaris, pour Charles VIII. Des milliers de mercenaires allèrent sous les drapeaux de la France ou de l'Autriche. Mais le romanesque Charles VIII, qui rêvait la conquête de l'Italie, de Constantinople et de Jérusalem, fit la paix en cédant à Maximilien une des plus importantes conquêtes de Louis XI, la Franche-Comté. (1493).

La même année, Maximilien succédait à son père Frédéric III, mort après un règne de 53 ans. Au contraire de Frédéric, qui ne s'était jamais occupé que des intérêts de sa maison au préjudice de ceux de l'empire, Maximilien résolut de donner tous ses soins à l'Allemagne. Déjà, n'étant encore que roi des Romains, il avait favorisé la fondation de la Ligue souabe, qui réunissait en une sorte de confédération les princes, seigneurs et villes de la Souabe dans le but essentiel de maintenir la paix publique. Maximilien invita, mais inutilement, les Suisses à entrer dans cette ligue. Leur refus provoqua la colère et la haine des Souabes. Il indiquait clairement l'intention des Confédérés de se séparer toujours plus complétement de l'empire dont ils faisaient encore partie de nom.

Devenu empereur, Maximilien éprouva un vif ressentiment quand, après avoir lui-même vainement cherché à recruter des mercenaires en Suisse, il vit les Confédérés voler en foule sous les drapeaux de Charles VIII pour prendre part à la conquête du royaume de Naples. (1494-95) Le refus par lequel les cantons accueillirent sa sommation d'avoir à reconnaître la juridiction de la chambre impériale de justice qu'il venait de créer, et à payer une contribution destinée à lever des troupes contre les Turcs, accrut sa colère et amena une tension toujours plus grande dans les rapports de la Suisse avec l'empire et en particulier avec la Ligue souabe [1].

[1] A la diète de Lindau, où les Confédérés avaient envoyé des députés, l'archevêque de Mayence, chancelier de l'empire, leur dit : « Soumettez-vous, on a trouvé moyen de vous donner un maître; j'y parviendrai la plume à la main. » Un des députés lui répondit : « Ce dont vous nous menacez, seigneur, a jadis mal réussi à d'autres, armés de hallebardes plus redoutables que des plumes d'oie. » Dans une autre circonstance, à la diète de Fribourg en Brisgau, Maximilien, s'adressant aux députés suisses : « Sachez, leur dit-il, que si vous nous refusez obéissance, nous irons vous chercher dans votre pays et nous nous montrerons au premier rang. » — Le bourgmestre de Zurich lui répondit : « Je ne saurais le conseiller à votre Majesté; nous avons un peuple si grossier qu'il n'épargnerait pas, je le crains, la couronne royale. »

Tout faisait pressentir la guerre. L'empereur, la Ligue souabe, les populations mêmes des bords du Rhin, du lac de Constance, du Danube et celles de la Forêt-Noire, jusqu'alors sympathiques aux Suisses, ne manifestaient plus à leur égard que des sentiments de haine. Dès 1497, des préparatifs furent faits de part et d'autre. Au commencement de 1499, les hostilités éclatèrent. Elles eurent d'abord les Grisons pour théâtre. Deux des ligues, la Ligue grise, en 1497, et celle de la Maison-Dieu, en 1498, s'étant alliées avec sept cantons, les autorités autrichiennes du Tyrol en prirent prétexte pour leur déclarer la guerre. Les Tyroliens requirent l'aide de la Ligue souabe, les Grisons celle des Suisses. Deux corps de troupes autrichiennes s'emparèrent, l'un du Münsterthal, l'autre de Mayenfeld. (Janvier et février 1499.) Aussitôt les montagnards des ligues, soutenus par les Confédérés, en tout 10 000 hommes, chassèrent l'ennemi des points qu'il occupait, le poursuivirent dans le Vorarlberg et lui firent subir une sanglante défaite au Hard, près de Feldkirch. (20 février.)

Des Grisons, la guerre gagna rapidement toutes les frontières septentrionales de la Suisse, les bords du lac de Constance et du Rhin, les vallées du Jura, la Thurgovie, le Hégau, le Brisgau et le Sundgau. Dans le Sundgau, 1000 Suisses, la plupart Soleurois, défirent 4000 impériaux au Bruderholz. (22 mars 1499.) 7000 ennemis attaquèrent Hallau, occupés par 400 Confédérés; ceux-ci, secourus par la population de la campagne schaffhousoise, forcèrent les assaillants à se retirer en désordre.

Le 4 avril, une armée considérable surprit la garnison suisse d'Ermatingen et l'égorgea; mais attaquée à l'improviste par 2000 Confédérés dans la forêt de Schwaderloo, près de Constance, elle laissa un grand nombre de morts sur le champ de bataille. (14 avril.) Le 20 du même mois, 10 000 Suisses et Grisons écrasèrent 14 000 ennemis à Frastenz, dans le Vorarlberg, et lui tuèrent près de 4000 hommes. Le héros de la journée fut le capitaine *Henri Wolleb*, d'Uri, qui périt victime de son dévouement à la patrie.

Le 22 mai se livra la bataille de Calven dans le Münsterthal [1]. Là, 6000 Grisons délogèrent d'une position avantageuse plus de 12000 Tyroliens, dont près de la moitié périrent. Un des chefs grisons, *Benoît*

[1] C'est cette bataille que les historiens suisses ont longtemps improprement nommée bataille de la Malserhaide.

Fontana, blessé mortellement, n'en resta pas moins jusqu'au dernier moment à la tête des siens, combattant d'une main et, de l'autre, retenant ses entrailles qui sortaient de sa blessure.

Portant presque partout la guerre sur le territoire ennemi, dans le Tyrol, le Vorarlberg et la Souabe, les Confédérés prirent et détruisirent une multitude de villes, villages et châteaux. Des contrées entières devinrent incultes; une misère affreuse s'abattit sur les malheureuses populations. L'empereur, que le manque d'argent avait empêché jusque-là de prendre une part bien active à la lutte, résolut de tenter un effort suprême. Tandis que des troupes considérables se réunissaient sur les frontières des Grisons sur les bords du Rhin et du lac de Constance, et attiraient de ce côté les forces des Suisses, 15000 impériaux, commandés par le comte de *Furstenberg*, se portèrent rapidement sur la frontière nord-ouest de la Confédération. Ils s'avancèrent jusqu'au château de Dornach (Dorneck). Benoît Hugi, qui le défendait, avait eu le temps de prévenir Soleure. Le 22 juillet, 3000 Soleurois, Bernois et Zuricois accourent, surprennent l'ennemi dans son camp au point du jour et l'attaquent avec impétuosité. Furstenberg est tué l'un des premiers; les siens plient, puis, en face du petit nombre de leurs adversaires, ils reprennent courage et arrêtent les Suisses. Déjà ceux-ci voient la victoire leur échapper lorsqu'arrive un renfort de 1200 Lucernois et Zugois. Les impériaux sont battus et poursuivis jusque sur les bords de la Birse, laissant plus de 2000 hommes tués.

La bataille de Dornach fut le dernier fait d'armes important de la guerre. Des deux côtés, on était fatigué d'une lutte qui, bien qu'elle n'eût duré que six mois, avait coûté beaucoup d'argent et causé d'immenses désastres. Des négociations furent ouvertes; elles aboutirent au traité de Bâle, du 22 septembre 1499, qui rétablit les choses sur l'ancien pied.

La guerre de Souabe eut deux conséquences importantes pour la Suisse : l'entrée de Bâle et de Schaffhouse dans la Confédération comme XIe et XIIe états, puis la séparation complète, de fait, non pas encore de droit, de la Suisse d'avec l'Allemagne.

Bâle était restée neutre pendant la guerre de Souabe; ses bourgeois sympathisaient bien avec les Suisses, mais l'évêque et une partie de la noblesse penchaient pour Maximilien et la Ligue souabe. La lutte

terminée, les Bâlois demandèrent à être admis dans la Confédération. Plus d'une fois, ils avaient été secourus par les Suisses, et leur liberté ne pouvait trouver de plus sûrs protecteurs. De leur côté, les Confédérés avaient tout intérêt à conclure une alliance perpétuelle avec Bâle; grâce à ses fortes murailles et à sa position, elle pouvait devenir le boulevard de la Suisse sur le Rhin; son commerce et son industrie, son université, fondée en 1460, faisaient d'elle une des villes les plus importantes de l'Allemagne méridionale. L'entrée de Bâle dans la Confédération se fit le 9 juin 1501. Le 10 août suivant eut lieu l'admission de Schaffhouse. Enfin, en novembre 1513, le cercle de l'ancienne Confédération fut clos par l'entrée d'Appenzell, XIII[e] état.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
		1396	Fondation de la Ligue Caddée.
		1424	Fondation de la Ligue Grise.
		1436	Fondation de la Ligue des Dix-Juridictions.
		1471	Alliance des Trois ligues grisonnes.
1483	Mort de Louis XI; Charles VIII, roi de France.	1483	Waldmann, bourgmestre de Zurich.
1486	B. Diaz découvre le Cap de Bonne Espérance.		
		1487	Waldmann fait exécuter Frischhans Theiling.
		1489	Condamnation et exécution de Waldmann.
1492	Christophe Colomb découvre le Nouveau Monde.		
1493	Mort de Frédéric III; Maximilien, empereur.		
1494	Expédition de Charles VIII en Italie.	1497	Alliance de la Ligue grise avec les Suisses.
		1498	Alliance de la Ligue de la Maison-Dieu avec les cantons.
1498	Mort de Charles VIII; Louis XII, roi de Fr.		
—	Vasco de Gama aux Indes		
		1499	(Janvier.) Commencement de la guerre de Souabe.
		—	(20 février.) Bat. du Hard.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
		1499	(22 mars.) Combat du Bruderholz.
		—	(14 avril.) Combat du Schwaderloo.
		—	(20 avril.) Bataille de Frastenz.
		—	(22 mai.) Bat. de Calven.
			(22 juillet.) Bataille de Dornach.
		—	(Septembre.) Traité de paix de Bâle.
1501	Louis XII s'empare du Milanais et de Naples.	1501	Bâle et Schaffhouse, XIe et XIIe Etats.
		1513	Appenzell, XIIIe canton.

CHAPITRE IX. — GUERRES D'ITALIE.

1. Les Suisses au service de Charles VIII et de Louis XII. — 2. Les Suisses et la Sainte Ligue. — Les Suisses et François Ier ; Marignan.

(1494-1516)

1. Les Suisses au service de Charles VIII et de Louis XII. — Nous avons vu les Confédérés tourner leurs regards du côté de l'Italie dès le commencement du XVe siècle et tenter d'établir leur domination sur quelques-unes des vallées méridionales des Alpes. A la fin du même siècle, ils portent de nouveau leurs armes au sud des Alpes ; mais, cette fois, ce n'est plus, à l'origine du moins, en leur nom propre et dans le but de conquérir : on ne les voit descendre en Italie que pour courir sous les drapeaux des princes étrangers, verser pour ceux-ci leur sang sur tous les champs de bataille, et, tout en se couvrant de gloire, souiller quelquefois l'honneur du nom suisse par la vénalité, la cruauté et la trahison. A la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, nous sommes bien loin de Sempach et de Næfels !

Sous Charles VIII, des milliers de Suisses prirent part à la conquête du royaume de Naples. (1494-95.) Ils se signalèrent dans diverses occasions par leur cruelle bravoure. Avec Louis XII, successeur de Charles VIII, les cantons conclurent une capitulation au moment

même de la guerre de Souabe. Les mercenaires suisses formaient le corps principal de l'armée française qui conquit le duché de Milan en 1499.

Le duc dépossédé, Ludovic le More, de la famille des Sforza, s'enfuit en Allemagne auprès de l'empereur Maximilien. Quand la tyrannie des Français eut soulevé contre eux les populations de la Lombardie, Ludovic accourut à la tête de quelques milliers de mercenaires recrutés dans l'empire et en Suisse. Il eut bientôt reconquis une partie de ses états. (Février 1500.) Mais, assiégé dans Novare par une nouvelle armée française qui comptait plusieurs milliers de Confédérés, il fut trahi par ses Suisses, livré aux Français, conduit en France et enfermé au château de Loches, où il mourut au bout de dix ans d'une dure captivité.

La trahison de Novare, comme on appelle cet acte infâme, était due à quelques chefs vendus à la France. Elle causa une vive irritation; les vrais coupables n'en échappèrent pas moins à la peine qu'ils avaient méritée; seul, un simple soldat, leur instrument, périt sur l'échafaud. Le Milanais resta aux mains de Louis XII.

Peu après, ce prince, refusant de faire droit à une foule de réclamations concernant des soldes arriérées, refusant aussi de reconnaître les prétentions d'Uri et d'Unterwald sur Bellinzona, se brouilla momentanément avec les Suisses, dont il n'avait plus que faire; il leur paya enfin une assez forte somme et céda Bellinzona à Uri. (1503.) Pendant quelques années encore, les Suisses restèrent fidèles à l'alliance française, grâce à l'argent que le roi répandait à profusion dans les cantons; mais l'ancienne confiance était détruite; Louis XII les avait blessés trop profondément par sa hauteur et son dédain.

2. Les Suisses et la sainte Ligue. — La conduite de Louis XII à l'égard des Suisses servit à souhait les projets des ennemis de la France. Depuis quelques années, le trône pontifical était occupé par Jules II. Il avait formé le projet d'expulser les Français d'Italie. Il rechercha, dans ce but, l'alliance des cantons suisses, alors brouillés avec Louis XII. Le pape trouva un aide puissant dans la personne de l'évêque de Sion, **Matthieu Schinner**.

Schinner est un des plus grands personnages de notre histoire. Né à Mühlibach, petit village du Haut Vallais, d'une famille pauvre, il étudia à Zurich et à Berne, devint curé, puis succéda à son oncle sur

le siége épiscopal de Sion. (1499.) Bien plus soldat et homme politique que père spirituel de son troupeau, Matthieu Schinner s'attacha de bonne heure au pape et, comme celui-ci, n'eut plus qu'une pensée : l'expulsion des Français de l'Italie.

Grâce à l'ascendant que Schinner exerça bientôt sur les affaires de la Suisse, Jules II obtint l'alliance des cantons dès 1510, toutefois sans en tirer d'abord de grands avantages. Mais, deux ans plus tard, fut formée la sainte Ligue, qui unit contre la France le pape, le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, l'empereur Maximilien, le roi d'Angleterre, Henri VIII, les Vénitiens et les Suisses. Vingt mille Confédérés, auxquels se joignirent 10 000 Vénitiens, firent en sept semaines la conquête du Milanais et placèrent sur le trône ducal le jeune Maximilien Sforza, fils de Ludovic le More. En récompense, Jules II décerna aux Suisses le titre de défenseurs de l'Eglise et leur fit don d'une magnifique épée et de deux bannières. De son côté, Maximilien Sforza leur céda Lugano, Locarno, Mendrisio et quelques autres vallées qui constituèrent des bailliages communs. Les Grisons, qui avaient pris part, comme alliés des Suisses, à la campagne du Milanais, obtinrent la Valteline et Chiavenna.

L'année suivante (1513), une armée française, aux ordres du général La Trémouille, envahit de nouveau la Lombardie et vint assiéger, dans Novare, le duc de Milan qui n'avait pour se défendre qu'un corps de 10 000 Suisses. Une sanglante bataille s'engagea sous les murs de la ville. Les Français, vaincus, laissèrent un grand nombre de morts sur le lieu du combat et durent repasser les Alpes. (1513, 6 juin.) Dans ce même temps, les armes de la France éprouvaient des revers sur tous les points du royaume ; les Anglais et les Allemands gagnaient la bataille de Guinegate ; les Espagnols envahissaient les provinces voisines des Pyrénées. Les princes ligués contre Louis excitèrent les Suisses à pénétrer en France et à marcher sur Paris. Vingt mille Confédérés, auxquels se joignirent quelques milliers de cavaliers impériaux, traversèrent la Franche-Comté et vinrent mettre le siége devant Dijon. Mais là, les chefs se laissèrent tromper par La Trémouille, gouverneur de la ville ; ils signèrent la paix sur la promesse qui leur fut faite d'une somme de 400 000 écus et rentrèrent chez eux. Louis XII refusa de ratifier les promesses de La Trémouille.

Un moment, sous l'empire de la colère que leur avait causée la per-

fidie du général français, les Suisses furent sur le point d'envahir une seconde fois la France; mais les affaires générales changèrent alors de tournure. Louis XII fit la paix avec ses ennemis et mourut le 1er janvier 1515.

3. Les Suisses et François Ier; Marignan. — Le successeur de Louis XII, son cousin et gendre François Ier, annonça dès son avénement l'intention de reconquérir le duché de Milan. Il chercha d'abord à gagner les Suisses; mais, quoique le parti français commençât à s'agiter dans quelques cantons, surtout à Berne, le cardinal Schinner eut encore assez d'influence pour obtenir que 30 000 Confédérés allassent défendre le Milanais menacé. Tandis que le pape, l'empereur et le roi d'Espagne se préparaient de leur côté à la guerre contre la France, les troupes suisses occupèrent les principaux passages des Alpes.

François Ier, ayant réuni une magnifique armée d'environ 50 000 hommes[1] que suivait une nombreuse artillerie, franchit les Alpes par le col d'Argentière, que les Suisses avaient négligé de garder, et parut tout à coup dans les plaines de la Lombardie.

Les Suisses, divisés, mécontents du duc Maximilien, prêtèrent l'oreille aux propositions de François Ier et, malgré les efforts du cardinal Schinner, signèrent avec lui le traité de Gallerate. (8 septembre 1515.) Le roi s'engageait à leur payer 30 000 écus pour les frais de la guerre; 300 000 autres pour leurs possessions italiennes, et, en outre, les 400 000 écus promis à Dijon. Les cantons, de leur côté, accordaient au roi le droit de lever des troupes chez eux, moyennant une pension annuelle à chacun des états.

Déjà une partie des Suisses, ceux de Berne, Fribourg, Soleure, reprenaient le chemin des montagnes, lorsqu'un nouveau corps de troupes, fort d'environ 20 000 hommes, descendit le Saint-Gothard, le cardinal Schinner en tête. Les premiers se laissèrent gagner par les nouveaux venus; tous se portèrent sur Milan. C'était le 13 septembre 1515. Schinner harangua ses compatriotes; en même temps et sur son ordre, un capitaine suisse attaqua avec quelques hommes un détachement français, et toute l'armée s'ébranla.

Forte de 25 à 30 000 hommes, mais sans cavalerie et n'ayant que

[1] Elle comptait parmi ses chefs Trivulce, La Trémouille, Chabannes, Bayard, Lautrec.

quelques canons, elle se dirigea sur les Français, qui étaient campés à quelques lieues de Milan, près du village de Marignan.

François Ier ne s'attendait pas à une attaque. La position qu'il occupait était désavantageuse; il était sur une chaussée étroite, bordée de fossés et de marais qui empêchaient la cavalerie de manœuvrer; 74 grosses pièces de canon et 500 petites défendaient les approches du camp.

Les Suisses s'avancèrent sur trois colonnes. Au moment d'attaquer, le chef de l'avant-garde, Werner Steiner, ammann de Zug, prit trois mottes de terre et les jeta par dessus la tête des siens en disant : « Au nom de Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit! Ici nous trouverons notre cimetière; fidèles et chers Confédérés, soyez sans peur; soyez hommes; oubliez la patrie et ne songez qu'à l'honneur et à la gloire que nous acquerrons aujourd'hui avec le secours de Dieu; adressons-lui pour cet effet notre prière. »

La bataille s'engagea aussitôt; il était environ cinq heures de l'après-midi. Les Suisses s'élancent sur la chaussée, leurs longues piques de dix-huit pieds baissées; ils refoulent la gendarmerie du roi, font plier les lansquenets et, malgré les ravages de l'artillerie, se rapprochent peu à peu des retranchements du camp. Un corps de volontaires suisses, les Enfants perdus, s'élance sur les canons et s'empare d'une batterie. Vainement François Ier s'efforce d'arrêter les Confédérés à la tête de sa cavalerie; trente fois il les charge, trente fois il est repoussé. La nuit venue, la lune éclaira le combat; vers minuit, elle disparut; une obscurité profonde força les combattants de s'arrêter. Amis et ennemis restèrent où ils se trouvaient : des Français perdus parmi les Suisses; des corps suisses au milieu de l'armée française. Jusque-là, les vaillants fils des montagnes avaient eu l'avantage; ils avaient pris des canons et conquis une partie du camp ennemi. Pendant la nuit, leurs chefs, réunis en conseil autour d'un grand feu, discutèrent les résolutions à prendre. Schinner, qui avait toujours été au premier rang, était d'avis de rentrer à Milan et d'y attendre des renforts. D'autres chefs s'y refusèrent; l'avis du cardinal allait cependant l'emporter lorsqu'un coup de canon vint disperser le conseil. L'armée suisse souffrit beaucoup cette nuit-là du froid, de la faim et de la soif.

Dans le camp français, tandis que François Ier prenait quelques

heures de repos, endormi sur un chariot d'artillerie, ses généraux, le connétable de Bourbon, La Palice, Trivulce, faisaient de nouveaux préparatifs pour le lendemain. Toute l'artillerie fut massée sur le front du camp pour en rendre l'approche impossible. L'armée fut reformée.

Le lendemain 14, dès le point du jour, l'action recommença. Les Suisses, comme la veille, s'avancent en colonne serrée, renversant tout devant eux. L'artillerie ennemie fait des brèches immenses dans leurs rangs; les vides sont aussitôt comblés. Les lansquenets sont de nouveau repoussés. Les canons étaient en grand danger; pour les sauver, François I[er] charge les Suisses à la tête de sa gendarmerie. Les Suisses furent plus écrasés que vaincus : hommes et chevaux, couverts de fer, fondant sur eux de tout leur poids, il fallait à des fantassins, non-seulement le plus ferme courage, mais une grande dextérité pour choisir juste les rares défauts de la cuirasse où pouvait pénétrer le fer. Les parfaites armures étaient celles des très grands seigneurs et de leurs chevaux de bataille. Ce furent eux, cette fois, qui chargèrent définitivement, mais non sans grand dommage. Bon nombre mesurèrent la plaine; plusieurs même restèrent et périrent. Chose toutefois rare et difficile : il fallut que les Suisses frappassent soixante-deux coups sur le fils de La Trémouille pour le blesser mortellement. Le frère du connétable (le duc de Bourbon) périt aussi. Claude de Guise, à la tête des lansquenets, fut porté par terre, et des bataillons entiers passèrent sur lui; il eût péri sans un écuyer allemand qui se jeta devant lui, reçut les coups à sa place, jusqu'à ce qu'une nouvelle charge écartât les Suisses. Il en fut de même de Fleuranges : lui et ses hommes d'armes furent accrochés des hallebardes, tirés de leurs chevaux blessés; « et sans M. de Bayart, qui tint bonne mine et ne l'abandonna pas, sans point de faute, il était demeuré. » (Michelet, *Histoire de France.*)

Les Suisses, de leur côté, perdirent beaucoup de monde. L'ammann Püntiner, d'Uri, tomba percé de flèches et de piques; l'ammann Kætzi, de Schwytz, la poitrine criblée de flèches, n'en combattit pas moins jusqu'à son dernier souffle; le commandant Imhof, d'Uri, périt avec son fils; l'ammann Steiner vit tomber deux de ses fils et leur survécut. Déjà les deux ailes de l'armée française pliaient; le centre seul résistait encore; malgré leurs pertes énormes, les monta-

gnards étaient sur le point de vaincre lorsque tout à coup retentit sur leurs derrières le cri de guerre des Vénitiens : Marco! Marco! C'était l'avant-garde de l'armée vénitienne[1] qui accourait au secours des Français. Alors les Confédérés se décidèrent à battre en retraite. Ils formèrent un grand carré ; au milieu, les blessés, les étendards et les canons pris à l'ennemi, puis ils se mirent en marche lentement et fièrement. Attaqués dans leur retraite par les Vénitiens et les lansquenets, ils les repoussèrent vivement; quelques blessés durent cependant être laissés en arrière, sur le champ de bataille; quelques drapeaux furent aussi perdus; Gerber, d'Appenzell, au moment d'expirer, arracha le drapeau de sa hampe et le cacha sur sa poitrine; Bær, dont les jambes avaient été enlevées par un boulet, réunit ses dernières forces pour sauver la bannière de son canton; les fameux cors, le taureau d'Uri et la vache de Schwytz, disparurent.

Telle fut la bataille de Marignan, que le vieux maréchal Trivulce, qui avait assisté à dix-huit batailles, appela un combat de géants. De chaque côté, il y avait eu une perte d'environ 10000 hommes.

Les Suisses rentrèrent à Milan et de là regagnèrent leurs foyers. Maximilien Sforza, ainsi abandonné, renonça à son duché en échange d'une pension et alla finir ses jours en France.

La nouvelle de la défaite de Marignan produisit dans les cantons suisses un sentiment de stupeur qui fit bientôt place à la plus violente colère. Un moment, la diète prit les décisions les plus belliqueuses pour venger l'honneur national; mais les dissensions intestines paralysèrent tout. Tandis que les petits cantons, et avec eux Zurich et Bâle, voulaient continuer la lutte, Berne, Fribourg et Soleure, ainsi que le Vallais, où l'influence de Schinner pâlissait devant celle de son plus grand ennemi, Georges auf der Fluh (Supersax), voulaient se rapprocher de la France, gagnés qu'ils étaient par l'or du roi. Déjà à la fin de 1515, des conférences pour la paix s'ouvrirent à Genève. Enfin, un an plus tard, après bien des tiraillements, bien des négociations, fut signé à Fribourg le traité de paix perpétuelle. (29 novembre 1516.) François Ier s'engageait à payer aux Suisses 500000 écus pour les expéditions de Dijon et d'Italie; 300000 autres au cas où les bailliages italiens lui seraient cédés; chaque canton recevait une pension

[1] La république de Venise, un moment entrée dans la sainte Ligue, était revenue à l'alliance française.

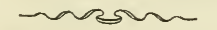
annuelle de 2000 livres (somme portée à 3000 par le traité de 1521). De leur côté, les Confédérés autorisaient le roi à faire chez eux des levées de 6 à 16000 hommes.

Schinner, resté jusqu'au bout l'ennemi de la France, chercha vainement à exciter le Vallais contre le traité de paix perpétuelle. Il dut fuir devant un soulèvement des Haut-Vallaisans et se retira à Zurich, puis en Italie, où il mourut quelques années après. (1522.)

Avec le traité de paix perpétuelle finit pour les Suisses le rôle militaire qu'ils avaient joué comme nation dans les guerres d'Italie.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
		1494-95	Les Suisses en Italie, sous Charles VIII.
1498	Louis XII, roi de France.		
1499	Conquête du Milanais.		
		1500	Trahison de Novare.
1503	Jules II, pape.		
		1510	Alliance des Suisses avec Jules II.
1511	Jules II forme la Sainte Ligue.		
		1512	Les Suisses entrent dans la Sainte Ligue.
1513	La France est envahie par les Allemands, les Anglais, les Espagnols et les Suisses.	1513	Victoire de Novare.
—	Mort de Jules II; Léon X.	—	Siége de Dijon.
1515	Mort de Louis XII; François Ier.	1515	(13 et 14 septembre). Bataille de Marignan.
1516	Mort de Ferdinand le catholique; Charles Ier, roi d'Espagne.	1516	Traité de Fribourg.



TROISIÈME ÉPOQUE — SEIZIÈME SIÈCLE

CHAPITRE X. — LA RÉFORME DANS LA SUISSE ALLEMANDE

1. Causes de la Réforme. — 2. Ulrich Zwingli; la Réforme à Zurich. — 3. Premières dissensions religieuses. — 4. La Réforme à Berne, Bâle, Schaffhouse, etc. — 5. Première guerre de Cappel. — 6. Deuxième guerre de Cappel; ses conséquences.

(1516-1540)

1. Causes de la Réforme. — Pour les Suisses, comme pour les autres pays de l'Europe occidentale et méridionale, la fin du XVe et le commencement du XVIe siècle marquent une ère nouvelle. Les temps du moyen âge ne sont plus. La chute de la féodalité, la constitution des états sur la base d'une plus grande unité et du pouvoir absolu des gouvernements, la substitution d'une politique savante aux errements des siècles antérieurs, les grandes inventions, celles, en particulier, de la poudre et de l'imprimerie, et la renaissance des lettres et des arts, toutes ces choses avaient déjà formé la transition du moyen âge aux temps modernes, transition que vient compléter au XVIe siècle cette immense révolution religieuse connue sous le nom général de *Réforme.*

La Suisse n'aura désormais plus ou presque plus à lutter pour son indépendance, ni contre la maison d'Autriche ni contre la noblesse. La première est définitivement refoulée au delà du Rhin; son ambition change d'objet. La seconde disparaît, laissant toutefois de nombreuses traces, qui subsisteront jusqu'au jour où la révolution française viendra accomplir dans l'ordre social et politique l'œuvre exécutée par la réforme dans l'ordre religieux.

Aux luttes anciennes, qui la plupart ont eu pour but, ou pour résultat du moins, l'agrandissement territorial de la Confédération, vont succéder, pendant trois siècles, des luttes intestines d'un caractère essentiellement religieux; notre patrie, séparée en deux camps ennemis, livrée aux intrigues et à l'influence des puissances étrangères, ne joue plus qu'un rôle très effacé; elle ne fait plus guère de progrès, excepté au point de vue intellectuel.

Au XVIe siècle et depuis bien longtemps, la société chrétienne était composée de deux ordres entièrement distincts, l'ordre ecclésiastique et l'ordre laïque. Le premier, qui eût dû présenter le modèle de toutes les vertus, n'offrait aux fidèles que le spectacle de la plus profonde corruption. Prélats, prêtres et moines scandalisaient les populations par leur inconduite. Nous avons vu le cardinal Schinner, évêque de Sion, jouer le rôle d'un homme de guerre bien plus que celui d'un pasteur d'âmes. Les évêques de Lausanne, Genève, Coire, Constance, loin de briller par la pureté des mœurs, négligeaient complétement les intérêts spirituels de leurs diocèses. Les prêtres, la plupart sans nulle connaissance de la Parole de Dieu, non-seulement prêchaient les doctrines les plus étrangères au vrai christianisme, mais se livraient à toutes sortes de turpitudes[1].

Plus triste encore le tableau que présentait le clergé régulier à cette époque ! Ces couvents célèbres de Saint-Gall, Reichenau, Rheinau, Pfæffers, Dissentis, Einsiedeln, Muri, Saint-Maurice, Romainmôtier, jadis autant de foyers de lumière et de piété, étaient maintenant et à tous égards en pleine décadence.

Les populations se ressentaient nécessairement de l'exemple donné par le clergé, ainsi que des effets de la vie des camps et du contact avec les nations étrangères; en outre, extrêmement ignorantes et plongées dans la superstition, pour elles, la religion ne consistait qu'en pratiques ridicules quand elles n'étaient pas entièrement contraires au christianisme : non-seulement les mœurs, mais les croyances avaient dégénéré; les hommes ne cherchaient plus leur salut dans la loi en Christ, mais dans la confession, les pèlerinages, l'adoration de la Vierge, le culte des saints, des reliques, etc.

Le mal qui minait l'Eglise datait de loin. Déjà Wicleff, Jean Huss et d'autres encore avaient cherché à y porter remède. Chez le peuple aussi, le besoin de la vérité avait donné naissance à diverses sectes

[1] « Ils étaient d'une ignorance et d'une grossièreté que, de nos jours, on a peine à comprendre. Aucune connaissance des documents de la religion chrétienne. La plupart avaient les mœurs de la lie du peuple. Ils déshonoraient la chaire par leurs jongleries, l'Eglise par leur immoralité. Habiles à vendre des messes et à multiplier les reliques et les images, il leur suffisait d'accroître ainsi les ressources, aliments de leur oisiveté et de leurs criminels plaisirs. Peu d'entre eux prenaient la peine de cacher la honte de leur vie. » (J. de Muller.)

persécutées par l'église orthodoxe. Cette dernière avait à son tour fait quelques tentatives de réforme dans les conciles de Constance et de Bâle : tout avait échoué devant l'opposition de ceux-là mêmes qui étaient à la tête de la chrétienté et qui vivaient des abus.

Lorsque, dans le XVe siècle, on eut inventé l'imprimerie, que l'étude de l'antiquité et celle de la Bible eurent pris faveur dans les universités, alors les yeux d'un grand nombre se dessillèrent, beaucoup purent se convaincre des pressants besoins de réforme de l'Eglise chrétienne. Ces hommes, après avoir trouvé la vérité, la propagèrent autour d'eux. Un mouvement dans ce sens se fit sentir en Allemagne, en France, en Italie, en Suisse. Dans chacune de ces contrées, au commencement du XVIe siècle, des chrétiens éclairés, pleins de foi, attaquèrent avec force les abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise. Une crise se préparait. Quelques faits particuliers vinrent en hâter le dénoûment dans un sens favorable aux réformateurs. Le pape Léon X, que ses prodigalités et les nombreux embellissements de sa capitale avaient jeté dans de grands embarras d'argent, eut la funeste idée de recourir à la vente des indulgences pour remplir son trésor épuisé. A cet effet, deux moines, Bernard Samson et Tetzel, se rendirent, le premier en Suisse, le second en Allemagne. Tandis que Tetzel provoquait chez Luther les premiers actes de rébellion contre l'Eglise romaine, en Suisse, Bernard Samson, par son impudence et son charlatanisme, scandalisait beaucoup de gens et causait un vif mécontentement. Partout il enseignait que les indulgences rachetaient jusqu'aux plus grands crimes, aussi bien ceux qu'on pouvait méditer que ceux qu'on avait déjà commis. Sa conduite causa une telle indignation que l'évêque de Constance, Hugues de Landenberg, à la voix duquel se joignit celle du curé de Zurich, Ulrich Zwingli, défendit au moine trafiquant l'entrée de son diocèse. Samson se vit contraint de reprendre le chemîn de l'Italie. La vente des indulgences et les scandales qui l'avaient accompagnée devaient marquer, en Suisse comme en Allemagne, le point de départ de la réforme. (1518-1519.)

2. Ulrich Zwingli ; la réforme à Zurich. — Ulrich Zwingli était né à Wildhaus, dans le Toggenbourg, le 1er janvier 1484. Il étudia à Bâle, puis à Berne et à Vienne. De retour en Suisse, et après avoir été quelque temps disciple de Thomas Wittenbach, professeur de théologie à Bâle, Zwingli fut appelé comme curé à Glaris. Il prit

part, en qualité d'aumônier, aux campagnes de Novare et de Marignan et fut plus d'une fois frappé des suites désastreuses des services mercenaires, au point de vue moral et religieux. En 1516, il devint prédicateur à Einsiedeln. Là, il étudia de près les conséquences fâcheuses des pèlerinages et des pratiques superstitieuses auxquelles se livraient les hommes ignorants de son temps. Sa réputation s'étendit au loin et, en automne 1518, il fut élu curé de Zurich.

En arrivant dans cette ville, Zwingli annonça qu'il ne prêcherait plus, comme on le faisait d'habitude, sur des textes isolés des Ecritures, mais qu'il expliquerait la Parole de Dieu en commençant par le Nouveau Testament. Ses prédications furent suivies par une foule avide de connaître la Parole de Dieu. Sa règle était qu'il faut s'en tenir à la Bible, parce qu'elle seule décide en matière de foi; que les décrets des pontifes, l'enseignement des Pères de l'Eglise et la tradition ne doivent être acceptés qu'autant qu'ils s'accordent avec l'Evangile. Comparant les doctrines de l'église primitive avec celles de l'église de son temps, il trouvait celles-ci dégénérées et pleines d'erreurs. Zwingli s'éleva avec force contre la corruption des mœurs, les pensions étrangères, les services mercenaires, le luxe, la débauche, contre les pèlerinages, le jeûne, le purgatoire, la vente des indulgences, le célibat des prêtres, etc. Les idées nouvelles causèrent une vive sensation à Zurich; elles valurent à leur ardent propagateur de violents adversaires, mais aussi des partisans courageux, surtout parmi les magistrats. Un an s'était à peine écoulé que le gouvernement, adoptant les vues du réformateur, défendit de prêcher autre chose que la Parole de Dieu. Vainement l'évêque de Constance et son vicaire général Faber adressèrent des remontrances à Zurich : l'œuvre de la réforme n'en continua pas moins[1].

[1] Si Zwingli ne s'était attaqué qu'aux erreurs de l'église romaine et n'avait demandé qu'une réforme religieuse, il n'eût sans doute rencontré qu'une faible opposition : mais, en condamnant les services mercenaires et la vénalité, il ne pouvait manquer d'exciter contre lui bien des ressentiments, comme aussi, en s'élevant contre les vices du clergé, il s'attirait nécessairement l'animosité des prêtres et des moines. Aussi fut-il exposé aux attaques les plus vives et les plus passionnées.

Cependant, le besoin d'une réforme dans les mœurs et dans l'église, la nécessité de mettre un frein aux empiètements de l'autorité ecclésiastique et aux scandales journaliers du clergé étaient trop généralement reconnus pour que le peuple et le gouvernement zuricois ne donnassent pas tout leur appui

Sur la demande de Zwingli, le gouvernement de Zurich décréta un colloque ou dispute religieuse pour le 29 janvier 1523. Le réformateur publia 67 thèses renfermant le résumé de ses doctrines contre l'autorité du pape, l'invocation des saints, les bonnes œuvres, la messe, les pèlerinages, le célibat des prêtres, les indulgences, le caractère divin du sacerdoce, qu'il réduisait à une simple fonction, etc. Il les soutint en présence des magistrats et de tous les prêtres du canton, au nombre de 600. Le principal défenseur des anciennes croyances, le grand vicaire Faber, ne put réfuter son antagoniste. Aussi le grand Conseil ordonna-t-il à celui-ci de continuer la prédication de l'Evangile. Un cordonnier, Nicolas Hottinger, ayant abattu un crucifix, un second colloque se réunit dans l'automne de la même année; Zwingli y combattit surtout la messe et le culte des images. A la suite de cette dispute, le grand Conseil, plus favorable à la réforme que le petit Conseil, prit en main la direction des affaires ecclésiastiques. Hottinger fut condamné à deux ans d'exil; mais, d'un autre côté, la messe et le culte des images furent abolis.

Tous ces événements ne laissèrent pas que de causer une vive émotion dans les autres cantons. Zwingli rencontra bien quelques adhérents, surtout dans les villes : Berthold Haller à Berne, OEcolampade à Bâle, Vadian à Saint-Gall, Myconius à Lucerne, mais presque partout le clergé et les hommes d'état se montrèrent hostiles à tout changement religieux. Les douze cantons firent une démarche auprès du gouvernement zuricois pour l'arrêter dans la voie où il s'était engagé. Au commencement de 1524, une ambassade vint dans ce but à Zurich, menaçant ce canton de l'exclure des diètes s'il ne renonçait pas à l'hérésie. Zurich ne se laissa pas intimider. Les processions, les pèlerinages furent abolis; les images et les reliques détruites, et, en 1525, on donna pour la première fois au peuple la

au réformateur. La cour de Rome elle-même, tant que les prédications de Zwingli n'eurent pas pour résultat des innovations dans la forme extérieure du culte, s'alarma d'autant moins que Zwingli était plus favorable à la politique pontificale qu'à celle de la cour de France. Mais lorsque des idées on en vint à l'application; que, vers la fin de 1521 et au commencement de 1522, on vit beaucoup de personnes ne plus observer le carême, ni demander des dispenses pour les jours maigres, quelques mesures furent prises par l'évêque de Constance contre les novateurs. Cela n'empêcha pas les doctrines réformées de faire des progrès.

communion sous les deux espèces. On restreignit le nombre des fêtes; on autorisa les moines à rentrer dans le monde et à se marier. Les couvents, sécularisés, se transformèrent en hôpitaux ou en écoles, et l'on consacra les biens ecclésiastiques aux besoins du culte et de l'instruction publique. C'est alors que cessa d'exister l'abbaye de femmes du Frauenmunster, fondée sous Louis le Germanique, et à laquelle Zurich avait dû son premier développement et ses premières libertés.

La réforme gagna rapidement tout le canton. La plupart des prêtres et des moines l'adoptèrent. Beaucoup se marièrent. Zwingli lui-même épousa Anna Reinhard, veuve de Gerold Meyer de Knonau. Un petit nombre de Zuricois restés fidèles au catholicisme durent se retirer dans les cantons voisins.

3. Premières dissensions religieuses. — Zwingli et ses disciples cherchèrent à propager leurs doctrines dans tout le reste de la Confédération et plus particulièrement dans les bailliages communs sur lesquels Zurich avait une part de souveraineté. Les cantons catholiques éprouvaient déjà contre leurs Confédérés de Zurich une irritation qui se fit jour par des supplices et qui s'accrut par la crainte de perdre leur autorité dans les bailliages communs, où les idées zwingliennes faisaient de grands progrès. Le danger que courait l'Eglise romaine engagea ceux des états confédérés qui y demeuraient le plus fermement attachés, les Waldstætten, Zug, Lucerne et Fribourg, à prendre quelques mesures pour en empêcher la ruine. Ils convoquèrent un colloque à Baden, en Argovie. Zwingli, invité à s'y rendre, refusa en rappelant l'exemple de Jean Huss. La dispute s'ouvrit le 19 mai 1526, en présence de délégués des douze cantons, de ceux de quelques états alliés et de représentants des quatre évêques de Constance, Bâle, Lausanne et Coire.

La cause catholique eut pour défenseurs le vicaire épiscopal Faber, le capucin Murner, de Strasbourg, curé de Lucerne, et plus spécialement le célèbre docteur allemand Eck. La réforme fut soutenue par Œcolampade, de Bâle, et Berthold Haller, de Berne. Les thèses portaient entre autres sur la sainte cène, la messe, l'intercession de la Vierge et des saints, les images et le purgatoire. Quoique timide et moins habitué à ce genre de discussion que le docteur Eck, Œcolampade déploya beaucoup de talent et ne laissa pas de faire impres-

sion sur ses auditeurs, dont un ou deux seulement lui étaient favorables. Les propositions catholiques furent, il est vrai, votées par la grande majorité des personnes présentes, mais dans le nombre des acceptants il s'en trouvait cependant plus d'un qui devaient bientôt prendre place parmi les plus fervents disciples de la réforme.

4. La réforme à Berne, Bâle, Schaffhouse, etc. — Le colloque de Baden, loin de ramener l'union et d'avoir un résultat avantageux pour le catholicisme, rendit toujours plus profonde la scission entre les Confédérés et contribua aux progrès des nouvelles idées.

Dans l'excitation de la victoire, les cantons catholiques refusèrent à Zurich et à Bâle le renouvellement de l'alliance perpétuelle. Berne, Schaffhouse, Appenzell et Glaris ne l'obtinrent qu'à la condition de proscrire l'hérésie [1].

A Berne, le gouvernement, très dévoué à l'ancien état de choses, s'était opposé énergiquement à la propagation de la réforme. Mais, malgré les mesures prises à cet égard, le nombre des réformés s'accrut peu à peu; le prévôt Nicolas de Wattenwyl et d'autres membres des principales familles abjurèrent le catholicisme et donnèrent ainsi de l'appui aux doctrines que prêchait Berthold Haller. Après le colloque de Baden, les menaces adressées à Berne par les cantons catholiques contribuèrent aussi aux progrès de la réforme. Enfin, en 1527, aux élections pour le petit Conseil, les chefs du parti catholique furent éliminés et remplacés par des partisans des nouvelles croyances. Le gouvernement autorisa la libre prédication de l'Evangile, puis, les populations ainsi préparées à l'abolition de l'ancien culte, il convoqua un colloque à Berne, en janvier 1528.

Zwingli, Œcolampade, Haller, les réformateurs allemands Bucer et Capiton, le réfugié français Guillaume Farel, y combattirent avec succès les erreurs et les abus de l'Eglise romaine, faiblement et maladroitement défendue par des prêtres la plupart très ignorants.

A la suite de ce colloque, la messe fut proscrite dans tout le canton. Les deux principaux états de la Confédération, Zurich et Berne, ayant passé à la réforme, celle-ci allait s'étendre rapidement dans les villes et les campagnes. Elle fut adoptée la même année (1528) à Saint-Gall et, l'année suivante, à Bâle, Schaffhouse, Appenzell et par la ma-

[1] Depuis cette époque, le serment fédéral, qui devait se prêter tous les cinq ans, ne le fut plus qu'imparfaitement jusqu'en 1797.

jorité des habitants de Glaris. Elle gagna aussi les pays sujets, Thurgovie, Argovie, Gaster, Rheinthal, le canton de Soleure et les états alliés des Grisons, Bienne, Constance, Mulhouse et Strasbourg.

5. Première guerre de Cappel. — Plusieurs cantons non-seulement repoussèrent les innovations, mais les combattirent avec acharnement. Ainsi firent les Waldstætten. Gens simples et de mœurs assez pures, mais dépourvus de toute instruction, les montagnards des Alpes n'avaient pas à reprocher à leur clergé les vices des prêtres des villes; ils se laissaient guider aveuglément par leurs chefs spirituels et temporels, très opposés à la réforme. Aussi cette dernière ne put-elle prendre pied chez eux, et les trois cantons primitifs, avec Zug et Lucerne, soit les cinq petits cantons, devinrent le centre de la résistance la plus vive à sa propagation.

Ne voyant plus dans leurs Confédérés réformés que des hérétiques envers lesquels tout ménagement, toute concession eût été un crime, les cinq cantons se laissèrent entraîner les premiers à des actes de violence qui devaient rendre une réconciliation presque impossible. En 1524 déjà, ils avaient fait monter Nicolas Hottinger sur le bûcher; les paysans réformés de la Thurgovie s'étant soulevés, leurs chefs. Ruttimann, Wirth et un de ses fils avaient été décapités. D'autres réformés subirent un sort semblable les années suivantes à Lucerne, à Schwytz, en Thurgovie. De leur côté, les Zuricois déployèrent une rigueur excessive à l'égard de leurs concitoyens restés catholiques ou qui enrôlaient pour les services étrangers. En 1528, ils s'emparèrent de l'huissier du bailli de Thurgovie et le firent mourir. Les Bernois réprimèrent cruellement une révolte des Oberlandais, qui voulaient rétablir la messe.

Une guerre de religion semblait inévitable. L'ancienne concorde avait disparu et pour longtemps : au lieu d'une Confédération, il y en avait deux, extrêmement animées l'une contre l'autre et prêtes à en venir aux mains.

Mise au ban par ses Confédérés catholiques, Zurich, sous l'inspiration de son grand réformateur, conçut le projet d'une ligue entre les états réformés, pour la défense de la croyance commune. Quelque temps après le colloque de Baden, Zurich s'allia d'abord avec la ville impériale de Constance. L'année suivante, Berne entra dans la ligue, et ainsi se trouva constituée la Combourgeoisie chrétienne, dans la-

quelle Saint-Gall, Bâle, Bienne et Mulhouse furent successivement admises.

Les cinq cantons y répondirent par une ligue séparée, à laquelle ils associèrent le Vallais. Ils allèrent plus loin en concluant un traité d'alliance (1529) avec l'archiduc Ferdinand, frère de Charles-Quint.

La crainte de l'immixtion de l'Autriche dans leurs querelles engagea quelques cantons à tenter des efforts pour obtenir des catholiques la rupture de ce traité. Des députés parcoururent les cinq cantons, mais partout ils furent reçus très froidement et même injuriés. L'irritation arriva à son comble, chez les catholiques, par suite des progrès de la réforme dans les bailliages communs, et chez les Zuricois, quand les Schwytzois eurent enlevé et condamné au feu le pasteur Kaiser, de Zurich, malgré les protestations des députés de cet état.

Dominé par Zwingli, le gouvernement zuricois se montra décidé à conquérir la paix par la force, s'il le fallait. Et cette paix, le réformateur ne la voyait que dans l'établissement de ses doctrines, non-seulement dans les pays sujets, mais dans les petits cantons eux-mêmes. Il fallait donc obliger ces derniers à permettre la libre prédication de l'Evangile sur leur territoire et à ne pas poursuivre les partisans qu'elle y comptait déjà. L'exécution du pasteur Kaiser, quelques autres actes d'hostilité des cantons catholiques forcèrent Zurich à prendre les armes.

Tandis qu'un corps commandé par le bailli Lavater allait occuper Saint-Gall, la Thurgovie et le Rheinthal, un autre, de 4000 hommes, se portait sur Cappel, où les catholiques, surpris, se rencontrèrent en même temps, mais en petit nombre. Aussitôt les cantons demeurés neutres envoient des médiateurs auprès des deux armées, afin de prévenir toute lutte fratricide. L'un de ces députés, le landammann Æbli, de Glaris, un des plus nobles cœurs suisses de cette époque, obtient un armistice à force de sollicitations. Des députés de tous les états se réunissent à Aarau, puis à Steinhausen (Zug), dans le voisinage des Zuricois et des catholiques. Pendant qu'ils négocient, l'une et l'autre armée reçoivent des renforts. Les villes de la Combourgeoisie chrétienne joignent leurs forces à celles de Berne. Cet état, mécontent de la politique du gouvernement zuricois, aurait voulu plus de modération, et avait levé 5000 hommes, avec menace d'attaquer

celui des deux partis qui ne se soumettrait pas à la médiation des neutres [1].

La position des catholiques était des plus critiques. Surpris par l'attaque soudaine des réformés, ils étaient sans vivres, mal armés et hors d'état de soutenir une lutte un peu longue. Aussi se montrèrent-ils disposés à accepter quelques-unes des conditions posées par les médiateurs, celles entre autres de rompre l'alliance faite avec le roi Ferdinand et de donner une indemnité à la famille Kaiser. Les haines religieuses n'étaient pas encore si profondément invétérées qu'elles eussent enlevé aux Suisses des deux confessions le souvenir des bonnes relations de Confédérés à Confédérés qui avaient existé jusque vers 1524 entre les Zuricois et les Waldstætten.

A la fin, les médiateurs de Glaris, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzell, Ligues grisonnes, Rothwyl, Strasbourg et Constance, grâce à l'activité et au patriotisme d'Æbli, parvinrent à faire signer aux deux partis l'arrangement suivant :

1° Comme la foi est libre, les cinq cantons ne pourront être contraints en rien, et dans les bailliages, les sujets pourront se prononcer pour ou contre la réforme à la majorité des voix.

2° Le traité avec Ferdinand est aboli et l'acte en sera détruit.

3° Les médiateurs détermineront les frais de la guerre à payer par les cinq cantons.

4° Schwytz indemnisera la famille du pasteur Kaiser.

Le traité de paix de Steinhausen (25 juin 1529) reçut le nom de première paix du pays. A peine signée la manière de l'interpréter amena de nouvelles complications. Beaucoup de réformés pensaient n'avoir pas assez exigé; un grand nombre de catholiques croyaient avoir trop accordé.

6. Deuxième guerre de Cappel; ses conséquences. — Grâce à l'activité de Zwingli, secondé par le gouvernement zuricois, la réforme fit des progrès de plus en plus marquants dans les bailliages communs, en Argovie, Thurgovie, dans les pays de Gaster, Sargans, Wesen et les états du prince-abbé de Saint-Gall. Dans cette même année 1529, en septembre, Schaffhouse embrassa la réforme et entra dans la Combourgeoisie chrétienne. Les catholiques eurent

[1] Berne était alors dirigé par un catholique secret, l'avoyer Sébastien de Diesbach, qui, cinq ans plus tard, se retira à Fribourg.

beau se plaindre des procédés de Zurich, de la violation de la paix, ils ne furent pas écoutés [1].

La scission devint de jour en jour plus profonde. Dans une diète, à Baden, les cinq cantons se plaignirent des empiétements de Zurich dans le pays de Saint-Gall et les bailliages communs, ainsi que de ses violations répétées du traité de Steinhausen. La situation était intolérable pour les uns et les autres. Il semblait qu'une paix solide ne fût plus possible que par l'anéantissement d'un des deux partis.

C'était la pensée de Zwingli; il en était venu à désirer l'extermination des catholiques. Zurich demanda à Berne et aux villes de la Combourgeoisie chrétienne de prendre les armes pour prévenir leurs adversaires. Berne s'opposa à une guerre ouverte, mais conseilla à Zurich de rompre toute relation avec les Waldstætten; d'interdire tout transport de blé, sel, vin, etc., dans leurs vallées, afin de les forcer à accorder la libre prédication de l'Evangile sur leur territoire. Zurich consentit, mais avec peine, à l'exécution de cette cruelle mesure, contre laquelle Zwingli se prononça également avec force.

L'espoir de ceux qui pensaient forcer les catholiques à céder en les affamant fut bientôt déçu. Après plusieurs conférences où les petits cantons qui, depuis plusieurs mois, se préparaient secrètement à une nouvelle lutte, refusèrent de rien entendre avant qu'on eût rapporté la défense d'exportation, après des tentatives réitérées d'accommodement entreprises vainement par les états neutres de Glaris, Fribourg, Soleure et Appenzell, les petits cantons, réunis en diète à Brunnen, déclarèrent la guerre à Zurich, le 9 octobre 1531.

Affirmant être restés fidèles à la paix jurée, ils se plaignaient de l'alliance séparée conclue par les états réformés avec le landgrave de Hesse, Strasbourg et Constance, de leur exclusion des affaires du Toggenbourg, de Saint-Gall et du Rheinthal, des tentatives faites pour introduire la réforme chez eux.

En même temps que partait leur déclaration de guerre, les catho-

[1] L'année suivante, Zwingli, qui, déjà en 1529, avait ouvert des relations avec les protestants d'Allemagne, fit conclure un traité de combourgeoisie entre Berne, Zurich et Bâle et le landgrave de Hesse, un des principaux chefs luthériens de l'empire, qui espérait ainsi trouver des alliés contre Charles-Quint.

liques, au nombre de 8000, se portèrent sur Cappel. Zurich, qui ne s'était pas attendu à une résolution aussi prompte ni aussi énergique, fut pris au dépourvu. Le gouvernement, irrésolu, mal conseillé, trahi même, ne sut adopter que des demi-mesures pour la défense du canton. Tandis que, chez les catholiques, le sentiment du droit, de la justice de leur cause, leur donnait la confiance qui fait la force, chez les Zuricois, au contraire, qui savaient combien était injuste cette guerre commencée en affamant leurs adversaires, tout semblait paralysé. Zwingli lui-même, jusqu'alors plein de résolution et d'espoir, se laissait aller au découragement et à de sombres pressentiments.

Quelques centaines d'hommes, aux ordres du capitaine Gœldli, furent dirigés en toute hâte sur Cappel. Le soir du 9 octobre, le gouvernement décréta une levée en masse et requit les villes alliées. Mais aucun enthousiasme n'animait les citoyens. A peine put-on réunir 1500 hommes qui, sous le commandement du bailli Lavater et du banneret Schweitzer, marchèrent sur Cappel. Zwingli se joignit à eux.

Le 11 octobre 1531, les deux armées se trouvèrent en présence. Les chefs zuricois, voyant leur infériorité numérique, étaient d'avis de battre en retraite et de prendre une position avantageuse. Un soldat s'écria : « Nous ne reculerons pas; ici doit être notre cimetière. » Son avis l'emporta. Les catholiques, vu l'heure avancée, venaient de renvoyer l'attaque au lendemain, lorsque le capitaine Jauch, d'Uri, à la tête de 300 volontaires, s'élança sur les réformés. L'engagement devint général. Malgré leur petit nombre, les Zuricois combattirent avec héroïsme. Un moment la victoire pencha de leur côté; mais les mauvaises dispositions prises et la trahison du capitaine Gœldli, catholique secret, causèrent enfin leur défaite complète; ils se débandèrent, laissant près de 600 des leurs sur le champ de bataille. Parmi les morts étaient plusieurs des principaux magistrats, Zwingli[1] et d'autres chefs de la réforme.

[1] Peu de temps auparavant, contemplant avec l'abbé de Wettingen, qui avait embrassé la réforme, une comète d'une grandeur extraordinaire qui répandait la terreur dans les esprits, il avait dit : « Elle éclairera ma mort et celle de maints braves Zuricois. — A Dieu ne plaise! s'était écrié l'abbé. — Dieu le permettra, reprit Zwingli, pour nous éprouver. Je ne crains pas pour notre cause. Dieu gardera son église, mais je n'attends plus rien des hommes. »

Pendant le combat, et tout en adressant des paroles de consolation aux blessés et aux mourants, Zwingli avait lui-même pris part à la lutte. Un capitaine lui dit, comme on se battait avec acharnement autour de la grande bannière : « Maître Ulrich, on nous sert une coupe bien amère, qui la boira ? — Moi, lui avait répondu le réformateur, et maint brave qui est comme moi dans la main de Dieu, à qui nous appartenons dans la vie et dans la mort. » Frappé de plusieurs coups, il tomba au pied d'un arbre. Reconnu par les ennemis, ils voulurent exiger qu'il se confessât. Sur son refus, l'un d'eux lui porta un dernier coup en s'écriant : « Meurs donc! chien d'hérétique. La victoire gagnée, les catholiques entourèrent le cadavre de Zwingli, les uns pleins de joie, les autres frappés de tristesse et de compassion.» « Quelle qu'ait été ta croyance, dit Schœnbrunnen, autrefois chanoine à Cappel, je sais que tu fus un loyal confédéré. Que Dieu ait ton âme! » Malgré l'opposition de quelques chefs, les soldats des cinq cantons firent procéder au jugement du corps de Zwingli. Le bourreau l'écartela, puis il fut livré aux flammes. Ses cendres, mêlées à celles de porcs qu'on immola, furent jetées au vent.

La nouvelle de la déroute de Cappel répandit la consternation dans Zurich. Nombre de familles avaient perdu quelqu'un des leurs. Anna Reinhard, veuve de Zwingli, apprit successivement la mort de son mari, de son fils, de son frère, de son beau-frère et de son gendre. Elle vécut encore sept ans dans le deuil et la résignation.

La cause des réformés n'était cependant pas encore perdue. Grâce aux renforts venus du Toggenbourg, de la Thurgovie et des Ligues grisonnes, Zurich mit sur pied environ 10000 hommes; mais le gouvernement était en proie à cette même indécision qui avait déjà contribué à l'échec de Cappel. Il sollicita vivement le secours de Berne, dont les troupes, cantonnées dans les bailliages communs, ne firent aucune tentative en faveur de leurs alliés. La conduite des Bernois ressemblait fort à une défection.

Zurich voulut néanmoins faire un dernier effort. Les catholiques furent refoulés sur la frontière de Zug et de Schwytz. Mais après la défaite que 700 pâtres zugois firent éprouver sur le Goubel à 4000 réformés qui se laissèrent surprendre pendant la nuit, les catholiques se répandirent dans les bailliages libres et la campagne zuricoise, qu'ils dévastèrent. Les paysans des bords du lac forcèrent, pour ainsi

dire, le gouvernement à négocier et, comme les vainqueurs avaient eux-mêmes grand besoin de la paix, celle-ci fut bientôt conclue à Dænnikon, près de Baar, dans le canton de Zug. (16 novembre 1531.)

Le traité renfermait les clauses suivantes :

1. Zurich s'engage à respecter les croyances des cinq cantons; ceux-ci laissent à Zurich et à ses alliés leur culte.

2. Amnistie pour ceux qui ont pris part à la guerre, excepté pour ceux des bailliages libres, de Bremgarten et de Mellingen, Rapperschwyl (qui s'était détachée du catholicisme et jointe à Zurich), du Toggenbourg, de Gaster et Wesen.

3. Dans les bailliages communs, ceux qui ont embrassé la Réforme peuvent la conserver ou retourner au catholicisme.

4. La Combourgeoisie chrétienne est abolie. Zurich et ses alliés paient les frais de la guerre. Le traité de 1529 est annulé ; les frais de guerre alors payés par les petits cantons leur seront restitués.

Pendant que la paix se signait à Dænnikon, l'armée bernoise se repliait sur l'Argovie, abandonnant aux catholiques les bailliages libres; puis, le 24 novembre, Berne fit aussi la paix aux mêmes conditions que Zurich.

Les suites de la guerre furent désastreuses pour la Réforme. Les cinq cantons rétablirent par la force le catholicisme à Bremgarten, Mellingen, dans les bailliages libres, à Rapperschwyl, Wesen, dans le Gaster, à Sargans et dans une partie du Toggenbourg, du Rheinthal, de la Thurgovie et des cantons de Glaris et d'Appenzell.

Berne, Zurich et leurs alliés avaient eu à payer les frais de la guerre. Ainsi Bâle avait été condamnée à payer 1000 couronnes, Soleure 800, Schaffhouse 1000, Saint-Gall 800 et Mulhouse 600.

Aux Soleurois, les vainqueurs avaient posé l'alternative de payer immédiatement 800 écus ou de proscrire le culte réformé. Or, les novateurs étaient nombreux; ils avaient été assez forts pour engager le gouvernement à joindre à celles de Berne les troupes du canton. Après Cappel, le parti opposé reprit le dessus et, irrité contre les réformés, préféra abolir leur culte que de payer les 800 écus. On proscrivit d'abord le prêche dans la ville de Soleure. Ainsi menacés dans leur foi, les réformés conspirèrent dans le but de s'emparer du gouvernement. Trahis, ils durent se réfugier dans le petit Soleure. Les catholiques, postés sur l'autre rive, avaient déjà braqué leurs

pièces sur l'Hôpital neuf, où se trouvaient réunis les chefs des conjurés, déjà quelques coups avaient été tirés, lorsque accourut l'avoyer **Nicolas Wengi,** l'un des chefs du parti catholique, mais avant tout un ardent ami de son pays. S'élançant au-devant des canons, il s'écria : « Si le sang de vos concitoyens doit être versé, le mien coulera le premier! » La colère tomba. Les réformés se retirèrent à Wietlisbach, dans le canton de Berne. Les autres états confédérés intervinrent et, après bien des négociations dans lesquelles Berne chercha inutilement à protéger ses coreligionnaires, la réforme, qu'avaient déjà adoptée trente-quatre communes soleuroises, disparut de ce canton, à l'exception du Bucheggberg, où elle se maintint grâce à l'influence bernoise. (1533.)

Non-seulement les Etats réformés, après l'échec qu'ils avaient subi, perdirent leur prépondérance dans les affaires de la Confédération, mais la désunion se glissa entre eux. Zurich avait beaucoup de peine à pardonner à Berne sa défection et, de son côté, Berne reprochait à Zurich son empressement à faire la guerre sans y être préparé. Les populations de ces deux cantons se plaignaient des lourdes charges imposées par les gouvernements pour payer les frais de la guerre; aussi les Conseils de Zurich et de Berne durent-ils s'engager à n'en entreprendre plus aucune sans le consentement du peuple.

Telles furent les conséquences de la deuxième guerre de Cappel, guerre provoquée injustement par Zurich et qui, loin de servir au succès de la réforme, arrêta celle-ci dans son développement et la fit même reculer.

Désormais, la Confédération suisse n'exista plus guère que de nom; ou plutôt, au lieu d'une Confédération, il y en eut deux, celle des catholiques et celle des réformés, presque toujours en état d'hostilité l'une contre l'autre.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1483	Naissance de Luther.	1484	Naissance d'Ulrich Zwingli.
1509	Naissance de Calvin.	1516	Zwingli à Einsiedeln; ses premières prédications.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1517	Commencement de la réforme en Allemagne.		
		1518	Zwingli, curé à Zurich.
1519	Mort de l'empereur Maximilien.	1519	Commencement de la réforme à Zurich.
1520	Luther rompt avec Rome ; Charles-Quint, empereur.		
		1523	Colloque de Zurich ; la réforme est établie.
1525	Les anabaptistes en Allemagne.		
		1526	Colloque de Baden.
		1528	Colloque de Berne, favorable à la réforme ; progrès de la réforme ; combourgeoisie chrétienne.
1529	Les luthériens protestent à la diète de Spire.	1529	Alliance des cantons catholiques avec Ferdinand d'Autriche ; première guerre de Cappel ; paix de Steinhausen.
1530	Confession de foi d'Augsbourg.		
1531	Ligue de Smalkalde.	1531	(11 octobre.) Bataille de Cappel ; mort de Zwingli ; traité de Dænnikon.
		1533	L'avoyer Wengi à Soleure.

CHAPITRE XI. — LA RÉFORME DANS LA SUISSE ROMANDE.

1. La Suisse romande au commencement du XVIe siècle. — 2. Genève et le duc de Savoie. — 3. Farel et Viret ; la réforme à Aigle, Morat, Neuchâtel et Genève. — 4. Conquête et réformation du Pays de Vaud par les Bernois.

(1500-1540)

1. La Suisse romande au commencement du XVIe siècle. — Après avoir conquis une partie de la Suisse allemande, la réforme allait se propager aussi dans la Suisse romande, grâce essentiellement à l'influence toute-puissante de l'Etat de Berne.

Au commencement du XVIe siècle, les contrées situées en deçà de l'Aar comprenaient : le canton suisse de Fribourg, sur les rives de la Sarine; le Pays de Vaud savoyard, avec les villes de Moudon, Romont, Rue, Payerne, Estavayer, Yverdon, Cossonay, Aubonne, Rolle, Nyon et Coppet; l'évêché de Lausanne, formé d'un territoire principal entre la Venoge et la Veveyse, et de quelques localités isolées, Bulle, Lucens et Avenches; les quatre mandements d'Aigle, aux Bernois depuis 1475; les bailliages de Morat, Grandson, Orbe-Echallens, possédés en commun par Berne et Fribourg, depuis les guerres de Bourgogne; l'évêché et la ville de Genève ; la république du Vallais, constituée aux dépens de l'évêché de Sion; le comté de Gruyère, s'étendant sur la Gruyère, le Pays d'Enhaut et le Gessenay; le comté de Neuchâtel et la seigneurie de Valengin; enfin l'évêché de Bâle, c'est-à-dire le Jura bernois d'aujourd'hui et la vallée de la Birse jusqu'à Bâle.

Dans le Pays de Vaud savoyard, les guerres de Bourgogne avaient porté un coup fatal à la domination des ducs de Savoie et donné une grande influence à Berne et à Fribourg. La réforme devait ruiner complétement la puissance de la Savoie au profit de ces deux cantons et préparer la réunion de toute la Suisse romande à la Confédération.

Le Pays de Vaud savoyard avait été diminué, en 1475, des mandements d'Aigle, des bailliages d'Orbe-Echallens, Grandson et Morat, devenus possessions de Berne et de Fribourg. Au commencement du XVIe siècle, ses populations, à peine remises des désastres que leur avaient coûtés les guerres de Bourgogne, étaient encore en plein moyen âge. Ignorantes, soumises à la féodalité laïque ou ecclésiastique et à la domination, du reste assez douce, de la Savoie, aucun besoin social, politique ou religieux ne se faisait sentir au milieu d'elles. Les institutions municipales des villes avaient seules fait quelque progrès.

Les Etats de Vaud, ou assemblées des députés des bonnes villes du Pays de Vaud, du clergé et de la noblesse, se réunissaient de temps en temps à Moudon pour déterminer la somme d'impositions à payer à la Savoie; mais leur organisation n'avait jamais été régularisée, et ces assemblées ne pouvaient être considérées comme la véritable représentation du pays. En elles, d'ailleurs, se résumait toute la vie politique. Dès le début du XVIe siècle, grâce, d'un côté, à l'affaiblis-

sement graduel de la puissance de la Savoie, de l'autre, à l'influence croissante des villes suisses de Berne et Fribourg, des progrès se réalisèrent. Des relations de bon voisinage commencèrent à s'établir entre les habitants du Pays de Vaud et les Suisses. Ainsi Payerne avait fait une alliance de combourgeoisie avec Berne.

Lausanne, cité épiscopale, subit aussi l'influence suisse. Après avoir formé deux communautés distinctes et souvent rivales, la Cité et le Bourg, ses habitants s'étaient enfin réunis en une seule, l'an 1481. Plus tard, elle sembla vouloir imiter les villes suisses en plaçant à la tête de son administration un Conseil des Deux Cents et un bourgmestre. En 1525, un pas plus important fut fait : Lausanne s'unit par une alliance de combourgeoisie avec Berne et Fribourg.

Ainsi, tandis que, durant le moyen âge, le pouvoir temporel du seigneur évêque était demeuré incontesté, au XVI[e] siècle le mouvement des idées provoquait des luttes assez vives entre les bourgeois de Lausanne et leurs souverains. Ceux-ci, Aymon de Montfaucon, puis son neveu Sébastien de Montfaucon, n'étaient pas d'assez dignes chefs de l'église de Notre-Dame pour maintenir intacte leur autorité. Si les bourgeois de Lausanne avaient montré quelque vue politique, il leur eût été facile de conquérir l'indépendance ; mais, pour eux comme pour les autres populations romanes, le passage du moyen âge aux temps modernes ne devait s'opérer que sous l'action de la réforme.

2. Genève et le duc de Savoie. — Genève et trois petits territoires environnants constituaient l'évêché du même nom. L'évêque possédait le pouvoir temporel ; à l'origine, il le faisait exercer par des avoués, les comtes de Genève, dont la succession échut, en 1401, à la maison de Savoie. Dès le moyen âge, la bourgeoisie avait acquis des droits assez étendus, celui entre autres de se réunir en Conseil général et de choisir dans son sein quatre syndics, chefs de l'administration municipale, qui eux-mêmes nommaient un Petit Conseil.

Les droits de l'évêque, ceux du comte et des bourgeois de Genève n'étaient pas si bien déterminés qu'il n'éclatât parfois des conflits entre ces divers pouvoirs. Lorsque Amédée VIII eut hérité des biens des comtes de Genève et qu'il fut devenu pape sous le nom de Félix V, il sut habilement confondre les droits de l'évêque avec ceux de sa maison en s'emparant de l'autorité et de l'administration de l'Eglise

de Genève. Après lui, plusieurs évêques furent choisis dans la famille de Savoie, dont les prétentions sur Genève devinrent de jour en jour plus menaçantes.

L'an 1504, Charles III monta sur le trône. Faible de caractère et sans talent, il mit toute son ambition à s'emparer de Genève. L'évêque Jean Louis de Savoie, fils naturel de François, son prédécesseur, servit d'agent au duc Charles, son parent.

Les entreprises de Charles III contre Genève amenèrent dans cette ville la formation d'un parti patriote, composé surtout de jeunes gens et décidé à défendre énergiquement les droits et les libertés des citoyens. Ce parti prit le nom d'Eidguenots (probablement d'Eidgenossen), d'où l'on fit ensuite le nom de Huguenots. Les Eidguenots recherchèrent l'appui de deux villes suisses, Berne et Fribourg, avec lesquelles Genève entretenait depuis longtemps des relations de commerce. Ils avaient pris pour devise : « Qui touche l'un touche l'autre; » leur principal chef, un grand citoyen, **Philibert Berthelier,** s'était complétement dévoué à la cause de l'indépendance de Genève. L'évêque et le duc avaient aussi leurs partisans, surtout dans la noblesse et dans cette classe de gens qui possédait les offices épiscopaux; on les désignait sous le nom de ducaux ou de Mamelous.

Pendant bien des années, ces deux partis furent en présence sans qu'aucun incident remarquable signalât leur antagonisme. En 1519, Berthelier et d'autres patriotes, que des persécutions avaient forcés de fuir à Fribourg, réussirent à conclure un traité d'alliance entre cette dernière ville et Genève. Mais le duc porta plainte auprès des Confédérés, et Fribourg dut renoncer à cette alliance. Charles III, pour frapper un coup décisif, entra à Genève avec des troupes et y régna quelque temps par la terreur. Berthelier, arrêté, fut condamné à mort et décapité. Ce martyr de l'indépendance subit son sort avec courage. Il avait écrit ces mots dans sa prison : « Je ne mourrai point, mais je vivrai, et je raconterai les ouvrages de l'Eternel. » (Octobre 1519.) Un autre eidguenot, Pierre Levrier, subit la même peine pour avoir dit que le duc de Savoie n'était pas le souverain de Genève. En marchant au supplice, il prononça des vers latins, dont le sens était : « Quel mal me fait la mort? La vertu grandit après la mort; elle ne périt ni par le supplice ni par le glaive du tyran. » Un troisième patriote, **François de Bonivard,** prieur de Saint-Victor, fut arrêté par des gens

du duc et enfermé dans un château de l'évêque Pierre de la Baume, qui venait de succéder à Jean Louis de Savoie. D'autres citoyens subirent un sort semblable. Plusieurs réussirent cependant à s'enfuir et trouvèrent un asile à Fribourg. Quant au duc, croyant sa domination d'autant plus assurée que le nouvel évêque s'était joint à lui après quelques velléités d'opposition, il fit réunir le peuple genevois en Conseil général, et celui-ci, entouré d'une haie de soldats, d'où le nom de Conseil des hallebardes, dut prêter serment de fidélité au prince savoyard. (Décembre 1525.)

A peine Charles III avait-il quitté Genève que les opprimés relevèrent la tête et les exilés rentrèrent. Un nouveau Conseil général, modifiant les institutions municipales de la ville, élut un Conseil des Deux Cents et nomma un des principaux ei guenots, Besançon Hugues, premier syndic et capitaine général. Enfin, le 12 mars 1526, Genève forma, non plus seulement avec Fribourg, mais avec Berne, une alliance qui devint le fondement de l'indépendance de cette cité et de son union à la Suisse. Les mamelous furent la plupart bannis et leurs biens confisqués. L'évêque se retira dans la Franche-Comté.

Le duc de Savoie, irrité de son insuccès, s'approcha avec des troupes, ravagea les environs de la ville et la tint étroitement bloquée. Les mamelous exilés s'unirent à la noblesse de la Savoie et du Pays de Vaud pour anéantir la cité rebelle. C'est alors que se forma la Ligue de la Cuiller, ainsi nommée parce qu'un de ses membres s'était écrié dans un festin, en portant une cuiller à sa bouche : « Ainsi nous avalerons Genève! » La cuiller était devenue le signe de ralliement des chevaliers ligués contre Genève.

Les événements qui se passaient alors sur les rives du Léman n'occupaient pas seulement Genève, la Savoie, Fribourg et Berne. Les deux plus puissants monarques de l'époque, François I[er] et Charles-Quint, les suivaient aussi avec attention. Charles-Quint, comme empereur, revendiquait la suzeraineté sur Genève et, par crainte de voir cette ville tomber aux mains de la France, ou embrasser la Réforme, il fit quelques démarches pour le rétablissement de la paix; on n'écouta ni ses conseils ni ses ordres. François I[er], de son côté, ennemi de son oncle maternel Charles III, qui avait préféré à la sienne l'alliance de l'empereur, était intéressé à ce que Genève ne devint pas ville sa-

voyarde, d'autant plus qu'il nourrissait l'espoir de l'annexer un jour à ses états[1].

Genève, pressée par ses ennemis, réclama le secours de Berne et de Fribourg. Ces deux Etats, sans craindre la colère de Charles-Quint, qu'ils pouvaient s'attirer en attaquant son beau-frère et allié le duc de Savoie, levèrent une armée de 15 000 hommes qui délivra Genève et força le duc à signer les traités de paix de Saint-Julien et de Payerne (1530.) Charles III s'engageait à respecter l'indépendance de Genève, donnant à Berne et à Fribourg le Pays de Vaud en hypothèque comme garantie de sa promesse.

A l'époque de la conclusion du traité de Saint-Julien, la réforme faisait ses premiers pas dans la Suisse romande.

3. Farel et Viret; la réforme à Aigle, Morat, Neuchâtel et Genève. — Quand surgit la réforme dans la Suisse allemande, des doctrines semblables à celles de Zwingli furent propagées dans la Suisse occidentale. Un cordelier français, Lambert, était arrivé à Lausanne, et, bien reçu par l'évêque Sébastien de Montfaucon, avait prêché quelque temps contre les abus et les erreurs de l'Eglise romaine. Mais, vers la même époque, la nouvelle de ce qui se passait en Allemagne pénétra dans nos contrées. Les Etats de Vaud se réunirent à Moudon et décrétèrent que « nulle personne, sujette du duc de Savoie, n'eût à avoir, acheter ou garder des livres faits par Martin Luther, par lesquels ont été faits de gros esclandres et abus contre la foi chrétienne, sous peine d'être incarcérée trois jours durant et de recevoir trois estrapades de corde publiquement. Les endurcis et obstinés seront brûlés comme faux et déloyaux hérétiques avec leurs livres. »

Lorsque, trois ans plus tard, Berne eut embrassé la réforme, cet Etat songea à l'introduire dans ses possessions d'Aigle, dans les bailliages communs d'Orbe-Echallens, Grandson et Morat, à Neuchâtel,

[1] On voit comment à Genève la question des droits du duc, de l'évêque et des bourgeois se compliquait de la question de la réforme religieuse et de la situation générale de l'Europe. Il est certain que, sans l'antagonisme de Charles-Quint et de François Ier, qui éclata alors avec un redoublement d'animosité et une recrudescence inouïe, le triomphe des Genevois et des Bernois, leurs nouveaux alliés, n'aurait pu être ni si prompt ni si complet. (M. Gaullieur.)

Lausanne et Genève et même dans le Pays de Vaud savoyard, en un mot dans toute l'Helvétie romande. Le gouvernement envoya à Aigle un réformateur français, **Guillaume Farel,** de Gap, en Dauphiné, que les persécutions de François I[er] avaient obligé de se réfugier en Suisse. Farel rencontra de grands obstacles dans l'accomplissement de son œuvre : la haine des prêtres, le fanatisme et l'ignorance des populations. Mais plus nombreux étaient ces obstacles, plus l'apôtre de la réforme déploya de zèle, d'ardeur et de dévouement. Ni les injures, ni les menaces, ni les coups ne l'ébranlèrent un seul instant. Malgré ses efforts, au bout d'une année de prédication, Farel n'avait fait qu'un très petit nombre de prosélytes. Il provoquait plus de trouble que de conversions. Aussi, pour en finir, Berne envoya des troupes à Aigle, et la population dut se soumettre à la réforme. (1528, 1529.)

Dans le même temps, Farel vint à Lausanne; mais, malgré l'appui de Berne, il dut se retirer sans avoir rien fait. Il se rendit à Morat, qui accepta la réforme assez facilement; dans l'évêché de Bâle, où il gagna beaucoup d'âmes; puis de nouveau à Lausanne, sans obtenir plus de résultats que la première fois, et ensuite à Neuchâtel. Dans cette ville, que scandalisait depuis longtemps la conduite débauchée de ses chanoines, la réforme ne rencontra qu'une faible résistance. Tout le comté de Neuchâtel et la seigneurie de Valangin abolirent la messe; le Landeron et Cressier conservèrent seuls le catholicisme. Le nouveau comte de Neuchâtel, de la maison d'Orléans-Longueville, laissa, quoique catholique, s'établir la réforme et s'empara des biens du clergé; il donna, dans les états du comté, la place qu'occupaient les chanoines aux bourgeois de la ville de Neuchâtel.

Après Neuchâtel vint le tour des bailliages de Grandson et Orbe-Echallens. Sans s'inquiéter de l'opposition de Fribourg, coseigneur de ces terres, Berne ordonna aux populations d'écouter Farel. Des désordres éclatèrent dans les localités où prêcha le fougueux réformateur (1531), la grande majorité des habitants ne voulant pas entendre parler d'innovations religieuses.

Cependant, la semence répandue par Farel et ses disciples devait porter ses fruits et amener à la fin la conversion de la majeure partie de ces bailliages. A Orbe, Farel trouva un aide plein de zèle et de talent dans **Pierre Viret.** Né à Orbe en 1511, Viret avait fait ses études à Paris, où il avait appris à connaître les nouvelles doctrines. Il exerça

d'abord son ministère dans sa ville natale et contribua puissamment à faire triompher la réforme. Plus tard, nous le trouverons à Lausanne, puis en France.

En 1531, malgré les édits des Etats de Vaud, la réforme fit quelques progrès dans le Pays de Vaud savoyard, entre autres à Payerne, l'alliée de Berne, et à Lausanne. Cette cité fournit à Berne un petit corps de troupes lors de la guerre de Cappel. A leur retour, ces soldats, devenus de zélés partisans de la réforme, commencèrent à agiter la ville et préparèrent l'introduction du nouveau culte.

Pendant que les prédications des réformateurs et d'un grand nombre de pasteurs français réfugiés tendaient à transformer le Pays de Vaud, au point de vue religieux, Farel se rendit à Genève. (1532.)

Les idées nouvelles avaient pénétré dans cette ville grâce aux Bernois. La plupart des eidguenots, partisans de la liberté politique, l'étaient aussi de l'émancipation religieuse, non pas qu'ils voulussent étendre la réforme aux mœurs licencieuses et corrompues de ce temps, mais dans le but de se débarrasser de toute contrainte[1].

Farel vint prêcher à Genève, au retour d'un périlleux voyage dans les vallées vaudoises du Piémont. Bien accueilli par les magistrats, il reçut l'invitation de paraître devant le grand vicaire de l'évêque, en présence de tout le clergé. Là, injurié et menacé par les prêtres, Farel n'en confessa pas moins courageusement sa foi; il provoqua un violent tumulte, dans lequel sa vie fut en danger, et il dut s'enfuir avec ses compagnons. (1532.) Il envoya à Genève un jeune prédicateur français, Antoine Fromment. Usant de prudence, celui-ci ouvrit une école où, tout en enseignant à lire aux enfants et aux adultes, il leur faisait connaitre les principales vérités de l'Evangile.

Le premier jour de l'an 1533, le nombre des évangéliques ayant considérablement augmenté, Fromment prêcha sur la place du Mo-

[1] Bonivard, consulté au sujet de la réformation, disait : « Je voudrais bien que le mal fût ôté de notre Eglise et des autres aussi, pourvu que le bien y succédât, le mal étant évité et non par aventure changé en pis. Vous voulez réformer votre Eglise, ce dont, à la vérité, elle a bon besoin aussi, tant en doctrines qu'en mœurs. Mais comment la pourrez-vous réformer, vous qui ètes si difformes? Si vous voulez toujours rester ainsi, souffrez aussi les autres; ou, si vous voulez les réformer, montrez-leur le chemin. Puis envoyez quérir des prédicants qui vous endoctrineront à persister dans votre réforme. »

lard; mais un nouveau tumulte s'éleva et le réformateur dut s'éloigner de Genève.

Dès ce moment, plus de tranquillité dans la ville. Aux partis politiques des eidguenots et des mamelous s'ajoutèrent les partis religieux des réformés et des catholiques. Tandis que la vaillante cité était engagée dans une lutte à outrance contre le duc de Savoie, les chevaliers de la Cuiller et les mamelous, dans son sein, catholiques et réformés, se firent une guerre acharnée. Des deux Etats alliés de Genève, Fribourg soutenait les vieux croyants, Berne les nouveaux. Le parti réformé finit par l'emporter. Farel et Viret vinrent lui donner leur appui. Voyant Genève échapper au catholicisme, Fribourg rompit son alliance avec cette ville, où l'influence de Berne et de la réforme resta seule dominante.

Les ennemis des Genevois leur firent dès ce moment une guerre toujours plus terrible. Dès 1534, les mamelous occupèrent les châteaux de Peney et de Jussy, que leur avait livrés l'évêque; le duc de Savoie mit lui-même une garnison au château de Gaillard. Le territoire environnant fut impitoyablement ravagé; les bourgeois, excommuniés par l'évêque, ne pouvaïent plus s'aventurer hors des murs; à chaque instant, la trahison était sur le point de donner Genève au duc.

Malgré les épreuves qu'ils avaient à souffrir, les citoyens genevois ne faiblirent pas; au contraire, leur courage et leur résolution semblaient grandir avec les dangers. Les Conseils, qui, jusqu'alors, au milieu des luttes, s'étaient effacés le plus possible, évitant de se prononcer pour ou contre la réforme, prirent une attitude plus décidée. Une dispute de religion eut lieu le 30 mai 1535. « A la fin, dit Fromment, qui, avec Farel et Viret, avait défendu la cause de la réforme, les catholiques ne surent que faire, sinon acquiescer et souscrire du côté des proposeurs. » Le 27 août, un édit ordonna de servir Dieu selon l'Evangile et proscrivit la messe. Partout, les images furent enlevées des temples ou brisées; les couvents sécularisés. Ceux des habitants qui restèrent fidèles à l'ancien culte quittèrent Genève et se joignirent la plupart aux mamelous. Les revenus des biens ecclésiastiques servirent à fonder des établissements d'instruction ou de bienfaisance. De ce jour date aussi l'indépendance de Genève. Le pouvoir de l'évêque aboli, la ville ne dépendit plus que d'elle-même et se constitua en république libre.

4. Conquête et réformation du Pays de Vaud par les Bernois. — L'abjuration de Genève ne fit qu'accroître le nombre et l'ardeur de ses ennemis. Le duc de Savoie, appuyé par la noblesse belliqueuse du Chablais, du Faucigny, de Gex et du Pays de Vaud, réunit autour de la ville des troupes considérables et une flottille sur le lac. La position de Genève devint de jour en jour plus critique.

Dans cette extrémité, les Genevois s'adressèrent à Berne. Mais, depuis quelque temps, le gouvernement bernois semblait ne pouvoir déployer assez de prudence, de circonspection dans ses rapports avec son alliée. La crainte des armes de Charles-Quint, qui venait de sommer les Genevois de rentrer dans l'obéissance due à l'évêque et au duc; le désir, peut-être, de forcer Genève à se jeter dans ses bras, paralysaient les sentiments de sympathie de Berne et lui faisaient oublier ses promesses de secours. Aux supplications des Genevois, Berne répondit : « Pour les grosses pratiques qui sont à présent par le monde, nous voulons bien vous prévenir que vous avisiez sagement sur vos affaires; car, par les périls auxquels nous sommes exposés, nous ne pourrions vous secourir. Ce ne serait chose raisonnable que de laisser notre pays pour aller à vous. »

Mais les populations du canton de Berne se montrèrent plus dévouées, moins craintives que le gouvernement. Quatre ou cinq cents volontaires du Seeland, auxquels s'en joignirent autant du comté de Neuchâtel, marchèrent au secours de la cité menacée. Ils suivirent les hautes vallées du Jura pour éviter le Pays de Vaud savoyard et descendirent dans la plaine par le défilé de Saint-Cergues. Le duc de Savoie avait de ce côté 3 ou 4000 Italiens. Prévenus de l'approche des volontaires, les soldats du duc se placèrent en embuscade près de Gingins, assaillirent les Bernois et Neuchâtelois au passage, mais, malgré leur nombre, durent lâcher pied et se disperser. (Octobre 1535.) Les vainqueurs allaient entrer à Genève, lorsque se présentèrent des commissaires bernois qui les engagèrent à regagner leurs foyers.

Ainsi abandonnés, les citoyens de Genève s'adressèrent à François Ier. Ce prince était au moment de recommencer la guerre contre Charles-Quint, et il avait résolu de dépouiller de ses Etats son oncle le duc de Savoie, allié de l'empereur. La possession de Genève lui eût convenu. Il prêta l'oreille aux demandes des Genevois. Quelques centaines d'hommes marchèrent au secours de la ville, que ses ennemis

tenaient toujours plus étroitement bloquée. Un officier français dirigea la défense de la place. Il disait aux citoyens : « Vous avez recouru aux Suisses; ils n'ont su que vous mener, de délais en délais, sur le bord de votre ruine; le roi ne demande qu'à être appelé le protecteur de vos libertés; donnez-lui la prérogative de faire grâce qui appartenait à l'évêque et il vous laissera tous vos droits. »

Réduite à l'extrémité, l'héroïque cité allait accepter ces conditions et devenir ville de France, lorsque Berne, avertie par son envoyé à Genève, Rodolphe Nægeli, comprit le danger qu'il y avait à laisser la France s'emparer de la Savoie, de Genève et du Pays de Vaud, et se décida à agir promptement et avec énergie. Le 29 décembre 1535, dans une proclamation au peuple, le gouvernement bernois rappela ce qu'il avait fait depuis 1530 pour le maintien de la paix et fit connaître les raisons qui lui dictaient la guerre. Le peuple entier se déclara prêt à sacrifier biens et vies pour sauver Genève. Le 12 janvier 1536, Berne déclara la guerre au duc et requit ses alliés, les Ligues grisonnes, Neuchâtel, Bienne et Gessenay. Le 22 janvier (1er février, nouveau style), l'armée bernoise, forte de 7000 hommes, se mit en marche sous les ordres d'un chef intrépide et expérimenté, Hans Franz **Nægeli,** qu'avaient déjà illustré les guerres d'Italie.

L'inepte Charles III n'avait fait aucun préparatif de défense dans le Pays de Vaud. Le peuple lui-même, quoique dévoué au catholicisme et à son souverain, ne songea presque nulle part à la résistance. Les chevaliers de la Cuiller s'étaient dispersés. A mesure que l'armée bernoise s'avançait, sans toucher aux possessions de l'évêque de Lausanne, les villes, les villages et les châteaux faisaient leur soumission; d'abord Cudrefin, puis Payerne, qui d'alliée devint ville sujette de Berne, Moudon, Rue, etc.; nombre de châteaux furent brûlés ou rançonnés. Yverdon, Morges et Nyon, faisant mine de vouloir se défendre, furent laissées de côté, et, le 2 février (11), Nægeli entrait à Genève au milieu des cris d'allégresse des habitants.

Dès le lendemain, les Bernois occupèrent Saint-Julien, sur terre de Savoie. Là vinrent faire leur soumission Morges, Rolle, Villeneuve et Thonon. Tout le pays en deçà des montagnes et jusqu'au fort de l'Ecluse fut conquis.

Nægeli, suivant les instructions de son gouvernement, manifesta à son retour dans Genève (16 février) l'intention de placer la ville sous

la domination de Berne. Les Genevois lui adressèrent des reproches énergiques : « Que vous soyez venu nous réduire à sujétion, c'est ce que nous ne pouvons croire ; vous avez marché pour nous délivrer et nous faire, selon le commandement de Dieu, comme vous voudriez qu'il vous fût fait. Quant à nous, si nous avions eu dessein de rendre Genève sujette de quelqu'un, nous n'eussions pas tant combattu ni tant souffert. Ne songez qu'à nous aider à maintenir notre bon droit, puisque en vous est notre confiance après Dieu. » Cette attitude pleine de fermeté sauva Genève. Berne renonça à ses prétentions et se contenta d'être comme précédemment l'alliée de cette cité.

Lorsque la nouvelle de l'invasion et de la conquête du Pays de Vaud fut connue à Fribourg et dans le Vallais, ces deux Etats, soit pour s'approprier une partie des dépouilles de la Savoie, soit pour empêcher que les pays romands ne devinssent tout entiers bernois et hérétiques, déclarèrent la guerre à Charles III, et s'emparèrent, les premiers, de Romont, Rue, Estavayer, Châtel Saint-Denis, Vuissens et Surpierre ; les seconds, de Monthey et du Chablais jusqu'à la Drance.

L'armée bernoise, en rentrant dans ses foyers, reçut la soumission de Vevey et de la Tour-de-Peilz et prit Yverdon. (25 février.)

La tournure que revêtaient les événements en Italie, où François Ier avait conquis le Piémont (mars 1536), l'inaction dans laquelle demeurait encore Charles-Quint, enhardirent les Bernois ; ils donnèrent à Nægeli l'ordre de s'emparer du fort de Chillon, qu'occupait encore une garnison savoyarde, et des terres de l'évêque de Lausanne, Sébastien de Montfaucon, soupçonné de relations avec les ennemis de Berne. A la tête de 1000 hommes, Nægeli vint assiéger Chillon, bloqué du côté du lac par deux ou trois barques genevoises. Le fort fut pris. François de Bonivard, qui expiait dans les souterrains du château son dévouement à sa patrie, fut rendu à la liberté après six ans de captivité. (28 mars.) Nægeli marcha ensuite sur Lausanne, où il entra le 1er avril 1536. Sébastien de Montfaucon s'était enfui quelques jours auparavant. Vainement les Conseils de Lausanne protestèrent contre la prise de possession de leur ville par Nægeli au nom de Berne ; ils manquèrent d'énergie, et Lausanne « perdit en un jour sa position de cité épiscopale et de ville libre et impériale ; l'ours de Berne remplaça sur les murs du château l'écusson de la maison de Montfaucon. »

Un des premiers soins des Bernois fut d'organiser leurs conquêtes. Ils en formèrent huit bailliages : Yverdon, Moudon, Lausanne, Avenches, Chillon, Thonon, Ternier et Gex. Les franchises des villes et des campagnes furent abolies ou restreintes, malgré les réclamations de quelques-unes d'entre elles. Berne montra cependant de la prudence et de la modération.

Les réformateurs n'avaient pas attendu ce moment pour se répandre dans le pays. Ils firent un certain nombre de prosélytes; mais la masse demeura inébranlablement attachée à ses vieilles croyances. Berne, qui avait intérêt à ce que les populations vaudoises rompissent aussi complétement que possible avec le passé, ordonna une dispute de religion à Lausanne. L'empereur, alors en lutte avec François Ier, envoya au Conseil de Lausanne la défense de permettre une discussion religieuse, mais les Bernois passèrent outre. Le colloque eut lieu au commencement d'octobre 1536, dans la cathédrale; Farel, Viret et un jeune réformateur français encore peu connu, Jean Calvin, exposèrent leurs doctrines avec talent et succès, tandis que la cause du catholicisme ne trouva que de rares et médiocres champions, surtout dans le clergé. Le résultat de la dispute fut la proscription de la messe et l'introduction du culte réformé. Partout les églises furent dévastées, les images, les autels brisés, les ornements enlevés; Berne s'appropria le trésor de la cathédrale de Lausanne, produit des dons pieux de plusieurs siècles. Une partie des biens du clergé demeura à l'Etat; le reste fut donné ou cédé à vil prix aux communes et aux particuliers. Ces biens formèrent les fonds de cures et les bourses des pauvres que possèdent la plupart de nos communes. On consola Lausanne de la perte de sa liberté impériale par l'abandon du droit de juridiction et des biens de l'évêché sis sur son territoire.

Dans les bailliages communs d'Orbe-Echallens et de Grandson, la réforme ne s'établit que lentement, malgré le traité de la Singine, conclu entre Berne et Fribourg, et en vertu duquel, dans toute localité où la majorité votait pour la messe, on pouvait revenir de ce vote pour adopter la réforme, tandis que celle-ci une fois votée, on ne pouvait retourner à l'ancien culte. A la fin, l'influence de Berne prévalut et, à l'exception de quelques paroisses d'Echallens, tout le Pays de Vaud accepta de gré ou de force la réforme.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1504	Charles III, duc de Savoie.		
		1519	Première alliance de Genève avec Fribourg; exécution de Berthelier.
		1525	Conseil des hallebardes à Genève.
		—	Lausanne s'allie avec Berne.
		1516	Alliance entre Genève, Berne et Fribourg.
		1528-29	Farel à Aigle.
		1530	Ligue de la Cuiller; Traité de St-Julien.
		1530-31	Farel à Morat, Neuchâtel, Grandson, Orbe; Pierre Viret.
		1532	Farel à Genève.
		1533	Fromment à Genève.
		1534	Fribourg rompt son alliance avec Genève.
		1535	Genève, bloquée par Charles III, adopte la réforme; combat de Gingins.
1536	Guerre entre François Ier et Charles V; François s'empare de la Savoie et du Piémont.	1536	(Février.) Les Bernois font la conquête du Pays de Vaud, de Gex, du Chablais et du Faucigny; conquêtes des Fribourgeois et des Vallaisans; — Berne s'empare de l'évêché de Lausanne.
		—	Dispute religieuse de Lausanne, la réforme dans le Pays de Vaud, à Gex, dans le Chablais.

CHAPITRE XII. — RÉACTION CATHOLIQUE EN SUISSE AU XVIe SIÈCLE

1. Calvin à Genève; organisation de la réforme. — 2. Réaction catholique. — 3. Berne, Genève et les ducs de Savoie, à la fin du XVIe siècle.

(1536-1600)

1. Calvin à Genève; organisation de la réforme. — Dans ses luttes contre le catholicisme, la réforme l'avait presque toujours emporté. Joignant à une connaissance approfondie des saintes Ecritures beaucoup de talent dans la polémique, les réformateurs avaient eu facilement raison de l'ignorance des prêtres et des docteurs catholiques. En outre, quoique la plupart des monarques, en particulier les deux plus puissants, François Ier et Charles-Quint, fussent demeurés fidèles à l'Eglise romaine, ils n'avaient pu cependant, grâce à leur rivalité, empêcher les doctrines nouvelles de gagner une partie du continent. Mais le moment vint où, ces deux princes morts, leurs successeurs s'unirent avec les chefs spirituels de l'Eglise pour engager une lutte à outrance contre la réforme.

Le résultat ne semblait pouvoir être douteux : les réformés étaient divisés; luthériens et zwingliens, après quelques vaines tentatives de conciliation, s'étaient voué une haine profonde; les Eglises nées de la réforme se démembraient en une foule de sectes ennemies; aucune confession de foi acceptée de tous ne servait de guide, de flambeau aux masses. En Suisse, les premiers propagateurs de l'Evangile, Zwingli, Œcolampade, Haller, étaient morts sans laisser de successeurs capables de soutenir et de continuer l'œuvre commencée.

Dans ce moment critique parut un nouveau réformateur qui donna à la jeune Eglise une forte organisation et un grand développement. C'était **Jean Calvin.**

Né à Noyon, en Picardie, l'an 1509, Calvin avait été dès l'enfance voué à l'état ecclésiastique. Il étudia d'abord à Orléans, où l'un de ses parents, Robert Olivétan, lui inculqua les premières idées de réforme religieuse, puis à Bourges, où il embrassa publiquement les doctrines nouvelles prêchées par Lefèvre et protégées par Briçonnet,

évêque de Meaux. Bientôt vinrent les persécutions. Quoiqu'il s'appuyât sur les protestants d'Allemagne, François Ier n'entendait pas laisser l'hérésie pénétrer en France. Calvin dut fuir. De Bâle où il se retira, il adressa au roi (1535) son célèbre traité de l'*Institution chrétienne*. A son retour d'un voyage en Italie, il passa par Genève. (1536.) Farel, alors premier pasteur de cette ville, accourut auprès de lui et, à force d'instances, obtint qu'il l'aidât dans sa pénible tâche.

Les réformateurs du XVIe siècle n'entendaient pas seulement corriger les abus, redresser les erreurs de l'Eglise romaine; ils voulaient aussi introduire une réforme sévère dans les mœurs relâchées de ce temps. A Genève, en particulier, les troubles continuels, en agitant le peuple, avaient causé une démoralisation dont on ne se fait guère d'idée. Aussi Farel succombait-il à la peine. Calvin, jeune, d'une force de volonté à toute épreuve, infatigable, quoique maladif, porté d'un zèle sans bornes pour l'Eglise nouvelle, était bien l'aide qu'il fallait au réformateur de la Suisse romande.

Une lutte acharnée commença aussitôt entre les pasteurs et leurs fidèles d'un côté, et, de l'autre, les amis que Rome comptait encore au sein de la bourgeoisie, les sectaires et les libres penseurs, ceux qu'on désignait sous le nom de Libertins, non qu'ils fussent essentiellement des hommes de plaisir, mais parce qu'en adoptant la réforme, ils s'étaient plus attachés aux principes de liberté qu'elle proclamait qu'aux doctrines et à la discipline. Bientôt la rigide austérité des pasteurs, leur intolérance et leur prétention à subordonner l'Etat à l'Eglise dans le gouvernement des choses religieuses, excitèrent une irritation si vive, que Farel et Calvin durent quitter la ville. Le premier se retira à Neuchâtel, dont il resta premier pasteur jusqu'à sa mort; Calvin se rendit à Bâle et de là à Strasbourg. (1538.) Leur départ fut suivi d'une recrudescence d'anarchie. Le désordre devint tel, que le peuple entier demanda qu'on lui rendît ses chefs spirituels.

Calvin consentit à revenir, mais en faisant ses conditions. (1541.) Il fit adopter une nouvelle législation civile et ecclésiastique. Les ministres furent soumis au magistrat dans les choses civiles, le magistrat à l'Eglise dans les choses d'ordre spirituel. Un consistoire, composé de cinq pasteurs et de douze anciens et présidé par un des syndics, eut la surveillance de la conduite publique et privée des citoyens. Toute infraction à la doctrine et aux lois sur les mœurs était punie

par des admonitions, des remontrances publiques et par l'excommunication. Devant le consistoire comparurent, dans l'espace d'une quinzaine d'années, la plupart des Libertins qui avaient contribué à fonder l'indépendance de Genève : Ami Perrin, qui fut premier syndic, puis capitaine général; les deux fils de Philibert Berthelier, Bonivard lui-même, etc. Placé sous l'influence et l'inspiration directe de Calvin, ce corps devint une puissance et comme le véritable gouvernement de Genève.

Cette révolution religieuse fut suivie d'une révolution politique. Peu partisan du gouvernement de la masse, Calvin fit modifier celui de Genève dans le sens aristocratique. Le peuple conserva bien le droit de se réunir en Conseil général et d'élire ses quatre syndics, mais il perdit toute initiative, et la direction des affaires passa presque entièrement au conseil des Deux Cents et à celui des Vingt-cinq, corps qui se renouvelaient eux-mêmes. (1542.)

Depuis cette époque, si les idées et les principes de Calvin ne dominèrent pas encore d'une manière absolue, le réformateur se trouva en mesure de lutter avec avantage contre ses adversaires. Sa renommée grandit; son influence s'étendit au loin sur les Eglises réformées; ses ouvrages propagèrent en tous pays ses principes; on commença à le nommer le pape de la réforme, comme Genève la Rome protestante.

Les doctrines évangéliques, plus particulièrement celles de Calvin, identiques avec celles de Zwingli, sauf sur quelques points (la prédestination absolue, par exemple, acceptée par le réformateur genevois), après un certain temps d'arrêt, reprirent leur marche en avant et firent de nombreux prosélytes en Italie, en France, en Espagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Ecosse, etc. Calvin entretenait la plus active correspondance avec les princes et les communautés protestantes des diverses contrées de l'Europe. C'est surtout de 1542 à 1550 qu'il déploya la plus grande activité pour la propagation de l'Evangile. Les écoles de Lausanne et de Genève fournissaient des pasteurs aux Eglises fondées sous l'impulsion de Calvin.

Alors aussi, le catholicisme sembla se réveiller. Les persécutions religieuses éclatèrent avec violence dans tous les pays catholiques : en Italie, en Espagne, en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas; une foule de protestants, qui n'échappèrent au bûcher que par la fuite, trou-

vèrent un asile à Genève. Un moment, on en compta près de 10 000. Calvin s'appuya essentiellement sur eux quand, après avoir fait accepter ses ordonnances disciplinaires, il eut soulevé de nouveaux orages en voulant en forcer l'application. Les Libertins s'agitèrent plus que jamais. Les Conseils et le peuple, ainsi que Berne, dont l'influence dans les affaires de Genève était toujours très grande, prenaient tantôt leur parti, tantôt celui des pasteurs. Les troubles continuèrent jusqu'en 1555, où Calvin triompha par sa ténacité et son inflexibilité. Plusieurs de ses adversaires montèrent sur l'échafaud, dans le nombre les fils de Berthelier; les Libertins furent réduits à quitter Genève pour sauver leur vie. Déjà, en 1553, avait eu lieu le supplice de l'Espagnol Servet (Servede), condamné au feu pour hérésie.

Depuis 1555, la discipline de Calvin régna sans opposition. Tous ceux qui ne s'y voulurent pas conformer durent s'exiler. La population se trouva en partie renouvelée par l'admission à la bourgeoisie de nombreux proscrits italiens, français, espagnols qu'avait attirés le nom de Calvin. Genève, précédemment plongée dans la débauche et la corruption la plus éhontée, subit une transformation complète; elle devint le foyer d'un calvinisme très rigide et d'un formalisme sans pareil.

Dès ce temps aussi, bien que sa santé déclinât rapidement, Calvin se donna tout entier à son œuvre de prédication et d'organisation de la foi nouvelle. En 1559, il fonda une académie destinée à donner des pasteurs aux nombreuses communautés calvinistes de la France, et des missionnaires aux Pays-Bas (Marnix), à l'Angleterre et à l'Ecosse (Knox). Calvin mourut le 27 mai 1564, usé par ses immenses travaux. Son successeur à la tête de l'Eglise de Genève fut un Français, son disciple Théodore de Bèze.

Des autres réformateurs de la Suisse romande, Farel s'éteignit à Neuchâtel, un an après Calvin; Viret, qui avait quitté depuis longtemps son poste de premier pasteur de Lausanne pour se rendre auprès de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV, mourut en 1571.

La disparition de ces apôtres de la réforme, tous hommes de grands talents et d'un dévouement absolu à leur cause, devait rendre plus facile l'œuvre de réaction catholique qui commençait.

2. **Réaction catholique.** — Une des conséquences de la réforme

fut de retremper le catholicisme, de l'obliger à se relever de l'état d'abaissement, de dégradation, où il était tombé. Aux Alexandre VI et aux Léon X, papes de nom seulement, succédèrent de véritables pontifes, hommes de mœurs austères, pleins de feu, et qui engagèrent avec la plus grande énergie le combat contre l'hérésie. Le clergé, tant séculier que régulier, se purifia; les scandales qui avaient déshonoré la chrétienté disparurent; l'ignorance fit place à l'étude de l'Evangile, des livres des Pères de l'Eglise et des conciles. Des ordres nouveaux, ceux entre autres des capucins et des jésuites, furent créés spécialement en vue de combattre la réforme. Un tribunal fameux, l'inquisition, devint une des armes les plus terribles qu'employa le catholicisme; grâce à lui, l'Italie et l'Espagne extirpèrent chez elles tout germe de réforme. Enfin le concile général, si souvent réclamé par Charles-Quint et tant de fois promis par les papes, mais toujours renvoyé, s'était réuni à Trente, non pour examiner les griefs des protestants et discuter leurs doctrines, mais simplement pour affirmer une fois de plus, et de la manière la plus absolue, les dogmes de l'Eglise romaine, en creusant ainsi un abîme toujours plus large entre les deux Eglises. L'unité du catholicisme fut raffermie; ses chefs spirituels, appuyés par le roi d'Espagne, Philippe II, et par les successeurs de François I[er] en France, par les jésuites, les capucins, l'inquisition et par un clergé, réformé, sinon dans ses doctrines, du moins dans ses mœurs, entamèrent une guerre à outrance contre le protestantisme.

La Suisse, elle aussi, servit de théâtre à cette lutte. Ce qui favorisa les catholiques fut la crainte éprouvée par les cantons réformés de voir la France et l'Espagne s'immiscer dans les affaires intérieures de la Confédération, en cas de nouveaux troubles religieux, le manque d'union entre Berne et Zurich et les querelles qui, chez quelques-uns, s'étaient élevées entre l'Etat et l'Eglise, ou entre les diverses Eglises. D'un autre côté, les catholiques étaient encouragés, excités et soutenus par les papes, les rois de France et d'Espagne; comme moyens d'action, ils avaient les ordres des jésuites et des capucins, l'inquisition et toute la force que donnent l'union et l'unité de vues.

Les luttes religieuses du XVI[e] siècle eurent pour résultats en Suisse la proscription du culte réformé de divers points du territoire, des bailliages italiens et de l'évêché de Bâle; le raffermissement de la foi catholique dans le Vallais, à Fribourg, dans la Valteline; la restitution du

pays de Gex et du Chablais à la Savoie, l'introduction des jésuites et des capucins, la formation d'une nouvelle alliance séparée entre les cantons catholiques et les puissances étrangères, l'isolement des réformés, une scission toujours plus complète entre les deux croyances et, par suite, l'affaiblissement de la Confédération.

Une communauté évangélique s'était formée à Locarno, dans les bailliages italiens, sous la protection de baillis réformés. A l'instigation du pape, les cantons catholiques en exigèrent la destruction; les Etats réformés, divisés, ne purent ou n'osèrent rien faire; Zurich se montra seul disposé à agir en faveur des réformés italiens, mais, trop faible pour empêcher les persécutions, ce canton dut se borner à offrir un asile aux 116 personnes de Locarno qui préférèrent l'exil à l'abjuration de leur foi. (1555.)

Enhardis par leur victoire, les cantons catholiques firent de grands mais vains efforts pour la restauration du catholicisme dans la vallée de Glaris. Ils attaquèrent ensuite les idées nouvelles dans le Vallais, où elles faisaient, chez les Haut-Vallaisans surtout, des progrès si considérables, qu'en 1551 la diète du pays avait dû proclamer la liberté religieuse. Ce ne fut qu'au bout de quatre-vingts ans de luttes, vers 1630, que le parti catholique, soutenu par les cinq cantons, remporta la victoire; la réforme, proscrite, ne conserva pas un seul adepte dans tout le Vallais.

La longue rivalité entre la France et l'Espagne, commencée sous François Ier et Charles-Quint, et continuée sous leurs successeurs Henri II et Philippe II, prit fin en 1559. Par le traité signé à cette époque, à Cateau-Cambrésis, Emmanuel-Philibert, fils de Charles III, ex-duc de Savoie, fut remis en possession de son duché. Fort de l'appui des puissances catholiques et des cinq cantons, Emmanuel-Philibert réclama aussitôt de Berne, de Fribourg et du Vallais les provinces enlevées à son père en 1536. De longues et laborieuses négociations furent entamées; Berne consentit enfin, par le traité de Lausanne, à restituer au duc le pays de Gex et le Chablais; le Vallais et Fribourg obtinrent de garder leurs conquêtes en acceptant l'alliance de la Savoie; le Vallais rendit seulement Evian. Le traité de Lausanne (1564) fut placé, par le traité subséquent de Payerne, sous la garantie de la France.

Deux ans plus tard, un des plus ardents ennemis de la aéforme,

le grand inquisiteur Ghisleri, devint pape sous le nom de Pie V. L'archevêque de Milan, Charles Borromée, avait surtout contribué à son élection.

Saint Charles Borromée est un de ceux qui ont le plus fait pour la restauration du catholicisme en Italie et en Suisse. Prélat instruit et d'une ardente piété, il poursuivit l'hérésie avec une rigueur impitoyable, d'abord dans son diocèse, puis en Suisse. Les bailliages italiens et la Valteline, province sujette des Grisons, attirèrent en premier lieu ses regards. Il en extirpa la réforme. Ses tentatives pour ramener la Rhétie au catholicisme mirent aux prises les Grisons des deux confessions, déjà divisées par les luttes de parti.

Un peu plus tard, grâce à l'influence qu'il exerçait dans les cantons catholiques, le cardinal Borromée parvint à faire admettre à Lucerne les jésuites (1574), puis, d'une manière permanente, un nonce ou envoyé du pape. Le premier fut Buonhuomo, qui se fixa à Lucerne. (1579.) Vinrent bientôt après les capucins. Enfin, Borromée couronna son œuvre en édifiant à Milan un séminaire, le Collége helvétique, où quarante à cinquante jeunes gens des cantons catholiques allèrent faire gratuitement leurs études théologiques.

Alors la réaction marcha rapidement. Fribourg et l'évêché de Bâle, où la réforme avait fait des progrès remarquables, furent ramenés à l'unité catholique. Les jésuites fondèrent à Fribourg un de leurs plus célèbres colléges. Genève et les Grisons se virent refuser, pour cause d'hérésie, leur demande d'admission dans la ligue helvétique. Mulhouse et Strasbourg furent abandonnées par les petits cantons et ne conservèrent de relations qu'avec les Etats évangéliques. Dans l'Appenzell, après bien des troubles, on en arriva à une séparation complète entre les réformés et les catholiques; les premiers habitèrent les Rodes-Extérieures, les catholiques, les Rodes-Intérieures.

La scission entre nouveaux et vieux croyants devint toujours plus grande. Les sept cantons catholiques conclurent, en 1580, une alliance séparée avec le pape et l'évêque de Bâle; six ans plus tard, ils s'unirent plus intimement encore par la Ligue Borromée ou Ligue d'or. Cette alliance était déclarée supérieure à toute autre, même, par conséquent, à l'alliance perpétuelle qui unissait tous les Confédérés. L'année suivante, Philippe II d'Espagne entra dans cette ligue. Ce fut la ruine de la Confédération.

3. Berne, Genève et la Savoie à la fin du XVIe siècle. — Le traité de Lausanne n'était pas parvenu à établir une paix durable entre Berne, Genève et la Savoie. Tant que vécut Emmanuel Philibert, la tranquillité ne fut pas troublée. Mais sous son fils Charles-Emmanuel Ier, devenu duc de Savoie en 1580, les choses changèrent de face. Ce prince ambitieux reprit les projets d'agrandissement de sa maison en deçà des Alpes. Après quelques tentatives infructueuses pour s'emparer de Genève, il fomenta une conspiration à Lausanne dans l'espoir de recouvrer le Pays de Vaud. Le complot échoua par la faute de ceux qui s'étaient mis à la tête, le bourgmestre de Lausanne, Isbrand Daux, et quelques nobles vaudois. (1588.) Berne se vengea en déclarant, avec Genève, la guerre à Charles-Emmanuel. Dix mille hommes s'emparèrent du Chablais (1589); mais le chef de l'armée, l'avoyer de Wattenwyl, négocia avec Charles-Emmanuel et, malgré les protestations des Genevois, signa le traité de Nyon : Berne sacrifiait Genève au duc ! A cette nouvelle, une vive indignation éclata dans les campagnes bernoises; le gouvernement dut renoncer à l'exécution du traité. Genève n'en demeura pas moins abandonnée à elle-même et, sans l'appui d'Henri IV, elle fût certainement tombée au pouvoir de son ennemi. Celui-ci, sans renoncer à ses desseins, s'occupa surtout, les années suivantes, de ramener au catholicisme ses sujets du Chablais. Les missions de Saint-François de Sales, des capucins et des jésuites ne produisant pas de résultats, les occupations militaires accomplirent l'œuvre. Ce succès en fit désirer d'autres. Charles-Emmanuel entreprit contre Genève cette fameuse tentative nocturne connue sous le nom d'Escalade. Dans la nuit du 11 au 12 décembre (21 au 22, nouveau style) 1602, 8000 Savoyards s'approchèrent secrètement de Genève. Déjà 1500 étaient parvenus au pied des murailles, avaient dressé leurs échelles et commençaient à pénétrer dans la place, quand une sentinelle, réveillée par le bruit, fit tomber la herse d'une porte menacée et donna l'alarme. Tous les Genevois furent bientôt en armes. Les Savoyards, repoussés, perdirent beaucoup de monde dans cette expédition, dont Charles-Emmanuel ne recueillit que de la honte. Une courte guerre s'ensuivit entre la Savoie et Genève; l'intervention de Berne et de la France força le duc à signer la paix de Saint-Julien. (1603.) Elle garantissait l'indé-

pendance de Genève ; mais tant que vécut Charles-Emmanuel, l'héroïque cité ne fut jamais à l'abri de ses perfidies.

4. Relations extérieures. — Tandis qu'à l'intérieur les Suisses des deux confessions étaient profondément divisés et souvent en lutte les uns contre les autres, leurs relations avec les puissances étrangères devenaient toujours plus nombreuses et plus suivies. L'union héréditaire, formée avec l'Autriche lors des guerres de Bourgogne, continuait de subsister ; il en était de même du traité signé avec François Ier après les journées de Marignan ; d'autres alliances avaient rapproché certains cantons de la Savoie, de l'Espagne et du pape.

Au moment où François Ier entra en guerre avec Charles-Quint, il réussit à conclure avec douze cantons (Zurich, obéissant à la voix de Zwingli, renonça aux services mercenaires) une alliance qui lui permettait de lever des troupes dans la Confédération. Des milliers de Suisses prirent part à toutes les batailles importantes de cette époque : la Bicoque, Pavie, Cérisoles, etc. En 1522, les mercenaires suisses, placés sous les ordres du maréchal Lautrec, gouverneur français du Milanais, ne recevant pas leur solde, se mutinèrent et exigèrent de Lautrec : argent, congé ou bataille. Conduits à l'attaque des formidables retranchements de la Bicoque, près de Milan, défendus par l'armée de Charles-Quint, les Suisses furent repoussés avec une perte de 3000 hommes et repassèrent les Alpes. En 1524, les Français battus durent évacuer le Milanais ; la retraite fut protégée par les Confédérés, qui se distinguèrent surtout au passage de la Sesia. L'année suivante, à Pavie, 4000 Suisses furent faits prisonniers ; leur chef, Jean de Diesbach, pour ne pas survivre à la honte de la défaite, se précipita dans les rangs ennemis et y trouva la mort. En 1544, à Cérisoles, François Ier ne dut la victoire qu'à la ténacité et à la vaillance des guerriers des cantons.

Sous Charles IX éclatèrent en France les guerres de religion, qui ensanglantèrent ce pays pendant plus de trente ans. Les Suisses fournirent des milliers de soldats, soit à l'armée royale, soit à celle des huguenots. A Dreux, les Suisses catholiques restèrent maîtres du champ de bataille. A Meaux, sous les ordres de Louis Pfyffer, de Lucerne, le roi des Suisses, comme on le surnomma, ils protégèrent le roi assailli par l'armée calviniste et le ramenèrent sain et sauf à

Paris. Au massacre de la Saint-Barthélemy, ils figurèrent parmi les assassins. (1572.)

Les années suivantes, Henri de Navarre, devenu le chef des huguenots, recruta en Suisse des soldats dans les cantons réformés. Au premier siége de Paris, en 1589, son armée comptait 15000 Suisses, et, après l'assassinat de Henri III, il ne lui resta guère que des Suisses pour continuer la lutte contre la Ligue.

La paix rétablie en France et Henri IV reconnu roi après son abjuration, les services mercenaires cessèrent pour quelque temps. Henri n'en chercha pas moins à s'assurer l'alliance des cantons. Des guerres de France, les Suisses n'avaient rapporté que de la gloire; les chefs seuls avaient reçu des pensions et de riches présents; quant aux soldats, ils n'obtenaient que bien rarement le paiement de leur solde. Sous Henri IV, les sommes ainsi dues aux cantons s'élevaient à environ 36 millions. Le roi ne parvint, en 1602, à renouveler l'alliance qu'en payant une petite partie de cette dette et en accordant aux Suisses de nombreux avantages. Cette fois encore, Zurich refusa l'alliance française.

Tandis que l'appât du gain, l'amour des combats et de la vie des camps attiraient par milliers les soldats suisses sous les drapeaux de la France, des relations de nature différente s'étaient établies entre les cantons catholiques et quelques princes voisins. Aveuglés par les haines religieuses et dans le but de conserver la prépondérance dans la Confédération, ils avaient recherché l'appui des Etats catholiques et s'étaient alliés étroitement avec le pape, le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Toutefois, sous Henri IV, la France, hostile à l'Espagne et à la Savoie, combattit avec avantage l'influence acquise dans les cantons par ces deux puissances : catholiques et réformés tendirent également la main pour recueillir l'or et les faveurs du roi; la vénalité et la corruption continuèrent leurs ravages parmi les Confédérés.

Le XVI[e] siècle avait vu commencer les luttes religieuses en Suisse, et par elles la décadence de la Confédération; le siècle qui s'ouvre verra cette décadence suivre son cours et la Suisse perdre toute force au dedans, toute influence au dehors.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1521	Alliance entre François Ier et les Suisses.		
1522	Bataille de la Bicoque.		
1525	Bataille de Pavie.		
		1536	Calvin et Farel à Genève; luttes contre les Libertins.
		1538	Farel, premier pasteur à Neuchâtel. Calvin à Strasbourg.
		1541	Retour de Calvin à Genève.
1544	Bataille de Cérisoles.		
1545	Première réunion du Concile de Trente.		
1547	Mort de François Ier; Henri II.		
		1553	Exécution de Servet à Genève.
		1555	Calvin triomphe des Libertins.
		—	Les réformés expulsés de Locarno.
1556	Abdication de Charles-Quint; Philippe II.		
1557	Bataille de St-Quentin.		
1559	Traité de Cateau-Cambrésis; Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Mort d'Henri II.		
1562	Commencement des guerres de religion en France.		
		1564	Mort de Calvin; Théodore de Bèze.
		—	Traité de Lausanne; Berne restitue Gex et le Chablais à la Savoie.
		1565	Mort de Farel.
1567	Retraite de Meaux.		
		1571	Mort de P. Viret.
1572	La St-Barthélemy.		
1574	Mort de Charles IX; Henri III.	1574	Les Jésuites à Lucerne.
		1579	Premier nonce permanent en Suisse.

	Histoire générale.		Histoire suisse.
1580	Charles-Emmanuel, duc de Savoie.	1580	Les Jésuites à Fribourg.
1582	Grégoire XIII réforme le calendrier.		
		1586	Ligue d'or ou Borromée.
		1587	Alliance des cantons catholiques avec Philippe II.
1588	Journée des barricades à Paris; Etats-Généraux de Blois.	1588	Conspiration (d'Isbrand. Daux, à Lausanne.
1589	Henri III et Henri de Navarre assiégent Paris; assassinat de Henri III; Henri IV.	1589	Guerre de Berne et Genève contre la Savoie.
		1590	Traité de Nyon.
		1597	Séparation d'Appenzell en deux demi-cantons.
1598	Traité de Vervins. Mort de Philippe II d'Espagne.		
		1602	Alliance française.
		—	L'Escalade à Genève.
		1603	Traité de St-Julien.

QUATRIÈME PARTIE — DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

CHAPITRE XIII. — LA SUISSE PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE.

1. La Suisse au commencement du XVIIe siècle. — 2. Troubles dans les Grisons. — 3. La Suisse pendant la guerre de Trente ans.

(1600-1650)

1. La Suisse au commencement du XVIIe siècle. — Chaque siècle de l'histoire de la Confédération suisse se présente avec un caractère distinctif. Le XIVe siècle est l'époque héroïque, celle où, dans les journées du Morgarten, de Laupen, de Sempach et de Næfels, les anciens Confédérés, unis dans le même sentiment d'amour de la patrie et de la liberté, combattent avec une invincible bravoure pour assurer leur indépendance. Le XVe siècle est encore une époque glorieuse; mais déjà bien des taches, guerre civile de Zurich, service

mercenaires et leurs funestes conséquences, etc., viennent ternir le nom suisse. Le XVIe siècle, siècle de la réforme, est dans un sens une époque de progrès; au point de vue du développement intellectuel, moral et religieux, il est supérieur à ceux qui l'ont précédé, mais dans un autre sens, c'est une époque de déclin; au point de vue politique, la Confédération suisse, au lieu de continuer à grandir, à se fortifier, s'affaiblit de jour en jour par les dissensions religieuses. Le XVIIe siècle va nous montrer les Confédérés toujours plus divisés, le lien fédéral complétement rompu; la ruine de la patrie commune semble imminente, parce que les Suisses ont trop oublié la devise de leurs pères : « Un pour tous, tous pour un; » et, si cette patrie ne succombe pas, ce n'est point à ses enfants qu'elle le doit, mais à la protection du Dieu qui avait guidé et soutenu les vieux Confédérés au Morgarten et à Sempach.

Au commencement du XVIIe siècle, l'histoire de notre pays n'offre aucun fait saillant à raconter; ce ne sont que querelles religieuses de canton à canton ou à l'intérieur des cantons. Les seuls événements de quelque importance, nous les trouvons dans les relations des cantons avec les états avoisinants. Deux d'entre ces derniers, la France et l'Espagne, se disputent l'alliance des Suisses. En 1602, la France semble l'emporter; douze cantons renouvellent avec Henri IV le traité signé primitivement avec François Ier. Mais, comme l'intention du roi est de se servir des mercenaires suisses pour abattre la puissance de la maison d'Autriche, celle-ci s'efforce de son côté de retenir dans son alliance les cantons catholiques. En même temps se prépare en Allemagne une lutte formidable. Au moment où, d'accord avec les protestants, Henri IV va entrer en campagne, il succombe sous le poignard de Ravaillac. (1610.)

Henri mort, la politique de la France change pour quelque temps : Marie de Médicis, qui gouverne au nom de son jeune fils Louis XIII, s'allie avec la maison d'Autriche. En Suisse, Zurich se laisse enfin gagner à l'alliance française et, joint à Berne, s'unit par un traité avec Venise, que menacent alors l'Espagne et l'Autriche. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, après une dernière tentative sur Genève et le Pays de Vaud, renonce à tout projet d'agrandissement en deçà des Alpes, tourne ses regards du côté de l'Italie et entreprend d'y étendre la puissance de sa maison aux dépens de l'Espagne, qui depuis

deux siècles opprime la péninsule. Ce changement de politique en entraîne d'autres; une alliance est signée entre le duc et Berne, et ce dernier état lui fournit des troupes contre l'Espagne. Au moment où, après une guerre courte mais avantageuse, le duc de Savoie venait de signer la paix avec Philippe III, et au moment où l'Autriche allait attaquer Venise, alliée de Berne et de Zurich, la défénestration de Prague donnait en Allemagne le signal de la guerre de Trente ans.

Le contre-coup de cette longue lutte se fit ressentir dans la Suisse entière, mais nulle part plus que dans les Grisons.

2. Troubles dans les Grisons. — La Confédération des Ligues grisonnes comprenait la Ligue grise ou Haute Ligue, la plus influente (vallée du Rhin antérieur et du Rhin postérieur), la Ligue Caddée ou de la Maison-Dieu (Coire, Oberhalbstein, Avers, Engadine, Bregaglia, etc.) et la Ligue des Dix juridictions (Davos, Prættigau, Mayenfeld, Malans, etc.). Chaque Ligue se divisait en hautes juridictions (Hochgerichte), et celles-ci en simples juridictions, à la tête desquelles figurait un landammann. Les autorités communes aux trois Ligues étaient : 1° la Diète (Bundestag), formée de 66 députés et se réunissant chaque année en septembre, alternativement à Ilanz, à Coire et à Davos ; 2° le Congrès, composé des chefs et de trois délégués des Ligues; il se rassemblait une fois par an à Coire. Les attributions de ces deux corps n'étaient pas parfaitement séparées. Les communes possédaient des droits étendus et, dans certains cas, constituaient la véritable autorité suprême.

Depuis la guerre de Souabe, qui avait eu pour résultat de rapprocher les Grisons des Confédérés et d'assurer leur indépendance, les Ligues s'étaient agrandies considérablement par l'acquisition de la Valteline et de Chiavenna, cédées par le duc de Milan, Maximilien Sforza. (1512.) Mais au lieu d'en former une quatrième Ligue, les Grisons, à l'exemple des Suisses, en avaient fait un pays sujet, gouverné très arbitrairement par ses maîtres.

Lors de la propagation de la réforme dans la Suisse allemande, les idées nouvelles pénétrèrent de bonne heure dans les Grisons, et, dans le courant du XVIe siècle, grâce aux prédications de Comander, de Gallicius et de Campell, elles devinrent dominantes dans les deux Ligues de la Maison-Dieu et des Dix juridictions. Une lutte très vive éclata entre les deux confessions. Dans la seconde moitié du XVIe siè-

cle, aux querelles religieuses vinrent s'ajouter des troubles politiques. La situation du pays des Grisons au centre des Alpes, entre l'Allemagne et l'Italie, la possession des passages alpestres conduisant d'une de ces contrées dans l'autre, rendaient l'alliance des Ligues d'autant plus précieuse que le peuple rhétien, devenu, comme les Suisses, passionné pour la guerre et les services mercenaires, fournissait de vaillants soldats.

Aussi déjà François Ier et Charles-Quint s'étaient disputé l'amitié des Ligues. Plus tard, au commencement des guerres de religion en France, l'ambassadeur que Charles IX entretenait dans les Grisons, obtint de ceux-ci la conclusion d'un traité semblable à celui que venaient de signer les Confédérés. (1564.) L'alliance espagnole fut au contraire repoussée. De là une grande agitation, provoquée par le parti espagnol, que dirigeait la famille des **Planta**, contre le parti français, à la tête duquel s'étaient placés les **Salis**. A diverses reprises, des tribunaux criminels (Strafgerichte) furent réunis, tantôt par un parti, tantôt par l'autre, et chaque fois étaient prononcés des amendes, confiscations de biens, emprisonnements, exils, etc. L'anarchie régnait dans le pays.

Ce qui augmentait les maux dont souffrait ce dernier, c'étaient la corruption et la vénalité qui s'étaient introduites par les services mercenaires, non-seulement parmi les magistrats, mais jusque dans la masse du peuple, corruption et vénalité qui s'étalaient sans honte au grand jour. Quelques patriotes honnêtes, entre tous le capitaine Hartmann de Hartmannis, qui gémissaient d'un tel état de choses, tentèrent d'y porter remède; la réforme du pays fut proclamée en 1602, mais les abus étaient trop invétérés : cette réforme échoua, et celui qui l'avait tentée, Hartmannis, mourut de douleur.

A cette même époque, Henri IV renouvelait son alliance avec les Suisses. (1602.) Son ambassadeur à Coire, l'habile et rusé Pascal, fut chargé d'obtenir celle des Ligues. Il réussit dans sa mission, malgré la violente opposition du parti espagnol. La république de Venise, dont le territoire touchait à celui des Grisons, recherchait aussi leur alliance. Elle fut signée en 1603, tandis que celle avec l'Espagne était encore une fois rejetée par la majorité des communes.

A cette nouvelle, le gouverneur espagnol du Milanais, le comte de Fuentes, ferma l'Italie aux Grisons et commença, au nord du lac de

Côme, la construction d'une forteresse qui dominait l'entrée de la Valteline. Après avoir ri de l'entreprise de Fuentes, les habitants des Ligues, privés des ressources que leur procurait le commerce de transit avec Milan, menacés par le fort de Fuentes, réclamèrent, mais en vain, auprès du gouverneur espagnol et demandèrent tout aussi inutilement l'intervention des Suisses.

Dès l'époque de la guerre de Souabe, la Ligue grise et celle de la Maison-Dieu s'étaient alliées aux sept plus anciens cantons. Plus tard, la Ligue des Dix juridictions avait demandé cette même alliance, mais les cantons catholiques la refusèrent, parce que les habitants de cette Ligue étaient protestants et, sous certains rapports, dans la dépendance de la maison d'Autriche. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, les trois Ligues grisonnes avaient à plusieurs reprises sollicité leur admission dans la Confédération, mais toujours les états catholiques s'y étaient opposés. Les Dix juridictions obtinrent seulement l'alliance de Zurich et de Glaris. En 1600, les trois Ligues s'unirent avec le Vallais, et deux ans plus tard avec Berne. Quand les troubles des Grisons eurent éclaté, les cantons alliés se virent plus d'une fois dans l'obligation d'intervenir; mais, même dans leurs tentatives de conciliation, ils se montraient très divisés : Berne et Zurich se prononçant pour les réformés et pour l'alliance avec la France et avec Venise; les catholiques appuyant au contraire leurs coreligionnaires et l'Espagne.

Au bout de quatre ans d'agitations, le parti espagnol provoqua un soulèvement du peuple contre les partis français et vénitien. Un tribunal criminel fut institué à Coire; mais l'ambassadeur Pascal fit si bien que les sentences de ce tribunal atteignirent deux chefs du parti espagnol, Georges Beeli et Gaspard Baselgia; ils furent condamnés à mort et exécutés.

En 1617, après quelques années de tranquillité, les troubles recommencèrent, causés par la demande de Venise de renouveler l'alliance conclue en 1603 pour dix ans. Les pasteurs réformés, Zurich et Berne, se montraient favorables à cette alliance; l'Autriche, l'Espagne et même la France, dont la politique avait changé depuis la mort de Henri IV, y étaient hostiles. La diète grisonne se prononça contre Venise, et, pendant quelque temps, le parti espagnol, dirigé par Rodolphe Planta, de Zernetz, fut tout-puissant. Il profita de sa supério-

rité pour s'attaquer à la réforme; mais aussitôt un certain nombre de communes de l'Engadine prirent les armes. A leur tête était un pasteur-soldat, **Georges Jenatsch** ; Rodolphe Planta dut s'enfuir. Jenatsch et les siens retinrent prisonniers l'archiprêtre Rusca, de Sondrio, dans la Valteline, et le landammann Jean-Baptiste de Prévost, surnommé Zambra, du Bregaglia. Un tribunal criminel, réuni à Thusis, et composé surtout de prédicants, c'est-à-dire de pasteurs, déploya une excessive rigueur contre le parti espagnol : Zambra fut décapité; Rusca mourut des suites de la torture; Rodolphe Planta et son frère Pompée furent condamnés à un exil perpétuel; l'évêque de Coire, chassé du pays. (1618.) L'année suivante, un autre tribunal, formé essentiellement de catholiques de la Ligue grise, cassa les décisions du précédent; alors l'Engadine protestante et la Ligue des Dix juridictions se soulevèrent et marchèrent sur Coire. Un nouveau tribunal criminel, réuni à Davos, confirma et aggrava les décisions de celui de Thusis; les ambassadeurs étrangers, accusés d'être les fauteurs des troubles, durent s'éloigner du pays; les capucins, qui surexcitaient les passions religieuses dans la Valteline, furent chassés; on écrasa d'amendes les familles riches du parti espagnol et catholique.

La guerre de Trente ans venait d'éclater. Les deux branches de la maison d'Autriche, espagnole et allemande, avaient le plus grand intérêt à établir entre elles des communications aussi directes que possible. Or, entre le Milanais espagnol et le Tyrol autrichien, le seul obstacle à ces communications était la Valteline. Aussi, dès le début de la guerre, un des objets de la politique de l'Espagne fut-il de profiter des troubles des Grisons pour s'emparer de la vallée de l'Adda et s'assurer ainsi un libre passage d'Italie en Allemagne. Les projets de la cour de Madrid furent favorisés par l'injustice et les excès des tribunaux criminels de Thusis et de Davos.

Les exilés, poussés eux-mêmes par l'Espagne, excitèrent à la révolte la population catholique de la Valteline en lui faisant croire que la religion était en danger. Une conspiration se forma; un parent de Rodolphe Planta, le chevalier valtelin Jacques de Robustelli, s'en fit le chef. Il enrôla secrètement sur les bords du lac de Côme une bande d'aventuriers et d'assassins et, dans la nuit du 19 au 20 juillet 1620, pénétra dans la Valteline. Sous les murs de Tirano, quatre coups de feu donnèrent le signal du massacre des réformés, presque tous Gri-

sons. Le peuple se joignit aux malfaiteurs; les maisons des protestants envahies, ceux-ci furent égorgés sans pitié et leurs cadavres mutilés et traînés dans les rues. Même des catholiques périrent pour s'être opposés à tant de crimes. L'œuvre de sang se continua quinze jours dans toute la Valteline, à Villa, à Teglio, à Sondrio. Trois cent cinquante, d'autres disent six cents personnes, tombèrent sous les coups des meurtriers [1].

Les Valtelins proclamèrent leur indépendance; Jacques Robustelli se déclara capitaine du pays.

Ces faits remplirent d'abord de stupeur, puis de désirs de vengeance, les montagnards des Ligues. Ils requirent le secours de leurs alliés des cantons. Zurich et Berne armèrent 3000 hommes, qui, pour atteindre le territoire des Grisons, durent faire de longs détours, les troupes des cantons catholiques occupant les passages à Mellingen, à Utznach et dans le Gaster. Unis aux Confédérés, les Grisons entrèrent dans la Valteline, que les Espagnols occupaient déjà. Ils s'emparèrent de Bormio et s'avancèrent victorieusement jusqu'à Tirano. Les Suisses tentèrent l'assaut, mais le manque de prudence, d'ordre et d'entente fit échouer l'attaque; les Bernois éprouvèrent de grandes pertes et, après un combat de sept heures, l'armée dut battre en retraite. (1620.)

La Ligue grise, en majorité catholique, n'avait pris aucune part à cette expédition; bien plus, soutenue par 1500 hommes des petits cantons, elle conclut un traité d'amitié avec l'Espagne. Le pays déchiré par les dissensions politiques et religieuses, la Valteline révoltée et aux mains des Espagnols, tout mettait en question l'existence même de la Confédération grisonne. Un tel danger ouvrit enfin les yeux à un certain nombre de patriotes; la Société des Bons cœurs se constitua, avec Jenatsch pour chef, se donnant pour mission de délivrer la patrie des maux qui l'accablaient.

A la tête d'une troupe d'hommes déterminés, Jenatsch se rend au château de Rietberg (Domleschg) et y tue Pompée Planta; cinq autres membres du parti espagnol sont assassinés dans la Basse Engadine. Puis, à la tête de 1000 hommes, Jenatsch oblige les troupes des cinq

[1] A Sondrio, un boucher se vanta d'avoir égorgé dix-huit victimes; à Teglio, le pasteur fut tué dans sa chaire et ses paroissiens étouffés ou brûlés dans l'église. Seuls, les habitants de Morbegno montrèrent de l'humanité, en facilitant la fuite des proscrits et de leur pasteur.

cantons catholiques à regagner leurs foyers, et la Ligue grise à renoncer à son alliance séparée avec l'Espagne.

Les troubles prolongés des Grisons préoccupaient les cours de Vienne, de Madrid et de Paris. Des négociations s'ouvrirent dans le but de ramener la paix. Un traité fut même signé entre la France et l'Espagne. La Valteline était restituée aux Grisons; ceux-ci s'engageaient par serment à oublier le passé. Mais, pendant l'intervalle, 6000 hommes des Ligues, commandés par Jenatsch, ayant envahi la Valteline, l'empereur Ferdinand II en prit prétexte pour réclamer la possession de la Basse Engadine, du Münsterthal et des Dix juridictions. Le général Baldiron, avec 8000 hommes, s'empara de l'Engadine et de Davos; le colonel Brion, du Prættigau et de Mayenfeld; les habitants des vallées occupées par les impériaux durent prêter serment d'obéissance à Ferdinand II.

Les Grisons, abandonnés à eux-mêmes et divisés, signèrent enfin le traité de Milan : ils abandonnaient les Dix juridictions à l'Autriche et renonçaient à la Valteline. (Mars 1622.) Aussitôt, dans les vallées ainsi détachées de la Confédération grisonne, les soldats et les capucins entreprirent l'œuvre de la conversion des hérétiques; les persécutions obligèrent un grand nombre de patriotes et de prédicateurs réformés à chercher un refuge à Zurich.

Les montagnards du Prættigau se soulevèrent, poussés à bout par l'oppression. Armés de massues garnies de pointes de fer, ils assaillirent les impériaux, les mirent en déroute et, secourus par les Suisses réformés, chassèrent Baldiron du pays.

Des négociations s'ouvrirent à nouveau avec l'Autriche, à Lindau. Mais au moment même où une trêve venait d'être décidée, Baldiron rentra dans les Ligues avec 10 000 Autrichiens qui, furieux de leurs précédentes défaites, les vengèrent par le fer et le feu. (Août 1622.) Les Grisons, après une dernière et glorieuse mais inutile résistance dans la journée de Saas, durent se courber encore une fois sous le joug de l'Autriche.

Bientôt après, l'entrée du cardinal Richelieu au ministère amena un changement complet dans la politique de la France. Richelieu, qui avait résolu l'abaissement de la maison d'Autriche, ne pouvait à aucun prix laisser la Valteline aux Espagnols, l'Engadine, les Dix juridictions et Coire aux Autrichiens. Il chargea le marquis de Cœuvres,

ambassadeur de Louis XIII en Suisse, de la délivrance des Ligues. A la tête de 6000 Français, auxquels se joignirent quelques milliers de Suisses des cantons réformés et les Grisons exilés, Cœuvres reconquit la Valteline et Chiavenna. Toutefois, Richelieu ne restitua pas aux Ligues leurs pays sujets; les Valtelins conservèrent le droit de se gouverner eux-mêmes; ils n'avaient à payer qu'un tribut annuel de 25 000 florins à leurs anciens maîtres. Aussi le mécontentement devint-il général dans les vallées de la Rhétie.

Tout à coup, le fléau de l'invasion étrangère vint encore une fois aggraver leurs maux. L'empereur Ferdinand II exigea le passage pour les troupes qu'il envoyait en Italie combattre contre la France. 40 000 impériaux traversèrent les Grisons ; 6000 occupèrent Mayenfeld et Coire; pour la troisième fois, le pays retomba sous la puissance de l'Autriche. Mais les revers éprouvés en Italie par l'empereur l'obligèrent à retirer ses troupes de Coire. Restaient les Espagnols, qui, derechef, avaient envahi la Valteline. Au moment même où il allait engager directement la France dans la guerre de Trente ans, Richelieu envoya en Suisse le duc Henri de Rohan, ancien chef des calvinistes, en lui donnant pour mission de chasser les Espagnols de la Valteline. Rohan enrôla sous ses drapeaux quelques milliers de Suisses et de Grisons et, après de sanglants combats, dans lesquels il déploya les talents et la valeur d'un grand général, les Ligues furent délivrées de la présence des Espagnols et des Autrichiens.

Les patriotes grisons n'avaient pas attendu ce moment pour songer à la reconstitution du pays. Depuis plusieurs années, ils avaient eu entre eux des conciliabules secrets sur les moyens de ramener la concorde et la paix entre les divers partis. Voyant que, après la victoire, les Français ne semblaient disposés ni à leur restituer la Valteline ni même à évacuer la Rhétie, où les soldats de Rohan se livraient à maints excès, ils formèrent une conjuration : Jenatsch, le familier de Rohan, se fit catholique, afin de gagner plus sûrement l'Espagne et l'Autriche à la cause de son pays et se rendit ensuite à Milan et à Innsbruck pour conclure secrètement un traité de paix entre ces deux états et les Ligues. Une fois certain de l'appui de la maison d'Autriche, Jenatsch, à la tête des patriotes grisons, attaqua brusquement les troupes françaises, les obligea à abandonner les positions fortifiées qu'elles occupaient et à quitter les Grisons. (1637.)

Deux ans plus tard, un traité était signé avec l'Espagne, et en 1641, un second avec l'Autriche. Les Ligues rentraient en possession de la Valteline et de Chiavenna, où le culte réformé demeurait proscrit. L'Autriche, humiliée par ses revers en Allemagne, consentit au rachat des droits qu'elle possédait dans les Dix juridictions et ne conserva que les seigneuries de Rhæzuns et de Tarasp.

Les Grisons des deux confessions et des divers partis, las enfin de leurs dissensions politiques et religieuses et épuisés par les maux sans nombre qu'elles avaient attirés sur leur pays, apprirent à vivre en paix les uns avec les autres; « ainsi finirent ces luttes violentes entre des principes politiques et religieux opposés, et le théâtre de tant de troubles, les magnifiques vallées alpestres de la Rhétie devinrent dès ce temps-là une des régions les plus paisibles de notre patrie. » (Henne-Am Rhyn.)

3. La Suisse pendant la guerre de Trente ans. — Tandis que le contre-coup de la guerre de Trente ans se faisait sentir d'une manière désastreuse dans les Ligues grisonnes, la Confédération suisse elle-même en éprouvait aussi les effets les plus fâcheux.

Dans les premières années de cette longue guerre, les Suisses se tinrent à l'écart; mais quand Gustave-Adolphe, roi de Suède, fut venu en Allemagne prendre en main la cause de la réforme, peu s'en fallut que les Confédérés ne se laissassent entraîner dans la lutte, Gustave-Adolphe cherchant à gagner à son alliance les cantons réformés, tandis que l'empereur faisait des tentatives analogues auprès des cinq cantons. Les uns et les autres eurent assez de patriotisme pour repousser les offres de l'étranger et ne songer qu'au salut de la patrie. La diète prit quelques mesures pour faire respecter par les belligérants la neutralité du sol suisse. Malgré cela, les frontières n'en furent pas moins violées à plusieurs reprises par les armées suédoises, françaises et allemandes. Ainsi, en 1633, le général suédois Horn franchit le Rhin à Stein et s'avança par la Thurgovie contre Constance, dont il commença le siége. Les cantons catholiques, croyant à la complicité des Zuricois, levèrent 3000 hommes pour protéger les terres de l'abbé de Saint-Gall. Horn se retira. Non satisfaits de ce résultat, les petits cantons firent arrêter le capitaine du pays de Thurgovie, Kilian Kesselring, sous prétexte d'entente avec les Suédois. Cruellement torturé et retenu en prison à Schwytz pendant près de deux ans, Kesselring

protesta toujours de son innocence ; il ne recouvra la liberté qu'au prix de 14 000 florins.

Les passions et les haines, de nouveau soulevées par ces événements, ne s'apaisèrent pas, même en présence des dangers qui menaçaient l'existence de la Confédération. Les deux villes frontières de Bâle et de Schaffhouse, les plus exposées et incapables de fermer leur territoire aux armées étrangères, durent livrer passage, tantôt aux Suédois, tantôt aux Français ou aux impériaux. L'évêché de Bâle fut affreusement dévasté par les uns et les autres. A la fin de la guerre seulement, un rapprochement s'opéra entre les Confédérés, et des mesures efficaces de défense furent prises; des troupes bordèrent les frontières du côté de l'Allemagne ; un conseil de guerre élabora un projet d'organisation militaire, le Défensional de la Suisse.

C'est alors que l'empereur Ferdinand III, effrayé par les succès des Français et des Suédois, se décida à signer la paix de Westphalie, qui termina la guerre de Trente ans. La Suisse se fit représenter au congrès des puissances, à Münster et à Osnabrück, par le bourgmestre de Bâle, Rodolphe Wettstein. Sa mission était d'obtenir la reconnaissance de l'indépendance de la Suisse. Longtemps l'empereur résista; il ne céda qu'aux pressantes sollicitations de la France et de la Suède; le traité de Westphalie proclama l'indépendance de la Confédération suisse. (1648.)

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1562	Commencement des guerres de religion en France, sous Charles IX.		
		1564	Alliance des Suisses et des Grisons avec la France; premiers troubles des Grisons.
1572	Massacre de la Saint Barthélemy.		
1589	Henri IV, roi de France.		
		1602	Alliance des cantons avec Henri IV.
1603	Jacques Ier, fonde la dynastie des Stuarts en Angleterre.	1603	Les Grisons signent l'alliance française et vénitienne et rejettent l'alliance espagnole.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
			Nouveaux troubles.
		1607	Tribunal criminel de Coire ; exécution de Beeli et de Baselgia.
1610	Assassinat d'Henri IV ; Louis XIII.		
		1617	Les troubles recommencent dans les Grisons.
1618	Commencement de la guerre de Trente ans.	1618	Mort de Zambra et de Rusca.
		1620	Massacre des réformés dans la Valteline.
			Echec des Suisses et des Grisons à Tirano.
		1622	Les Autrichiens occupent une partie des Grisons et les Espagnols la Valteline.
1623	Richelieu, ministre de Louis XIII.		
1525	Charles Ier, roi d'Angleterre.	1625	Richelieu intervient dans les troubles des Grisons.
		1630	Nouvelle invasion des Ligues par les Autrichiens.
1631	Gustave - Adolphe en Allemagne.		
1635	La France prend part à la guerre de Trente ans.	1635	Le duc de Rohan chasse les Espagnols et les Autrichiens du territoire des Ligues.
		1637	Les Français évacuent les Grisons.
		1639	Paix entre les Grisons et l'Espagne.
		1641	Paix avec l'Autriche.
1648	Traité de Westphalie ; fin de la guerre de Trente ans.	1648	L'indépendance de la Suisse est reconnue au Congrès de Westphalie.

CHAPITRE XIV. — GUERRE DES PAYSANS.

1. Causes de la guerre. — 2. Révolte de l'Entlibuch. — 3. Guerre des paysans; Leuenberger. — 4. Suites de la guerre.

(1648-1655)

1. Causes de la guerre. — Le rétablissement de la paix en Allemagne fut pour la Suisse la cause d'un profond malaise parmi le peuple des campagnes; ce malaise, joint à divers motifs de mécontentement que nourrissaient les populations contre leurs gouvernements, provoqua la guerre intestine connue sous le nom de guerre des paysans.

Dans les cantons-villes, les paysans, aussi bien ceux dont les ancêtres s'étaient alliés librement avec les bourgeois des chefs-lieux que ceux des contrées soumises par la force, avaient à se plaindre des restrictions toujours plus nombreuses apportées à leurs anciens droits et de la tyrannie des gouvernants et de leurs baillis. Au XVIe et au XVIIe siècle, une transformation était en voie de s'opérer dans le gouvernement des états-villes. A l'origine, les magistrats étaient élus par la bourgeoisie, qui, réunie en assemblée générale, avait en outre le droit de traiter elle-même les affaires importantes de la communauté. Avec le temps, les familles qui fournissaient le plus souvent à la république ses fonctionnaires tendirent à se séparer du reste de la bourgeoisie pour constituer une classe distincte. De démocratique, le gouvernement devint aristocratique dans les villes. Ainsi à Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne, au XVIIe siècle, un certain nombre de familles de la haute bourgeoisie possédaient déjà le privilége d'avoir seules accès aux emplois; la petite bourgeoisie, non-seulement en était exclue, mais elle s'était vu enlever ses anciens droits politiques; de là un mécontentement toujours plus vif.

Le peuple des campagnes était écrasé de charges; les droits féodaux pesaient encore sur lui; outre la dîme et le cens, il avait toutes sortes de taxes à acquitter aux baillis, et ceux-ci ne se faisaient pas faute de l'accabler d'amendes pour les moindres délits.

La guerre de Trente ans eut pour conséquence d'aggraver la position déjà si misérable du peuple. Pour couvrir les dépenses qu'avait

entrainées l'obligation de garnir de troupes les frontières du côté de l'Allemagne, les gouvernements eurent recours aux impôts de guerre, aux droits sur l'importation et l'exportation, aux droits sur le vin (Umgeld, Ohmgeld), le sel, le bétail, etc. Pendant la guerre, nombre d'Allemands riches avaient cherché un asile en Suisse; de là était résultée une augmentation de valeur des terres et des bâtiments; le prix des denrées s'était considérablement élevé; malheureusement, le campagnard ne profita de cette augmentation de ressources que pour vivre dans le bien-être et le luxe, prenant des habitudes dispendieuses dont il ne put plus se débarrasser, lorsque, la paix de Westphalie une fois conclue, les étrangers rentrèrent chez eux; que les fonds de terre revinrent à leur valeur primitive et que le prix de toutes choses diminua de moitié. De là un profond malaise, qui devint plus grand encore par suite du retour, dans les cantons, de plusieurs milliers de mercenaires qui avaient servi en Allemagne et en France et perdu par un long séjour dans les camps toute habitude de travail. Une mesure arbitraire prise par quelques gouvernements fit éclater la révolte. La Suisse était inondée de fausse monnaie et de pièces de billon; Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure baissèrent considérablement le taux de ces pièces; cette décision augmenta le désordre qui régnait déjà dans le système monétaire et mit le comble à la misère du pauvre peuple. Les paysans se soulevèrent, incapables de supporter plus longtemps le joug de l'aristocratie des villes.

2. Révolte de l'Entlibuch. — Le signal du mouvement fut donné par l'Entlibuch. Les habitants de cette vallée, devenus sujets de Lucerne après la guerre de Sempach, avaient conservé d'importantes franchises; déjà, pour les défendre, ils avaient recouru six fois à l'insurrection. Quand le gouvernement lucernois eut établi, comme ceux de Berne et Fribourg, un impôt sur le bétail, le sel, la chasse, la pêche, et qu'il eut enfin décrété la réduction du taux des monnaies (décembre 1652), les Entlibucher passèrent du murmure à la révolte. Ils envoyèrent des délégués au chef-lieu exposer leurs griefs. On ne les écouta pas; même le conseiller Krebsinger fit des menaces : « On n'a que trop longtemps et sans fruit suivi, avec les Entlibucher, la voie de la douceur et de la bonté; ce sont des êtres turbulents et intraitables qui ne reviendront à la raison que lorsqu'on auralancé contre eux quatre ou cinq cents Italiens charmés contre lesballes. »

Ce propos, rapporté aux montagnards par leur principal député, le banneret Jean Emmenegger, produisit une extrême irritation. Un huissier du chef-lieu, venu pour réclamer le paiement de quelques dettes, fut, un jour, saisi et lié par les trois Tells, Stadelmann, Unternæher et Hinteruoli, puis reconduit hors du pays au milieu des railleries du peuple. Le 26 janvier 1653, toutes les paroisses de l'Entlibuch, curés en tête, se rendirent en procession à l'église de Heiligenkreuz, près du village de Hasle, sur une montagne d'où l'on domine tout le pays. Là, les Entlibucher jurèrent de maintenir et de défendre leurs droits envers et contre tous. Sur leur refus d'envoyer de nouveau des députés à Lucerne, le gouvernement leur délégua l'avoyer Dulliker et quelques conseillers. A la landsgemeinde de Schüpfheim, où assistaient en armes 1400 montagnards, ceux-ci rejetèrent les offres faites par l'avoyer et formulèrent des exigences toujours plus grandes. Dulliker rappelant que les magistrats tenaient de Dieu leur autorité : « Oui, oui, s'écria le géant Krummenacher, vous êtes de Dieu quand vous êtes justes, mais vous venez du diable quand vous êtes injustes. » La délégation dut s'en retourner sans avoir rien obtenu.

La révolte se propagea rapidement dans le reste du canton, où existaient les mêmes causes de mécontentement. Cinq bailliages demeurèrent seuls fidèles au gouvernement. Le 26 février, une réunion de délégués des dix autres bailliages eut lieu à Wolhausen, où fut signé le pacte d'alliance (Bundesbrief) préparé par Emmenegger. Des paysans bernois et soleurois prirent part à cette assemblée et, de retour chez eux, y semèrent des germes de révolte.

Le gouvernement lucernois, qui craignait presque autant la bourgeoisie du chef-lieu que les paysans, en apprenant ces événements, requit l'intervention des cantons catholiques. Ceux-ci, avec bien de la peine, réussirent à faire un compromis accepté des deux parts. (19 mars.)

3. Guerre des paysans ; Nicolas Leuenberger. — Tout semblait fini. Il n'en était rien, cependant; la lutte ne faisait que commencer. Les Bernois qui s'étaient trouvés à Wolhausen en avaient rapporté la lettre d'alliance des paysans lucernois et provoqué une grande agitation dans l'Emmenthal et la Haute-Argovie. De nouvelles assemblées populaires eurent lieu en mars, à Langnau, à Konolfingen; l'insurrection gagna rapidement les campagnes de Berne, Soleure, Argovie et Bâle.

De son côté, la diète, réunie à Baden, décréta une levée de 13000 hommes et adressa aux insurgés une proclamation menaçante. Ces mesures et quelques concessions apaisèrent un instant le soulèvement. Mais il recommença presque aussitôt. N'ayant aucune confiance dans les promesses du gouvernement lucernois, les Entlibucher lui refusèrent obéissance; leurs émissaires réussirent à ranimer l'insurrection dans les campagnes de Berne, Soleure et Bâle. Le 23 avril, dans une assemblée de délégués tenue à Sumiswald, un riche paysan, **Nicolas Leuenberger,** de Schœnholz, commune de Ruderswyl, fut, malgré lui, proclamé chef (Obmann) de la ligue des paysans, dont le pacte d'alliance fut juré solennellement.

Nicolas Leuenberger, homme de cœur et de bon sens, manqua d'activité, d'énergie et de décision dans la direction du mouvement. Les paysans perdirent leur temps dans de nouvelles assemblées populaires, à Huttwyl et à Langenthal, laissant ainsi à la diète et aux gouvernements aristocratiques de Lucerne, Berne, Bâle et Zurich, tout le temps nécessaire pour hâter leurs préparatifs de résistance. La diète décréta une levée de 25000 hommes, répartis en trois corps; le premier, sous Conrad Werdmuller, de Zurich, devait entrer dans les bailliages libres et l'Argovie inférieure; le second, commandé par Zweier d'Evebach, d'Uri, était chargé d'occuper la campagne lucernoise; le troisième, celui de Sigismond d'Erlach, de Berne, avait pour mission de réprimer la révolte dans l'Emmenthal et la Haute-Argovie.

Dès que les mesures ordonnées par la diète vinrent à la connaissance des campagnes, Leuenberger, le roi des paysans, fit sonner le tocsin pour la levée en masse. Plus de 30000 insurgés prirent les armes. A la tête de 20000 hommes, Leuenberger se porta sur Berne. Le gouvernement se vit forcé d'entrer en négociation et de conclure un arrangement avec lui.

Pendant ce temps, les paysans de l'Argovie et de Lucerne, commandés par un vieux et intrépide soldat, le Lucernois **Christian Schybi,** d'Escholzmatt, s'étaient portés au-devant de Conrad Werdmuller, qui s'avançait sur l'Argovie avec 9000 soldats de la Suisse orientale. Leuenberger vint rejoindre Schybi. Au nombre d'environ 20000, mais mal armés et mal dirigés, les insurgés attaquèrent Werdmuller, près de Büblikon et de Wohlenschwyl et combattirent héroïquement jusqu'au soir. (3 juin.) Le lendemain, gagnés par les paroles de conciliation du bourgmestre Waser, de Zurich, les paysans de l'Argovie

posèrent les armes, sous la promesse que leurs griefs seraient examinés par des arbitres, conformément au droit fédéral.

Schybi, plein d'une sombre colère, rentra dans le canton de Lucerne avec les siens; Leuenberger, découragé, le cœur brisé, se retira à Langenthal. Le général Zweier d'Evebach, qui, avec les troupes des petits cantons, tenait garnison à Lucerne, attaqua Schybi près du pont de Gislikon. (4 et 5 juin.) Après une résistance digne des anciens Confédérés, les paysans se dispersèrent.

Dans le canton de Berne, Sigismond d'Erlach, à la tête de huit à neuf mille hommes, la plupart Vaudois et Neuchâtelois, entra dans la Haute-Argovie, qu'il livra au pillage. Leuenberger parvint à réunir 5000 paysans de l'Emmenthal et engagea un violent combat près de Herzogenbuchsée. (8 juin.) Les campagnards furent mis en fuite après s'être défendus en désespérés. Les insurgés de Soleure et de Bâle posèrent en même temps les armes.

4. Suites de la guerre. — Lâches dans le danger, cruels après la victoire, tels se montrèrent les gouvernements aristocratiques de Berne, Lucerne et Bâle. Les chefs de l'armée fédérale se constituèrent en tribunal criminel, à Zofingen. Soleure, où les habitants des campagnes n'avaient pris qu'une faible part à l'insurrection, fut forcé d'en livrer dix-huit au tribunal. Dans le nombre se trouvait le sous-bailli Adam Zeltner, qui, malgré lui, avait été entraîné dans le mouvement. Quand il fallut statuer sur son sort, sept juges contre sept votèrent la décapitation. Werdmuller, appelé, comme président, à se prononcer, vota également la mort, sourd aux supplications de la femme de Zeltner et de ses six enfants. Schybi subit la torture la plus cruelle avec courage et périt sur l'échafaud. Leuenberger, qui s'était retiré chez lui et y vaquait à ses affaires, fut livré par un traître et conduit à Berne, un sabre de bois au côté et une écharpe de paille autour du corps. Après deux mois d'une prison très dure, celui qui, au temps de sa puissance, avait fait preuve d'une extrême modération, fut décapité et son corps écartelé. (Sept.) La vengeance des gouvernants s'exerça sur plusieurs centaines d'individus; le nombre des exécutions s'éleva à quarante-huit; beaucoup d'insurgés furent mutilés, frappés de verges, jetés dans les cachots ou condamnés à l'amende, à la confiscation des biens ou à l'exil. Zurich, dont la population était restée en dehors de la lutte, réclama de ses co-Etats une somme de 40 000 florins pour les frais de la guerre. Berne ne se décida qu'avec peine à en payer une

partie; la plus forte fut imposée au canton de Soleure, auquel on reprochait, sinon sa connivence, du moins son indulgence à l'égard des insurgés. Pour se venger, le gouvernement soleurois signa une alliance particulière avec la France.(1654.) Telles furent les suites immédiates de la guerre des paysans.

Ce qu'on ne saurait trop regretter, c'est la victoire des aristocraties. « Certes, dit M. Gaullieur, on ne peut méconnaître chez les vaincus bien des instincts grossiers; ils n'étaient pas toujours guidés par un sentiment très noble et très désintéressé; mais quand on compare leur conduite à celle des aristocraties qui les trompaient et les décimaient, on ne peut s'empêcher de reconnaître que le beau rôle ne fut pas pour elles dans cette déplorable lutte, où l'on peut voir comme l'avant-coureur des guerres civiles entre les villes et les campagnes, dans le siècle suivant et jusque dans le nôtre. »

Triomphants, les gouvernements aristocratiques de Berne, Lucerne, Bâle, Fribourg, Soleure et même Zurich marchèrent à grands pas à l'oligarchie, c'est-à-dire au règne non d'une classe supérieure tout entière, mais d'un petit nombre de familles privilégiées. Le peuple, écrasé sous le joug, eut, jusqu'à la révolution française, un sort presque aussi peu enviable que celui des sujets dans les monarchies despotiques qui entouraient la Suisse.

Résumé chronologique.

Histoire générale.		*Histoire suisse.*
	1653	(26 janvier.) Les Entliboucher se réunissent à Heiligenkreuz.
	—	(26 février.) Assemblée de Wohlhausen.
	—	(23 avril.) Assemblée de Sumiswald.
	—	(3 juin.) Combat de Wohlenschwyl.
	—	(4 et 5 juin.) Combat de Gislikon.
	—	(8 juin.) Combat de Herzogenbuchsée.
	—	(Septembre.) Exécution de Leuenberger.

CHAPITRE XV. — GUERRES DE VILLMERGEN

1. Première guerre de Villmergen. — 2. La Suisse pendant la seconde moitié du XVIIe siècle. — 3. Seconde guerre de Villmergen.

(1653-1715)

1. Première guerre de Villmergen. — La guerre des paysans était à peine terminée que, de nouveau, les Confédérés prenaient les armes pour s'entr'égorger.

La paix de religion de 1531, loin d'éteindre les haines confessionnelles, n'avait pas même mis trêve aux luttes des partis religieux. Les cantons catholiques, enhardis par leur victoire, en majorité dans les diètes et assurés de l'appui du pape, de la Savoie, de l'Espagne et de la France, portèrent plus d'une fois atteinte, dans le XVIe et le XVIIe siècle, aux dispositions du traité de 1531. Les cantons réformés, désunis, sans alliés, sans influence dans les diètes, malgré le chiffre de leur population, qui dépassait sensiblement celui de la population des cantons catholiques, ne purent opposer qu'une faible résistance aux attaques de leurs adversaires. Zurich n'en rechercha qu'avec plus d'empressement les moyens et l'occasion de prendre sa revanche de Cappel. Au moment même de la guerre des paysans, une ambassade fut envoyée en Angleterre et en Hollande; le puissant Cromwell promit son assistance en cas de danger. L'occasion d'engager la lutte se présenta bientôt.

Depuis l'époque de la réforme vivaient à Art, canton de Schwytz, un certain nombre de familles pratiquant en secret le culte évangélique. A leur tête était celle d'Ospenthal, riche et considérée. Dénoncés au gouvernement, une partie des membres de la communauté furent arrêtes; trente-six autres eurent le temps de s'enfuir par le lac de Zug et de gagner Zurich, qui leur donna une bienveillante hospitalité (23 septembre 1655) et demanda au gouvernement schwytzois de leur remettre leurs biens. Schwytz refusa et exigea, mais inutilement, l'extradition des fugitifs. Une loi défendait, sous peine de mort, l'exercice d'un culte autre que le culte catholique; les réformés arrêtés furent mis à la torture; quatre d'entre eux périrent sur l'échafaud; deux femmes furent jetées dans les cachots du tribunal de l'inquisition, à Milan.

Cette conduite inhumaine de Schwytz reçut l'approbation des autres cantons catholiques, qui, en prévision des événements, renouvelèrent leur alliance séparée, la Ligue d'Or (octobre 1655) et firent quelques préparatifs. De leur côté, les cantons réformés se rapprochèrent, espérant cependant vider le différend par la médiation des cantons neutres ou par un arbitrage. L'ambassadeur français, qui, depuis un certain nombre d'années, s'immisçait de plus en plus dans les affaires intérieures de la Confédération, prêcha la conciliation et obtint la réunion d'une diète. Il ne fut pas possible de s'entendre : Zurich en appelait au droit fédéral, repoussé par Schwytz. Les députés se séparèrent la menace à la bouche. De part et d'autre on courut aux armes.

Les Zuricois étaient prêts et résolus à tout pour effacer la honte de 1531. Comptant sur le secours des Bernois, ils déclarèrent en toute hâte la guerre, même au nom des autres villes évangéliques. (6 janvier 1656.) Il s'agissait de prévenir les petits cantons, avant qu'ils pussent recevoir des secours de l'Espagne et de la Savoie. Le général Rodolphe Werdmuller, frère de celui qui avait commandé dans la guerre des paysans, posta 800 hommes à Cappel, fit occuper les bords du Rhin et la Thurgovie et marcha sur Rapperschwyl avec le gros de ses forces. Il comptait l'emporter facilement, mais les bourgeois de Rapperschwyl, secourus à temps par les Schwytzois, lui opposèrent une invincible résistance. Dans l'intervalle, les cantons catholiques s'étaient emparés de Bremgarten, Mellingen et Baden, dans les bailliages libres.

Tandis que Werdmuller s'opiniâtrait au siége de Rapperschwyl, les Bernois se décidaient enfin à entrer en campagne. Sigismond d'Erlach, à la tête de 8000 hommes, la plupart Vaudois et Argoviens, s'avança dans les bailliages libres jusqu'à Villmergen. Les catholiques, qui n'étaient que 4000, commandés par Christophe Pfyffer, de Lucerne, occupaient Muri. Confiants dans leur supériorité numérique, s'attendant d'ailleurs au succès des négociations entamées par les cantons neutres pour le rétablissement de la paix, les Bernois négligèrent toute mesure de prudence. Ils se laissèrent surprendre par Pfyffer et éprouvèrent à Villmergen une sanglante défaite. Six cents Bernois tués, la caisse militaire, des canons, des drapeaux pris, tel fut le fruit de la victoire. (23 janvier 1656.)

De leur côté les Zuricois avaient échoué dans toutes leurs attaques

contre Rapperschwyl, qu'étaient venus défendre quelques centaines d'Espagnols. Les cantons neutres et les ambassadeurs de divers Etats travaillaient activement à la conclusion de la paix. Celle-ci fut signée à Baden le 7 mars 1656, mais sans produire dans les cœurs aucun sentiment de véritable réconciliation. Cette paix ne terminait rien, ni catholiques, ni réformés ne voulant faire des concessions.

2. La Suisse pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle. — Plus divisée que jamais depuis la première guerre de Villmergen, la Confédération suisse est désormais comme un corps paralysé; toute vie politique s'éteint à l'intérieur; pendant un demi-siècle notre pays n'a presque pas d'histoire, ou plutôt son histoire se confond avec celle des puissances voisines et en particulier avec celle de la France.

L'alliance française, renouvelée sous Henri IV, en 1602, ne l'avait plus été depuis ce temps jusqu'en 1654, que Soleure et un peu plus tard (1655) les cantons catholiques la signèrent. Dès que Louis XIV eut pris en main le gouvernement de la France (1661), l'amour de la gloire, l'orgueil et l'ambition ne lui firent plus rêver que guerres et conquêtes. L'alliance avec tous les cantons suisses lui parut nécessaire pour l'exécution de ses projets, car la Confédération était une inépuisable pépinière d'excellents soldats. L'or français produisit son effet. En 1663, tous les cantons entrèrent dans l'alliance de Louis XIV. Une ambassade de 35 députés, avec une suite de 200 personnes, se rendit à Paris, jura l'alliance et fut comblée de fêtes et de présents. Le traité de 1663 était basé sur celui de 1531, avec plusieurs dispositions nouvelles toutes à l'avantage du roi.

Dès lors, des milliers de mercenaires suisses prirent part aux guerres du grand roi. En 1668, en querelle avec l'Espagne, il fit occuper la Franche Comté, possession espagnole, par des troupes suisses. Or, cette contrée était placée, depuis les guerres de Bourgogne, sous la protection de la Confédération helvétique. La diète protesta contre la violation des traités. Louis XIV n'en tint aucun compte : les capitaines suisses obéissaient plus vite à ses ordres qu'à ceux de leur pays.

La paix d'Aix-la-Chapelle rendit à l'Espagne la Franche Comté, mais quelques années plus tard, quand éclata la guerre contre la Hollande soutenue par l'Espagne, les Français firent la conquête définitive de cette province, que leur assura le traité de Nimègue. (1678.)

La Confédération eut désormais la France pour limite du côté de l'ouest, voisinage redoutable, surtout avec un monarque ambitieux comme l'était Louis XIV. Ce prince montra combien peu il respectait les autres Etats en s'emparant de Strasbourg en pleine paix et en faisant élever à Huningue des fortifications qui s'étendaient jusqu'à la frontière de Bâle.

En 1685 eut lieu la révocation de l'Edit de Nantes; sept cent mille réformés durent chercher, loin de leur patrie, un lieu où pratiquer librement leur culte. Soixante mille environ se réfugièrent en Suisse, entre autres à Genève et dans le Pays de Vaud, où Berne leur accorda une large hospitalité.

Peu après, le duc de Savoie, poussé par le roi de France, proscrivit les Vaudois du Piémont. Les trois quarts périrent en défendant leurs vallées; le reste obtint, grâce à l'intervention des cantons réformés, de pouvoir se retirer en Suisse et en Allemagne. En 1689, les débris des Vaudois se réunirent à Prangins, sous le commandement de leur pasteur, Arnaud, et, au nombre de 1500, traversèrent le Léman et la Savoie et rentrèrent dans leurs vallées. Le duc, qui venait de se brouiller avec Louis XIV, leur rendit la liberté de culte.

A ce moment, une troisième guerre générale avait commencé. Les violations répétées des traités par le grand roi, son ambition démesurée et son orgueil avaient soulevé contre lui une partie de l'Europe. La ligue d'Augsbourg s'était constituée et en 1688 la lutte avait éclaté. Des milliers de Suisses prirent part à toutes les batailles, soit dans les armées françaises, soit dans celles de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Angleterre. Le traité de Ryswijk (1697) ramena la paix.

En 1701 se déclara la guerre de la succession d'Espagne. La diète proclama la neutralité de la Suisse et fit comprendre dans cette neutralité le duché de Savoie. Les cantons fournirent des régiments à la France et aux puissances liguées contre elle. Dans plus d'une occasion, on vit des Suisses du même canton, du même village, combattre avec acharnement les uns contre les autres. Le sang suisse arrosa abondamment les champs de bataille en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Espagne et en Italie. Presque partout vaincu, Louis XIV signa la paix avec ses adversaires à Utrecht, à Rastadt et à Baden (Argovie), dans les années 1713 et 1714.

Pendant cette lutte, deux événements importants s'étaient passés

en Suisse, l'affaire de la succession de Neuchâtel et la seconde guerre de Villmergen.

Depuis le commencement du XVIe siècle, Neuchâtel avait eu pour souverains les princes de la maison d'Orléans-Longueville, branche cadette de la maison royale. Le dernier membre de cette famille mourut en 1707. Une quinzaine de prétendants français aspirèrent à l'héritage, soutenus par Louis XIV. Mais sous l'inspiration de l'habile chancelier Montmollin, les Etats de Neuchâtel acceptèrent le roi de Prusse, Frédéric Ier, comme prince de Neuchâtel. Le roi d'Angleterre, Guillaume d'Orange, héritier des droits de suzeraineté de la maison de Châlons sur le comté de Neuchâtel, les avait cédés à son cousin, Frédéric de Prusse. Louis XIV, irrité, fit des menaces, que les désastres de la guerre de la succession d'Espagne l'empêchèrent de mettre à exécution. Par le traité d'Utrecht, le roi de Prusse fut reconnu prince de Neuchâtel.

3. Deuxième guerre de Villmergen. — Les grandes guerres de la fin du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle, guerres qui plus d'une fois compromirent l'existence de la Confédération, ne parvinrent pas à ramener l'union parmi les Suisses. Loin de là, ils semblaient toujours plus profondément divisés par les questions confessionnelles. Après avoir donné le spectacle de la première lutte religieuse, la Suisse devait être le théâtre de la dernière : la seconde guerre de Villmergen.

Le prétexte en fut fourni par les troubles du Toggenbourg. Depuis l'époque de la réforme, les montagnards du Toggenbourg, dont les quatre cinquièmes avaient embrassé la foi nouvelle, gémissaient sous le joug de plus en plus pesant des abbés de Saint-Gall, qui avaient acheté cette vallée des sires de Raron, héritiers des anciens comtes.

Quoique les droits des Toggenbourgeois leur eussent été garantis, à chaque instant ils avaient à se plaindre de la violation de leurs franchises par les officiers des abbés. Les réformés étaient surtout l'objet de persécutions incessantes, les abbés poursuivant avec ténacité le projet de rétablir le catholicisme dans le pays.

En 1700, l'abbé Léodegar voulut obliger la commune de Wattwyl à construire par le Hummelwald une route destinée à faciliter les communications entre les possessions de l'abbaye de Saint-Gall et les petits cantons. Le peuple vit en cela l'intention de rétablir la corvée,

dont il s'était racheté depuis longtemps; il refusa d'obéir et envoya six délégués demander l'assistance des cantons de Schwytz et de Glaris, avec lesquels existait un traité d'alliance. Le prince-abbé infligea de lourdes amendes aux chefs du mouvement; l'un d'eux, Joseph Germann, n'échappa qu'avec peine à la mort.

Ces mesures de rigueur indisposèrent les Glaronnais, qui, dès ce moment, prirent ouvertement le parti des Toggenbourgeois. L'abbé, de son côté, au lieu de s'en remettre à l'arbitrage de la diète, se rapprocha de l'Allemagne et conclut secrètement une alliance perpétuelle avec l'Autriche. Le peuple de Schwytz, à son tour, excité par les discours violents de l'aubergiste Stadler, se prononça en faveur du Toggenbourg.

La lutte s'envenima quand les Toggenbourgeois en eurent appelé à Zurich et à Berne. Ceux-ci proposèrent à l'abbé de Saint-Gall un projet d'arrangement, mais il repoussa leur médiation. Alors, ses sujets, sûrs de l'appui des deux grands cantons, se constituèrent en Etat indépendant, nommèrent un conseil et des tribunaux et proclamèrent la liberté religieuse. (1707.) Ce dernier acte, qui semblait devoir unir plus étroitement le Haut-Toggenbourg, protestant, avec le Bas-Toggenbourg, catholique, fut au contraire le signal d'une rupture complète. Dès ce moment, la querelle entre l'abbé et ses sujets changea de caractère : de politique, elle devint religieuse, et elle servit de prétexte à une nouvelle guerre civile entre les cantons réformés et leurs Confédérés catholiques.

Les plaintes de l'abbé Léodegar trouvèrent accueil auprès des petits cantons, qui, envisageant la guerre comme inévitable, s'y préparaient en secret depuis quelque temps. Les Schwytzois eux-mêmes, après avoir soutenu pendant cinq ans les Toggenbourgeois, se déclarèrent contre eux. Stadler périt sur l'échafaud. (1708.) Quelques tentatives furent encore faites pour le maintien de la paix; elles devaient échouer. Quoiqu'on fût au milieu de la guerre de la succession d'Espagne, les puissances étrangères s'immiscèrent dans les affaires de la Suisse. Mais au lieu de ramener la paix, elles ne firent qu'attiser le feu de la discorde. L'empereur d'Allemagne, Charles VI d'Autriche, dont l'abbé de Saint-Gall, vassal de l'empire, réclamait le secours, menaça de ses armes les cantons de Zurich et de Berne, que la Hollande et l'Angleterre soutenaient de leur côté. Tandis que, dans

les Etats de l'abbaye de Saint-Gall, malgré l'habileté et l'énergie du Zurichois Nabholz, placé par les Toggenbourgeois à leur tête, les troubles ne faisaient que s'aggraver et que les catholiques retournaient volontairement sous la domination du prince-abbé, les cantons s'apprêtaient à la guerre, excités qu'ils étaient encore les uns contre les autres par les ambassadeurs étrangers. Zurich et Berne, cette fois parfaitement d'accord sur tous les points, étaient résolus à agir avec ensemble et énergie.

Arriva l'année 1712, qui devait voir les Confédérés s'entr'égorger de nouveau. Les hostilités éclatèrent dans le Toggenbourg, où les réformés, après avoir requis le secours de Zurich et de Berne, occupèrent les communes catholiques. Aussitôt, les deux grands cantons levèrent leurs troupes : Berne et ses alliés de Genève et de Neuchâtel, 40 000 hommes; Zurich, 20 000. Les cinq cantons, secourus par 2000 Vallaisans, mais abandonnés de Fribourg et Soleure, ne pouvaient opposer que 20 000 combattants à leurs adversaires.

Le plan de Berne et de Zurich, d'occuper tout d'abord le Freiamt (bailliages libres), Bremgarten, Mellingen et Baden pour assurer leurs communications, fut exécuté avec promptitude. Des troupes des deux cantons prirent en commun Mellingen, Bremgarten, après le sanglant combat des *buissons*, et les bailliages libres. Baden (mai 1712), assiégée par des forces considérables, dut à son tour ouvrir ses portes.

Dans le même temps, les Toggenbourgeois, renforcés de Bernois et de Zuricois, avaient envahi les terres de l'abbaye de Saint-Gall; Wyl se soumit; les soldats du prince-abbé, se croyant trahis par leurs chefs, les massacrèrent, puis posèrent les armes. Les vainqueurs occupèrent la Thurgovie, la contrée autour de Saint-Gall et le Rheinthal. (Mai 1712.)

Les cantons catholiques, manquant de vivres et d'argent, étaient d'autant moins en état de soutenir la lutte que dans leur sein régnait la désunion. Le peuple n'avait aucune confiance en ses chefs et ne suivait que la voix de prêtres fanatiques et surtout celle du nonce pontifical, qui l'excitait à la guerre. Les gouvernements de Lucerne et d'Uri signèrent la paix à Aarau, le 18 juillet.

A cette nouvelle, les populations de Schwytz, Zug et Unterwald se levèrent en masse, refusant d'accepter le traité d'Aarau. Les campagnards de Lucerne, puis les gens d'Uri, se laissent entrainer par leurs

prêtres, qui prêchent l'extermination des hérétiques et promettent aux vrais croyants le secours miraculeux du ciel.

Trois cents Vaudois, qui occupaient le village de Sins, à l'extrémité méridionale du Freiamt, près des frontières de Zug et de Lucerne, sont assaillis, le 21 juillet, par des milliers de Schwytzois, de Zugois et d'Unterwaldiens, aux ordres du chevalier Ackermann et du colonel Reding. Ils sont la plupart massacrés après une héroïque résistance.

L'armée bernoise, forte de 8000 hommes, apprenant ce qui se passait dans les petits cantons, abandonna son campement de Muri et se replia sur Villmergen. Là, le 25 juillet, se livre une bataille décisive. Suisses contre Suisses se choquent avec fureur. L'aile gauche des Bernois rejette dans la Bünz l'aile droite des catholiques, formée des montagnards des Waldstætten. A l'aile droite, l'attaque des Lucernois est si impétueuse que les Bernois plient, reculent : la déroute commence; tout a coup, quelques bataillons vaudois s'élancent au cri de : Sins! Sins! et à leur tour arrêtent l'ennemi. Le combat se rétablit et se termine à l'avantage des réformés. 3000 hommes des petits cantons couvraient le champ de bataille. La journée de Villmergen ne devait, malheureusement, pas être la dernière où le sang de Confédérés serait versé par des Confédérés!

Abattus par leur défaite, les cinq cantons acceptèrent les conditions de la paix (Landfrieden) d'Aarau (11 août 1712), quelque dures qu'elles fussent pour eux.

Zurich et Berne eurent seuls le gouvernement du comté de Baden; celui de la partie inférieure des bailliages libres, en commun avec Glaris; la partie supérieure de ces bailliages demeura sous la domination des huit anciens cantons; Berne eut une part dans l'administration de la Thurgovie, du Rheinthal et de Sargans, et exerça, avec Zurich et Glaris, le protectorat sur Rapperschwyl.

La paix était signée, mais les sentiments de haine demeurèrent dans bien des cœurs. Aigris par leurs revers, aveuglés par leurs ressentiments, les catholiques cédèrent aux sollicitations de Du Luc, ambassadeur de France, et conclurent avec Louis XIV une alliance perpétuelle qui mettait entre ses mains l'avenir de la Confédération. Par un article secret, renfermé dans une petite boîte (Trückli), la France promettait son appui aux cantons catholiques pour la restitution de leurs droits. Heureusement, la mort de Louis XIV fit cesser les dan-

gers que l'alliance de la petite boîte (Trücklibund) eût pu faire courir à la Suisse. (1715.) Les cantons catholiques vécurent dès Villmergen d'une existence toute à part, sans soutenir presque aucune relation avec Zurich et Berne. L'ancienne Confédération n'exista plus que de nom.

Quant aux Toggenbourgeois, leur sort ne fut décidé que quelques années plus tard. L'abbé Léodegar, qui s'était retiré en Allemagne, y mourut sans être parvenu à s'entendre avec ses sujets. Il eut pour successeur un Autrichien qui se montra plus conciliant que le fils des Alpes et qui ne repoussa pas une paix acceptable. Les Toggenbourgeois rentrèrent sous la domination du prince abbé de Saint-Gall, après avoir obtenu la confirmation de leurs anciens droits.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
		1655	Persécution contre les protestants d'Art.
		1656	Première guerre de Villmergen ; défaite des Bernois et des Zuricois.
1659	Traité des Pyrénées.		
1661	Mort de Mazarin ; gouvernement Louis XIV.		
1668	Guerre de Flandre.		
—	Traité d'Aix la Chapelle.		
1672	Guerre de Hollande.		
1678	Traité de Nimègue.		
		1685	La révocation de l'Edit de Nantes force des milliers de Français réformés à s'établir en Suisse.
1686	Ligue d'Augsbourg.		
1688	Guerre d'Allemagne.		
		1689	Les Vaudois du Piémont en Suisse.
1697	Traité de Ryswijk.		
		1700	Commencement des troubles du Toggenbourg.
1701	Guerre de la succession d'Espagne.		
		1712	Deuxième guerre de Villmergen; paix d'Aarau.
1713	Traité d'Utrecht.		
1715	Mort de Louis XIV.		

CINQUIÈME ÉPOQUE. — DIX-HUITIÈME SIÈCLE

CHAPITRE XVI. — TROUBLES POLITIQUES ET QUERELLES DE PARTIS

1. Le major Davel. — 2. Conjuration de Henzi, à Berne. — 3. Troubles à Genève. — 4. Troubles à Fribourg. — 5. Querelles de familles et de partis dans divers cantons.

(1715-1789)

1. Le major Davel. — La seconde guerre de Villmergen avait achevé de rompre tout lien entre les cantons catholiques et les cantons réformés. Au XVIIIe siècle, l'esprit de séparation l'emportant, chaque Etat vécut d'une vie à part; aussi l'historien ne trouve-t-il, dans les quatre-vingts et quelques années qui s'écoulèrent de la guerre de Villmergen à la révolution helvétique, aucun fait politique important intéressant la Confédération tout entière. Pendant cette période, la paix générale ne fut pas troublée, mais, dans la plupart des cantons, éclatèrent des rivalités de familles, des querelles de partis et des mouvements révolutionnaires, préludes des grands bouleversements qui devaient signaler les dernières années du siècle.

Il ne peut entrer dans notre tâche de raconter en détail tous les incidents de la vie particulière des cantons au XVIIIe siècle; nous nous bornerons aux faits les plus remarquables : la tentative du major Davel dans le Pays de Vaud, la conjuration de Henzi à Berne, les troubles à Genève et à Fribourg, les querelles de familles à Zug, à Lucerne, à Schwytz, dans les deux Appenzell, etc.

De tous les cantons, le plus puissant, Berne, étendait sa domination sur presque tout le territoire situé entre la Reuss et le lac Léman, les Alpes et le Jura. Durant le XVIIe siècle, et surtout depuis la guerre des paysans, le gouvernement de la république s'était concentré dans les mains d'un nombre toujours plus restreint de familles de la haute bourgeoisie du chef-lieu, qui constituèrent un véritable patriciat. La petite bourgeoisie et la population des campagnes de Berne, de l'Argovie et du Pays de Vaud étaient privées de tous droits politiques; de là un mécontentement qui, au XVIIIe siècle, devait trouver son expression dans l'entreprise du major Davel en faveur de l'indé-

pendance du Pays de Vaud, et dans la conspiration de Henzi dans le but de faire restituer ses anciens droits à la simple bourgeoisie de la ville de Berne.

Conquis en 1536, le Pays de Vaud avait dû aux Bernois la réforme religieuse et le développement de l'instruction publique; l'agriculture, le commerce et l'industrie avaient fait des progrès, surtout lors de l'établissement, sur les bords du Léman, de plusieurs milliers de Français forcés de changer de patrie par la révocation de l'Edit de Nantes. Mais, jaloux à l'excès de son pouvoir, le gouvernement bernois, dès la fin du XVIe siècle, apporta de nombreuses restrictions aux libertés politiques des Vaudois; les Etats de Vaud ne purent plus se réunir sans autorisation; même, au commencement du XVIIIe siècle, ces assemblées n'existaient plus. Tous les efforts de Leurs Excellences semblaient tendre à endormir le peuple vaudois de façon à lui faire oublier ses anciens droits et à lui ôter toute pensée de les revendiquer.

Un homme, un martyr, Jean-Daniel-Abram **Davel**, se leva et entreprit cette revendication. Fils d'un pasteur et né à Morrens, l'an 1667, Davel était de bonne heure entré dans la carrière militaire; il assista à la plupart des batailles de la guerre de la succession d'Espagne. En 1712, il contribua puissamment à la victoire de Villmergen et Berne le récompensa de ses services en l'élevant au grade d'un des quatre majors du Pays de Vaud. Retiré à Cully, sa ville d'origine, Davel y vécut dans la solitude, livré à l'étude de questions politiques et religieuses. Rempli d'un fervent amour pour sa patrie et d'une piété sincère, il fut bientôt frappé de l'état de décadence politique et morale où la mauvaise administration des baillis bernois plaçait son pays. Songeant aux moyens de le relever, il n'en trouva qu'un : l'affranchissement du Pays de Vaud de la domination de Berne. Il résolut d'exécuter lui-même ce noble et généreux dessein, prêt à donner sa vie pour assurer l'indépendance de sa patrie.

Après avoir longtemps réfléchi aux moyens d'accomplir sa mission et s'être persuadé qu'il ne faisait qu'obéir à la volonté expresse de Dieu, Davel réunit à Cully la milice de Lavaux et, sous le prétexte d'une revue à passer à Lausanne, il se dirigea sur cette ville où il entra tambour battant et enseignes déployées. Ne voulant compromettre que lui seul et n'exposer d'autre vie que la sienne, Davel

n'avait communiqué son plan à personne; ses soldats et ses officiers ignoraient complétement ses vues. Le moment semblait bien choisi, la plupart des baillis du Pays de Vaud se trouvant à Berne pour le tirage au sort des bailliages. (31 mars 1723.)

Une fois sa petite troupe rangée en bataille sur la plate-forme de la cathédrale, Davel se rend à l'hôtel de ville où le Conseil des Deux Cents, sous le coup de l'émotion générale, venait de se réunir spontanément. Le major de Crousaz et le boursier Milot, à qui, en premier lieu, Davel dévoile ses projets, entrent au Conseil; Milot monte au fauteuil de la présidence, fait prêter le serment de fidélité au souverain, puis communique aux Deux Cents ce qu'il vient d'entendre. L'assemblée, frappée de stupeur, décide cependant de recevoir le conspirateur. Davel entre, fait part au Conseil de ses desseins et lit ensuite un manifeste qu'il avait l'intention d'adresser à Leurs Excellences de Berne. Dans ce manifeste sont énumérés les griefs des Vaudois contre l'administration des baillis. « Ce n'a été, y est-il dit, qu'une continuation empirée de malversations, bamps et amendes exorbitantes, qui ont si fort abattu et atterré tant bourgeois et habitants, qu'il est surprenant qu'on ait pu soutenir jusqu'à aujourd'hui. Vous avez rendu toutes les charges civiles, politiques et ecclésiastiques, dépendantes de vos baillis, vénales au plus offrant et dernier enchérisseur.

» Vous avez envoyé des baillis pour administrer la justice, qui n'ont pas la moindre teinture ni étude du droit.

» Vos baillis et Chambres souveraines multiplient et entretiennent les procès des villes, publics et particuliers, à l'infini. Il n'y a aucun changement ni amélioration : chaque année empire; d'où cela est enfin parvenu au plus outre de la plus pernicieuse domination.

» Vous introduisez chaque année quelque nouvel impôt, ou péage; et vous chargez les biens publics et particuliers des réparations de toutes les grandes routes et chemins royaux.

» Vous avez ruiné le commerce.... Les droits et priviléges de plusieurs villes du Pays de Vaud ont été de temps à autres absorbés, etc. »

Davel sort pendant que le Conseil délibère. « Le Deux Cents rejette avec horreur, par le suffrage unanime de ses membres, le projet de rébellion du major Davel et prend la résolution de mettre tout en œuvre pour le faire échouer. » Dans ce but on décide de faire sem-

blant d'entrer dans les vues du major, mais en même temps de prendre toutes les mesures pour empêcher la réussite de son entreprise. Le conseiller de Sévery est envoyé à Berne pour prévenir Leurs Excellences de ce qui se passait; le major Davel est placé sous la surveillance de deux membres du Conseil; ses soldats, que l'on croit ses complices, sont logés dans tous les quartiers de la ville et ses sous-officiers dans les faubourgs; le château est fortifié; les milices des environs mises sur pied pendant la nuit.

Le lendemain matin, 1er avril, Davel, croyant Lausanne et son Conseil gagnés à la cause de l'émancipation du Pays de Vaud, se préparait à partir pour Moudon, qu'il comptait soulever aussi, lorsque, au moment où il montait à cheval pour prendre le commandement de ses troupes, survint le capitaine de ville, Descombes, qui l'aborde en lui disant : « Monsieur le major, vous êtes mon prisonnier. » Un instant, Davel crut à un malentendu, mais il vit bien vite qu'il était trahi; il remit son épée. « Je vois bien, dit-il, que je serai la victime de cette affaire! Mais n'importe! il en reviendra quelque avantage à ma patrie. » On le conduisit au château, où il fut enfermé dans un cachot, les fers aux mains et aux pieds.

A Berne, à l'ouïe des premiers renseignements sur les événements de Lausanne, le gouvernement crut à un soulèvement de tout le Pays de Vaud et décréta la mise sur pied de toutes les troupes de la république, mais bientôt après arriva la nouvelle de l'arrestation du major Davel.

Traduit devant la cour baillivale, présidée par le haut-commandant de Wattenwyl, que Berne venait d'envoyer avec des pouvoirs illimités, Davel développa de nouveau ses plans et déclara n'avoir point de complices. On le menaça de la torture s'il ne disait pas la vérité : « Vous pouvez le faire dès aujourd'hui, répondit-il, et quand même on me ferait plat comme du papier, je n'en dirai pas davantage. Ce que j'ai fait m'est une gloire, et jamais je n'ai fait une plus belle action en ma vie que celle que je viens de faire. » Mis à la torture à plusieurs reprises, et deux fois en un jour : « Jour fortuné! jour heureux! s'écrie Davel. Je suis disposé à tout! Je suis dans les fers pour la gloire de Dieu et le bien de ma patrie! »

La procédure achevée, l'honneur de juger Davel fut confié aux propriétaires de la rue de Bourg, de Lausanne. Ils le condamnèrent

à avoir le poing coupé et à être décapité. Moins barbares, Leurs Excellences firent grâce de la peine du poing. Le 24 avril eut lieu à Vidy l'exécution du glorieux martyr. Sur l'échafaud, il adressa une éloquente exhortation au peuple, lui recommandant d'éviter les procès, cause de tant de misères, l'invitant à la piété, à la moralité. « C'est ici la plus excellente et la plus glorieuse journée de ma vie, dit-il en terminant. C'est pour moi un jour de triomphe, qui couronne et surpasse tout ce qui a pu m'arriver jusqu'ici de plus brillant. »

Jusqu'au dernier moment, Davel était demeuré calme, plein de courage et de résignation, manifestant les sentiments d'une profonde piété et d'un ardent amour pour sa patrie. Davel est certainement l'un des plus beaux types de caractère que nous puissions offrir en exemple à nos enfants. Sa mémoire demeurera à toujours!

Et pourtant, non-seulement le peuple vaudois fut sourd à son appel, mais, fruit d'un long asservissement, de toutes les parties du pays, il envoya au gouvernement de Berne des adresses de fidélité qui toutes témoignaient d'une véritable horreur pour le noir attentat du major Davel!

Berne récompensa ses fidèles sujets du Pays de Vaud, en particulier ceux de la ville de Lausanne. Quant aux abus signalés dans le manifeste de Davel, quelques-uns seulement furent corrigés.

2. Conspiration de Henzi à Berne. — Menacé dans sa domination sur le Pays de Vaud, le patriciat bernois vit, un peu plus tard, son existence même mise en péril. Dès le XVIIe siècle déjà, le pouvoir avait commencé à se concentrer dans les mains de 360 familles de la bourgeoisie. En 1694, ces familles, devenues seules aptes aux emplois, s'étaient fait inscrire dans le Livre rouge de la république et avaient ainsi constitué le patriciat bernois. Dès la première moitié du XVIIIe siècle, quatre-vingts familles environ se partageant les fonctions et les emplois publics, d'aristocratique, le gouvernement se transforma en une véritable oligarchie.

Cette concentration du pouvoir provoqua dans la petite bourgeoisie du chef-lieu un vif mécontentement qui se fit jour à diverses reprises par des pamphlets satiriques. En 1744, vingt-sept bourgeois et patriciens adressèrent au gouvernement un mémoire dans lequel ils demandaient humblement le redressement de divers abus et entre autres la restitution à la bourgeoisie de ses anciens droits. Les signa-

taires de cette pétition furent punis les uns de dix ans ou de cinq ans d'exil, les autres, de peines moins sévères.

L'année suivante, aux élections pour remplacer quatre-vingts membres du grand Conseil décédés dans l'espace de quelques années, la tendance à l'oligarchie se manifesta de nouveau; six familles obtinrent 68 places dans le Conseil; les 299 membres du grand Conseil appartenaient à 67 familles seulement ; ainsi ce corps comptait seize Wattenwyl, seize Steiger, quatorze Graffenried, etc. Ces familles s'attribuaient la possession exclusive non-seulement des siéges au Conseil des Deux Cents et au petit Conseil, mais aussi celle de toutes les fonctions lucratives.

Parmi les signataires du mémoire de 1744 avait figuré le capitaine Samuel **Henzi**. Condamné à cinq ans d'exil, il fut gracié en 1748 et revint à Berne. Sans fortune, mais doué de talents remarquables, plus instruit que la plupart de ses concitoyens, Henzi postula la place de bibliothécaire. On lui préféra un jeune patricien de dix-huit ans. Profondément blessé par cet acte d'injustice, Henzi se fit conspirateur. Il entreprit de renverser l'oligarchie pour remettre le gouvernement aux mains de la bourgeoisie. Soixante et dix mécontents, parmi lesquels le lieutenant Fueter, commandant en second de la garde soldée, et Wernier, négociant ruiné, se joignirent à Henzi. Un proscrit genevois, Micheli du Crest, alors enfermé à Berne, dans la prison de l'Ile, était au nombre des affidés.

Des réunions secrètes eurent lieu dans le courant de juin 1749. Le jour de l'exécution du complot fut fixé au 13 juillet suivant. Il s'agissait, si l'on en croit les révélations faites par quelques conjurés, de surprendre dans leurs lits les membres du Conseil, de les enfermer et de les forcer à remettre le pouvoir à la bourgeoisie. Le 2 juillet, un des conspirateurs, jeune étudiant en théologie, se rendit, saisi par le repentir, auprès d'un conseiller populaire, Antoine Tillier, et lui révéla tout. Les patriciens, qui ne connaissaient ni l'étendue ni le plan du complot et ne savaient s'ils pouvaient compter sur l'appui de la bourgeoisie, déployèrent beaucoup de résolution et d'énergie. Eux-mêmes procédèrent à l'arrestation de Henzi, Fueter, Wernier et de leurs principaux adhérents. Dans sa prison, Henzi conserva une fermeté et un sang-froid admirables. Comme on lui demandait, dans un interrogatoire, la liste des conjurés, sous promesse de lui faire grâce

de la vie, il la sortit de la doublure de son habit, la déchira et en avala les morceaux en présence des juges. Il raconta d'ailleurs toute l'entreprise. Henzi et Wernier furent condamnés à la décapitation ; Fueter, à la même peine, et à avoir le poing coupé, comme plus coupable, parce qu'il était dépositaire de la force publique.

Toutes les forces militaires de la ville furent mises sur pied pour le jour de l'exécution. Les condamnés sortirent de la prison, le matin, pour entendre leur sentence en face d'un pavillon noir, dressé pour les juges. La sentence lue, le cortége prit le chemin de l'échafaud. Henzi, marchant d'un pas ferme, adressait aux ecclésiastiques qui l'accompagnaient des questions sur la nature de l'âme et sur sa durée immortelle. Fueter paraissait repentant et résigné. Wernier monta sur l'échafaud, pâle et tremblant. Son émotion gagna même le bourreau, dont la main, exercée par cent exécutions heureuses, n'abattit cette tête qu'au troisième coup. Un des pasteurs se plaça devant Henzi, pour qu'il n'aperçût pas ce spectacle; mais lui, calme, se tournant de manière à le voir : « Quelle boucherie! » s'écria-t-il. Après s'être entretenu de sa famille, il jeta vivement à terre son chapeau, que les valets du bourreau ramassèrent; il s'assit sur le siége, se décolleta et attendit la mort. Lui aussi reçut deux coups. Au premier, se tournant vers le bourreau : « Tu exécutes comme tes maîtres jugent, dit-il; tout est donc corrompu dans cette république, même le bourreau. »

Pas un mouvement ne se manifesta chez Fueter quand le bourreau lui abattit la main droite placée sur le billot; mais le premier coup de glaive ayant frappé l'épaule, Fueter poussa un cri et se retourna. Le second coup mit fin à ses souffrances. Le lendemain, l'exécuteur eut à rendre compte de son œuvre. Il fut excusé, parce qu'il avait demandé à être dispensé de cette exécution, une attaque d'apoplexie lui faisant craindre de n'avoir pas la main assez sûre. Les complices de Henzi furent bannis, avec la famille de cet homme étrange. Quand sa veuve arriva sur les bords du Rhin avec la caravane d'exilés, leur montrant ses deux fils en bas âge, elle s'écria : « Tout chers que me sont ces enfants, je les noierais dans ces flots si je pensais qu'ils ne vengeront pas le sang de leur père. » Distingués à l'étranger, en Hollande, en Russie et en Autriche, les descendants de Henzi conservèrent dans leur cœur l'amour de la patrie. Micheli du Crest, con-

damné à mort, vit sa peine commuée en une détention perpétuelle dans la forteresse d'Aarbourg.

« La conjuration de Henzi, comme aussi celle de Davel, exerça une certaine influence sur la conduite du gouvernement de Berne. Quelques abus de détail furent corrigés. Elle toucha peu les campagnards, qui n'y virent qu'un démêlé entre la haute et la moyenne bourgeoisie de la capitale souveraine. La marche du gouvernement continua comme par le passé. » (Gaullieur, d'après J. de Muller.)

3. Troubles à Genève. — L'entreprise de Davel dans le Pays de Vaud et la conspiration de Henzi à Berne troublèrent seules un moment la quiétude du gouvernement oligarchique bernois. Il n'en fut pas ainsi à Genève, vieille alliée de Berne et de Zurich. Pendant tout le XVIIIe siècle, elle fut agitée, parfois très violemment, par des troubles politiques.

Depuis Calvin, le gouvernement était insensiblement devenu aristocratique. Il était exercé par trois Conseils : le petit Conseil, autorité exécutive, composé de vingt-cinq membres parmi lesquels étaient choisis les quatre syndics ou chefs de l'Etat; le grand Conseil, ou Conseil des Deux Cents, dont les membres, nommés par le petit Conseil, constituaient l'autorité législative; enfin le Conseil général, formé de tous les citoyens et bourgeois mariés et âgés de trente ans au moins; ce Conseil général, réuni toutes les années, choisissait sur une liste, circonscrite à quelques noms, les syndics et le lieutenant de police; en outre, il avait le droit de voter, c'est-à-dire d'accepter ou de rejeter, mais sans pouvoir ni les discuter ni les modifier, les projets de loi et d'impôt présentés par les Conseils. Le développement des lumières et de l'instruction parmi le peuple devait, au commencement du XVIIIe siècle, contribuer à pousser les citoyens genevois à réclamer contre les restrictions apportées à leurs anciens droits par l'aristocratie qui s'était constituée au sein de la bourgeoisie. Un autre élément de lutte résidait dans le fait de la division du peuple genevois en trois classes bien distinctes : les citoyens et bourgeois, seuls en possession de droits politiques ; les natifs, ou descendants, nés à Genève, d'habitants qui s'y étaient fixés à des époques antérieures; les simples habitants; ces deux dernières classes, privées de tous droits, étaient placées, à l'égard de la première, dans un état d'humiliante infériorité.

La lutte s'engagea d'abord entre la bourgeoisie et l'aristocratie. Déjà en 1706 un certain nombre de citoyens, le jeune conseiller Fatio et Lemaître en tête, revendiquèrent, avec beaucoup de modération, les droits enlevés à la bourgeoisie. Le gouvernement, sûr de l'appui de ses alliés, Berne et Zurich, réprima cruellement cette première tentative; Lemaître et Fatio furent, celui-ci arquebusé dans sa prison, celui-là exécuté publiquement. (1707.)

Quand, après la guerre de Villmergen, les cantons catholiques eurent conclu une alliance particulière avec la France, le bruit se répandit que Louis XIV songeait à s'emparer de Genève. Le gouvernement résolut de réparer et d'augmenter les fortifications de la ville. (1715.) A cet effet il décréta un impôt pour dix ans, sans le consentement du Conseil général. Dix ans plus tard, les fortifications n'étant pas achevées, on continua de percevoir l'impôt. A ce moment, Barthélemy Micheli, seigneur du Crest, patricien au service de France et membre des Deux Cents, fit imprimer un mémoire dans lequel il critiquait vivement le plan suivi à propos des fortifications. Il fut exclu du Conseil, puis condamné à une détention perpétuelle. (1731.) Résidant alors en France, il y demeura en exil, sans cesser de s'occuper des affaires de sa ville natale, mais, au contraire, toujours plus ardent dans sa lutte contre l'aristocratie [1].

En 1734, craignant qu'il ne fallût renouveler encore l'impôt pour achever les fortifications, les citoyens se rendirent auprès des syndics, réclamant la convocation du Conseil général. Les représentations qu'ils adressèrent à l'autorité dans cette circonstance leur valurent le nom de représentants, tandis que les partisans du gouvernement, qui refusa de faire droit aux demandes du peuple, reçurent le nom de négatifs. Les représentants, irrités de la résistance du petit Conseil, prirent les armes et se réunirent en Conseil général. Là ils décidèrent bien de continuer les travaux des fortifications, mais de ne consentir à accepter aucun impôt arbitraire; ils demandèrent en outre la condamnation à l'exil de magistrats, de Jean Trembley, entre autres, qui, en prévision de troubles, avaient fait tamponner des pièces de canon pour que le peuple ne pût pas s'en servir. Le grand Conseil,

[1] Plus tard, Micheli du Crest tomba entre les mains du gouvernement bernois, qui l'enferma dans la prison de l'Ile.

cerné à l'hôtel de ville par 5 ou 600 citoyens, dut prononcer la peine de l'exil contre Jean Trembley et les principaux tamponneurs.

Le parti aristocratique se vengea peu après de son échec en excitant les natifs contre les représentants. Une prise d'armes eut lieu, dans laquelle périrent quelques citoyens et qui eut pour conséquence l'intervention de Zurich et de Berne; le roi de France imposa également sa médiation. Après bien des négociations, un édit de pacification fut élaboré par les Etats médiateurs, et adopté par le peuple et les Conseils. (1738.)

L'édit de pacification donna à Genève vingt et quelques années de calme. En 1762, deux ouvrages du célèbre citoyen genevois, Jean-Jacques Rousseau, l'*Emile* et le *Contrat social,* ayant été condamnés par le parlement de Paris, le gouvernement de Genève crut devoir l'imiter servilement en faisant brûler ces deux livres par la main du bourreau. (1762.)

Cette mesure ayant valu aux Conseils de Genève la désapprobation de nombreux citoyens, un des chefs des négatifs, le procureur général Tronchin (ami de Voltaire) chercha à justifier le gouvernement dans une brochure intitulée *Lettres de la campagne.* Rousseau, réfugié dans le Pays de Neuchâtel, répondit éloquemment par les *Lettres de la montagne,* dans lesquelles il faisait l'éloge de l'ancienne constitution démocratique de Genève. «Les esprits s'échauffèrent de plus en plus. Des débats orageux éclatèrent au sein du Conseil des Deux Cents. L'édit de 1738 défendant les rassemblements populaires, les représentants se réunissaient dans des cercles qui commençaient à exercer une véritable influence sur la marche des affaires publiques. Au nombre de huit cents, ils s'entendirent afin de refuser tous les candidats présentés au Conseil général pour les fonctions de syndics et les autres magistrats que ce Conseil pouvait élire sur une liste très restreinte dont il ne pouvait sortir. Après huit tentatives infructueuses pour vaincre cette opposition, le gouvernement genevois demanda et obtint l'intervention des puissances garantes de l'édit de pacification rendu en 1738. L'envoyé de France, les députés de Berne et de Zurich, présentèrent un projet de conciliation. Il fut rejeté avec indignation par 1095 voix contre 15. Le roi de France, pour témoigner son mécontentement, entoura le petit territoire de Genève d'un cordon de troupes, le long du Pays de Gex, et interdit toute communica-

tion de ses sujets avec les Genevois du parti représentant. Ceux qui avaient à Paris des établissements d'horlogerie furent obligés d'abandonner cette branche de commerce, qui faisait alors la prospérité de Genève. Les envoyés de Berne, ceux de Zurich surtout, protestèrent contre cette rupture des relations internationales[1].» Enfin, en 1768, le gouvernement décréta que les bourgeois auraient le droit de nommer la moitié des membres du Conseil des Deux Cents et de mettre de côté quatre membres du petit Conseil.

Les troubles recommencèrent dès 1770. Les natifs, qui jusqu'alors s'étaient généralement tenus à l'écart, réclamèrent l'égalité politique et les droits de citoyens. Leurs vœux n'étant pas écoutés, ils recoururent aux armes, mais sans succès. Neuf ans plus tard, nouvelle lutte entre les représentants et les négatifs. Les uns et les autres cherchèrent à gagner les natifs à leur cause. Les négatifs refusant toujours de faire droit aux demandes des natifs, les représentants prirent le parti de ces derniers, s'armèrent, s'emparèrent des portes et rédigèrent un projet d'édit (10 février 1781) qui accordait aux natifs les droits politiques. L'opposition tenace des négatifs ou aristocrates à l'amélioration du sort des natifs provoqua une prise d'armes de ceux-ci, le 8 avril 1782. Au nombre de 2000 ils s'emparèrent de l'hôtel de ville. Des deux côtés il y eut quelques victimes. Les représentants intervinrent, changèrent en partie le gouvernement et donnèrent à douze de leurs chefs la mission de diriger l'administration, de concert avec les syndics. Deux cents natifs furent admis dans la bourgeoisie avec leurs familles.

Plutôt que de subir cet état de choses, les syndics réclamèrent l'intervention des puissances garantes de l'édit de 1738. Zurich refusa de se mêler davantage des affaires de Genève. Mais Berne, la France et la Sardaigne levèrent une armée de 11 000 hommes qui s'approcha de la ville. Un moment, les citoyens genevois semblèrent décidés à une héroïque défense, mais leurs principaux chefs, Clavière, Du Roveray, craignant pour leur vie, conseillèrent la soumission et s'échappèrent en traversant le lac. Le 2 juillet, 2000 Bernois, 6000 Français

[1] Ce fut alors que l'envoyé français, le chevalier de Beauteville, ayant dit au député Henri Escher, de Zurich : « Savez-vous que je suis le représentant du roi mon maître? — Savez-vous, monsieur le chevalier, repartit le magistrat zurichois, que nous sommes les représentants de nos égaux? »

et 3000 Sardes entraient dans Genève. Les citoyens furent désarmés, l'ancien gouvernement rétabli, les natifs privés de leurs droits récemment conquis. Une garde soldée de mille hommes fut instituée pour défendre l'aristocratie[1].

4. Troubles à Fribourg. — Nulle part, dans les Etats-villes, la transformation des gouvernements en aristocraties ou même en oligarchies ne devait s'opérer sans rencontrer de résistance. Après Berne et Genève vint le tour de Fribourg. Dans ce canton, dès le commencement du XVII[e] siècle, soixante et onze familles de la bourgeoisie du chef-lieu, les familles secrètes, comme on les appelait, s'étaient déclarées seules aptes aux emplois et, en 1684, une ordonnance avait défendu d'ouvrir à qui que ce fût les portes de la bourgeoisie. L'autorité souveraine, autrefois aux mains du Conseil des Deux Cents, avait fini par passer à la Chambre secrète, composée de 24 membres à vie et qui, avec les quatre bannerets, nommait les membres du grand Conseil des Deux Cents [2]. Par esprit de mesquine jalousie, les patriciens de Fribourg, dont les ancêtres n'avaient été que de simples bourgeois, refusaient aux familles nobles l'accès à la Chambre secrète et souvent au grand Conseil. De là, au XVIII[e] siècle, dans la noblesse et dans la petite bourgeoisie, l'une et l'autre dépouillées de leurs anciens droits, naquit un vif mécontentement qui gagna aussi la campagne. Mal gouvernés, laissés dans l'ignorance et la superstition, les paysans se plaignaient d'une mesure, excellente en soi, mais qui blessait leurs sentiments religieux : la suppression d'un certain nombre de fêtes. A la première occasion qui se présenta, population des campagnes, bourgeoisie du chef-lieu et noblesse se levèrent contre l'oligarchie.

Avant 1780, le bourg de la Tour de Trême avait soutenu un procès contre l'Etat au sujet d'une forêt et, bien que l'ayant perdu, s'était mis en possession de l'immeuble. Le châtelain Pierre Chenaux et son fils Pierre-Nicolas, aide-major, furent punis comme les instigateurs de l'acte d'insubordination de la Tour de Trême. Le jeune Chenaux s'unit avec l'avocat Castella, de Gruyère, et avec un paysan instruit,

[1] « Ces mouvements révolutionnaires de Genève, quoique ayant un théâtre restreint, ne doivent pas être appréciés isolément. Ils étaient comme un avant-coureur d'une grande révolution. » (Gaullieur.)

[2] Ce corps comprenait le petit Conseil ou Sénat, de 24 membres, avec les deux avoyers ; les quatre bannerets ; le Soixante et 112 bourgeois secrets.

Raccaud, de Saint-Aubin. Ils excitèrent le peuple à la révolte. Le gouvernement, prévenu de leur dessein, eut le temps de requérir le secours de Berne. En mai 1781, Nicolas Chenaux marcha sur Fribourg, à la tête de 3 à 4000 paysans. L'arrivée de 800 Bernois, aux ordres du colonel vaudois Monod, de Froideville, rendit courage à l'oligarchie. Monod cerna les insurgés et les désarma. Obligé de prendre la fuite, Chenaux fut assassiné par un des siens. Son cadavre fut décapité, puis écartelé, et sa tête plantée sur la tour de la porte de Romont. Nombre de ses partisans subirent l'exil, des amendes ou la prison.

Le gouvernement fribourgeois ne consentit qu'avec peine à suivre le conseil des représentants des villes de Berne, Soleure et Lucerne, en proclamant une amnistie, et en donnant trois jours au peuple pour faire connaitre par écrit ses griefs. Malgré la brièveté du délai, les communes présentèrent de nombreuses réclamations.

Le gouvernement ne fit aux bourgeois du chef-lieu et aux habitants des campagnes que des concessions dérisoires. Il gagna les nobles en leur accordant, par l'édit du 18 juillet 1782, « pour établir l'égalité parfaite dans la république, le droit de prétendre à toutes les charges de l'Etat, mais attribuait en revanche à tous les membres du Conseil des Deux Cents le droit de mettre la particule aristocratique *de* devant leur nom. » Les paysans, trompés dans leurs espérances, se repentirent d'avoir mal secondé Chenaux; l'envisageant comme un martyr, ils faisaient secrètement des processions au lieu où reposaient ses restes. Dans le chef-lieu l'agitation ne fit que croître, malgré l'intervention des gouvernements aristocratiques de Berne, Soleure et Lucerne. Les bourgeois demandaient la restitution de leurs anciens droits; loin de céder, les familles secrètes auxquelles l'appui de Berne était assuré, condamnèrent à l'exil les chefs des mécontents, l'avocat Rey, le notaire Guisolan, le négociant Ignace Girard. La tranquillité se rétablit, mais les idées démocratiques n'en continuèrent pas moins à faire lentement leur chemin au sein du peuple.

La tentative du major Davel, la conspiration de Henzi, les troubles de Genève et de Fribourg témoignaient de l'existence d'aspirations à un état de choses meilleur, au point de vue politique et social. Des mouvements de même nature, mais d'un intérêt secondaire, agitèrent plusieurs états où les sujets, mal gouvernés, privés de leurs droits, se

soulevèrent contre des maitres oppresseurs et jaloux de leur autorité. Tels furent les démêlés entre la ville souveraine de Schaffhouse et ses sujets du village de Wilchingen, au sujet d'une auberge que le gouvernement voulait établir dans cette commune (1717-1721); le soulèvement des habitants de Werdenberg, qui se plaignaient de la mauvaise administration de leurs baillis, contre le canton de Glaris (1720); la lutte soutenue contre leur évêque par les populations de l'évêché de Bâle pour la défense de leurs droits (1726-1740); la révolte des Léventins contre leur souverain, le canton d'Uri (1755); la querelle des bourgeois de Neuchâtel avec le roi Frédéric II (1766-1768); etc.

5. Querelles de familles et de partis dans divers cantons. — Des troubles d'un caractère différent, simples rivalités de familles ou querelles de partis non politiques, éclatèrent dans plusieurs cantons, entre autres dans ceux d'Appenzell-Extérieur, Zug, Lucerne, Schwytz, et dans un pays allié, les Grisons. L'histoire de ces troubles, dénuée de toute importance, ne nous arrêtera pas longtemps.

Dans l'Appenzell-Extérieur, il existait une rivalité entre les Rodes devant la Sitter, dont le chef-lieu était Trogen, et les Rodes derrière la Sitter, chef-lieu Hérisau. Les Zellweger, à Trogen, jouissaient d'une grande influence, qu'une famille nouvelle, les Wetter, de Hérisau, entreprit de ruiner. Le gouvernement, dirigé par les Zellweger, ayant conclu un traité avec l'abbé et la ville de Saint-Gall (1714), mais sans le soumettre au vote de la landsgemeinde, le parti des Wetter, les Durs ou Rudes, en prit prétexte pour s'élever avec une extrême violence contre les Doux ou Mols, partisans des Zellweger. Après bien des années de lutte, les Durs finirent par l'emporter : ils exclurent des emplois les Zellweger et leurs amis; le traité de bon voisinage signé avec Saint-Gall fut rompu. (1733.) Peu à peu l'apaisement se fit dans les esprits.

A Zug, dominait l'ancienne et puissante famille des Zurlauben, distributeurs des pensions de la France. Un parti se forma contre eux, celui des Durs, qui leur opposa Joseph-Antoine Schumacher, dévoué à l'Autriche. Les Zurlauben renversés, Schumacher devint ammann, ou premier magistrat de la république. Il gouverna par la terreur, exilant ses adversaires ou les jetant en prison, les condamnant à de fortes amendes. Une réaction s'en suivit. Schumacher, accusé de

concussion, fut condamné aux galères. Envoyé à Turin, il y mourut en 1735, peu après son arrivée.

A Lucerne, la rivalité de deux familles aristocratiques, les Meyer et les Schumacher, remplit presque tout le XVIIIe siècle. Léodegar Meyer, trésorier, accusé de malversations par Nicolas Schumacher, fut condamné à la destitution et au bannissement. Schumacher, devenu à son tour trésorier, fut accusé du même délit que Meyer, poursuivi avec acharnement par le fils de ce dernier, Valentin Meyer, destitué, puis condamné au bannissement à vie du territoire de la Confédération. Deux ans plus tard, le fils de Schumacher, Placide, arrêté sous l'inculpation de haute trahison, périt sur l'échafaud, bien qu'on n'eût pu établir la preuve de son crime.

Un moment, chef tout-puissant de la république, Valentin Meyer finit par exciter contre lui la jalousie et la haine du clergé et de la majorité des membres du Conseil. On le condamna à quinze années d'exil. A cette occasion, les patriciens lucernois décrétèrent que désormais (1770) le magistrat convaincu de malversation restituerait la somme qu'il se serait appropriée, sans pour cela être passible d'aucune autre peine !

A la même époque, le canton de Schwytz était profondément troublé. Le gouvernement français, dans le but de réorganiser le service militaire suisse en France, avait fait établir un nouveau règlement accepté par quelques cantons, mais non par celui de Schwytz, qui demandait qu'on en délibérât dans une diète. La femme de Nazar Reding, général au service français, ayant enrôlé des recrues pour le compte de son mari, sans autorisation du gouvernement, dut payer une amende d'un écu à chacun des 6000 citoyens réunis en landsgemeinde.(1763.) Le parti des Mous ou Modérés, favorable à l'alliance française, et celui des Durs, qui y était hostile, en vinrent bientôt aux mains. Les Durs l'emportèrent et, excités par l'aubergiste Pfeil, se laissèrent entraîner à de déplorables violences. Pendant ces troubles, les habitants d'Einsiedeln, sujets à la fois de Schwytz et de l'abbaye de Notre-Dame des Ermites, cherchèrent, mais sans y réussir, à s'affranchir de toute dépendance envers cette dernière. Pfeil, instigateur du mouvement, fut banni du pays. Les Durs perdirent promptement l'autorité dont ils avaient abusé et le calme rentra dans le pays de Schwytz.

Le petit Etat d'Appenzell-Intérieur devint aussi, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le théâtre de ces scènes de violence et d'égarement qui conduisent un peuple aux plus grands crimes. Plus d'une fois déjà des querelles avaient eu lieu entre les magistrats et la landsgemeinde, lorsque, en 1760, appelé à élire un bailli pour le Rheinthal, qu'Appenzell possédait en commun avec d'autres cantons, le peuple porta son choix sur un simple paysan, Joseph Suter, aubergiste à Gonten. Seppli, comme on l'appelait, était devenu le favori des campagnards par sa jovialité et son esprit riche en saillies. Son élection au poste lucratif de bailli du Rheinthal valut à Suter l'animosité des anciennes familles qui jusqu'à ce jour avaient seules occupé les emplois publics; le landammann Geiger, en particulier, auquel le peuple avait préféré Suter, voua à ce dernier une haine implacable. (1760.)

A l'expiration de ses fonctions, Suter fut élu landammann en charge, à l'exclusion de Geiger, alors landammann en second. Il remplit, alternativement avec son adversaire, la première dignité de l'Etat à la satisfaction générale. Soutenu par les paysans, il ne laissa échapper aucune occasion de rabaisser les messieurs, c'est-à-dire les membres des principales familles. Il s'attira également la haine des curés et des capucins par ses mordantes plaisanteries. La perte d'un procès entrepris par Suter au nom de son canton, indisposa contre lui bien des gens. Ses ennemis, en majorité au landrath ou Conseil, s'enhardirent et prononcèrent inconstitutionnellement sa destitution. Dans la landsgemeinde, qui remplaça, en qualité de landammann, Suter par Geiger, ils condamnèrent le premier à cent et un ans d'exil hors de la Confédération, comme rebelle et perturbateur; ses biens furent confisqués et sa tête mise à prix. (1775.)

Suter, qui s'était retiré à Constance, venait parfois dans les Rodes-Extérieures. Ses ennemis, qui, tant qu'il vivait, ne se sentaient pas en repos, cherchèrent à s'emparer de lui. Un infâme, l'aubergiste Buff, de Wald, attira Suter à Oberegg, village des Rodes-Intérieures. Là, le malheureux exilé fut arrêté, le 9 février 1784, lié sur un traineau et amené à Appenzell par une tourmente de neige. Il fut mis en jugement, torturé avec une cruelle barbarie, condamné à mort et exécuté. Fort de son innocence, il subit son supplice avec courage et résignation. Le châtiment du crime atteignit bientôt ses persécu-

teurs. Buff, honni de tous, mourut dans la misère; le landammann Bischofberger se trouvant l'année suivante à la diète de Frauenfeld, fut saisi d'une sorte de furie en entendant prononcer le nom de Seppli et se tua en se précipitant d'un second étage dans la rue. Bien que l'iniquité de la condamnation de Suter eût été reconnue de bonne heure, c'est en 1824 seulement que sa réhabilitation a été prononcée.

Les querelles de familles et de partis qui avaient ensanglanté les Ligues grisonnes au XVIIe siècle, s'y rallumèrent au siècle suivant, grâce aux intrigues des puissances étrangères, mais sans prendre un caractère de gravité. Elles ne cessèrent qu'avec le siècle.

C'est ainsi, au milieu de luttes de toute nature, de rivalités de familles, de mouvements populaires et révolutionnaires, précurseurs d'un nouvel état de choses, que la Confédération suisse atteignit la fin du XVIIIe siècle, sans prévoir que les nombreux germes de dissolution qu'elle portait en elle, allaient amener sa chute.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
		1706-7	Fatio à Genève.
1715	Louis XV, roi de France; la régence.		
		1717-20	Troubles à Schaffhouse.
		1719-25	Querelle entre les sujets de Werdenberg et Glaris.
		1723	Tentative du major Davel en faveur de l'affranchissement du Pays de Vaud.
		1726-35	Troubles à Zug.
		1732-35	Troubles dans Appenzell-Extérieur.
		1734	Premiers troubles à Genève.
		1738	Edit de pacification à Genève.
1740	Frédéric II, roi de Prusse	1740	Rébellion dans l'évêché de Bâle.
1740	Guerre de la succession d'Autriche.		
1748	Traité d'Aix-la-Chapelle.		

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
		1749	Conspiration de Henzi à Berne.
			Exil de Léodegar Meyer à Lucerne.
		1755	Révolte des Léventins contre Uri.
1756-63	Guerre de sept ans.		
		1762	Exil de N. Schumacher à Lucerne.
		1762-82	Nouveaux troubles à Genève.
		1763-65	Troubles à Schwytz.
		1766-68	Troubles à Neuchâtel et dans les Grisons.
1774	Louis XVI, roi de France		
1775-83	Guerre de l'indépendance des Etats-Unis.		
		1781-83	Chenaux ; mouvements insurrectionnels à Fribourg.
		1784	Exécution de Suter à Appenzell.

CHAPITRE XVII. — DISSOLUTION DE LA CONFÉDÉRATION DES TREIZE CANTONS

1. La Suisse à la fin du XVIII[e] siècle. — 2. Révolution française ; ses premiers effets en Suisse. — 3. Indépendance du Pays de Vaud ; entrée des Français en Suisse. — 4. Prise de Berne ; dissolution de la Confédération.

(1789-1798)

1. La Suisse à la fin du XVIII[e] siècle. — Avant de raconter les événements qui amenèrent la chute de la Confédération des treize cantons et afin de les faire mieux saisir, nous croyons utile de jeter un coup d'œil sur l'état politique et social de notre pays à la fin du XVIII[e] siècle.

Renfermée à peu près dans les mêmes limites qu'aujourd'hui, la Confédération, formée, à l'origine, de trois Etats (1291), ensuite de huit (1351-1353) et de dix (1481), comptait depuis 1513 treize cantons, neuf Etats alliés, trois Etats protégés et une vingtaine de pays sujets.

Les treize cantons (Orte), inégaux en droits, différaient considérablement entre eux au point de vue de la forme du gouvernement. Ils se divisaient en cantons démocratiques ou à landsgemeinden : Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Glaris, Appenzell; aristocratiques : Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne; semi-aristocratiques : Zurich, Bâle et Schaffhouse.

Les Etats alliés (Zugewandten Orte), unis aux cantons par des liens très divers, étaient, les uns, des républiques démocratiques : le Vallais, les Grisons; aristocratiques : Genève, Bienne, Mulhouse, ville de Saint-Gall; les autres, de véritables monarchies laïques ou ecclésiastiques : abbaye de Saint-Gall; évêché de Bâle; principauté de Neuchâtel (au roi de Prusse).

Les Etats protégés (Schutzverwandten) étaient l'abbaye d'Engelberg et la république de Gersau.

Les pays sujets appartenaient soit à un canton seul, soit à plusieurs cantons, et avaient presque tous des rapports très divers avec leurs souverains [1].

Il n'existait pas de constitution fédérale proprement dite. Unis entre eux par leurs traités d'admission dans la Confédération, et par des actes spéciaux : une loi ecclésiastique (Pfaffenbrief), de 1370, le Convenant de Sempach (Sempacherbrief), de 1393, le Convenant de Stanz (Stanzerverkomniss), de 1481, et la paix d'Aarau, de 1712, les cantons étaient souverains chez eux.

Dès le XIVe siècle s'était introduit l'usage de délibérer sur les affaires communes dans des diètes (Tagsatzungen) ou assemblées de députés des divers Etats confédérés. La diète avait pour attributions essentielles les affaires étrangères, la guerre, les différends entre cantons, mais, de tout temps, son autorité se trouva, sinon entièrement, du moins presque annulée par le fait que les cantons étaient souverains chez eux. Ainsi la diète ne put rien pour prévenir les

[1] C'étaient : les bailliages italiens (à tous les cantons, moins Appenzell); le Rheinthal (aux huit anciens Etats, plus Appenzell); la Thurgovie, Sargans et les bailliages libres supérieurs (aux huit cantons); Bellinzone, Blegno, Riviera (à Uri, Schwytz et Nidwald); Baden, les bailliages libres inférieurs et Rapperschwyl (à Berne et Zurich); Gaster et Utznach (à Schwytz et Glaris); Morat, Orbe, Grandson, Echallens et Schwarzenbourg (à Berne et Fribourg). En outre, Berne dominait sur le Pays de Vaudet l'Argovie; Uri, sur la Léventine; l'Etat allié des Grisons, sur la Valteline et Chiavenna.

guerres de Cappel et de Villmergen, ni celle des paysans. Longtemps ces assemblées n'eurent pas de siége déterminé; aux XVIe et XVIIe siècles, elles se réunissaient habituellement à Baden, mais depuis la paix d'Aarau, les cantons des deux confessions envoyaient pour la forme leurs députés à Frauenfeld. Ils ne donnaient presque jamais un vote définitif, et ils en référaient d'ordinaire à leurs gouvernements. Les envoyés étrangers, qui pendant un temps avaient mis tout en œuvre pour influencer les votes de la diète, avaient fini par ne plus s'en occuper. Les véritables diètes, depuis que la Suisse avait arboré deux bannières religieuses, étaient, d'une part, celle des Etats catholiques à Lucerne, et, de l'autre, celle des réformés à Aarau. Tous les dix ans on renouvelait le serment de l'alliance; mais ce n'était plus qu'une formule.

Zurich, le premier en rang dans l'ordre des cantons, exerçait le rôle de Vorort ou canton directeur; il convoquait et dirigeait les diètes, transmettait aux cantons les affaires qui les concernaient et leur servait d'intermédiaire auprès des puissances étrangères, mais il n'avait aucun pouvoir et se trouvait dans l'incapacité de rien ordonner de son chef.

Les Etats voisins, et surtout la France, continuèrent au XVIIIe siècle, comme dans les temps antérieurs, à exercer une influence considérable sur la direction et la marche des affaires politiques dans la Confédération. En 1777, au moment où Louis XVI allait s'allier avec les colons de l'Amérique du Nord, insurgés contre l'Angleterre, ce monarque conclut un traité d'alliance défensive avec les treize cantons; pendant tout son règne il eut à son service un grand nombre de mercenaires suisses et jusqu'à la révolution de 1789 ses ambassadeurs auprès de la Confédération possédèrent une action prépondérante dans les diètes et dans les affaires des cantons.

Telle était, en quelques mots, la situation politique de la Suisse à la fin du XVIIIe siècle.

Si, maintenant, nous considérons l'état de l'administration, de la législation, du développement intellectuel et moral dans les cantons, nous remarquerons entre eux bien des différences et, dans tous, un urgent besoin de réformes. Berne, Zurich, Bâle, avaient une administration intelligente et habile, mais souvent vexatoire et tyrannique; dans la plupart des Etats démocratiques régnaient de nombreux abus.

Les pays sujets avaient tout particulièrement à se plaindre de l'administration des baillis : s'enrichir le plus rapidement possible, tel était d'ordinaire le seul but de ces représentants des cantons souverains, et pour l'atteindre, les moyens les plus iniques, les plus immoraux leur étaient bons.

Bien que, grâce au développement général de la civilisation, les mœurs du peuple suisse, rudes, grossières au XIVe et au XVe siècles, et corrompues par les services étrangers, se fussent adoucies et améliorées au XVIIIe, la législation pénale n'en conservait pas moins des dispositions d'une sévérité exagérée. Les gouvernements exerçant tous les pouvoirs, législatif, administratif, judiciaire et même spirituel, châtiaient avec la même rigueur les moindres délits comme les plus grands crimes.

Le commerce, l'industrie et l'agriculture, quoique entravés par les priviléges des villes, au détriment des campagnes, par le peu d'encouragement donné par l'Etat, prirent quelque essor dans le XVIIIe siècle. L'industrie devint surtout florissante à Zurich, à Bâle, à Genève et dans les montagnes de Neuchâtel, où s'introduisit l'horlogerie.

Le XVIIIe siècle est remarquable par un grand développement intellectuel. Dès le XVe siècle, et surtout au XVIe siècle, la Suisse avait produit quelques hommes de talent.

Au nombre des hommes célèbres qu'a produits la Suisse au siècle dernier, nous citerons Albert de Haller, de Berne (littérateur, naturaliste et philosophe), Bodmer, Breitinger, Salomon Gessner, de Zurich (littérateurs); les Bernouilli, les Euler (mathématiciens), Iselin (philosophe), de Bâle; le pasteur Lavater et le pédagogue Pestalozzi, de Zurich; les médecins Zimmermann, de Brugg, et Tissot, de Vaud; les historiens Jean de Muller, de Schaffhouse, Zurlauben, de Zug, Balthazar, de Lucerne; le littérateur et philosophe J.-J. Rousseau, de Genève, etc.

Mais bien que, pour la Suisse comme pour le reste de l'Europe, le XVIIIe siècle ait été un siècle de lumières, le besoin de réformes n'en était pas moins grand, par suite du contraste même qui existait entre les progrès réalisés dans les lettres, les sciences et les arts d'un côté, et, de l'autre, l'état des institutions civiles, politiques et sociales.

A tous égards, des modifications profondes étaient nécessaires. Le moment de leur accomplissement approchait, mais, malheureuse-

ment, au prix de l'invasion étrangère et de la ruine de l'ancienne Confédération.

2. Révolution française ; ses premiers effets en Suisse. — La révolution française de 1789 devait changer profondément l'état politique et social non-seulement en France, mais dans tout le continent et particulièrement en Suisse.

Elle proclama les droits de l'homme, jusqu'alors journellement violés dans la plupart des pays : garantie de la liberté individuelle; égalité de droits; principe de la souveraineté résidant dans la nation; la loi expression de la volonté de tous; accession de tous aux emplois, liberté de la presse, de la conscience, etc.

C'est sur ces bases que l'Assemblée nationale (1789-1791) donna à la France sa première constitution, qui, d'une monarchie absolue, faisait un royaume constitutionnel. La puissance royale limitée, la séparation complète des pouvoirs législatif, administratif et judiciaire, le pouvoir législatif rendu aux représentants du peuple, la sécularisation des biens ecclésiastiques, la constitution civile du clergé, la liberté de conscience, de la presse, de l'enseignement, la garantie du droit de pétition, la liberté d'industrie et de commerce, etc., telles furent les grandes et immortelles conquêtes de la révolution.

Il ne peut entrer dans notre cadre de raconter les diverses phases de la révolution française. Dès le début, le contre-coup en fut ressenti dans tous les pays voisins, et en particulier dans la Suisse, liée si étroitement avec la France par des traités, par les services mercenaires et les relations de commerce. En 1790 déjà, des milliers de royalistes émigrés furent reçus avec empressement dans les villes aristocratiques de Fribourg, Berne et Soleure. Vers le même temps se fondait à Paris un club de patriotes suisses qui se donna pour tâche de renverser, avec l'appui des armes de la France, les despotes de la Confédération. Ils les attaquèrent vivement dans des lettres, des brochures et des journaux qu'ils trouvaient moyen de faire pénétrer dans les cantons malgré les mesures de vigilance prises par les gouvernements menacés.

Bientôt l'agitation devint générale dans les pays sujets; le Bas-Vallais s'insurgea à deux reprises, mais sans succès (1790 et 1791), contre ses tyrans du Haut-Vallais. Dans le Pays de Vaud, l'esprit public s'était enfin réveillé; les idées de liberté et d'égalité y étaient

accueillies avec enthousiasme. A Lausanne, Vevey et Rolle, l'anniversaire de la prise de la Bastille fut célébré dans des banquets; là se prononcèrent des discours patriotiques qui excitèrent la colère du gouvernement bernois; il sévit avec rigueur; la compression ramena le calme, mais pour peu de temps. Les populations de l'évêché de Bâle, mal gouvernées par leur prince-évêque, se soulevèrent, se constituèrent en république de Rauracie, puis s'annexèrent à la France. (1792.)

Jusqu'à ce moment, les relations entre la Suisse et la France n'avaient pas été troublées. Mais bientôt de part et d'autre naquirent des griefs. L'asile donné aux émigrés, qui ne profitaient de l'hospitalité suisse que pour intriguer contre leur patrie, le dévouement des régiments capitulés à la cause de Louis XVI, irritaient les révolutionnaires français; de leur côté, les gouvernements aristocratiques, pour résister à l'invasion des idées nouvelles, prirent une attitude hostile à l'égard de la France et faillirent se laisser entraîner dans la coalition formée à ce moment par l'Autriche et la Prusse pour étouffer la révolution. Le massacre de quelques centaines de soldats suisses à la défense du château des Tuileries, assailli par le peuple (10 août 1792), et le brusque licenciement des régiments capitulés, causèrent un vif mécontentement en Suisse. Malgré ces faits, la paix entre les deux pays subsista jusqu'en 1797.

De jour en jour l'état des choses dans la Confédération ne s'en aggravait pas moins. Des troubles éclatèrent sur divers points. A Genève, où le régime issu de la réaction de 1782 était impatiemment subi par un peuple avide de liberté, celui-ci s'agita dès le commencement de 1789; le gouvernement eut la sagesse de céder et de rendre aux Genevois leur ancienne constitution démocratique. En 1792, une armée française ayant conquis la Savoie, Genève faillit éprouver le même sort. Les révolutionnaires, soutenus par les jacobins de Paris, s'emparèrent du pouvoir et, pendant quelque temps, se livrèrent aux plus grands excès. (1794.) Le peuple genevois revint bientôt à la modération et recouvra le repos, mais pour perdre son indépendance quelques années plus tard.

On se demandera quel effet produisaient sur les gouvernements suisses les graves événements de ce temps. Bien que la France, en guerre avec l'Europe, commençât à reculer ses frontières aux dépens

de ses voisins et s'efforçât de propager au loin les principes de la révolution, principes qui faisaient aussi leur chemin dans les cantons, les gouvernants ne sortirent pas de leur état d'aveuglement. On ne tenta rien pour rendre à la Suisse quelque force et la mettre en mesure de résister énergiquement à toute attaque extérieure; aucune réforme ne fut entreprise, aucun abus ne fut corrigé pour faire disparaître les causes de mécontentement et ôter tout prétexte à la révolte. Au contraire, dans ceux des Etats confédérés où éclatèrent des mouvements révolutionnaires, on les comprima avec une rigueur outrée. Ainsi, dans le canton de Zurich, la commune de Stæfa ayant réclamé en faveur de l'égalité des droits et de la liberté d'industrie, le gouvernement la fit occuper par 1700 hommes et lui imposa une amende de 250000 florins. Un des chefs de la commune, le boursier Bodmer, fut condamné à mort; sur l'échafaud, le bourreau lui passa le glaive sur la tête : grâce à l'intercession du célèbre Lavater, le gouvernement avait commué sa peine en détention perpétuelle au Wellenberg. (1795.)

Dans la campagne de Saint-Gall éclata à la même époque un soulèvement contre le prince-abbé. Après que celui-ci se fut enfui, le peuple obtint un gouvernement indépendant. (1797.)

L'agitation gagna les Ligues grisonnes. La Valteline, très mal administrée par ses maîtres, aspirait plus que jamais à secouer le joug. Une occasion favorable se présenta en 1797. Le général Bonaparte, à la suite de deux mémorables campagnes (1796, 1797), venait de chasser les Autrichiens hors de l'Italie et de fonder la République cisalpine. Les Valtelins réclamèrent sa protection; Bonaparte demanda aux Ligues de leur accorder l'égalité de droits; les Grisons ayant laissé passer sans répondre le délai que leur avait fixé le général français, celui-ci donna lui-même aux habitants de la Valteline le conseil de s'unir à la Cisalpine. Quelques jours plus tard l'annexion était faite. « Un peuple, avait dit Bonaparte, ne peut être sujet d'un autre peuple sans violer les principes du droit public et naturel. »

Peu s'en fallut que les bailliages italiens, qui, depuis des siècles, gémissaient sous la honteuse administration des baillis des douze anciens cantons ou des Waldstætten, ne suivissent l'exemple de la Valteline. Déjà Bonaparte prenait parti pour la population soulevée, quand l'arrivée de représentants fédéraux réussit à ramener la paix.

Bonaparte, qui, à plus d'une reprise, avait parlé d'humilier les aristocrates de Berne, se laissa adoucir par les ambassadeurs suisses, mais n'en persista pas moins dans le plan qu'il avait déjà conçu de transformer la Suisse. Une fois la paix de Campo-Formio conclue avec l'Autriche (1797), il traversa la Suisse pour se rendre au congrès de Rastadt. Son but était de se renseigner sur l'état et les dispositions du peuple suisse. Les Vaudois le célébrèrent comme un libérateur et un héros. De Rastadt, Bonaparte revint à Paris pour hâter l'exécution de ses projets. L'invasion de la Suisse et la prise de Berne, dont on convoitait le fameux trésor, devaient fournir au vainqueur d'Italie l'argent nécessaire pour l'expédition d'Egypte qu'il allait entreprendre.

3. Indépendance du Pays de Vaud; entrée des Français en Suisse. — Sous la Convention et pendant les premières années du Directoire, rien n'avait semblé faire présager une lutte entre la Suisse et la France. L'ambassadeur de la République auprès des cantons, Barthélemy, homme doux et conciliant, s'était toujours efforcé de maintenir entre les deux pays des relations aussi bonnes que les circonstances le permettaient. Malheureusement, il fut rappelé en 1797 et nommé directeur, pour être renversé au bout de quelques mois. Après lui, le Directoire se trouva composé exclusivement d'ennemis de la Suisse, à leur tête l'avocat Reubel, le plus hostile de tous. Le plan fut conçu de révolutionner la Confédération, de la transformer, comme l'étaient déjà les Pays-Bas et l'Italie, en une République alliée de la France et destinée à couvrir les frontières orientales de celle-ci.

Il restait à trouver un prétexte de guerre. Tandis que des agents diplomatiques français, Mengaud, à Bâle, Guyot, dans les Grisons, Mangourit, dans le Vallais, provoquaient partout l'agitation et la discorde, à Paris, les membres du club suisse, les Vaudois *Frédéric-César de La Harpe* et J.-J. Cart, le Fribourgeois Castella, sollicitaient l'intervention du Directoire dans les affaires de la Suisse. Originaire de Rolle, La Harpe avait quitté le Pays de Vaud de bonne heure par haine de la domination bernoise. Il passa quelques années à la cour de Russie en qualité de précepteur des grands-ducs Alexandre et Constantin, et sut rester, à la cour des tsars, républicain ardent, toujours prêt à combattre, par des pamphlets ou des articles

de journaux, en faveur de l'émancipation de son pays. En 1793, il quitta la Russie et, Berne lui ayant refusé l'entrée du Pays de Vaud, il se rendit à Paris où il ne tarda pas à acquérir une influence considérable auprès des membres du Directoire. A la tête de vingt-deux patriotes du club suisse, la plupart fribourgeois et vaudois, il demanda au gouvernement français de prendre sous sa protection le peuple vaudois, le traité de Lausanne de 1564 ayant placé les libertés et franchises du Pays de Vaud sous la garantie de la France. (20 novembre 1797.)

De retour à Paris, Bonaparte, de concert avec Reubel, La Harpe et le grand-tribun Pierre Ochs, de Bâle, un des rares adhérents que comptât la révolution dans les cantons allemands, prépara l'invasion de la Suisse. L'Erguel et Bienne, deux dépendances de l'évêché de Bâle, furent occupés; puis le Directoire, dans le but évident de provoquer le soulèvement du Pays de Vaud, répondit à la demande des vingt-deux pétitionnaires vaudois et fribourgeois en déclarant les gouvernements de Berne et de Fribourg responsables de la liberté individuelle et des biens des Vaudois.

Les gouvernements des cantons aristocratiques comprirent enfin que leur existence et celle de la Confédération étaient sérieusement menacées. Zurich réunit la diète à Aarau. (27 décembre 1797.) Il eût été possible de conjurer le danger; il fallait, pour cela, abolir les priviléges, proclamer l'égalité des droits, l'affranchissement des pays sujets. On n'y songea pas. La diète ne sut faire autre chose que renouveler avec solennité le serment fédéral. Quand elle se sépara, le 31 janvier 1798, le Pays de Vaud avait proclamé son indépendance; l'entrée des Français en Suisse avait eu lieu; des arbres de liberté étaient plantés à Liestal et le grand Conseil de Bâle, sur l'initiative d'Ochs, avait proclamé le principe de l'égalité politique.

Depuis trois mois l'agitation n'avait fait que grandir dans le Pays de Vaud. Cependant les patriotes vaudois ne demandaient pas encore la séparation d'avec Berne, mais l'égalité. Loin de l'accorder, le gouvernement donna au général de Weiss le commandement d'une armée destinée à maintenir le Pays de Vaud dans l'obéissance. Au lieu d'agir, de Weiss écrivit des brochures. Le 20 janvier, le général français Ménard vint, avec 16000 hommes, border la frontière vaudoise du côté du Pays de Gex, prêt à la franchir en cas d'attaque de la part

des Bernois. Le 24, une assemblée de députés des diverses parties du pays proclamait l'indépendance de la République lémanique. Le lendemain, Ménard envoya un aide de camp sommer le général de Weiss d'avoir à évacuer le Pays de Vaud. A Thierrens, l'officier français tomba dans une patrouille d'habitants du village; les deux hussards de son escorte furent tués. Feignant de voir dans ce malheureux accident un acte de trahison des aristocrates bernois, Ménard saisit avidement ce prétexte et donna à ses troupes l'ordre d'entrer dans le Pays de Vaud. (28 janvier.) Si, au dernier moment encore, Berne avait accédé aux vœux des Vaudois, ceux-ci se fussent certainement opposés à l'invasion. Les Français, se présentant comme des libérateurs, se virent accueillis avec enthousiasme.

A la première nouvelle des événements du Pays de Vaud, la révolution éclata sur divers points. Le Bas-Vallais se souleva et força ses maîtres du Haut à lui accorder l'égalité. Des mouvements semblables, couronnés du même succès, s'accomplirent dans les Etats de Schaffhouse, Zurich et Lucerne, dans les pays sujets de la Suisse orientale, et dans les possessions de l'abbé de Saint-Gall. Les cantons démocratiques adhérèrent la plupart aux innovations. Trois cantons aristocratiques, Berne, Fribourg et Soleure, restaient seuls debout. A leur tour ils allaient tomber; l'un d'entre eux, Berne, après une héroïque résistance.

4. Prise de Berne; fin de l'ancienne Confédération. — A la tête de ses 16000 hommes, et renforcé par 4000 Vaudois, le général Ménard avait disposé ses troupes sur la frontière orientale du Pays de Vaud, du côté de Fribourg et de Berne. En février, Brune vint le remplacer. Comme il ne se sentait pas des forces suffisantes pour attaquer les Bernois, il noua des négociations avec eux, les amusant pour gagner du temps et permettre ainsi à un corps de 16000 hommes de l'armée du Rhin, commandé par le général alsacien Schauenbourg, de passer le Jura et de s'avancer jusque sur les bords du lac de Bienne.

Berne eût pu échapper à la ruine en déployant beaucoup d'énergie. Une armée de 20000 hommes avait été levée et placée sous le commandement de *Charles-Louis d'Erlach*, brave officier vieilli au service étranger. Dès le commencement de février, les Bernois n'auraient pas eu de peine à refouler Brune au delà des frontières de la

Suisse, mais le gouvernement était en proie à la plus déplorable indécision. Dans son sein, deux partis se trouvaient en présence, paralysant tout par la divergence de leurs vues : l'un, celui de la paix, dirigé par le banneret Frisching, voulait épuiser tous les moyens pour prévenir une lutte ; l'autre, celui de la guerre, dont le vieil avoyer *Steiger* était le chef, aurait voulu prendre immédiatement l'offensive.

Les irrésolutions du gouvernement donnèrent à Schauenbourg le temps de se rapprocher de Brune ; le 6 février il occupait Bienne. Brune n'en continua pas moins de négocier, afin d'achever ses préparatifs d'attaque. Un armistice de quinze jours fut conclu ; il devait expirer le 1er mars. Le 2 mars au matin, Schauenbourg commença les hostilités ; il surprit et battit quelques centaines de Bernois à Lengnau, sur la route de Bienne à Soleure ; cette dernière ville capitula sans résistance. Le même jour, presque au même moment, Brune s'emparait de Fribourg. La conséquence de ces premiers succès fut de porter au comble le désarroi qui régnait à Berne. Le gouvernement, incapable d'aucune mesure efficace, se décida à obéir à une dernière sommation de Brune, celle de se dissoudre et de remettre le pouvoir à un gouvernement provisoire. Les soldats, travaillés par des émissaires français, et sans confiance dans leurs officiers, se débandaient en criant à la trahison.

Tandis que Brune attaquait les positions des bords de la Singine occupées par un corps aux ordres du colonel de Graffenried, Schauenbourg s'avançait sur Berne par la route de Soleure. Des 8000 hommes que le général d'Erlach avait eus un moment pour défendre cette route, il ne lui en restait pas 3500. Le tocsin sonné dans tous le pays avait fait accourir sous les murs de Berne des milliers d'hommes, de femmes, de jeunes filles et d'enfants, armés de faux, de fourches, de hallebardes, tous prêts à mourir pour la patrie, mais hors d'état dans les circonstances présentes de donner un utile secours à d'Erlach. Zurich et les petits cantons avaient envoyé 2 à 3000 hommes, qui se retirèrent dès le début des hostilités.

Le 5 au matin, Schauenbourg attaqua à Fraubrunnen la petite troupe du général d'Erlach. Quatre fois il fut repoussé, mais grâce à l'artillerie et à la cavalerie, grâce aussi à la discipline, il finit par l'emporter. Les Bernois se replièrent avec une perte de 200 hommes et prirent une forte position à l'entrée de la forêt du Grauholz. Erlach

soutint héroïquement le choc; vieillards, femmes et enfants se précipitèrent au-devant de l'ennemi et couvrirent de leurs cadavres le champ de bataille. L'avoyer Steiger, qui était venu rejoindre Erlach, chercha vainement la mort dans le combat. Après une lutte désespérée de trois heures, les Bernois battirent en retraite, laissant 600 morts. Le gouvernement provisoire capitula et, le 5 mars 1798, à une heure de l'après-midi. Schauenbourg entrait dans Berne, dont jamais un soldat ennemi n'avait encore franchi les portes.

A ce même moment, un combat terrible se livrait à Neueneck. Brune avait assailli le pont de la Singine, le 5, vers 1 $^1/_2$ heure du matin et en était demeuré maître, après un vif engagement. Le colonel Graffenried, accouru à Berne, en revint en toute hâte avec 2300 braves; il recommença la lutte à neuf heures du matin, repoussa les Français sur la rive gauche de la Singine, les poursuivit sur la route de Fribourg et les mit en complète déroute. A 3 heures la victoire était gagnée. Tout à coup arriva l'accablante nouvelle de la capitulation de Berne. Les vainqueurs se dispersèrent.

Une confusion inexprimable régnait dans la contrée de Berne. Tandis que les Français pillaient les villages aux environs du chef-lieu, des bandes de soldats bernois, d'hommes et de femmes parcouraient les campagnes, criant à la trahison et ne songeant qu'à venger les désastres de la journée sur la personne de leurs chefs et de leurs magistrats. Le général d'Erlach, en route pour l'Oberland où il comptait continuer la résistance, fut assassiné par ses soldats et par des femmes en fureur; l'avoyer Steiger n'échappa qu'avec peine aux meurtriers. Il trouva un asile sur la terre étrangère, à Constance, mais ne devait plus revoir sa patrie.

Après la victoire, les Français, libérateurs des peuples, pillèrent les caisses publiques, dépouillèrent les arsenaux et imposèrent de lourdes contributions aux vaincus.

La chute de Berne entraîna celle de la Confédération. Déjà la révolution avait partout accompli son œuvre; et l'on peut dire que, avant même les combats de Fraubrunnen, du Grauholz et de Neueneck, la vieille Suisse avait vécu.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1773	Commencement de la révolution d'Amérique.		
1774	Louis XVI roi de France.		
		1777	Alliance des treize cantons avec la France.
1778	Alliance de Louis XVI avec les Américains.		
1783	Fin de la guerre d'Amérique. Indépendance des Etats-Unis.		
1789	Etats-Généraux. Commencement de la Révolution française.	1790, 91	Premiers troubles en Suisse : Pays de Vaud, Bas-Vallais.
1791	Révolution française; assemblée législative.		
1792	Guerre entre la France, l'Autriche et la Prusse.	1792	Soulèvement dans l'évêché de Bâle. République de Rauracie. Annexion de l'évêché à la France.
1792	(10 août.) Massacre des Suisses à Paris.		
1792	(Septembre.) Convention nationale. République française.		
1795	Le Directoire.	1795	Troubles dans le canton de Zurich.
1796	Première campagne de Bonaparte en Italie.		
1797	Seconde campagne d'Italie. Traité de Campo-Formio.	1797	Troubles dans les pays sujets, à Saint-Gall, Thurgovie, Toggenbourg, etc.
			Réunion de la Valteline à la Cisalpine.
		1798	(24 janvier.) Indépendance du Pays de Vaud
		1798	(28 janvier.) Entrée des Français en Suisse.
		1798	(5 mars.) Combats de Fraubrunnen, du Grauholz, de Neueneck. Prise de Berne. Fin de l'ancienne Confédération.
1798	(Juillet.) Expédition d'Egypte.		

SIXIÈME ÉPOQUE. — DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

CHAPITRE XVIII. — RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE

1. Constitution helvétique. — 2. Insurrections à Schwytz, dans le Vallais et le Nidwald. — 3. Les Français, les Autrichiens et les Russes en Helvétie. — 4. Luttes entre les unitaires et les fédéralistes ; fin de la République helvétique.

(1798-1803)

1. Constitution helvétique. — Pour la Suisse, comme pour la plupart des pays de l'Europe, la fin du XVIII[e] siècle est le commencement d'une ère nouvelle. Les institutions du passé se sont écroulées sous les coups de la révolution française ; les grands principes que cette dernière a proclamés vont servir de base à la réorganisation de notre patrie.

Dès le mois de février 1798, Ochs, d'accord avec La Harpe et le Directoire, avait rédigé une constitution qui faisait de la Suisse une République helvétique une et indivisible. Le 28 mars, au moment où Brune rentrait en France, laissant à Schauenbourg le commandement des troupes françaises, un commissaire envoyé par le Directoire, le citoyen Lecarlier, déclara cette constitution obligatoire. Dix cantons l'acceptèrent. Leurs députés se réunirent à Aarau, le 12 avril suivant, sous la présidence de Bodmer, de Stæfa. Les nouvelles institutions de la Suisse, imposées par l'étranger, entrèrent en vigueur.

La République helvétique comprenait à l'origine vingt-deux cantons : Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Bâle, Schaffhouse, Thurgovie, Sentis (Appenzell, Saint-Gall, Bas-Toggenbourg, Bas-Rheinthal), Linth (Glaris, la Marche, Rapperschwyl, Gaster, Sargans, Haut-Toggenbourg, etc.), Rhétie, Bellinzona, Lugano, Vallais, Léman, Sarine et Broie (Fribourg, Payerne, Avenches), Oberland, Argovie, Soleure et Baden ; mais bientôt Uri, Schwytz, Unterwald et Zug furent réunis en un seul canton, celui des Waldstætten. Le territoire suisse se trouva diminué de Mulhouse, de l'évêché de Bâle et de Genève, annexés à la France ; de Neuchâtel, et, pendant une année, des Grisons.

Le pouvoir législatif était confié à deux conseils, le Sénat et le

grand Conseil. Le Sénat, de 4 membres par canton, acceptait ou rejetait les décisions du grand Conseil. Celui-ci comptait 8 membres par canton. Le pouvoir exécutif appartenait à un Directoire de 5 membres. Cette autorité proposait seule les lois, que les deux autres Conseils acceptaient ou rejetaient. Les différentes branches de l'administration constituaient des ministères. Un tribunal suprême exerçait l'autorité judiciaire supérieure.

Les cantons n'étaient plus que des préfectures ou de simples circonscriptions administratives. Chaque canton avait un préfet, une chambre administrative et un tribunal de canton.

Les premiers directeurs élus furent Legrand, de Bâle, Maurice Gleyre, du Léman, Oberlin, de Soleure, Bay, de Berne, et Pfyffer, de Lucerne, tous hommes estimables, doués de talents, modérés, mais de peu d'expérience politique. Au nombre des ministres placés à la tête des départements administratifs, deux surtout se firent remarquer par leurs capacités et leur activité, Albert Rengger et Albert Stapfer, tous deux de Brougg, en Argovie.

2. Insurrection à Schwytz, dans le Vallais et le Nidwald. — La proclamation de la République helvétique remplit d'indignation les petits cantons ; trompés dans leur espoir de conserver leurs antiques institutions, les montagnards d'Uri, Schwytz, Nidwald, Zoug, Glaris, auxquels se joignirent les habitants des ci-devant pays sujets de Gaster, Sargans, Toggenbourg, jurèrent de les défendre au prix de leur vie. Le clergé contribua à exciter le peuple en lui représentant la religion catholique comme menacée par la constitution helvétique.

Un conseil de guerre réuni à Schwytz élabora un plan d'attaque : au nombre de 10 000, et divisés en trois corps, les insurgés devaient, les uns, passer le Brünig et pénétrer dans l'Oberland ; d'autres, soulever les bailliages de l'Argovie et surprendre Zurich ; d'autres, enfin, s'emparer de Lucerne. Ce plan eût pu réussir, mais le corps principal, commandé par le Schwytzois Aloïs Reding, n'occupa Lucerne qu'au moment où Zug capitulait et où Schauenbourg s'avançait avec des forces considérables en suivant les deux rives du lac de Zurich.

Deux combats, à Rapperschwyl et à Wollerau (30 avril 1798), forcèrent les Glaronnais à regagner leur pays et à accepter la constitution helvétique. Les Schwytzois, soutenus par 500 hommes d'Uri, en

tout 4000 guerriers, aux ordres de l'héroïque Aloïs Reding, restèrent seuls en présence d'un ennemi de beaucoup supérieur en nombre; Schauenbourg attaqua Schwytz sur plusieurs points. (2 mai.) A la Schindellegi, les Français furent repoussés; mais, à l'Etzel, le curé d'Einsiedeln, Herzog. qui s'était chargé de la défense de ce poste, l'ayant abandonné lâchement, 8000 Français s'avancèrent jusqu'à Rothenthurm. Reding, à la tête de 2000 braves, se précipita sur eux avec une telle impétuosité, qu'après une heure de combat, l'ennemi, quoique quatre fois plus nombreux, était en pleine déroute. Au Morgarten, à Art, la frontière fut aussi glorieusement défendue par les dignes descendants des héros de 1315.

Mais la lutte, en se prolongeant, ne pouvait avoir d'autre issue que l'anéantissement du peuple de Schwytz. La faim et deux jours de combats, de fatigues excessives, obligèrent les montagnards à écouter des propositions de paix. Le 4 mai, la landsgemeinde, ayant reçu de Schauenbourg l'assurance que la religion catholique serait sauvegardée, vota l'acceptation de la constitution helvétique. Cet exemple fut suivi par les insurgés des autres cantons.

A peine les Schwytzois avaient-ils posé les armes que les Haut-Vallaisans les prenaient à leur tour et s'emparaient de Sion. Mais ils furent attaqués par des troupes françaises et vaudoises et obligés de subir la constitution helvétique.

La répression des soulèvements populaires de Schwytz et du Haut-Vallais n'eut pour effet d'augmenter ni l'autorité morale ni la force matérielle du gouvernement helvétique. Le nouveau régime fut bien accepté par tous les cantons, mais il ne trouva de sympathies que dans ceux qui, pays sujets avant la révolution, considéraient leur existence comme liée à celle de la République; dans les autres, en raison même de son origine, il n'inspirait que haine et mépris. Imposé par la France, il n'eût pu se soutenir sans le secours des troupes françaises et il n'exerçait d'autorité que sous le bon plaisir du Directoire et de ses commissaires en Helvétie. Après Lecarlier vint le fameux Rapinat, beau-frère de Reubel, et ses dignes acolytes Rouhière, Grugeon et Forfait. Ils mirent la Suisse au pillage et accomplirent impunément d'innombrables actes de spoliation et de vol. Rapinat alla jusqu'à exiger la sortie de Bay et de Pfyffer du Directoire helvétique et leur remplacement par Ochs et La Harpe, plus dévoués à la France.

Le gouvernement helvétique, surtout depuis l'entrée de La Harpe au Directoire, déploya une grande activité pour achever l'œuvre de transformation de l'Helvétie. Des réformes importantes furent entreprises, mais la plupart avaient le tort de rompre brutalement avec les anciens usages du peuple suisse. Déjà un vif mécontentement régnait dans les Waldstætten, quand la décision des Conseils helvétiques d'exiger de tous les citoyens le serment civique, le porta à son comble. Un moment on put craindre le soulèvement général des petits cantons, mais, grâce à l'influence de quelques hommes modérés, d'Aloïs Reding, entre autres, toute l'agitation se concentra dans le Nidwald. (Août 1798.)

Le peuple de ce petit pays, croyant reconquérir son antique liberté, et défendre sa sainte religion, déclara la constitution helvétique annulée et se prépara à une lutte suprême. Le Directoire recourut immédiatement aux mesures de rigueur; il donna aux rebelles un délai pour se soumettre et livrer les instigateurs de la révolte; en même temps, s'appuyant sur le traité d'alliance offensive et défensive conclu peu auparavant avec la France, il requit le secours de Schauenbourg et de ses 16000 Français. Schauenbourg réunit ses troupes à Lucerne et résolut d'attaquer le Nidwald par le lac, par l'Entlebouch et par Engelberg. Les Nidwaldiens, y compris un petit nombre d'hommes de Schwytz et d'Uri, n'étaient que 2000 combattants.

Du 6 au 8 septembre toutes les attaques des Français furent repoussées. Mais le 9, de bon matin, Schauenbourg fit donner toutes ses forces sur tous les points à la fois. Les montagnards soutinrent avec héroïsme le choc d'un ennemi dix fois plus nombreux. Des femmes, des jeunes filles et des enfants prirent part à cette lutte glorieuse mais sans succès possible. Après avoir défendu avec une valeur incomparable chaque pouce du sol de leur patrie, il leur fallut céder. A midi, Stanz fut pris, mais le combat ne cessa que le soir. Furieux de l'intrépide résistance qu'ils avaient rencontrée et des pertes énormes qu'ils avaient subies, les Français livrèrent le malheureux Nidwald à toutes les horreurs de la guerre. Trois mille Français étaient tombés; les Nidwaldiens n'avaient perdu qu'une centaine des leurs, mais, la lutte terminée, 414 personnes, dans le nombre beaucoup de femmes et d'enfants, périrent de la main de soldats

altérés de vengeance. Les villages furent pillés et incendiés. Tel fut ce jour de terreur (schrecklicher Tag).

Le lendemain, le Nidwald offrait le tableau de la désolation et de la misère. Saisi lui-même de compassion pour les souffrances des survivants de ce peuple de héros, Schauenbourg s'efforça de les adoucir et fit faire chaque jour des distributions de pain et de viande.

La nouvelle de la manière dont s'était accompli ce châtiment mérité, comme s'exprimait le gouvernement helvétique, provoqua la plus vive indignation, non-seulement en Suisse, mais dans toute l'Europe. Le Directoire déclara que l'armée française avait bien mérité de la patrie, et ordonna qu'un arbre de liberté fût planté sur la place de Stanz; puis, revenant à des sentiments plus humains, il envoya le célèbre éducateur Pestalozzi dans le Nidwald donner ses soins aux centaines d'orphelins que la guerre avait faits.

3. Les Français, les Autrichiens et les Russes en Helvétie. — Aux souffrances de la guerre civile allaient s'ajouter pour l'Helvétie celles d'une lutte de plusieurs mois entre les Français, les Autrichiens et les Russes.

Bonaparte étant en Egypte, l'Autriche, soutenue par la Russie et l'Angleterre, saisit un prétexte pour rompre la paix de Campo-Formio et commencer contre la France les guerres de la deuxième coalition (1798), qui eurent à la fois pour théâtre l'Allemagne, l'Italie et l'Helvétie.

En Allemagne, se trouvaient en présence Jourdan et l'archiduc Charles; en Helvétie, Masséna et Hotze; en Italie, Schérer et Kray, et plus tard les Russes sous Korsakoff et Souwaroff.

Dans les premiers jours de mars 1799, Masséna fit occuper les Grisons, où les Autrichiens avaient pénétré peu auparavant; la Rhétie entra dans la République helvétique comme dix-neuvième canton. Mais bientôt survinrent des revers; en Allemagne, l'archiduc Charles, vainqueur de Jourdan à Stockach, arriva sur les bords du Rhin à la fin du mois; Masséna, battu à Feldkirch par Hotze, dut évacuer la Rhétie; en Italie, les Autrichiens furent également victorieux. Ces échecs et l'occupation des ligues grisonnes par le général Hotze, originaire du canton de Zurich, autour duquel s'étaient ralliés les principaux chefs du parti réactionnaire suisse, remplirent de joie et d'espérance tous les adversaires du régime helvétique. Des soulèvements

éclatèrent à Glaris, dans les Waldstætten, et sur d'autres points, favorisés par l'entrée de l'archiduc Charles en Helvétie.

Le gouvernement helvétique, qui se sentait menacé dans son existence, prit, sous l'inspiration de Laharpe, des mesures énergiques contre la réaction, mais sans avoir l'autorité nécessaire pour les faire exécuter; son impopularité ne fit que s'en accroître.

Masséna perdit, en juin 1799, une première bataille de Zurich, contre l'archiduc Charles. Mais celui-ci, entravé dans ses plans par la cour de Vienne, quitta la Suisse, où entrèrent les Russes, sous Korsakoff et Souwaroff. Dans l'intervalle, Masséna reçut des renforts et, le 25 septembre, il remporta sur Korsakoff la seconde et glorieuse bataille de Zurich. Autrichiens et Russes évacuèrent le territoire de la République helvétique, dont les malheureuses populations avaient eu pendant bien des mois à souffrir des maux incalculables.

Les Unitaires et les Fédéralistes, fin de la République helvétique. — Pendant ces événements, le gouvernement helvétique, qui, de Lucerne, où il avait fixé son siége, s'était réfugié à Berne, lors de l'invasion des Russes, devenait le jouet des luttes de partis et des intrigues de la France.

Dès son origine, il s'était affaibli par l'antagonisme des modérés et des patriotes, ou exaltés. Des changements importants avaient eu lieu dans la composition du Directoire : Glayre avait été remplacé par l'équivoque Dolder, de Zurich; Bay, par Savary, de Fribourg; Ochs, par Philippe Secrétan, de Lausanne.

Le chef le plus ardent des patriotes, La Harpe, irrité de l'opposition faite au Directoire dans le sénat et le grand Conseil, conçut le projet d'un coup d'Etat, analogue à celui que Bonaparte, de retour d'Egypte, venait d'accomplir (18 brumaire an VIII, 9 novembre 1799) contre le gouvernement français. Il échoua et fut renversé. (7 janvier 1800.) A la place du Directoire, les modérés firent nommer une commission exécutive de sept membres. Bientôt après, cette commission prononça la dissolution des deux Conseils, où les patriotes étaient encore en nombre, et chargea une commission législative de l'élaboration d'une nouvelle constitution. Ce travail mit en présence deux partis : les unitaires, qui voulaient le maintien de la république une et indivisible; les fédéralistes, qui demandaient le retour à la forme fédérative d'avant 1798.

Les derniers mouvements s'étaient accomplis avec l'appui de la France. Bonaparte, devenu premier consul, suivait d'un œil attentif ce qui se passait en Suisse. A la paix de Lunéville (1801), suite de la victoire de Marengo, le droit fut reconnu à la République helvétique de se donner la constitution qui lui conviendrait. Mais quand parut le projet de la commission législative, qui maintenait le régime unitaire, Bonaparte le modifia de son propre chef dans le sens fédéraliste. Ce projet, dit de la Malmaison, du nom du palais où résidait le premier consul, fut adopté par la commission législative. Les élections à la diète prévue par la nouvelle constitution donnèrent la majorité aux unitaires qui, à peine réunis, amendèrent l'œuvre de Bonaparte et nommèrent un sénat unitaire. (7 sept. 1801.)

Les fédéralistes irrités, soutenus par deux membres influents des Conseils, Dolder et Savary, et par l'ambassadeur de France, Verninac, renversèrent le gouvernement avec l'aide des bayonnettes françaises et le remplacèrent par un sénat fédéraliste.(28 octobre 1801.) Une nouvelle constitution fut établie d'après le projet de la Malmaison.

L'Helvétie, comprenant les Grisons, mais non le Vallais, que Bonaparte avait déjà l'intention de réunir à la France, formait un Etat unique, de 17 cantons, avec Berne pour capitale. Chaque canton avait son organisation particulière. Le gouvernement central comprenait une diète ou sénat et un petit Conseil; ce dernier, sous la présidence d'un premier landammann, exerçait le pouvoir exécutif. Aloïs Reding, devenu landammann, déplut bientôt à Bonaparte par son opposition à la séparation du Vallais d'avec la Suisse; l'ambassadeur français prit parti pour les unitaires qui, le 17 avril 1802, s'emparèrent de nouveau du pouvoir. Quelques jours auparavant, le Vallais avait été déclaré indépendant et placé sous la protection des trois républiques voisines, la Cisalpine, la Suisse et la France.

Une constitution unitaire soumise au vote du peuple fut acceptée par 72000 suffrages et rejetée par 92000. Mais, comptant pour acceptants les 167000 citoyens actifs qui s'étaient abstenus, la diète l'imposa au peuple suisse.

L'antagonisme entre les fédéralistes et les unitaires allait s'accroissant de jour en jour. Quand le moment d'une lutte décisive lui parut venu, le premier consul, dont la politique tendait à forcer la Suisse à se jeter dans ses bras, retira subitement les troupes françaises qui

occupaient encore une partie du pays. Ce fut le signal d'une insurrection qui, des petits cantons, gagna rapidement Zurich et l'Argovie. Les insurgés, au nombre de quelques milliers, marchèrent sur Berne, où ils entrèrent le 19 juillet 1802. Le gouvernement s'enfuit à Lausanne. Déjà les fédéralistes, après un succès remporté près d'Avenches sur les troupes helvétiques, se dirigeaient sur Lausanne, quand Bonaparte, qui suivait avec attention le cours des événements, imposa sa médiation aux partis en présence. Les insurgés devaient poser les armes; le gouvernement helvétique, retourner à Berne. Ney, à la tête de 40000 hommes, fit exécuter ces ordres. Une diète fédéraliste, réunie à Schwytz, et dans le sein de laquelle les tendances les plus réactionnaires s'étaient déjà fait jour, protesta contre les décisions du premier consul puis se sépara.

Le médiateur appela à Paris environ 60 députés de toute la Suisse, les uns unitaires, les autres fédéralistes, afin d'entendre leurs opinions et leurs vœux à l'égard de la reconstitution du pays. Cette assemblée dite Consulta helvétique discuta pendant six semaines, soit seule, soit avec le premier consul, soit avec ses ministres. Bonaparte fit preuve d'une connaissance approfondie de la Suisse, de ses populations et de leurs besoins. Après de longs et laborieux travaux, il donna à la Suisse une constitution dite Acte de médiation.(2 février 1803.)

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1797-99	Guerre de la seconde coalition. Echecs des Français en Allemagne et en Italie.	1798	(Avril.) Mise en vigueur de la Constitution helvétique.
		1798	(Mai.) Insurrections à Schwytz et dans le Vallais.
		1798	(Septembre.) Insurrection dans le Nidwald.
1799	Journée du 18 brumaire. Bonaparte 1er consul.	1799	Guerre en Helvétie entre les Français, les Russes et les Autrichiens. Batailles de Zurich.
1800	Bataille de Marengo.	1800	(7 avril.) Révolution dans le gouvernement helvétique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
		1800	(7 août.) Nouvelle révolution; luttes entre les unitaires et les fédéralistes.
1801	Traité de Lunéville.	1801	(28 octobre.) Victoire des fédéralistes.
1802	Paix d'Amiens.	1802	Chute des fédéralistes; nouvelle constitution unitaire; insurrection des fédéralistes; le gouvernement helvétique est renversé; médiation de Bonaparte.

CHAPITRE XIX. — LA SUISSE SOUS L'ACTE DE MÉDIATION.

1. L'Acte de médiation. — 2. La Suisse de 1803 à 1813. — Fin de l'Acte de médiation; reconstitution de la Suisse.

(1803-1815)

1. L'Acte de médiation. — L'Acte de médiation, établi par le premier consul de la république française entre les partis qui divisaient la Suisse, renfermait, pour chaque canton, une constitution appropriée à ses coutumes et à ses besoins; pour la Suisse, un Acte fédéral.

Les principales dispositions de l'Acte fédéral étaient les suivantes :

La Suisse comprenait dix-neuf cantons : Appenzell, Argovie, Bâle, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Lucerne, Saint-Gall, Schaffhouse, Schwytz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Unterwald, Uri, Vaud, Zug et Zurich. — Ces cantons se garantissaient réciproquement leur constitution, leur liberté et leur indépendance, soit contre les puissances étrangères, soit contre l'usurpation d'un canton ou d'une faction particulière. — La diète se réunissait chaque année une fois, en juin, tour à tour à Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Zurich et Lucerne. Les cantons dont ces villes étaient les chefs-lieux devenaient successivement cantons directeurs. — L'avoyer ou le bourgmestre du canton directeur joignait à son titre celui de landamman de la Suisse. Il

était président de la diète, recevait les lettres de créance ou de rappel des ministres étrangers; il était intermédiaire dans les relations diplomatiques; aucun canton ne pouvait lever plus de cinq cents hommes sans avoir prévenu le landamman; en cas de révolte dans un canton, ou de besoin pressant, ce magistrat pouvait faire marcher des troupes d'un canton dans un autre, mais seulement sur la demande du grand ou du petit Conseil du canton qui réclamait des secours et après avoir pris l'avis du petit Conseil du canton directeur. Si, durant les vacances de la diète, il s'élevait des contestations entre cantons, on s'adressait au landamman qui, selon les circonstances, nommait des arbitres conciliateurs ou ajournait la discussion à la prochaine diète. Le landamman avertissait les cantons si leur conduite intérieure compromettait la tranquillité de la Suisse; il pouvait alors ordonner la convocation des grands Conseils ou des landsgemeinden. — La diète était composée d'un député par canton, muni d'instructions et de pouvoirs limités, et ne votant pas contre ses instructions. Les dix-neuf députés formaient vingt-cinq voix dans les délibérations, les députés des cantons dont la population était de plus de cent mille âmes, Berne, Zurich, Vaud, Saint-Gall, Argovie et Grisons (ce dernier canton n'avait en réalité que 75000 âmes), ayant chacun deux voix.

La diète s'assemblait le premier lundi de juin; ses sessions duraient un mois au plus. Des diètes extraordinaires pouvaient avoir lieu : sur la demande d'une puissance limitrophe ou d'un des cantons, accueillie par le grand Conseil du canton directeur; sur l'avis du grand Conseil ou de la landsgemeinde de cinq cantons, qui trouvaient fondée une demande faite à cet égard et non admise par le canton directeur; sur la convocation du landamman. — La diète avait dans ses attributions : déclaration de guerre, traités de paix ou d'alliance; dans ces deux cas, les trois quarts des voix des cantons étaient nécessaires; traités de commerce et capitulations; la diète ordonnait le contingent de troupes fixé pour chaque canton; nommait le général; prenait toutes les mesures pour la sûreté de la Suisse; elle prononçait sur les contestations entre cantons si elles n'avaient pas été terminées par voie d'arbitrage.

Les constitutions des cantons se divisaient en trois catégories : 1° constitutions démocratiques, dans les anciens cantons à landsgemeinden :

Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Glaris, Appenzell, et dans les Grisons; 2° constitutions établissant la démocratie représentative dans les cantons nouveaux d'Argovie, Thurgovie, Saint-Gall, Vaud et le Tessin; 3° constitutions plus ou moins aristocratiques : Berne, Zurich, Lucerne, Fribourg, Soleure, Bâle et Schaffhouse.

2. La Suisse de 1803 à 1813. — Bonaparte désigna, pour 1803, Fribourg comme canton directeur, et le comte Louis d'Affry landamman de la Suisse, en fixant au 1er juillet l'ouverture de la première diète.

Les dix années de l'Acte de médiation furent, pour notre pays, une époque de repos, et, à certains égards, de progrès, mais aussi d'asservissement. De nom, il était indépendant; en réalité il n'existait que sous le bon plaisir de son puissant médiateur. Nous indiquerons, année par année, les événements les plus marquants de cette période peu brillante de notre histoire.

1803. Fribourg, canton directeur; d'Affry, landammann. Mise en vigueur de l'Acte de médiation. Capitulation militaire avec la France : la Suisse s'engageait à fournir à cette puissance quatre régiments de 4000 hommes maintenus toujours au complet.

1804. Berne; de Wattenwyl. Dans le canton de Zurich, au sujet du rachat des droits féodaux, troubles réprimés avec une grande rigueur.

1805. Soleure; Gloutz. Durant la guerre de Napoléon contre l'Autriche, la diète dut faire border de troupes les frontières orientales de la Confédération.

1806. Bâle; Merian. Napoléon se fit céder par la Prusse la principauté de Neuchâtel qu'il donna au maréchal Berthier. Cette même année, éboulement du Rossberg, qui détruisit Goldau dans le canton de Schwytz.

1807. Zurich; Reinhard. 1808. Lucerne; Ruttimann.

1809. Fribourg; d'Affry. Nouvelle occupation des frontières pendant les guerres de la cinquième coalition. Les charges imposées à la Suisse par la capitulation de 1803 avec la France devinrent de jour en jour plus onéreuses; le blocus continental auquel la Confédération dut adhérer causa un tort considérable à l'industrie et au commerce.

1810. Berne; de Wattenwyl. Réunion du Vallais à la France sous le nom de département du Simplon. Le Tessin occupé militairement par le vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais.

1811. Soleure; Grimm. Le joug de Napoléon, toujours plus pesant, finit par provoquer des symptômes de résistance en Suisse.

1812. Bâle; Bourckhardt. Douze mille Suisses prirent une part glorieuse à la campagne de Russie; ils se distinguèrent à la défense du pont de Polotsk et au passage de la Bérésina.

1813. Zurich; Reinhard. La campagne d'Allemagne, terminée par la bataille des nations à Leipzig, brisa la puissance du despote et rendit l'indépendance aux peuples de l'Europe. Les armées de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche s'avancèrent sur les bords du Rhin, prêtes à le franchir pour continuer jusqu'au bout la lutte contre Napoléon.

3. Fin de l'Acte de médiation; reconstitution de la Suisse. — Les victoires des alliés sur Napoléon allaient placer la Suisse dans une situation des plus critiques. La majorité du peuple, surtout dans les nouveaux cantons, s'était attachée à l'Acte de médiation et n'exprimait qu'un désir, celui de ne plus voir l'existence de la Confédération dépendre du caprice de son médiateur. Une faible minorité, composée de réactionnaires, aspirait au renversement de l'Acte de médiation, dans l'espoir de restaurer la Confédération telle qu'elle était organisée avant 1798.

Tandis que la diète, réunie à Zurich sous la présidence du landamman Reinhard, proclamait la neutralité de la Suisse et levait 15000 hommes pour border les frontières du côté du Rhin, les aristocrates se pressaient auprès des monarques alliés, sollicitant leur intervention dans le sens du rétablissement de l'ancien ordre de choses. Bien que, depuis quinze ans, la neutralité de la Suisse eût été mainte fois violée par les Français, le tzar Alexandre Ier, imbu d'idées libérales, et subissant l'influence de Frédéric-César de la Harpe, était disposé à respecter le territoire suisse ainsi que les constitutions nées de l'Acte de médiation; mais les intrigues des partisans de l'ancien régime l'emportèrent auprès de l'empereur d'Autriche, François Ier [1]. L'invasion de la Suisse fut résolue. Une armée de 170000 Autrichiens s'approcha des frontières. Le général de Wattenwyl, chargé de défendre, avec 10000 hommes, la ligne du Rhin de Bâle à Schaffhouse, licencia sa troupe plutôt que de laisser couler inutilement le sang.

[1] Lors de la réorganisation de l'Allemagne, en 1806, sous l'influence de Napoléon, François II avait renoncé à la couronne impériale d'Allemagne pour prendre le titre de François I, empereur d'Autriche.

Le 21 décembre 1813 commença le passage des Autrichiens à travers la Suisse. De Bâle et Schaffhouse, ils se rendirent en France par Berne, Fribourg, Lausanne et Genève.(Fin décembre.) Dès le premier jour, le chef des armées alliées, le prince de Schwarzenberg, avait déclaré aboli l'Acte de médiation. A Berne, les patriciens s'emparèrent du pouvoir et réclamèrent la possession de Vaud et de l'Argovie. Ces deux cantons protestèrent et se montrèrent prêts à défendre par les armes leur indépendance.

La réaction gagna ensuite Soleure (janvier 1814), Fribourg (janvier 1814), Lucerne (février) et les Grisons (janvier). Il en fut de même dans les petits cantons et l'on vit Uri revendiquer ses droits de souveraineté sur la Lévantine. La Suisse se trouva divisée en deux camps: l'un voulait le retour à la Confédération des treize anciens cantons, avec pays sujets et Etats alliés; l'autre, le maintien de la Confédération des dix-neuf cantons et des principes fondamentaux consacrés par l'Acte de médiation. Les deux partis eurent un moment leurs diètes séparées, le premier à Lucerne, le second à Zurich. Il fallut l'intervention des puissances alliées réunies en congrès à Vienne pour obliger les cantons réactionnaires à envoyer leurs députés à la diète de Zurich. Alors commencèrent dans la Longue diète (avril 1814-août 1815) les travaux d'élaboration d'un nouvel acte constitutionnel suisse, le Pacte fédéral de 1815.

Ce fut une œuvre laborieuse et plus d'une fois sur le point d'échouer, la plupart des cantons ne voulant accepter aucune restriction au principe de la souveraineté cantonale et n'entendant rien sacrifier au bien général.

Après bien des luttes, le projet de Pacte fut achevé en septembre 1814 et soumis à la sanction du congrès de Vienne. Comme, en général, ce projet consacrait l'état des choses existant, les partisans de la reconstitution de l'ancienne Confédération s'efforcèrent de le faire rejeter par les puissances. Mieux inspirées qu'eux, ces dernières lui donnèrent leur approbation. Les cantons l'adoptèrent à leur tour et, dès le mois d'août 1815, la Suisse entra sous le régime du Pacte fédéral dit de 1815.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
		1803	Mise en vigueur de l'Acte de médiation. Capitulation militaire avec la France.
1804	Napoléon Bonaparte est élu empereur.	1804	Troubles dans le canton de Zurich.
1805	Guerre de la troisième coalition. Bataille d'Austerlitz. Traité de Presbourg.		
1806	Dissolution de l'empire d'Allemagne. Fondation de l'empire d'Autriche.	1806	La Prusse cède Neuchâtel à la France. Chute du Rossberg.
1806	Guerre de Napoléon contre la Prusse. Bataille d'Iéna.		
1807	Guerre contre la Russie. Paix de Tilsit.		
1809	Guerre de la cinquième coalition. Batailles d'Essling et de Wagram. Traité de Vienne.		
		1810	Réunion du Vallais à la France.
1812	Campagne de Russie.	1812	Les Suisses se distinguent dans la campagne de Russie.
1813	Campagne d'Allemagne. Défaite de Napoléon à Leipzig.	1813	(Décembre.) Passage des armées alliées en Suisse. Abolition de l'Acte de médiation.
1814	Invasion de la France par les puissances alliées. Chute de Napoléon. Congrès de Vienne	1814	Réaction dans quelques cantons. Diète de Zurich ; élaboration d'un nouveau Pacte.
1815	Les Cent jours. Bataille de Waterloo. Napoléon à Sainte-Hélène. Traités de Vienne.	1815	Adoption du Pacte de 1815.

CHAPITRE XX. — LA SUISSE SOUS LE PACTE DE 1815

1. Pacte fédéral de 1815. — 2. Temps de la Restanration. — 3. Mouvements politiques et religieux. — 4. Le Sonderbund et les jésuites, guerre civile de 1847 ; fin du Pacte de 1815.

(1815-1848)

1. Pacte de 1815. — La Confédération comprenait non plus dix-neuf cantons, mais vingt-deux. Aux dix-neuf anciens vinrent s'ajouter le Vallais, Neuchâtel et Genève. Neuchâtel était en même temps canton suisse et principauté prussienne. Des trois territoires détachés constituant avant 1798 la république de Genève, le congrès de Vienne forma un tout par l'annexion d'un certain nombre de communes françaises et savoyardes. Berne, en compensation de la perte de Vaud et de l'Argovie, reçut l'évêché de Bâle.

Les XXII cantons souverains de la Suisse, savoir Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Glaris, Zug, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse, Appenzell, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Vallais, Neuchâtel et Genève, se réunissaient pour le maintien de leur liberté et de leur indépendance contre toute attaque de la part de l'étranger, ainsi que pour la conservation de l'ordre et de la tranquillité dans l'intérieur. Ils se garantissaient réciproquement leurs constitutions et leur territoire. A cet effet, et pour soutenir efficacement la neutralité de la Suisse, chaque canton fournissait un contingent de troupes et un contingent en argent. Chaque canton, menacé au dehors ou dans son intérieur, avait le droit d'avertir ses coétats de se tenir prêts à lui fournir l'assistance fédérale. Des troubles venant à éclater dans l'intérieur d'un canton, le gouvernement pouvait appeler d'autres cantons à son secours, en ayant soin toutefois d'en informer aussitôt le canton directeur. Le danger continuant, la diète avait le droit, sur la demande du gouvernement, de prendre les déterminations ultérieures. Dans le cas d'un danger subit venant du dehors, le canton menacé pouvait requérir le secours d'autres cantons, en en donnant immédiatement connaissance au canton directeur.

Toutes les contestations entre cantons étaient soumises au droit

confédéral. Les cantons ne pouvaient former entre eux de liaisons préjudiciables au Pacte fédéral. La Confédération consacrait le principe que la jouissance des droits politiques ne pouvait jamais être un privilége exclusif en faveur d'une classe de citoyens. La diète avait la direction des affaires générales de la Confédération. Elle se composait des députés des XXII cantons, qui votaient d'après les instructions de leurs gouvernements. Chaque canton avait une voix. Elle se rassemblait, au chef-lieu du canton directeur, en session ordinaire, le premier lundi de juillet. La diète déclarait la guerre et concluait la paix; elle seule faisait des alliances avec les puissances étrangères, ainsi que les traités de commerce; aux cantons était laissé le droit de signer des capitulations militaires avec les gouvernements étrangers. La diète prenait toutes les mesures nécessaires pour la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse; elle réglait l'organisation des troupes du contingent, les appelait en activité, nommait le général, l'état-major général et les colonels fédéraux.

Dans l'intervalle entre les sessions de la diète, la direction des affaires générales était confiée à un canton directeur. Le directoire alternait de deux ans en deux ans entre les cantons de Zurich, Berne et Lucerne. Le libre achat des denrées, des produits du sol et des marchandises, la libre sortie et le passage d'un canton à l'autre de ces objets et du bétail, étaient garantis. Les péages, droits de route et de pontonage existants et approuvés par la diète étaient conservés, mais on ne pouvait, sans l'approbation de la diète, ni en établir de nouveaux, ni hausser ceux qui existaient, ni prolonger leur durée s'ils avaient été accordés pour un temps déterminé. L'existence des couvents et chapitres était garantie. Tous les concordats et conventions conclus entre les cantons depuis 1803 et non contraires aux principes du Pacte restaient dans leur état actuel jusqu'à ce qu'ils eussent été formellement révoqués.

La Suisse demeura régie par le Pacte de 1815 jusqu'en 1848. Ce fut, à dater surtout de 1830, une époque d'agitation, de discorde, pendant laquelle, dans mainte circonstance, la Confédération eut à souffrir du vice fondamental de sa constitution : impuissance du pouvoir central, trop grande indépendance des cantons. Ces derniers avaient des institutions très diverses. Les uns, Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne, étaient des républiques aristocratiques; d'autres, Uri,

Schwytz, Unterwald, Glaris, Appenzell, Grisons, Vallais, des démocraties pures; les autres, des républiques représentatives.

Les constitutions cantonales, sous l'empire des idées de réaction qui dominaient alors contre les principes de la révolution française, consacraient, la plupart, des priviléges de personnes et de lieu. Ainsi, dans les cantons aristocratiques reparut le patriciat; à Berne, on admit dans les Deux Cents 99 députés des petites villes et des campagnes; à Fribourg, le grand Conseil comptait 108 patriciens, 4 petits bourgeois du chef-lieu et 32 campagnards. A Schwytz, l'ancien pays, soit un district, nommait 60 membres au landrath, tandis que les six districts extérieurs n'en avaient que 36. Même inégalité dans le Vallais, où les Haut-Vallaisans, quoique en minorité, dominaient sur le Bas-Vallais. A Zurich, la ville élisait au grand Conseil 26 députés directs.

Presque partout les constitutions établissaient le renouvellement des grands Conseils par eux-mêmes; la longue durée ou l'inamovibilité des fonctions publiques, qui, peu rétribuées, n'étaient accessibles qu'aux riches; la confusion des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, le huis clos des assemblées délibérantes.

2. Temps de la restauration. — Dans l'histoire de l'Europe, la période de 1815 à 1830 est connue sous le nom de restauration : après la chute de Napoléon avait eu lieu la restauration des Bourbons sur le trône de France; ils devaient en descendre une seconde fois en 1830. Durant ces quinze années, la Suisse fut, comme la plupart des autres Etats, placée sous l'influence des idées réactionnaires. Les grandes puissances avaient formé la Sainte Alliance dans le but de combattre plus efficacement les principes révolutionnaires. Le despotisme des rois provoqua en Italie, en Espagne, en Allemagne, des tentatives de révolution qui, aussitôt réprimées, firent affluer en Suisse de nombreux proscrits. Sous la pression des puissances, la diète dut prendre à leur sujet des mesures rigoureuses. La presse souleva aussi les réclamations des ambassadeurs étrangers et fut soumise aux sévérités de la censure.

Si, au point de vue politique, la restauration fut pour notre pays une époque de recul, il faut reconnaître que, à d'autres égards, elle fut marquée par des progrès. La diète, impuissante pour faire disparaître les entraves au commerce résultant de la multiplicité des

douanes intérieures, pour améliorer le système postal, pour régler le sort des heimatloses ou gens sans patrie pour doter la Suisse d'un système monétaire uniforme, réussit cependant à lui donner une organisation militaire. Des camps, des écoles militaires furent établis; l'armée fédérale devint une armée nationale.

Divers cantons, des sociétés d'utilité publique, de simples citoyens contribuèrent aux progrès matériels et intellectuels des populations. Citons la canalisation de la Linth, entreprise par les soins de Conrad Escher, de Zurich, et achevée après quinze ans de travaux; l'établissement des premières maisons pénitentiaires, à Lausanne et à Genève, l'apparition des bateaux à vapeur sur nos grands lacs; le développement de l'instruction publique dû aux écoles célèbres fondées par Fellenberg à Hofwyl, par le père Girard à Fribourg, par Pestalozzi à Yverdon. De nombreuses associations patriotiques, savantes, religieuses, se constituèrent : société helvétique, qui, datant du XVIII[e] siècle, se réorganisa à Schinznach; société d'étudiants de Zofingue, société patriotique de Sempach, création des tirs fédéraux (1824), etc. C'est le temps où s'élevèrent des monuments sur les champs de bataille de Laupen, de Saint-Jacques et de Morat; le Wengistein (bloc de granit), en souvenir de l'avoyer patriote; le lion de Lucerne, rappelant le dévouement des Suisses au 10 août 1792.

Dans le domaine religieux, la restauration se signala par une sorte de réveil dans les cantons réformés, par l'introduction des idées méthodistes, qui avaient pris naissance en Angleterre et dont Genève devint le foyer. Dans le canton de Vaud, le gouvernement crut devoir s'opposer à la propagation de ces idées par une loi qui portait atteinte à la liberté de conscience. Les cantons catholiques eurent aussi leur part d'agitation religieuse. Les jésuites, supprimés par le pape au siècle précédent et rétablis par Pie VII, en 1814, firent aussitôt leur apparition en Suisse, dans le Vallais et à Fribourg et ils ne contribuèrent pas peu à rallumer les haines confessionnelles.

Réaction dans un sens, progrès dans un autre, tel est en résumé le tableau que nous offre l'époque de 1815 à 1830. Les dernières années virent, dans la plupart des Etats du continent, les idées libérales reprendre un nouvel essor. En Suisse, plus particulièrement, elles furent proclamées et soutenues par de vaillants patriotes, le docteur Troxler

et les frères Casimir et Edouard Pfyffer, de Lucerne, l'historien et publiciste Zschokke, d'Aarau, Usteri, de Zurich, Frédéric-César de la Harpe, et les professeurs Monnard et Vinet, de Vaud, Franscini, du Tessin. Déjà quelques réformes politiques s'étaient faites à Zurich, à Lucerne, dans l'Appenzell et le Tessin; d'autres étaient demandées dans divers cantons, quand arriva tout à coup de Paris la nouvelle de la révolution de juillet 1830.

3. **Mouvements politiques et religieux**, de 1830 à 1841. — Le contre-coup de la révolution qui renversa les Bourbons et donna le trône de France à un prince libéral, Louis-Philippe Ier, d'Orléans, se fit très vivement sentir en Suisse. Dans l'espace de quelques mois, douze cantons modifièrent leur constitution dans le sens démocratique; chez les uns, le mouvement fut pacifique; chez d'autres, il revêtit le caractère d'une véritable révolution.

En Thurgovie, le pasteur Bornhauser se mit à la tête du peuple (oct. et nov. 1830); ce dernier adopta, le 26 avril 1831, une constitution faisant droit à ses exigences. En Argovie, le gouvernement ayant manifesté l'intention de réviser lui-même la constitution, le peuple se souleva; 3000 hommes, conduits par l'aubergiste Fischer, de Merischwand, occupèrent Aarau et forcèrent le grand Conseil à voter une constituante. A Soleure, Olten se fit le centre de l'agitation démocratique; le gouvernement dut consentir à une révision constitutionnelle. (Déc. 1830.) A Bâle, une réunion d'hommes influents de la campagne demanda l'égalité de droits avec le chef-lieu; le grand Conseil renonça au droit de se renouveler lui-même, mais n'accorda aux campagnards que 79 députés, tandis que la ville de Bâle en nommait 75. Ce devait être une cause de guerre civile. (Déc. 1830.)

A Fribourg, le grand Conseil discutait s'il ferait droit aux pétitions de Morat demandant un changement de constitution, quand quelques centaines de citoyens du parti libéral s'assemblèrent devant l'hôtel de ville; déjà l'ordre de les disperser par la force était donné; heureusement l'avoyer de Diesbach intervint et empêcha l'effusion du sang. La constitution révisée mit fin au règne des patriciens.

Il en fut de même à Lucerne, grâce aux efforts du docteur Troxler et des frères Pfyffer. Le patriciat bernois fut menacé à son tour. L'agitation commença dans le Jura, puis gagna la partie allemande du

canton, où elle eut Berthoud pour foyer principal. (Déc. 1830.) Au commencement de 1831, le gouvernement se trouva dans l'obligation de remettre le soin de la révision à une constituante.

Dans le canton de Vaud, dès 1826, quelques citoyens, F.-C. de la Harpe entre autres, avaient demandé des réformes. En 1830, le grand Conseil élabora une nouvelle constitution; elle reproduisait presque textuellement celle de 1814, aussi ne satisfit-elle personne. Une manifestation populaire eut lieu à Lausanne; le gouvernement dut voter l'élection d'une constituante; en mai 1831, une constitution beaucoup plus libérale que les précédentes entrait en vigueur. A Schwytz, l'ancien pays refusant l'égalité politique aux districts extérieurs, Kussnacht, Art, Einsiedeln, etc., ceux-ci se constituèrent en demi-canton indépendant. (1830 et 1831.)

La plupart des constitutions nouvelles consacraient le principe de la souveraineté du peuple, l'égalité civile et politique des citoyens, la séparation des pouvoirs, etc.

A Bâle et à Neuchâtel l'agitation politique prit un caractère plus particulièrement grave. Dans le premier de ces cantons, le refus d'accorder au peuple de la campagne la représentation proportionnelle provoqua un soulèvement. Un gouvernement provisoire fut institué à Liestal. Bâle réprima l'insurrection avec rigueur, mais, en 1832, les campagnards, secourus par des volontaires ou corps francs des cantons voisins, prirent de nouveau les armes et battirent les citadins à Gelterkinden. (Avril 1832.) La diète prononça alors la séparation de Bâle en deux Etats distincts, Bâle-ville et Bâle-campagne.

A Neuchâtel, le parti républicain fit une tentative pour secouer la domination de la Prusse. En septembre 1831, le lieutenant Alphonse Bourquin se mit à la tête de 400 hommes et s'empara du château de Neuchâtel; mais les troupes fédérales le forcèrent à se retirer. Une seconde insurrection éclata en décembre de la même année. Les insurgés furent battus et dispersés. Deux de leurs chefs, Alphonse Petitpierre et L. Dubois moururent dans les cachots; un troisième, le docteur Rœssinger, n'en sortit qu'après sept années d'une dure captivité. Depuis ce moment, les partisans de la Prusse travaillèrent avec ardeur à la séparation de Neuchâtel d'avec la Suisse.

Les innovations introduites dans les institutions politiques de la majorité des cantons entraînaient la révision du Pacte fédéral. En 1832,

la diète, réunie à Lucerne, nomma à cet effet une commission de quinze membres qui choisit pour rapporteur le professeur Rossi, de Genève ; de là le nom de Pacte Rossi donné au travail qui sortit de ses délibérations. Bien que ce projet de pacte renfermât d'utiles réformes, il ne fut pas adopté, par suite de l'opposition de ceux qui le trouvaient trop ou ne le trouvaient pas assez libéral. (1832 et 1833.)

Les dissensions politiques eurent pour conséquence une rupture presque complète entre les cantons libéraux et leurs adversaires. Les premiers, à leur tête Berne, Zurich, Argovie, s'étant garanti mutuellement, par un traité dit le Concordat des sept, leurs constitutions révisées, qu'ils considéraient comme menacées, les autres formèrent une alliance séparée, la Ligue de Sarnen, en vue de s'opposer à toute révision du Pacte fédéral. (1832.) Enhardis par l'échec des libéraux dans leur projet de révision du Pacte, les cantons de la Ligue de Sarnen prirent les armes. Six cents Schwytzois de l'ancien pays, aux ordres du colonel Ab Yberg, occupèrent les districts extérieurs. (Juillet 1833.) Trois jours après, seize cents hommes de Bâle-ville envahissaient les communes de la campagne. Battus à Prattelen (3 août), ils se retirèrent laissant une soixantaine des leurs sur le théâtre du combat. La diète, sortant enfin de son inertie, ordonna une levée de 18 000 hommes, fit occuper militairement les cantons de Schwytz et de Bâle et prononça la dissolution de la Ligue de Sarnen. (1833.) La séparation de Bâle en deux demi-cantons devint définitive. A Schwytz, une nouvelle constitution qui consacrait l'égalité de droits entre les deux parties du pays fut adoptée et mit ainsi pour quelque temps un terme à la discorde.

Les dissentiments entre cantons s'étaient d'autant plus envenimés qu'ils étaient dus à des divergences non-seulement politiques mais religieuses. Les cantons réformés marchaient presque tous dans le sens du libéralisme; la plupart des cantons catholiques, obéissant à la voix de la cour de Rome, c'est-à-dire à l'ultramontanisme, se montraient hostiles à toute idée de progrès. La nécessité où se trouvèrent les gouvernements libéraux des cantons catholiques de Lucerne, Soleure et Saint-Gall et ceux des cantons mixtes de Berne, Bâle-Campagne, Argovie et Thurgovie de réagir contre les tendances ultramontaines les porta à édicter un certain nombre d'articles, dits articles de

Baden, qui plaçaient l'Eglise sous la dépendance de l'Etat et mettaient un frein à l'influence de Rome sur le clergé. (1834.) L'adoption des articles de Baden causa une grande fermentation dans quelques cantons, surtout en Argovie et dans le Jura bernois. La paix ne se rétablit que lorsque chacun des Etats signataires des articles en question les eut abolis.

Aux troubles intérieurs s'ajoutèrent à la même époque les dangers provenant de l'extérieur. La révolution française de 1830 avait été, dans divers pays, le signal de mouvements révolutionnaires. La plupart échouèrent et de nombreux proscrits polonais, allemands, français et italiens vinrent demander à la Suisse un refuge. Beaucoup abusèrent d'une hospitalité largement accordée, pour susciter des troubles dans leur propre patrie. De là, de la part des puissances étrangères, notes sur notes pour réclamer une surveillance plus rigoureuse sur les réfugiés et des restrictions au droit d'asile.

Les difficultés les plus graves surgirent du côté de la France, entre autres à l'occasion du prince Louis-Napoléon Bonaparte. Ce fils de Louis, roi de Hollande, et neveu de Napoléon Ier, était venu avec sa mère, la reine Hortense, se fixer au château d'Arenenberg en Thurgovie. Il avait même reçu la bourgeoisie d'honneur de Thurgovie et obtenu le grade de capitaine d'artillerie dans l'armée suisse. A la suite de son échauffourée de Strasbourg, et après un court séjour en Amérique, Louis-Napoléon était rentré à Arenenberg. Le gouvernement français demanda son expulsion. La diète répondit en alléguant l'impossibilité pour elle de proscrire un citoyen suisse; elle soumit la question aux cantons. La France crut devoir appuyer ses exigences par une levée de troupes. Déjà l'un des généraux français annonçait à ses soldats qu'ils allaient marcher pour mettre à la raison de turbulents voisins. Ces paroles provoquèrent en Suisse une vive indignation. Les Genevois et les Vaudois, les plus immédiatement menacés, se levèrent comme un seul homme pour la défense de la patrie. La guerre était au moment d'éclater, quand le prince Louis-Napoléon la prévint en se décidant à quitter la Suisse. La France se déclara satisfaite. (1838.)

La même année et les années suivantes furent marquées par de nouveaux troubles dans divers cantons. A Schwytz, la lutte recommença entre libéraux et rétrogrades. Il fallut l'intervention de la diète

pour ramener la paix. A Zurich, le gouvernement ayant appelé à l'université, fondée, ainsi que celle de Berne, quelques années auparavant, le célèbre docteur rationaliste Strauss en qualité de professeur de théologie, le peuple, dirigé par un comité de la foi, se souleva et renversa le gouvernement; le parti radical ou libéral dut céder la place aux conservateurs. (1839.) Dans le Vallais, les habitants du Bas ne pouvant obtenir des Haut-Vallaisans l'égalité politique, se constituèrent d'abord en Etat indépendant (1839), puis forcèrent leurs adversaires à adopter une nouvelle constitution établissant l'égalité de droits. (1840.) Dans le Tessin, le gouvernement fut renversé par le parti radical en 1839; une tentative de réaction eut lieu deux ans plus tard, mais elle échoua.

Les cantons de Soleure et d'Argovie, dans leur constitution de 1830, avaient posé le principe d'une révision tous les dix ans. Le moment de cette révision venu, en 1840, ces deux Etats devinrent le théâtre d'une vive agitation. A Soleure, le parti ultramontain fit de grands efforts pour s'emparer du gouvernement; les libéraux, dirigés par J. Munzinger, déployèrent beaucoup d'énergie et réussirent à comprimer le mouvement.

En Argovie, la lutte prit un caractère essentiellement confessionnel. A propos de la révision, le parti ultramontain demanda entre autres la séparation confessionnelle et l'abolition des articles de Baden. La nouvelle constitution adoptée par le peuple ne donnant pas satisfaction à leurs exigences, les catholiques des bailliages libres prirent les armes, mais pour se faire battre à Villmergen. (Janvier 1841.) Le grand Conseil, sur la proposition d'un député catholique libéral, Augustin Keller, décréta aussitôt la suppression des huit couvents existant dans le canton, comme instigateurs de la révolte. De là de vives réclamations de la part des Etats catholiques. La question fut portée devant la diète, qui décida, par douze voix, d'adresser au gouvernement argovien l'invitation de rétablir les couvents. Argovie résista, puis consentit au rétablissement de quatre couvents de femmes. Alors la diète, sans force pour contraindre ce canton à se soumettre aux décisions prises, sortit des recès la question des couvents. Cette solution, contraire au Pacte de 1815, qui garantissait aux couvents leur existence, devait avoir des conséquences graves dans quelques cantons et, par contre-coup, dans toute la Confédération.

4. Le Sonderbund et les jésuites. Guerre civile de 1847; fin du pacte de 1815. — Un premier résultat de la suppression des couvents d'Argovie avait été, dès 1841, la chute du gouvernement libéral de Lucerne et son remplacement au pouvoir par les chefs du parti ultramontain, un paysan, Leu, d'Ebersol, et deux ex-libéraux, Constantin Siegwart-Muller et Bernard Meyer. Deux ans plus tard, après la décision finale de la diète dans la question des couvents argoviens, le gouvernement ultramontain de Lucerne convoqua à Rothen, près de Lucerne, des délégués des cantons catholiques. Là, dans des conférences tenues secrètes, et sous prétexte que la religion était en danger, furent posées les bases d'une nouvelle Ligue séparée, ou Sonderbund, entre les Etats de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug et Fribourg. (Septembre 1843.) L'un des premiers effets de cette coalition de cantons ultramontains fut une contre-révolution dans le Vallais. Deux partis extrêmes, les radicaux de la Jeune Suisse et les ultramontains de la Vieille Suisse, y vinrent aux mains et commirent de nombreux actes de violence et de brigandage, que le gouvernement ne put réprimer. Bientôt (1844) la Vieille Suisse prit les armes, s'empara de Sion, refoula les Bas-Vallaisans et leur tua quelques hommes au passage du Trient. Le nouveau gouvernement, tout dévoué à la cause ultramontaine, entra dans la Ligue séparée des cantons catholiques.

En automne de la même année, le grand Conseil lucernois, inspiré par Leu, vota l'appel des jésuites, pour leur donner la direction de l'éducation publique supérieure. (24 octobre 1844.) Dès ce moment la Suisse fut en feu. Une première expédition de corps francs (Freischaaren), Lucernois libéraux, soutenus par des Confédérés de quelques Etats voisins, fut tentée contre le gouvernement ultramontain. Elle échoua. (8 décembre 1844.) La rigueur déployée par Lucerne contre les insurgés qui purent être atteints lui aliéna toujours plus les esprits libéraux dans toute la Confédération.

Déja dans la diète d'août 1844 le député argovien A. Keller avait proposé que la Confédération prononçât l'expulsion des jésuites du territoire suisse. Par respect pour le principe de la souveraineté cantonale, la majorité avait repoussé cette proposition. Dès ce moment, dans la plupart des cantons, ce fut le peuple qui s'empara de la question des jésuites pour en chercher la solution même par les moyens les plus énergiques.

De nombreuses assemblées populaires eurent lieu; l'expulsion des jésuites par la force y fut demandée. Le grand Conseil de Zurich, appelé, au commencement de 1845, à donner des instructions à son député à la diète, vota l'expulsion des jésuites par les armes. Dans le canton de Vaud, 32000 pétitionnaires demandèrent au gouvernement que des instructions analogues fussent données aux députés vaudois à la diète. Refusant de faire droit au vœu des pétitionnaires, le grand Conseil se contenta de voter une invitation amicale à Lucerne en vue de l'éloignement des jésuites. Aussitôt le parti radical provoque un mouvement populaire à Lausanne. (Révolution vaudoise des 13 et 14 février 1845.) Le Conseil d'Etat est forcé d'abdiquer, le grand Conseil est dissous et un gouvernement provisoire, Henri Druey en tête, est proclamé sur la place de Montbenon. Un grand Conseil constituant fut chargé ensuite de l'élaboration d'une nouvelle constitution, celle du 10 août 1845, qui donna au peuple le droit d'initiative.

La révolution vaudoise produisit un effet considérable dans la Confédération. A la diète extraordinaire de Zurich (février 1845), dix et deux demi-cantons déclarèrent la question des jésuites affaire fédérale et se prononcèrent pour l'expulsion de l'ordre. Loin de faire des concessions pour épargner à la Suisse une crise d'où pouvait dépendre son existence, Lucerne et ses alliés ne manifestèrent que raideur et entêtement, repoussant toute tentative de conciliation.

Aucune majorité ne s'étant formée dans la diète, les radicaux lucernois proscrits, au nombre de 1200, soutenus par 3000 hommes des cantons de Berne, Argovie, Soleure et Bâle-campagne, sous le commandement de l'avocat Ulrich Ochsenbein, de Nidau, et du docteur Robert Steiger, de Lucerne, résolurent une seconde expédition contre Lucerne. Ils échouèrent encore une fois. Battus à Malters, près de Lucerne, les corps francs se dispersèrent, laissant plus de 100 tués et 1800 prisonniers. (31 mars 1845.) La diète, convoquée à la hâte, ordonna une levée de troupes, renouvela sa précédente défense contre les corps francs et recommanda au gouvernement lucernois d'accorder une amnistie aux vaincus. Loin de céder, Lucerne ne rendit la liberté aux prisonniers bernois, argoviens, soleurois et bâlois, que moyennant une somme de 350000 fr. Le docteur Steiger, également fait prisonnier, fut condamné à mort. Sur la demande de 4000 pétitionnaires, cette peine venait d'être commuée en détention perpétuelle

quand Steiger fut délivré de prison par des gendarmes dévoués; il trouva un refuge à Zurich. La joie fut grande dans le parti libéral; chez les ultramontains, au contraire, l'évasion de Steiger, puis, peu après, l'assassinat de Leu, d'Ebersol, par un ancien corps franc, produisirent une vive irritation. C'est dans ces circonstances qu'eut lieu l'installation solennelle des jésuites à Lucerne.

La défaite des corps francs avait rempli d'espérance les cantons séparatistes. Elle n'eut d'autre effet que de pousser les libéraux à des mesures toujours plus énergiques pour sortir la Confédération de la grave situation où elle entrait. A Zurich, le gouvernement passa aux mains de radicaux prononcés. A Berne, le régime issu du mouvement de 1831 avait toujours été libéral, mais, dans les dernières années, sa modération lui fit perdre l'appui de la majorité du peuple. Au commencement de 1846, Berne se donna une nouvelle constitution et un nouveau gouvernement, à la tête duquel figurèrent les chefs les plus ardents du parti radical, Ochsenbein, Jacques Stæmpfli, le Jurassien Stockmar, etc.

Jusqu'à ce moment, l'alliance séparée des cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Vallais était demeurée secrète. Cette alliance, préparée dès 1843 dans les conférences de Rothen, avait été conclue définitivement en décembre 1845, par des délégués des sept cantons réunis à Lucerne. Elle avait pour but la résistance commune des Etats contractants à toute attaque contre leur souveraineté et leur territoire et s'appuyait, disait-on, sur le Pacte fédéral et sur les anciennes alliances. La Ligue, en prévision d'une guerre, procéda à son organisation militaire. En juin 1846, la question d'entrée définitive dans le Sonderbund ayant été posée par le Conseil d'Etat de Fribourg au grand Conseil, souleva une vive discussion. L'entrée fut votée à une forte majorité. Alors seulement fut révélée aux yeux du peuple suisse l'existence d'une confédération dans la Confédération.

Au mois d'août suivant, à la diète de Zurich, appelée à s'occuper de cette nouvelle question du Sonderbund, dix et deux demi-cantons se prononcèrent contre l'alliance séparée. Bâle-ville, Saint-Gall, Appenzell-Intérieur, Neuchâtel et Genève ou n'osèrent ou ne voulurent pas se joindre à la majorité. Aucune décision ne put ainsi être prise.

Le moment approchait cependant où ces deux graves questions des

jésuites et du Sonderbund allaient recevoir leur solution. Au commencement d'octobre, une révolution éclata à Genève. Le gouvernement passa aux mains du parti radical dont James Fazy était l'âme. Dès lors le vote de Genève, en diète, fut acquis à la majorité.

Peu s'en fallut qu'il n'en arrivât de même à Fribourg. Les libéraux tentèrent un soulèvement que le manque de bonne direction fit échouer. Les sonderbundiens abusèrent de leur victoire en procédant avec une excessive rigueur contre les chefs du mouvement. (Janvier 1847.)

Le canton de Saint-Gall, le canton du destin, comme on l'appelait, décida du vote qui devait infailliblement intervenir dans la diète de juillet 1847. A Saint-Gall, deux années durant, le parti libéral et le parti ultramontain s'étaient fait échec, chacun d'eux comptant 75 membres au grand Conseil. Les élections de mai 1847 donnèrent comme résultat 77 libéraux contre 73 ultramontains. Saint-Gall devenait ainsi la douzième voix nécessaire pour prononcer la dissolution du Sonderbund.

La diète ordinaire se réunit à Berne, en juillet 1847. Les cantons du Sonderbund y déclarèrent vouloir persévérer dans leur alliance séparée jusqu'à ce que la majorité eût ordonné le rétablissement des couvents en Argovie, abandonné la question des jésuites et renoncé à toute modification du Pacte. En face de telles prétentions, la majorité eut bientôt pris la seule résolution possible. Le 20 juillet, douze et deux demi-cantons déclarèrent le Sonderbund dissous, la diète se réservant de prendre les mesures nécessaires au cas où les sept cantons refuseraient de se soumettre dans le délai de quelques semaines qui leur était fixé. Avant de se séparer, la diète invita les Etats de Lucerne, Schwytz, Fribourg et Vallais à éloigner les jésuites, puis elle se prorogea au 18 octobre.

Les sept cantons, encouragés dans leur résistance par les promesses de secours que leur prodiguaient quelques puissances étrangères, entre autres l'Autriche et la France, employèrent le délai qui leur était laissé à poursuivre leurs préparatifs de guerre.

Le 18 octobre, la diète se réunit de nouveau. Elle commença par décider l'envoi, dans chaque canton du Sonderbund, de deux délégués chargés de recommander la rupture volontaire de la Ligue séparée. Ces délégués ne furent pas écoutés. (20 octobre.) Le 29 octobre, les

députés des sept cantons quittèrent la diète. Le 4 novembre, l'autorité fédérale prononçait la dissolution du Sonderbund avec exécution par la force des armes.

Il n'entre pas dans notre plan de raconter en détail cette dernière guerre civile, ou guerre du Sonderbund. Nous ne ferons qu'en rappeler les principaux faits.

L'armée fédérale, forte d'environ 100 000 hommes et placée sous le commandement d'un chef habile, en même temps que citoyen rempli de patriotisme, le colonel G.-H. Dufour, de Genève, entra en campagne dès le 10 novembre. A ces forces, le Sonderbund n'avait à opposer que 30 000 soldats réguliers et 50 000 hommes de landsturm, aux ordres d'un protestant conservateur des Grisons, le colonel de Salis-Soglio. Le 13 novembre, 25 000 hommes investissaient Fribourg. Le gouvernement, perdant tout courage, demanda à capituler. Le lendemain, les troupes fédérales prenaient possession de la ville. De Fribourg, le général en chef se dirigea sur Lucerne avec une armée d'environ 100 000 hommes. Son but était d'attaquer avec des forces considérables afin d'ôter aux sonderbundiens toute velléité de résistance. Salis-Soglio livra cependant un combat près de Lucerne, au pont de Gyslikon. (23 novembre.) Il fut battu; ses troupes se débandèrent et Lucerne ouvrit ses portes aux vainqueurs.

Le gouvernement lucernois, Siegwart-Muller en tête, le conseil de guerre du Sonderbund, les jésuites, avaient déjà quitté la ville, avec l'intention de continuer la lutte dans les petits cantons. Mais ceux-ci capitulèrent les uns après les autres; Vallais se soumit le dernier, le 29 novembre.

En 25 jours, la campagne du Sonderbund se trouvait terminée. Elle avait coûté 60 tués et 386 blessés à l'armée fédérale; beaucoup moins à celle des sept cantons. Le Sonderbund fut dissous, les jésuites expulsés du territoire suisse, les cantons vaincus obligés de modifier leurs constitutions dans le sens libéral. Dans les derniers jours de l'année leurs députés reprirent place en diète et s'associèrent au vote de remercîment adressé par l'Assemblée au brave général Dufour et à l'armée tout entière.

Une conséquence forcée de la guerre du Sonderbund devait être la réforme du Pacte fédéral. Au plus fort des troubles, la diète avait chargé une commission de quatorze membres de présenter un projet

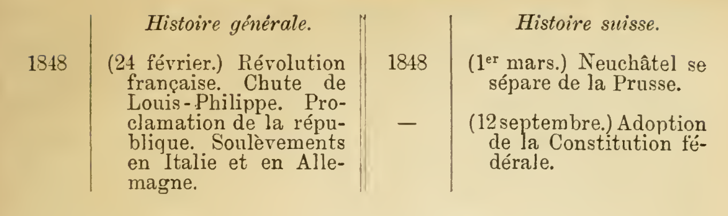
de constitution fédérale. Pendant l'exécution de ce travail, divers événements importants eurent lieu. En France, la révolution de février 1848 renversa Louis-Philippe et proclama la république. Aussitôt une grande agitation gagna les pays voisins. En Suisse, les républicains neuchâtelois se soulevèrent contre la Prusse (1er mars); ils s'emparèrent du chef-lieu et établirent la république. La nouvelle constitution de Neuchâtel rendait complète la séparation de ce canton d'avec la Prusse et son union avec la Suisse.

Dans l'été suivant, la nouvelle constitution fédérale fut adoptée par la plupart des cantons. Elle prit la date du 12 septembre 1848. La dernière diète se sépara le 22 septembre et, le 6 novembre, les nouvelles autorités fédérales entraient en fonctions.

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1815	Restauration des Bourbons en France ; la Sainte Alliance.	1815	Mise en vigueur du Pacte fédéral qui constitue la Suisse en Confédération de 22 cantons.
1830	Conquête d'Alger par les Français.		
1830	Révolution française ; chute des Bourbons. Louis-Philippe, roi des Français.	1830-31	Révisions constitutionnelles dans les cantons de Thurgovie, Argovie, Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Vaud, etc.
	Révolution belge. Insurrection de la Pologne.		
1831	L'insurrection de la Pologne est comprimée.	1831	Troubles à Neuchâtel, à Bâle et à Schwytz.
1832	Constitution du royaume de Grèce.	1832	Projet de nouveau Pacte fédéral, ou Pacte Rossi. Concordat des sept. Ligue de Sarnen.
1833	Agitation révolutionnaire en Allemagne et en Italie. Guerre civile en Espagne.	1833	Prise d'armes à Schwytz et à Bâle; dissolution de la Ligue de Sarnen; séparation définitive de Bâle en deux demi-cantons.
1834	Tentative des réfugiés polonais en Savoie.	1834	Les articles de Baden.
1836	Echauffourée de Strasbourg.		

	Histoire générale.		Histoire suisse.
		1838	Affaire du prince Louis-Napoléon avec la France. Troubles à Schwytz.
		1839	Révolutions à Zurich, dans le Vallais et le Tessin.
1840	Tentative de Louis-Napoléon à Boulogne.	1840	Révisions constitutionnelles à Soleure et en Argovie.
		1841	Insurrection des catholiques en Argovie; suppression des couvents.
		1841	Le parti ultramontain renverse le gouvernement libéral à Lucerne.
		1843	Conférences de Rothen; origine du Sonderbund.
		1844	Guerre civile dans le Vallais. Appel des jésuites à Lucerne.
		1845	(13 et 14 février.) Révolution vaudoise. Expédition des corps francs.
		1846	Révolutions radicales à Berne et à Genève.
		1847	Victoire du parti libéral à Saint-Gall.
		—	(Juillet.) La diète déclare le Sonderbund dissous et invite Lucerne, Schwytz, Fribourg et le Vallais à éloigner les jésuites.
		—	(4 novembre). La diète prononce la dissolution du Sonderbund par la force. Guerre du Sonderbund. Prise de Fribourg. (13 novembre.) Combat de Gyslikon. (23 novembre.) Capitulation de Lucerne et des petits cantons; fin de la guerre. (29 novembre.)



	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1848	(24 février.) Révolution française. Chute de Louis-Philippe. Proclamation de la république. Soulèvements en Italie et en Allemagne.	1848	(1er mars.) Neuchâtel se sépare de la Prusse.
		—	(12 septembre.) Adoption de la Constitution fédérale.

CHAPITRE XXI. — LA SUISSE SOUS LA CONSTITUTION FÉDÉRALE DE 1848.

1. Constitution fédérale de 1848. — 2. La Suisse de 1848 à 1874. — 3. Constitution fédérale de 1874.

(1848-1878)

1. Constitution fédérale de 1848. — Elle renfermait les principales dispositions suivantes :

Les peuples des vingt-deux cantons souverains de la Suisse, unis par la présente alliance, forment dans leur ensemble la Confédération suisse. — Celle-ci a pour but d'assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger, de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur, de protéger la liberté et les droits des Confédérés et d'accroître leur prospérité commune. — Les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la constitution fédérale. — Tous les Suisses sont égaux devant la loi. — Toute alliance particulière et tout traité d'une nature politique entre cantons sont interdits. — La Confédération a seule le droit de déclarer la guerre et de conclure la paix, ainsi que de faire avec les Etats étrangers des alliances et des traités. — Il ne peut être conclu de capitulations militaires. — La Confédération n'a pas le droit d'entretenir des troupes permanentes. — Tout Suisse est tenu au service militaire. — L'armée fédérale est formée des contingents des cantons. — Une loi fédérale détermine l'organisation générale de l'armée. — La Confédération se charge de l'instruction des corps du génie, de l'artillerie et de la cavalerie; de former les instructeurs; de l'instruction militaire supérieure. — La Confédération peut ordonner à ses frais ou encourager par des subsides les travaux publics qui intéressent la Suisse ou une partie con-

sidérable du pays. — Elle a le droit d'établir une université suisse et une école polytechnique. — Ce qui concerne les péages relève de la Confédération. — La Confédération se charge de l'administration des postes dans toute la Suisse, en indemnisant les cantons. — Elle exerce tous les droits compris dans la régale des monnaies; le numéraire est frappé par la Confédération seule. — La Confédération introduira l'uniformité des poids et mesures. — Elle garantit à tous les Suisses de l'une des confessions chrétiennes le droit de s'établir librement dans toute l'étendue du territoire suisse, conformément à certaines dispositions. — Tout citoyen d'un canton est citoyen suisse. Il peut, à ce titre, exercer les droits politiques pour les affaires fédérales et cantonales dans chaque canton où il est établi. — Le libre exercice du culte des confessions chrétiennes reconnues est garanti. — La liberté de la presse est garantie. — Le droit de pétition est garanti. — La traite foraine est abolie dans l'intérieur de la Suisse. — Il ne peut être prononcé de peine de mort pour cause de délit politique. — Une loi fédérale déterminera de quels cantons ressortissent les gens sans patrie (heimatlosen). — L'ordre des jésuites et les sociétés qui lui sont affiliées ne peuvent être reçus dans aucune partie de la Suisse. — Les autorités fédérales peuvent prendre des mesures de police sanitaire lors d'épidémies et d'épizooties qui offrent un danger général.

L'autorité suprême de la Confédération est exercée par l'Assemblée fédérale qui se compose de deux sections ou Conseils, le Conseil national et le Conseil des Etats. — Le Conseil national se compose des députés du peuple suisse, élus à raison d'un membre par chaque 20000 âmes de la population totale; les fractions en sus de 10000 âmes sont comptées pour 20000. Chaque canton et, dans les cantons partagés, chaque demi-canton, élit un député au moins. Les élections sont directes; elles ont lieu dans des colléges électoraux fédéraux, qui ne peuvent toutefois être formés de parties de différents cantons. — A droit de voter tout Suisse âgé de vingt ans révolus. — Le Conseil national est élu pour trois ans et renouvelé intégralement. — Le Conseil des Etats se compose de quarante-quatre députés des cantons. Chaque canton nomme deux députés; dans les cantons partagés, chaque demi-état en élit un. — Les affaires de la compétence des deux Conseils sont, entre autres, les suivantes : l'élection du Conseil

fédéral, du Tribunal fédéral, du général en chef, etc.; les alliances et traités avec les Etats étrangers; les déclarations de guerre et la conclusion de la paix; la garantie des constitutions et du territoire des cantons; les mesures pour la sûreté extérieure et intérieure de la Suisse; les lois, décrets et arrêtés touchant les péages, postes, monnaies, etc.; la haute surveillance de l'administration et de la justice fédérale; les différends entre cantons. — Les lois fédérales, les décrets ou arrêtés fédéraux ne peuvent être rendus qu'avec le consentement des deux Conseils. Les membres des deux Conseils votent sans instructions. — Chaque Conseil délibère séparément. Toutefois lorsqu'il s'agit d'élections, d'exercer le droit de grâce ou de prononcer sur un conflit de compétence, les deux Conseils se réunissent pour délibérer en commun. — L'autorité directoriale et exécutive supérieure de la Confédération est exercée par un Conseil fédéral de sept membres, nommés pour trois ans et renouvelés intégralement. Le Conseil fédéral est présidé par le président de la Confédération nommé pour une année par l'Assemblée fédérale. — Le Conseil fédéral dirige les affaires fédérales, veille à l'observation de la constitution, des lois et décrets; il présente des projets de lois, de décrets ou d'arrêtés; il pourvoit à l'exécution des lois; il veille à la sûreté extérieure de la Suisse, au maintien de son indépendance et de sa neutralité; il veille à la sûreté intérieure de la Confédération; il administre les finances de la Confédération. Les affaires du Conseil fédéral sont réparties par départements entre ses membres. — Une chancellerie fédérale, à la tête de laquelle se trouve le chancelier de la Confédération, est chargée du secrétariat de l'Assemblée fédérale et de celui du Conseil fédéral. Le chancelier est élu par l'Assemblée fédérale. — Il y a un Tribunal fédéral pour l'administration de la justice en matière fédérale. Il est composé de onze membres avec des suppléants, nommés pour trois ans par l'Assemblée fédérale.

La constitution fédérale du 12 septembre 1848 fut la première d'une origine vraiment libre et nationale. Les actes antérieurs avaient tous été élaborés sous l'influence de l'étranger.

On ne peut guère établir de comparaison entre la constitution de 1848 et le Pacte fédéral de 1815; il y a entre eux des différences fondamentales; celle-là réunit les cantons et les populations suisses en une nation; celui-ci n'était qu'une ligue des pouvoirs cantonaux, une

assurance mutuelle des gouvernements contre les peuples. Sous le régime du Pacte de 1815 peu d'intérêts étaient mis en commun ou l'étaient de façon que leur caractère fédéral pouvait toujours être contesté par les cantons.

La constitution fédérale de 1848 renfermait toutes les dispositions du Pacte sur les attributions de l'autorité fédérale et les objets de garantie fédérale, sauf la garantie de l'existence des couvents. Un certain nombre d'objets nouveaux entrèrent dans la compétence de la Confédération, entre autres : les droits politiques et constitutionnels dont jouit en général le peuple dans une démocratie, c'est-à-dire l'égalité absolue devant la loi, la liberté de la presse et d'association, le droit de pétition, le droit d'établissement, etc.; la centralisation des postes, péages, poudres; une partie de l'instruction militaire et de l'instruction publique supérieure; uniformité des monnaies, des poids et des mesures, etc.

La différence fondamentale entre les deux actes c'est que, sous le Pacte, l'élément cantonal était souverain, était tout dans la Confédération, et que, sous la constitution de 1848, le pouvoir fédéral fut combiné de manière à donner satisfaction aux deux éléments qui composent l'ensemble de la Suisse, l'élément cantonal et l'élément national. Celui-ci fut renforcé au détriment de l'autre; les cantons furent moins souverains, moins indépendants à l'intérieur, mais plus compactes vis-à-vis de l'extérieur; l'action des citoyens dans les affaires fédérales fut plus large et plus directe. (Lecomte, *Eléments de droit public.*)

2. La Suisse de 1848 à 1874. — Il ne peut entrer dans notre cadre de raconter tous les événements dont la Suisse a été le théâtre pendant les vingt-six années qu'elle a vécu sous le régime de la constitution fédérale de 1848. Nous nous bornerons à présenter le résumé très succinct des principaux faits.

Ensuite des dispositions de la constitution, le peuple suisse et les cantons élurent les membres du Conseil national et du Conseil des Etats. Ces deux corps se réunirent à Berne, ville fédérale, le 6 novembre 1848. Constitués en Assemblée fédérale, ils nommèrent le Conseil fédéral dans la personne de MM. Furrer, Ochsenbein, Druey, Munzinger, Franscini, Frei-Herosée et Næff. M. Furrer fut appelé à la présidence de la Confédération.

Bien que les premières années qui suivirent la transformation de la Suisse de Confédération d'Etats en Etat fédératif fussent signalées au dehors de nos frontières par des événements de la plus haute gravité, que l'Europe fût la proie de bien des bouleversements, les Conseils de la nation s'appliquèrent à doter le pays des lois dont on avait inscrit les principes dans la constitution, et dont la nécessité se faisait vivement sentir. Avec l'année 1849 furent organisées les postes fédérales et les péages; bientôt eut lieu l'établissement d'un réseau télégraphique très complet, l'introduction du système monétaire français, d'un système uniforme de poids et mesures, la construction de nombreuses lignes de chemins de fer, la fondation de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, etc. Peu à peu les nouvelles institutions firent sentir leurs effets bienfaisants dans tout l'ensemble de la Confédération, même dans les cantons qui leur avaient été d'abord le plus hostiles.

Tandis que dans quelques cantons les premières années du nouveau régime s'écoulèrent paisiblement, que les progrès et les réformes s'accomplirent sans secousse bien violente, un certain nombre d'Etats furent agités par les luttes des partis politiques ou religieux. Tel fut plus particulièrement le cas à Fribourg, à Genève, à Berne, à Saint-Gall, dans le Tessin, etc.

A Fribourg, le parti libéral, de beaucoup le moins nombreux, mais maître du gouvernement depuis 1847, fut l'objet des plus vives attaques de la part du parti ultramontain. Des soulèvements eurent lieu, toujours réprimés. Les élections de 1857 donnèrent la victoire aux ultramontains.

Genève avait depuis 1846 un gouvernement radical, dont le chef, James Fazy, exerçait, grâce à son influence, une véritable dictature. Les fautes qu'il commit amenèrent la formation d'un parti indépendant qui, après bien des années de luttes, réussit enfin à renverser Fazy, mais en conservant la constitution radicale.

Dans le canton de Berne, le parti avancé avait depuis longtemps la majorité dans le grand Conseil et le Conseil exécutif. Ensuite de diverses circonstances, le parti conservateur, à la tête duquel figurait un homme de talent, Edouard Blœsch, vit augmenter ses rangs d'un grand nombre de mécontents, et, à la suite de l'assemblée populaire de Munsingen, il arriva au pouvoir. Quelques années plus tard s'opéra

une sorte de fusion des deux partis, puis, en 1858, les radicaux reconquirent la position qu'ils avaient un moment perdue.

Saint-Gall, avec sa population mixte, était divisé en deux partis de force presque égale. Longtemps les libéraux luttèrent en vain pour obtenir par la révision de la constitution les réformes les plus urgentes. En 1861 seulement le peuple élut une constituante qui introduisit dans la constitution quelques innovations dans le sens du progrès.

Pendant ces mêmes années, les relations de la Suisse avec les Etats voisins furent en général satisfaisantes. Seuls les événements qui se passèrent dans le Tessin et à Neuchâtel faillirent occasionner une rupture avec l'Autriche et la Prusse.

Déjà, à la suite des mouvements révolutionnaires qui avaient éclaté en France, en Italie, en Allemagne, la Suisse, devenue le refuge d'un grand nombre de proscrits, avait vu ces derniers lui susciter maintes difficultés avec les gouvernements étrangers. Ces difficultés n'avaient pu être aplanies que grâce à l'extrême circonspection des autorités fédérales. Dans le Tessin, le gouvernement, qui était radical, ayant supprimé divers couvents et renvoyé du pays vingt-deux capucins lombards, l'Autriche répondit à cet acte par l'expulsion de 6000 Tessinois établis en Lombardie, et par la rupture des relations diplomatiques. (1853.) Peu s'en fallut qu'on n'allât jusqu'à la guerre. Un arrangement intervint quelque temps plus tard, mais, dans le Tessin, la lutte entre les ultramontains et les libéraux n'en continua pas moins avec un caractère de violence qui ne se retrouve pas dans les autres cantons.

Des faits bien plus graves eurent lieu dans le canton de Neuchâtel. La révolution du 1er mars 1848 avait affranchi de fait cet Etat de la domination prussienne, mais le roi Frédéric-Guillaume IV n'avait nullement renoncé à ses droits. Les royalistes neuchâtelois, quoique en petite minorité dans le pays, tentèrent un coup de main pour replacer Neuchâtel sous le gouvernement de ce monarque. Sous le commandement du comte de Pourtalès, qui agissait au su du roi et de son ambassadeur en Suisse, 5 à 600 royalistes s'emparèrent du château de Neuchâtel. (3 septembre 1856.) Ils en furent presque aussitôt délogés et retenus prisonniers. L'ambassadeur prussien ayant exigé la mise en liberté des insurgés, le Conseil fédéral refusa énergiquement

et voulut profiter de la circonstance pour arriver à l'affranchissement complet de Neuchâtel. Les choses s'envenimèrent au point que de part et d'autre on fit des préparatifs de guerre. Le Conseil fédéral, muni de pleins pouvoirs, fit border la frontière du Rhin par 30 000 hommes aux ordres du général Dufour. Partout éclata le plus grand enthousiasme; ce fut un moment d'élan patriotique digne des vieux Confédérés. C'est alors que l'empereur des Français, Napoléon III, intervint et, par sa médiation, contribua au rétablissement de la paix. Les insurgés neuchâtelois furent amnistiés; le roi de Prusse renonça à Neuchâtel, tout en conservant le titre de prince de ce pays. (1857.)

Trois ans après ces événements, une querelle fut sur le point de surgir entre la Confédération et celui-là même qui dans l'affaire de Neuchâtel nous avait montré quelque sympathie. Quand Napoléon III, allié du roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, eut renversé la puissance de l'Autriche dans le nord de l'Italie, il se fit céder la Savoie. Un semblant de vote populaire eut lieu et l'annexion fut prononcée. Le Conseil fédéral protesta, rappelant les droits que les traités donnaient à la Suisse sur la Savoie. Un parti, dirigé par M. Stæmpfli, aurait voulu qu'on occupât cette province; c'était la guerre; le parti de la paix, à sa tête Alfred Escher, de Zurich, finit par l'emporter. (1860.)

Libres dès ce moment de toute difficulté avec l'extérieur, les Suisses reprirent, soit dans les cantons en particulier, soit dans la sphère des affaires fédérales, l'œuvre de progrès commencée en 1848. Malgré les réformes accomplies par la constitution de cette époque, il paraissait à une foule d'esprits libéraux qu'il en restait encore beaucoup à exécuter. Dès 1866 eut lieu une première tentative de révision partielle de l'acte constitutionnel de 1848. Elle échoua. Les promoteurs du mouvement n'en continuèrent pas moins de travailler dans ce sens avec ardeur.

Les événements de 1870 et 1871 détournèrent un instant l'attention. La guerre entre la France et la Prusse avait éclaté. La France, vaincue, vit même une de ses armées, forte de plus de 80 000 hommes, obligée de chercher un asile sur le territoire suisse. Elle y fut accueillie très hospitalièrement et plus tard rendue à son pays. (1871.)

Dès l'année suivante l'œuvre de la révision fédérale fut reprise. Un projet de révision totale fut présenté par les Chambres au vote du peuple. Celui-ci, ne pouvant vaincre ses répugnances pour les ten-

dances à une plus grande unification et centralisation, telles qu'elles se manifestaient dans le projet, le repoussa à une faible majorité. (12 mai 1872.)

En 1874, le même projet, modifié sur quelques points afin de le rendre acceptable aux fédéralistes ou partisans de l'indépendance cantonale, fut encore une fois soumis au vote populaire. 340199 citoyens l'acceptèrent; 198013 le rejetèrent. (19 avril 1874.) Le 29 mai suivant, la nouvelle constitution fédérale entrait en vigueur.

Puisse notre patrie vivre heureuse sous son égide et sous la protection du Tout-Puissant!

Résumé chronologique.

	Histoire générale.		*Histoire suisse.*
1848-49	Guerre entre l'Autriche et la Sardaigne.	1849	Introduction des postes fédérales.
1852-70	Second empire français. Napoléon III.	1850	Introduction de la monnaie fédérale.
1854-56	Guerre de Crimée.	—	(Mars.) Premier recensement fédéral: la population de la Suisse est de 2390116 âmes.
1859	Guerre de l'indépendance italienne. Batailles de Magenta et de Solferino. Traité de Zurich.	1852	(5 décembre.) Ouverture du réseau télégraphique suisse: 34 bureaux.
1860	Annexion de la Savoie à la France.	1853	Expulsion des Tessinois de la Lombardie.
1861-65	Guerre civile des Etats-Unis. Abolition de l'esclavage.	1854	(19 décembre.) Ouverture de la ligne ferrée Bâle-Liestal (premier embranchement du Central Suisse).
1864	Guerre du Danemark.		
1866	Guerre d'Allemagne; bataille de Sadowa.	1855	(Octobre.) Inauguration du Polytechnicum fédéral à Zurich.
1870	Concile du Vatican; proclamation de l'infaillibilité du pape. (18 juillet.)	1856	(3 septembre.) Soulèvement royaliste à Neuchâtel.
1870-71	Guerre franco-allemande.	1871	(2 février.) Entrée de l'armée de Bourbaki en Suisse. (83301 hommes.)
1870	(4 septembre.) Chute de l'empire; proclamation de la troisième république française.	1874	(19 avril.) Adoption de la nouvelle constitution fédérale.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIER LIVRE

HISTOIRE DES TEMPS ANTÉRIEURS A LA CONFÉDÉRATION SUISSE

Epoque primitive.

Epoque romaine.

Epoque germanique ou barbare.

Epoque allemande ou féodale.

DEUXIÈME LIVRE

HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

Première époque. — Quatorzième siècle.

Deuxième époque. — Quinzième siècle.

Troisième époque. — Seizième siècle.

Quatrième époque. — Dix-septième siècle.

Cinquième époque. — Dix-huitième siècle.

Sixième époque. — Dix-neuvième siècle.



LIBRAIRIE IMER ET PAYOT

Rue de Bourg, 1, Lausanne.

OUVRAGES DU MÊME AUTEU

Histoire suisse, à l'usage des écoles primaires.—1 vol.

Abrégé d'histoire générale, destiné à l'enseignement se
Troisième édition. — 1 vol. cart.................

Cours élémentaire d'histoire générale, à l'usage des colléges et des écoles industrielles, par *J. Duperrex*, professeur d'histoire à l'Académie de Lausanne:

Histoire ancienne. Sixième édition. — 1 vol. cart.. 2 fr. 25

Histoire du moyen âge. Sixième édition. — 1 vol. cart. 2 fr.

Histoire moderne. Sixième édition. — 1 vol. cart...... 3 fr.

Essai d'une histoire universelle, à l'usage des écoles, des familles et des pensionnats, par *Samuel Blanc*. Cinquième édition. — 1 vol. cart.. 2 fr. 50

Essai d'un cours d'instruction civique, par le même. 4me édition conforme à la nouvelle constitution fédérale de 1874. 60 c.

Abrégé de l'histoire de la Confédération suisse, à l'usage des écoles primaires, par *Alexandre Daguet*. — 1 vol. cart......... 1 fr.

Cours élémentaire de géographie, par *Louis Cornuz*:

Première partie : *Géographie du canton de Vaud et de la Suisse*, avec quelques notions élémentaires de géographie générale. Septième édition conforme au plan d'études. — 1 vol. cart.. 60 c.

Deuxième partie : *Géographie générale. Géographie de la Suisse* et *éléments de sphère*. Huitième édition conforme au plan d'études. — 1 vol. cart.......................... 80 c.

Livre de lecture adopté pour les écoles de la Suisse romande. *Degré supérieur*, par MM. *Dussaud et Gavard*. — 1 vol. cart.. 1 fr. 75

Lausanne. — Imp. Georges Bridel.